BE-A0510_000439_800740_DUT

Inventaris van het archief van de Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas, 1470-1499

Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in Dutch.

Beschrijving van het archief:.....5
Raadpleging en gebruik.....6
Voorwaarden voor de raadpleging.....6
Voorwaarden voor de reproductie.....6
Fysieke kenmerken en technische vereisten.....6
Toegangen.....6
Aanwijzingen voor het gebruik.....10
Geschiedenis van archiefvormer en archief.....11
Archiefvormer.....11
Naam.....11
Geschiedenis.....11
Bevoegdheden en activiteiten.....11
Organisatie.....11
Archief.....11
Geschiedenis.....11
Inhoud en structuur.....14
Inhoud.....14
Selecties en vernietigingen.....15
Ordening.....15

Beschrijving van de series en archiefbestanddelen.....17
I. Jaar 1470.....17
II. Jaar 1471.....25
III. Jaar 1472.....31
IV. Jaar 1473.....39
V. Jaar 1474.....50
VI. Jaar 1475.....58
VII. Jaar 1476.....63
VIII. Jaar 1477.....67
IX. Jaar 1478.....81
X. Jaar 1479.....94
XI. Jaar 1480.....111
XII. Jaar 1481.....120
XIII. Jaar 1482.....132
XIV. Jaar 1483.....138
XV. Jaar 1484.....143
XVI. Jaar 1485.....153
XVII. Jaar 1486.....162
XVIII. Jaar 1487.....172
XIX. Jaar 1488.....181
XX. Jaar 1489.....187
XXI. Jaar 1490.....197
XXII. Jaar 1491.....203
XXIII. Jaar 1492.....209
XXIV. Jaar 1493.....217
XXV. Jaar 1494.....223
XXVI. Jaar 1495.....232

XXVII. Jaar 1496.....242
XXVIII. Jaar 1497.....252
XXIX. Jaar 1498.....259
XXX. Jaar 1499.....267

Beschrijving van het archief:

Naam archiefblok:
Rekenkamers. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas

Periode:
1154 - 1789

Archiefbloknummer:
BE-A0510.31

Omvang:
- Omvang geÃ¯nventariseerd: 119.00 m
- Laatste bestanddeelnummer: 14868.00

Archiefbewaarplaats:
Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

Raadpleging en gebruik

VOORWAARDEN VOOR DE RAADPLEGING

Het bestand is openbaar en vrij raadpleegbaar. De originele oorkonden moeten op microfilm worden geraadpleegd, meer bepaald op de microfilms 1440/10 tot 1440/12. Voor de concordans tussen de volledige collectie originele oorkonden van Brabant en het microfilmnummer, zie R. LAURENT, *Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Table de concordance des microfilms*(AR, Toegangen in beperkte oplage, 201), 1995.

VOORWAARDEN VOOR DE REPRODUCTIE

Voor de reproductie van archiefstukken gelden de voorwaarden en tarieven van toepassing in het Rijksarchief.

FYSIEKE KENMERKEN EN TECHNISCHE VEREISTEN

De meeste oorkonden bevinden zich nog in vrij goede staat. Beschadigingen werden steeds aangeduid, evenals informatie over de zegels. Ook wanneer een oorkonde moeilijk leesbaar is, wordt dit vermeld.

TOEGANGEN

De verzameling Oorkonden van Brabant bevat meer dan 15.000 oorkonden verdeeld over 384 dozen (kartons). Alphonse Verkooren (1857-1940), archivaris in het Algemeen Rijksarchief van 1876 tot 1923, heeft het grootste deel van zijn archiefcarrière aan de ordening en beschrijving van de Oorkonden van Brabant gewijd. Omdat de structuur van de vroegere layettes of armoires niet meer kon worden hersteld, werden de stukken gewoon chronologisch gerangschikt. Verkooren heeft de hele reeks (tot 1789) geanalyseerd. Voorliggende inventaris is een uitgave van de analyses van Verkooren van originele oorkonden én afschriften in de cartularia uit het archief van de Rekenkamers en de Handschriftenverzameling, voor de periode 1470-1499. Vanaf 1910 liet Verkooren regestenlijsten publiceren van de Oorkonden van Brabant. In een eerste reeks werden de originele oorkonden of vidimussen gegroepeerd. In acht delen, verschenen tussen 1910 en 1922, worden 6052 oorkonden beschreven uit de periode 1154-1383. Ze zijn voorzien van uitgebreide indices van plaats- en persoonsnamen.
VERKOOREN A., Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées (AR, Inventarissen, 282), Brussel, 1910, VIII + 472 p. Regestenlijst voor de jaren 1154-1338. Bevat de nummers 1-500.
VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et*

de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées(AR, Inventarissen, 42), Brussel, 1911, 620 p. Regestenlijst voor de jaren 1338-1357. Bevat de nummers 501-1250.
VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 43), Brussel,1912, 493 p. Regestenlijst voor de jaren 1357-1362. Bevat de nummers 1251-2000.
VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 44), Brussel, 1912, 607 p. Regestenlijst voor de jaren 1362-1372. Bevat de nummers 2001-2900.
VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 47), Brussel, 1913, 583 p. Regestenlijst voor de jaren 1372-1374. Bevat de nummers 2901-3800.
VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 56), Brussel, 1916, 614 p. Regestenlijst voor de jaren 1374-1375. Bevat de nummers 3801-4770.
VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 57), Brussel, 1917, 431 p. Regestenlijst voor de jaren 1375-1378. Bevat de nummers 4771-5425.
VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées*(AR, Inventarissen, 62), Brussel, 1923, 445 p. Regestenlijst voor de jaren 1379-1383. Bevat de nummers 5426-6052.
Op basis van de steekkaarten van Verkooren werd vanaf 1961 zijn levenswerk verdergezet. Een tweede reeks verscheen in twee boekdelen, met de afschriften uit cartularia voor de periode 800-1383.
VERKOOREN A. (tafels door GRUNZWEIG A., LIBOIS A., PAGNOUL A.-M. en VAN NIEUWENHUYSEN A.), Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Deuxième partie. Cartulaires. I (800-1312) (AR, Inventarissen, 138), Brussel, 1961, 302 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).
VERKOOREN A. (tafels door DE STURLER L., VERVAECK S. en WARLOP E.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Deuxième partie. Cartulaires. II (1312-1383)*(AR, Inventarissen, 143), Brussel, 1962, 295 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).
Met een derde reeks, waarin zowel de originelen als de afschriften zouden worden opgenomen voor de periode vanaf 1383 tot 1789, werd door Armand Grunzweig (1897-1980) gestart in 1961.

VERKOOREN A. (inleiding en tafels door GRUNZWEIG A.), Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. I. (1383-1396) (AR, Inventarissen, 133), Brussel, 1961, XIV + 362 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).
GRUNZWEIG A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. I. (1383-1396). Supplément. Concordance entre les numéros [des actes et ceux des analyses]. Introduction et tables*(AR, Inventarissen, 134), Brussel, 1961, 24 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).
VERKOOREN A. (inleiding en tafels door SOENEN M. en GRAFFART A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. II (1396-1404)*(AR, Inventarissen, 157), Brussel, 1965, 281 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).
VERKOOREN A. (inleiding en tafels door GRAFFART A. en LAURENT R.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. III (1404-1415)*(AR, Inventarissen, 195), 1976, I + 422 p. + 12 pl. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).
VERKOOREN A. (inleiding en tafels door GRAFFART A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. IV (1415-1427)*(AR, Inventarissen, 241), 1988, II + 537 p. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).
VERKOOREN A. (aangevuld en herzien door DE MECHELEER L.), *Inventaris van het archief van de Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas, 1427-1438*(AR, Inventarissen, 515), 2012, 460 p.
VERKOOREN A. (aangevuld en herzien door DE MECHELEER L.), *Inventaris van het archief van de Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas, 1439-1469*(AR, Inventarissen, ?), 2017, 359 p. (ter perse).
Voor de periode 1470-1789 heeft Verkooren nog duizenden steekkaarten

nagelaten, bewaard in het Algemeen Rijksarchief, Inventarissen van de tweede afdeling, 99ter, dozen XX tot XXXIX. Deze ongepubliceerde steekkaarten werden gefotokopieerd en raadpleegbaar in de leeszaal als toegangen in beperkte oplage (T 47). Voorliggende inventaris vervangt het deel V voor de jaren 1470 tot 1490 en een gedeelte van deel VI van deze reeks toegangen in beperkte oplage, T 47.
VERKOOREN A. (woord vooraf door AERTS E.), Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires (1427-1789). Oorkonden en cartularia van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de landen van Overmaas. Derde gedeelte. Originele oorkonden en cartularia (1427-1789) (AR, Toegangen in beperkte oplage, 47), 1989, 14 delen. Deel I omvat de jaren 1427-1430 (vervangen door I 515); II: 1431-1435 (vervangen door I 515); III: 1436-1449 (tot 1438 vervangen door I 515, van 1439 tot 1449 door I 650); IV: 1450-1469 (vervangen door I 650); V: 1470-1490 (vervangen door I 651); VI: 1491-1515 (tot 1499 vervangen door I 651); VII: 1516-1539; VIII: 1540-1565; IX: 1566-1600; X: 1601-1627; XI: 1628-1655; XII: 1656-1680; XIII: 1681-1734; XIV: 1735-1789. Nadere toegang op de Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156 en op de Handschriftenverzameling, nieuwe nummers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 50, 56, 57, en oud nummer 5Abis (bewaard in Rijksarchief Leuven).
Behalve de uitgegeven en gefotokopieerde regestenlijsten bestaan er een vijftigtal oudere toegangen, gepubliceerd bij J. CUVELIER, Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives générales du Royaume [Chambres des Comptes, Chartes de Brabant, Flandre, Namur et Luxembourg, Corps de métiers, Papiers d'état et de l'Audience, Cartulaires et Manuscrits, etc.], Brussel, 1904 (anastatische herdruk in 1979), p. 35-54 en 335-337. Dankzij deze toegangen komen bepaalde charters aan het licht die nadien uit de verzameling zijn verdwenen en krijgt men een beeld van de oude ordeningstoestand (cfr. supra).
Voor de jaren 1387-1500 is er een alfabetische index beschikbaar van plaats- en persoonsnamen, die door Hubert Nelis werd opgesteld in 1934. De originele steekkaarten worden bewaard in het Algemeen Rijksarchief, Inventarissen tweede afdeling, 99bis. In de leeszaal bevindt zich een getypte (niet gecollationeerde en onvolledige) lijst onder het nummer A 213.
Deze inventaris is een grondig herziene, verbeterde en verder aangevulde uitgave van de met de hand geschreven regesten van Alphonse Verkooren van de Oorkonden van Brabant uit de periode 1470 tot 1499, bewaard in het Algemeen Rijksarchief, Inventarissen tweede afdeling, 99ter, dozen XX tot XXII. Alle beschrijvingen werden zorgvuldig nagekeken en waar nodig gecorrigeerd. De verwijzingen naar de cartularia werden ook systematisch gecontroleerd en voorzien van de huidige referentie.
De persoonsnamen werden door Verkooren systematisch verfranst (Dieric werd Thierry, Walter werd Gauthier etc.), weliswaar dikwijls met vermelding tussen haakjes van de persoonsnamen zoals ze voorkomen in het origineel. Voor deze uitgave werd ervoor geopteerd de persoonsnamen in hun oorspronkelijke vorm te citeren. In navolging van de richtlijnen van het Algemeen Rijksarchief worden de plaatsnamen in deze Franstalige toegang in het Frans gesteld. Van

plaatsen gelegen in het huidige Nederland, wordt de Nederlandse naam er tussen haakjes bijgemeld, zoals ook Duitse plaatsnamen zowel in het Duits als in het Frans worden vermeld.

AANWIJZINGEN VOOR HET GEBRUIK

Van ieder charter worden vrij uitvoerige regesten gegeven, met achtereenvolgens de datum [1], de plaats van afkondiging, de taal waarin het stuk is gesteld, de beschrijving van de inhoud, het ontwikkelingsstadium, het bestaan van zegels en hun wijze van aanhechting.
Originele oorkonden worden aangevraagd met het inventarisnummer en aangeduid als Chartes de Brabant, gevolgd door het nummer van de oorkonde. Bij afschriften wordt de verwijzing naar het cartularium onder het regest geplaatst. De cartularia worden aangevraagd via het nummer uit het bestand waartoe ze behoren, m.a.w. uit de Rekenkamers of de Handschriftenverzameling. Om de afschriften in de cartularia aan te duiden, gebruikte Verkooren een nummering die niet meer in gebruik is. In voorliggende inventaris werd deze nummering niet overgenomen, maar vervangen door de actuele nummering in de bestanden van de Rekenkamers (registers) en de Handschriftenverzameling.

1 Vermits de Brabantse kanselarij de Paasstijl gebruikte, werd de datum systematisch in de thans gebruikelijke stijl omgezet.

Geschiedenis van archiefvormer en archief

ARCHIEFVORMER

NAAM

Archief van de Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas.

GESCHIEDENIS

Cf. AERTS E., *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers*(Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Overzichten en Gidsen, 27), Brussel, 1996, p. 81-173 en IDEM, *Rekenkamer van Brabant (1404-1735)*, in AERTS E. e.a., *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-1795)*, 2 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Studia, 55), Brussel, 1994, p. 622-624.

BEVOEGDHEDEN EN ACTIVITEITEN

Cf. AERTS E., *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers*(Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Overzichten en Gidsen, 27), Brussel, 1996, p. 174-201 en IDEM, *Rekenkamer van Brabant (1404-1735)*, in AERTS E. e.a., *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-1795)*, 2 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Studia, 55), Brussel, 1994, p. 626-628.

ORGANISATIE

AERTS E., *Rekenkamer van Brabant (1404-1735)*, in AERTS E. e.a., *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-1795)*, 2 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Studia, 55), Brussel, 1994, p. 624-626.

ARCHIEF

GESCHIEDENIS

De oorkonden van de Brabantse hertogen [2]werden eerst bewaard in de Sint-Pieterskerk te Leuven. Waren zij tot het midden van de 14de eeuw privé-archief van de vorst, met de Blijde Inkomst van 1356 werd de oorkondenschat deels

2 Over de verzameling Oorkonden van Brabant, Limburg en Overmaas, zie AERTS E., Geschiedenis en archief van de Rekenkamers, p. 404-419.

publiek bezit en kregen ook de steden Brussel en Leuven rechtstreeks toezicht op de oorkonden. Wegens onlusten te Leuven werden de oorkonden in 1361 eerst overgebracht naar de hertogelijke burcht in Genappe, vervolgens naar de Sint-Gertrudiskerk te Nijvel.
Zowel van de oorkonden die in Genappe werden bewaard, als van de charters die in Nijvel werden ondergebracht, zijn enkele inventarissen opgesteld [3]. De oudste opsomming van de oorkonden van Brabant waarover we beschikken, is deze uit 1361 voor Genappe [4]. Voor Nijvel werd er een inventaris opgesteld in 1393, Jan le Marchant en Edmond de Dynter brachten in 1434 een inventaris tot stand [5]. Deze verzameling is tussen 1356 en 1434 nagenoeg onveranderd gebleven. Sinds 1356 deponeerden de Brabantse hertogen Wenceslas en Johanna immers hun oorkonden op andere plaatsen, nl. het hertogelijk hotel te Brussel en het kasteel te Tervuren. Wanneer in 1395 de stukken uit Brussel in Tervuren werden samengebracht, werd een gemeenschappelijke inventaris opgesteld van beide bewaarplaatsen [6]. Omstreeks 1400 werden de vorstelijke charters dus in twee plaatsen in het hertogdom bewaard: in Nijvel en in Tervuren. Met de oprichting van de Rekenkamer in 1404 werd er ook door deze instelling een eigen oorkondecollectie aangemaakt. Van de oorkonden bewaard in Nijvel, Tervuren en de Rekenkamer te Brussel, werd in 1438 een repertorium aangelegd door Adriaan vander Ee, oorkondenbewaarder van Brabant sinds 1435 [7]. Dit werk, met veel sierletters met miniaturen, is de belangrijkste inventaris van de oorkonden van Brabant opgesteld in het Ancien Régime, het eerste algemene repertorium van de oorkonden van de drie Brabantse depots. Een afschrift hiervan werd opgesteld tussen 1470 en 1490, in drie boekdelen, waarbij alleen de beginletters van de acht eerste hoofdstukken werden versierd, zij het dan wel van een veel betere kwaliteit dan in het origineel [8].
Vermoedelijk eind 15de, begin 16de eeuw kregen de charters van Nijvel en Tervuren een nieuw onderkomen in de grote toren van het kasteel van Vilvoorde. In 1550 werd het geheel geïnventariseerd [9]. Een nieuwe inventaris verscheen in 1588 nadat de chartercollectie voor korte tijd uit veiligheidsoverwegingen in het hotel van de Rekenkamer was ondergebracht [10].
In toepassing van de Vrede van Munster (1648) werden in 1665-1666 tientallen originele oorkonden uit de oorkondenschat van Vilvoorde gelicht en overgebracht naar Den Haag. Een weinig later, nl. in 1667, werd door de gouverneur-generaal in de Spaanse Nederlanden bevolen de collectie over te

3 Voor de inventarissen van de oorkonden van Brabant, zie LAURENT R., Documenten met betrekking tot de kanselarij van Brabant (14de-15de eeuw).Catalogus bij de tentoonstelling in het Algemeen Rijksarchief van 2 oktober tot 24 november 1995 (AR, Educatieve Dienst. Catalogus, 134), Brussel, 1995, p. 29-58.
4 Brussel, AR, Handschriftenverzameling, 1 (nummering volgens DE MECHELEER L., Catalogus van de handschriftenverzameling, Brussel, 2018 (ter perse)).
5 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 63 en Rijsel, A.D.N., reeks B, 147 (inventaris 1393) en Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 65 en Ibidem, Handschriftenverzameling, oude nummers 980 en 982 (inventaris 1434 en twee afschriften).
6 Brussel, AR, Handschriftenverzameling, oud nummer 978.
7 Brussel, AR, Handschriftenverzameling, oud nummer 983.
8 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, nrs. 66, 67 en 68.
9 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 75.
10 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 80.

brengen naar de Brusselse Rekenkamer. Een inventaris van de Vilvoordse verzameling en de oorkonden van de Rekenkamer verscheen in 1670 [11]. Door de Franse bezetter werden in 1748 heel wat oorkonden geroofd en naar Rijsel vervoerd, deze werden in 1772 teruggegeven. De in Brussel gebleven charters waren intussen verhuisd naar de zolders van de hertogelijke Munt. In 1773 werden ze samen met de uit Rijsel teruggekeerde charters toevertrouwd aan de archiefdienst van graaf de Wynants, die in 1782 het nieuw ambtsgebouw van de Rekenkamer betrok. Om de stukken uit Franse handen te houden, werden ze na 1794, via Würzburg en Linz, naar Wenen getransporteerd waar ze meer dan een halve eeuw zouden blijven. Het is dankzij de jarenlange inspanningen van Gachard dat de Brabantse oorkonden uiteindelijk in drie zendingen, in 1857, 1863 en 1866, opnieuw naar Brussel werden overgebracht. Door de teruggave in schijven werd de oorpronkelijke orde grondig verstoord. Bovendien werd niet alles gerestitueerd, want in de collectie der *Niederländische Urkunden*van het *Haus-, Hof- und Staatsarchiv*bevinden zich nu nog steeds charters van Brabant.

11 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 86.

Inhoud en structuur

INHOUD

Deze inventaris bevat de oorkonden in origineel en afschrift van de hertogen van Brabant, Limburg en de Landen van Overmaas van 1470 tot 1499. Tot 1477 is Karel de Stoute aan het bewind als hertog van Brabant, na zijn dood wordt hij opgevolgd door zijn dochter Maria van Bourgondië [12]. Na het vroegtijdig overlijden van Maria van Bourgondië in 1482 neemt haar echtgenoot Maximiliaan van Oostenrijk het regentschap waar, tot in 1493 wanneer Filips de Schone hertog van Brabant wordt.
Een oorkonde diende als bewijsstuk voor een rechtshandeling of rechtsfeit. Het is een eenmalig bewijskrachtig document voor een nieuwe rechtstoestand of voor de bekrachtiging van een bestaande rechtstoestand.
Als voorwerp van de verordeningen kan men volgende categorieën onderscheiden: grondwettelijke verordeningen, o.a. deze betreffende de Blijde Inkomst; akten in verband met de structuur en de werkwijze van de gerechtelijke, financiële en bestuurlijke instellingen op centraal en lokaal niveau; ordonnanties betreffende het muntwezen; politieverordeningen; verordeningen inzake de inning ten voordele van de hertog van tolrechten en andere onrechtstreekse belastingen; privilegies, ordonnanties en octrooien betreffende steden, landelijke gemeenschappen, ambachten, gilden, naties van vreemde handelaars; verordeningen en octrooien aangaande waterwegen, wegen en bruggen; gerechtelijke uitspraken en bevestigingen van akkoorden ter beëindiging van geschillen tussen heren en stedelijke of landelijke gemeenschappen, of tussen die gemeenschappen onderling; ordonnanties betreffende de geestelijkheid; verdragen met vreemde vorsten en steden; normgevende uitspraken van de Raad van Brabant (of van de Grote Raad); octrooien tot verkoop door de steden van lijf- of aflosbare renten; documenten betreffende de domaniale rechten van de hertog, inbegrepen deze betreffende de in pand gegeven goederen [13].

Taal en schrift van de documenten:

Het merendeel van de stukken is in het Middelnederlands of het Frans opgesteld. Verder werden heel wat oorkonden in het Latijn geschreven, sporadisch in het Duits. Bij elk bestanddeel wordt de taal waarin het is

12 De regesten van de akten van Karel de Stoute die eertijds door de Franse historicus Henri Stein (1862-1940) waren opgesteld, zijn uitgegeven als H. STEIN, Catalogue des actes de Charles le Téméraire (1467-1477). Mit einem Anhang: Urkunden und Mandate Karls von Burgund, Grafen von Charolais (1433-1467), bearbeitet von Sonja Dünnebeil. Vorwort von Werner Paravicini (Instrumenta. Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris, Band 3), Sigmaringen, 1999.

13 Indeling gebaseerd op P. Godding (éd.), Ordonnances de Philippe le Bon pour les Duchés de Brabant et de Limbourg et les pays d'Outre-Meuse 1430-1467/Verordeningen van Filips de Goede voor de Hertogdommen Brabant en Limburg en de landen van Overmaas 1430-1467, Recueil des Ordonnances des Pays-Bas / Verzameling van de Verordeningen der Nederlanden, 1ste reeks, 1381-1506, 2de afdeling., Brussel, 2005, p. 10-14.

opgesteld, vermeld (A/D = Duits; F = Frans; L = Latijn en N = Nederlands). Bij charters waarvan zowel het origineel is bewaard als één of meerdere afschriften, vindt men de taal van het origineel.

SELECTIES EN VERNIETIGINGEN

De verzameling oorkonden van Brabant vertoont zeker hiaten - ongetwijfeld het gevolg van de talrijke verhuisoperaties - dat kunnen we afleiden uit het feit dat in oude inventarissen charters worden vermeld die vandaag verdwenen zijn. Het is vooral dankzij de inventarissen uit de 15de eeuw met hun nauwkeurige analyses dat we een beeld krijgen van de totale oorkondenschat in die periode.

ORDENING

De oorkonden werden aanvankelijk per zaak opgeborgen in grote houten kisten. Van bijzonder belang om te reconstrueren hoe de hier beschreven oorkonden werden bewaard, is de inleiding van de vermelde inventaris van Adriaan vander Ee uit 1438. De charters werden op drie verschillende plaatsen bewaard, die in de marge van de inventaris worden vermeld met hoofdletters: B voor Brussel, N voor Nijvel en V voor Tervuren (*Vure*). In de Rekenkamer te Brussel werden de oorkonden geklasseerd in kisten (*layes*, *layettes*) opgeborgen in 12 kasten die gerangschikt staan op twee boven elkaar geplaatste rijen. De benedenreeks draagt de nummers I tot VI en de bovenreeks dezelfde nummers, vergezeld van de letters A tot F. In de collegiale Sint-Gertrudekerk van Nijvel zijn de oorkonden gerangschikt in archiefkisten geplaatst in een grote koffer (*en ung grant coffre*) in de schatkamer achter het altaar. In een toren van het kasteel van Tervuren zijn de stukken geordend in open kasten.
Onder meer doordat de verzameling door de Oostenrijkers werd meegenomen op het einde van de 18de eeuw, en tussen 1857 en 1866 in drie fases werd teruggegeven aan België, werd de oorspronkelijke orde grondig verstoord. In de loop der tijden is de oorspronkelijke orde per zaak moeten wijken voor een chronologische orde.

Beschrijving van de series en archiefbestanddelen

I. JAAR 1470

--- 1470, 6 janvier, Gand (F) Charles le Téméraire retient Jean van den Berghe en qualité de maître des ouvrages de maçonnerie au quartier de Bruxelles, aux gages de 25 francs par an en sus de ses journées et vacations, etc. Jean van den Berghe prêta serment en la Chambre des Comptes à Bruxelles le 20 mars 1470.

9985 1470, 12 janvier, [Bruxelles] (L) Matheus Doy, fils de feu Nycholaus, promet de payer annuellement et héréditairement à Johannes de Pundere dit *van Loevenen* et à Evrardus de Walsche, bouchers, au profit de Katherine Valcx, fille de Johannes et d'Elisabeth de Beeringen, sa femme, un cens de 12 florins d'or du Rhin hypothéqué sur des biens allodiaux.

9986 1470, 28 janvier, Gand (F) Charles le Téméraire ordonne, suite aux plaintes formulées par Edouard, roi d'Angleterre et de France, seigneur d'Irlande, son [beau-]frère et cousin, au sujet de l'inobservation dans ses Etats du traité d'entrecours de marchandises conclu à Bruxelles, le 24 novembre 1467, aux gens du Conseil de Brabant; aux président et gens du Conseil de Flandre; au grand bailli du Hainaut; aux lieutenant et gens du Conseil de Hollande (Holland) à La Haye (Den Haag); au grand bailli de Namur; aux sénéchaux de Ponthieu et du Boulonnais; au gouverneur de Lille, de Douai et d'Orchies; aux baillis d'Aire et de Saint-Omer; aux receveurs de Bewest- et Beoosterschelde en Zélande (Zeeland) et à l'écoutète de Malines, de publier solennellement et à son de trompe, aux lieux habituels de leurs juridictions respectives, ledit traité de commerce dont il reproduit le texte intégral, suivi du texte des lettres de procuration datées du château de Windsor, 20 septembre 1467, qui furent données par ledit roi à ses ambassadeurs chargés de le négocier.

--- 1470, sans date [1er février, Louvain ?] (F) Rapport sur ce qui fut traité en la journée tenue [Louvain, le 1er février 1470?] entre le seigneur de Humbercourt, Guy de Brimeu, le président du Conseil à Luxembourg, maître Jehan Lorfèvre, conseillers, et maître Jehan Stoep, secrétaire du duc de Bourgogne [Charles le Téméraire], commissaires dudit duc, d'une part, et l'évêque de Liège et autres gens et conseillers de son évêché, d'autre part, touchant la mouvance du fief de Diepenbeek, les limites entre le duché de Limbourg et la principauté de Liège, la propriété de la rivière la Vesdre et le droit d'affermage ès bois de Franchimont.

9987 1470, 12 février, [Bruxelles] (L) Wilhelmus Leeman dit *Vrederix*, barbier, fils de feu Johannes, et Maria van Vorsselaer, sa femme, transportèrent en mains d'Adrianus Zeemaes, représentant les chapelains des autels de la Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, possesseurs du fonds, au profit d'Arnoldus Volkaert, prêtre, fils de feu Henricus, un héritage ou jardin, situé en face des Bons Enfants, entre les biens de Nycholaus Slee qui appartinrent précédemment à Johannes Tymmermans, d'une part, et ceux de Johannes Esselen, auparavant de Johannes vanden Noede, d'autre part, certain jardin situé à proximité du précédent, au lieu-dit de *Nuwe poerte*, entre les biens de Johannes de Beckere, calcificis, et d'Andreas de Haeren, que posséda jadis feu Egidius Moens, d'une part, et ceux de feu Johannes Schockaert, prêtre, et de Johannes Mont, d'autre part, et attenant par derrière au parc du duc et aux biens de feu Henricus vanden Assche dit *van Moirtenbeke*, le bottier, et ses enfants, que détient présentement Johanna Rampaerts, femme de Petrus de Pannemakere: jardin depuis convertis en un seul et sur lequel a été construite une habitation.

--- 1470, 15 février, Gand (F) Charles le Téméraire déclare que la cour spirituelle de Liège (official, archidiacres et vicaires) sera transportée à Louvain pour les duchés de Limbourg et de Brabant, pour les comtés de Hainaut et de Namur, et aussi pour les villages baignés par la Sambre au diocèse de Liège, à la requête des habitants de Louvain auxquels Philippe le Bon, en mourant, devait encore une somme de 11.240 livres, du prix de 40 gros la livre, monnaie de Flandre.

--- 1470, 15 février, Gand (F) Charles le Téméraire donne aux habitants de Louvain l'autorisation de lever un nouveau droit d'accis pour une période de 20 ans à partir du 24 juin prochain, à condition que les officiers du duc, les officiers du conseil de Brabant et les officiers de la Chambre des Comptes en seront exempts.

9988 1470, 16 février, [Bruxelles] (L) Johannes Esselen, fils de feu Johannes, transporte en mains de Petrus de Sluytere, représentant les bénéficiers des chapellenies de la Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint- Nicolas de Bruxelles, seigneurs du fonds, au profit d'Arnoldus Volkaert, fils de feu Henricus, un cens de trois florins et trois quarts d'un florin d'or à charge d'un héritage ou jardin situé en face des Bons Enfants de Bruxelles entre les biens de Henricus Tervrancx dit *Zueten* que possédèrent successivement Johannes Tymmermans et Nycholaus Slee, d'une part, et ceux de feu Johannes Esselen, auparavant de Johannes van den Noede, d'autre part; d'un autre jardin sis à proximité, au lieu-dit *de Nuwenpoirte*, entre les biens de feu Egidius Moens, possédés depuis par

Johannes de Beckere, calcificis, et par Andreas de Haren, d'un côté, ceux de feu Johannes Schockaert, prêtre, et de Johannes Mont, d'un autre côté, et attenant par derrière à la garenne du duc de Brabant et au bien de feu Henricus vanden Assche dit *van Moirtenbeke*, et ses enfants, appartenant maintenant à Johanna Rampaerts, femme de Petrus de Pannemakere, lesquels deux jardins sont depuis convertis en un seul; de la part compétant au vendeur dans la moitié d'un héritage avec habitation et dépendances, connu sous le nom *Dodenaecken* et situé dans de *Lanteernestrate*; de la maison appelée *den Tumelere*: lesdites deux dernières maisons étant situées dans de *Grypststrate*.

9989 1470, 27 février, [Bruxelles] (L) Jacobus Hals dit *van Os*, caligator, fils de feu Wilhelmus, transporte en main de Henricus de Heembeke, prêtre, représentant les chapelains des autels de La Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, possesseurs du fonds, au profit d'Arnoldus Volkaert, prêtre, fils de feu Henricus, certaine partie d'un jardin sur laquelle le susdit Jacobus avait bâti trois maisons, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, au lieu-dit *de Nuwepoirte*, entre le jardin de Wilhelmus van Hamme, le bien de Henricus van den Driessche dit *van Moirtenbeke* et celui du susdit Arnoldus Volkaert, aux conditions stipulées dans les présentes lettres.

--- 1470, au mois de février, Gand (F) Charles le Téméraire, en considération des bons, notables et loyaux services que lui a rendus, rend et rendra son amé et féal conseiller et maître des requêtes de son hôtel, maître Anthoine Hanneron, prévôt de Saint-Donatien de Bruges, lui fait don d'une maison lui appartenant et sise à environ une lieue de la ville de Maastricht, appelée Oye, mouvant de son fief à cause du pays de Limbourg, et à lui échue par le décès de la fille bâtarde de feu Jehan de Heynsbergue, son cousin, en son vivant évêque de Liège.

9990 1470, 7 mars (N) Jacob die Jonghe et Claus vanden Venne, échevins de la porte de Turnhout et hommes de fief du duc de Brabant, font savoir que Segher Nouts, Wouter et Jan Eyckmanns, Lysbeth Jan Soeten, fille de Jan, et Laureys vander Horst, fils de ladite Lysbeth, ont reconnu part-devant eux avoir vendu à Henricke vander Keelen, receveur au pays de Turnhout, acceptant pour et au nom du duc, une partie de prairie appelée *dat Rott*, située dans le bois dit *Grootenhout*, au prix de 40 peters.

--- 1470, 28 mars, Bruges (F) Charles le Téméraire donne à Artus de la Poissonnerie, écuyer du comté de Franchimont, l'office des mairies de Soiron, Trembleur et Cheratte au pays de Dalhem. Il prêta le serment en la Chambre des Comptes à Bruxelles le 8 avril 1470.

--- 1470, 5 avril (F) Guillaume de Clugny, protonotaire du Saint-Siège, conseiller, maître des requêtes de l'hôtel et trésorier du duc de Bourgogne, commet Zegre Zuwels, clerc et auditeur de la Chambre des Comptes à Bruxelles, son lieutenant, pour recevoir les restes de tous les officiers rendant leurs comptes en ladite Chambre.

9991 1470, 8 mai (N) Saladyn de Knuts, fils de Willem, reconnaît avoir donné en aumône et pour le repos de son âme et des âmes de ses amis, au couvent de Saint-Adrien à Grammont: une rente héritable de deux chapons et quatre escalins parisis par an hypothéqué par moitie sur deux prés à faucher situés à Heldergem, l'un appartenant à Christiaen van Hoerne, l'autre aux héritiers de Gheerde Tscepens; une autre semblable rente de 10 escalins parisis par an, assignée pour une moitié sur un journal de terre possédé par les héritiers de Louis Moke et situé sur le grand *Vossevelt* entre les biens de l'héritier de Jan de Ghier et de Jan de Smet, et pour une seconde moitié sur le journal de terre, appelé ' *tVossevelt*, appartenant à Floreyns de Donckere et attenant à un héritage du susdit couvent, d'une part, et un bien de Jan Tsmeets précité, d'autre part.

9992 1470, 10 mai (N) Johannes de Lombeke, prêtre, *rentmeester der cleynder canonicken van sinter Goelen in Bruessel*, reconnaît avoir reçu de Jan van Olmen, receveur de Brabant au quartier de Bruxelles: six escalins six deniers monnaie de Louvain et six deniers paiement; un setier de froment *van osteene deraf te bachkenne*, pour l'échéance de la Noël dernière.

9993 1470, 2 juin (N) Les échevins de Brabant à Hoeilaert font savoir que, par-devant eux et le receveur dudit duc, Matheus de Cock a transporté en mains dudit receveur au profit de Thomas Monens, prieur du couvent de Groenendael un *haeghbosch* situé entre les biens des susnommés vendeur et acheteur.

--- 1470, 9 juillet (N) Vincent, comte de Moers et de Saarwerden, déclare avoir reçu en prêt de Jean Olmsbergh une somme de 3000 florins du Rhin, rédimible par au moins 500 florins à la fois: prêt en raison duquel il a nommé ledit Jean gouverneur de ses châteaux, villes, terres et seigneuries de Born, Sittard et Susteren et lieutenant et semonceur des hommes de fief y ressortissants, aux conditions stipulées dans les présentes lettres. A sa demande, Scheifert de vamme Roden (de Merode), seigneur de Limbourg, chevalier, Henri de Moibach et Dederich de Moers, bâtard, présentement bailli de Brüggen, se constituèrent cautions pour lui envers Jean précité.

--- 1470, 20 juillet, Saint-Omer (N) Charles le Téméraire octroie à Guy van Brymeu, seigneur de Humbercourt, chevalier, son conseiller,

chambellan et gouverneur du pays de Namur, le pouvoir de disposer librement de la totalité ou de partie des biens féodaux ou autres qu'il possède au duché de Brabant, et de ceux qu'il y pourra acquérir dorénavant, soit en faveur de gens d'église ou de personnes laïques.

--- 1470, 3 août, Hesdin (F) Charles le Téméraire, sur la recommandation de son amé et féal conseiller et confesseur, l'évêque de Salembrie, nomme Jehan Loisel, demeurant à Bruxelles, huissier et concierge de la Chambre des Comptes de Brabant, en remplacement de feu Jehan Guillier, en son vivant sommelier de l'échansonnerie et dernier possesseur dudit office.

--- 1470, 12 août, Hesdin (F) Charles le Téméraire donne la place de concierge et garde de l'hôtel du Coudenberg à Bruxelles, à Jean Caron, serviteur de son oratoire, au lieu et place de feu Jean Guillier.

--- 1470, 14 août, Hesdin (F) Charles le Téméraire commet Felix de Hont en l'office de maître ordinaire de la Chambre des Comptes à Bruxelles, au lieu et place de feu maître Guillaume Bourgeoiz.

--- 1470, 14 août, Hesdin (F) Charles le Téméraire commet Jehan Oudart en l'office de maître extraordinaire de la Chambre des Comptes à Bruxelles. Il prêta le serment pertinent en la Chambre des Comptes à Bruxelles, le 23 avril 1473.

9994 1470, 25 août, Braine-l'Alleud (F) Pierre a le Plicez, demeurant à Mont-Saint-Jean sous Braine-l'Alleud, constitue contre-pan pour les 24 bonniers et demi de bruyères, sis en diverses parties au Ronsart au delà de Mont- Saint-Jean, qu'il a pris à rente héritable du duc de Brabant aux prix de quatre deniers monnaie de Louvain par bonnier et par an.

9995 1470, 25 août, Braine-l'Alleud (F) Jehan Jamein, demeurant à Mont-Saint-Jean, reconnaît avoir pris à rente héritable du duc de Brabant trois bonniers de bruyère situés en une pièce au lieu-dit *ou Ronsart*, au prix de cinq deniers monnaie de Louvain par an pour chaque bonnier, rente pour le paiement de laquelle il constitue à titre de contre-pan trois plaques par an assignées sur sa maison joindant au chemin de Nivelles à Louvain d'un côté et au bien de Toussaint Jamein, d'un autre côté.

9996 1470, 25 août, Braine-l'Alleud (F) Colart Pigolet, demeurant à Ransbeek, reconnaît avoir pris en arrentement du duc de Brabant 13 bonniers et trois journaux de bruyère sis en deux pièces au lieu-dit *ou Ronssart*, au prix de quatre deniers monnaie de Louvain par bonnier, paiement en garantie duquel il déclare constituer comme

contre-pan un bonnier de terre attenant d'une part à son propre bien, et d'autre part au bien de Willamme Baceller et au fossé Pochet.

--- 1470, 1er septembre, Hesdin (F) Charles le Téméraire octroie l'office de châtelain et concierge de la maison des Trois-Fontaines en la forêt de Soignes, devenu vacant par la fuite de Jehan Heyns qui par sa négligence avait laissé échapper de cette maison certains prisonniers criminels dont il avait la garde, au conseiller Gerard de la Roiche, maître de la Chambre aux deniers et gruyer de Brabant. Il a fait le serment en la Chambre des Comptes à Bruxelles le 28 janvier 1471.

9997 1470, 1er septembre, [Bruxelles] (N) Jan Daems et Jacob de Zoene, tenanciers jurés de la Chambre du tonlieu de Bruxelles, certifient qu'en présence d'eux et de plusieurs autres personnes, Jan van Olmen, receveur de Brabant au quartier de Bruxelles, a vendu aux enchères le 13 août dernier sur le *Broothuys* en cette ville, toute la récolte de fruits de la garenne du parc de Coudenberg au prix de 22 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre.

--- 1470, 4 septembre, Hesdin (F) Charles le Téméraire nomme provisionnellement Jehan van Arckel en qualité de conseiller et receveur de Brabant à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Turnhout et leurs appartenances, en remplacement de feu Goswin Heym, dont ledit Jehan avait été le clerc pendant de longues années. Il a prêté serment en sa qualité susdite par-devant les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles le 17 septembre suivant.

9998 1470, 7 septembre, Hesdin (F) Charles le Téméraire ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de contraindre et faire contraindre les officiers de justice et de recette de leur ressort à rendre régulièrement leurs comptes à chaque année, sous peine d'encourir une amende au premier défaut et d'être privés de leurs offices au second défaut.

--- 1470, 22 septembre, Hesdin (F) Charles le Téméraire octroie l'office de bailli de Nivelles et du roman pays de Brabant au chancelier Jacques de Glimes, en remplacement de feu le chevalier Loys de Dongelbert, dernier possesseur dudit office. Il prêta le serment en la Chambre des Comptes à Bruxelles le 4 octobre 1470.

--- 1470, 2 octobre, Hesdin (F) Charles le Téméraire donne à Henri Coelens de Helmond l'office de conseiller et receveur de Brabant à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Turnhout et leurs appartenances: office qu'avait desservi provisionnellement Jehan Lorfèvre dit dErke [van Arckel] après le décès de Goswin Heym. Il prêta le serment et constitue la caution requise le 17 novembre 1470 en la Chambre

des Comptes à Bruxelles.

9999 1470, 5 octobre, Hesdin (F) Sentence interlocutoire rendue sur un différend né entre les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville d'Anvers, d'une part, le Conseil de Brabant, le receveur d'Anvers, Gautier Bonnecroy, et le receveur du droit de louche en cette ville, Thierry Venbosch, d'autre part, au sujet de la perception de ce droit audit Anvers.

10000 1470, 31 octobre, [Bruxelles] (L) Margareta de Vorsschelen, fille de feu Nychasius, et Johannes Pepercoeren, son mari et mambour, fils de feu Johannes, transportent à Willelmus vander Borch dit *Loenys*, prêtre, acceptant pour et au nom de Nycholaus, son père, fils de feu Johannes, un cens de cinq nouveaux sols et d'un chapon par an qu'ils possèdent sur un héritage avec habitation situé à Woluwe-Saint-Lambert, appartenant à Johannes de Lange et attenant au bien de feu Johannes Tserclaes, fils de feu Henricus.

--- 1470, au mois d'octobre, Hesdin (F) Charles le Téméraire renouvelle en faveur de son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan, Pieter Vasques, les lettres patentes, datées de Bruxelles 31 mai 1459, par lesquelles la jouissance du château de Tervuren lui avait été concédée sa vie durant par le duc défunt.

--- 1470, 3 novembre (N) Appointement conclu entre les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles et le magistrat de Bruxelles touchant le partage du produit de la taxe sur les vins entre le duc et la ville de Bruxelles.

10001 1470, 5 novembre, Hesdin (F) Charles le Téméraire fait à Reynault de Lespeault, jadis bourgardinier du feu duc, son père, remise d'une somme de 53 livres quatre sols de 40 gros monnaie de Flandre, montant de ce que lui revient dans l'amende de 106 livres huit sols dudit prix à laquelle avait été condamné ledit Reynault pour avoir proféré des paroles injurieuses contre les membres de la précédente loi de Bruxelles, ainsi que contre quelques-uns de son métier.

--- 1470, 11 novembre, Hesdin (F) Charles le Téméraire pourvoit Zegre Zuweels, jadis receveur de Jodoigne, de l'office de clerc et auditeur de la Chambre des Comptes à Bruxelles devenu vacant par la promotion de Berthelemi de Meerbeke au grade de conseiller et maître ordinaire de ladite Chambre.

10002 1470, 17 novembre (N) Lambrecht Liekens et Lysbet Heerscaps, sa femme, transportent en mains du receveur du duc à Hoeilaert, au profit de Peter Sollebolle, acceptant pour et au nom du couvent de Groenendael, un journal de terre situé sur le *Coedaelvelt* supérieur,

entre les biens dudit couvent et de Jan Struetens.

--- 1470, 22 décembre, Hesdin (F) Charles le Téméraire confirme les privilèges octroyés par ses prédécesseurs aux commandeur, provincial et frères de l'Ordre Teutonique du baillliage de Vieux-Joncs.

II. JAAR 1471

10003 1471, 2 janvier (F) Jehan Watoie dit *du Sart*, comme usufruitier, et Pierre, son fils, et la fille de celui-ci, Katherine et son mari, comme propriétaire, rendent à la fabrique de l'église Notre-Dame de Genappe, représentée par Jehan Pondt, barbier, et Jehan dez Molins, un prix de 16 pietres, un muid de blé mesure de Nivelles par an livrable en la ville de Genappe: rente rachetable après un terme de sept ans et pour laquelle les susdits vendeurs constituèrent contre-pan.

10004 1471, 8 janvier, Hesdin (F) Charles le Téméraire ordonne aux sénéchaux de Brabant, de Limbourg, de Dalhem et des pays d'Outre-Meuse, aux maïeur de Louvain, amman de Bruxelles, margrave d'Anvers, écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), au souverain bailli de Flandre, baillis de Gand, Bruges, Ypres et du Franc, aux grands baillis de Hainaut et de Namur, au lieutenant général des pays de Hollande (Holland), Zélande (Zeeland) et Frise (Friesland), et à tous autres justiciers et officiers que la chose concerne, de publier dans le ressort de leurs juridictions respectives la présente ordonnance par laquelle il défend à un chacun, sous peine d'encourir de grosses amendes, d'acheter ou de détenir des calamines autres que celles provenant de ses fosses au duché de Limbourg, présentement affermées à Alart et Jehan le Watier, frères, batteurs de cuivre, bourgeois demeurant à Bruges.

10005 1471, 9 janvier, Bruxelles (L) Johannes Veynoet dit *de Pannemakere*, fils de feu Petrus et de sa femme Johanna Rampaert, transporte en mains de Johannes deYmpe, représentant les chapelains des autels de la Vierge et de Sainte-Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, seigneurs du fonds, au profit de Petrus de Mazenzele, fils de feu Petrus, un héritage avec habitation, grand jardin et appartenances, situés en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *Tscriverstreetken*, entre les biens de feu Willelmus vanden Bossche, le tailleur de pierre, de Johannis de Deen et de Leonius de Wittersys, d'une part, et ceux de feu Johannes Esselen, de Nycholaus Broesijs et de Petrus Mathys dit *In den Nuwenborre*, d'autre part.

--- 1471, 10 janvier (N) Dictum des échevins d'Uccle spécifiant de quelle manière se devra faire le partage des biens délaissés par Kathlyne Heylen entre ses enfants légitimes issus de trois lits, partage au sujet duquel un différend avait surgi entre Henrick vanden Kerckhove, petit-fils de la défunte, et Henrick Terwehoot, fils de celle-ci, qui s'en étaient rapportés d'abord au dire de Jan van Ranssen et Daneel Heylen.

10006 1471, 15 janvier (F) Les mambours de Saint-Georges de Grez

donnent en arrentement perpétuel à Gossiaul Joveniale environ un demi-bonnier de terre gisant au lieu-dit *En Haharnoli*, attenant au bien des béguines de Louvain d'une part, et aux terres de Jehan del Bruyere et de Villers, d'autre part, moyennant paiement d'un cens annuel de deux *molenvaten* de blé et huit deniers en argent.

10007 1471, 1er février, [Louvain] (L) Les prieur et religieux du couvent des frères prêcheurs de Louvain transportent à Philippus vanden Nuwenhove, receveur du duc de Brabant en cette ville, la part leur compétant du chef de leur feu confrère Walterus de Geldonia, fils de feu Egidius, dans une maison appelée Tscip, située près du cimetière de Saint-Pierre de Louvain, entre les biens de maître Arnoldus Weldighe, barbier, et des héritiers de feu Henricus Colve.

--- 1471, 9 février (F) Charles le Téméraire fait savoir que, ce jour d'hui, par-devant Guilhaume de Dyon, son lieutenant, et Philippe de Dion, Henry de Wyte, Pierre delle Motte, Gerarr Bechet, et plusieurs autres hommes de fief, Marye de Donglebert, épouse de Wernier de Dalves, a repris de lui à hommage les château et village de Seraing avec 150 livres tournois par an et autres appartenances: fief que ladite Marye et son époux transportèrent immédiatement après, en s'en réservant l'usufruit la vie durant du dernier survivant, au profit de Godefroid de Marneffe, qui en fit relief et y fut investi selon les droits et coutumes de la conférence de Brabant.

--- 1471, 13 février (F) Simple mention d'un appointement de cette date ensuite duquel fut assignée sur la recette des territoire de Malines la rente de 45 écus que possédaient sur celle de Herselt et de Westerlo les veuve et héritiers de Gommaire van der Borch.

--- 1471, 19 février, camp lez Dours (F) Charles le Téméraire fait don des fiefs, rentes, revenus, meubles et biens quelconques confisquées à son profit sur Philippe de Baillet, écuyer, natif du pays de Brabant, pour avoir, avec le seigneur de Renti, pris le parti des ennemis de lui duc, à son amé et féal chevalier, conseiller, chambellan, lieutenant ès pays de Liège et de Looz et gouverneur de Namur, Gui de Brymeu, seigneur de Humbercourt, à charge pour celui-ci de s'acquitter de ce chef de tous devoirs et services féodaux accoutumés.

10008 1471, 26 février, Picquigny (F) Charles le Téméraire nomme provisionnellement le chevalier Pierre de Vertain écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), en remplacement d'Ywain de Mol, qui venait de mourir, aux gages, droits, etc. accoutumés.

--- 1471, 18 mars, camp lez Amiens (F) Charles le Téméraire donne au clerc des offices de son hôtel, Ernoul de Beughem, la cense de

Ranst d'une valeur d'environ 60 livres par an, confisquée sur Phelippe de Baillet, fils de Colart, qui avait suivi le seigneur de Renty, du parti des ennemis du duc.

--- 1471, 28 mars, Gand (L) Document relatant l'entrevue de maître Johannes de le Bouvrie, procureur général du duc de Bourgogne et d'Arnoldus, duc de Gueldre (Gelre) et comte de Zutphen en présence des notaires et témoins homme lige du duc de Bourgogne, comme duc de Brabant et de Limbourg, du chef des fiefs suivants qu'il tient de lui à hommage: la Veluwe entière, le comté de Kessel intégralement, le Bommelerwaard, le Thielerwaard, l'avouerie de Thorn, Oosterbeek, avec la montagne et les autres appartenances, la terre et seigneurie de Cuijk avec tout ce qui en dépend, la ville de Grave avec ses appartenances, douze arpents de terre dans le Tielerwaard que Henricus de Est tenait jadis, admit la franchise de tout droit de tonlieu dont devaient jouir les marchands de Brabant, de Limbourg, etc., les habitants de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) partout dans le duché de Gueldre et ceux de Tiel par terre dans ce pays, convint des obligations que contiennent à avoir envers le duc de Brabant ceux de ce pays qui s'établissent à Bommel, enfin, reconnait au duc de Brabant toute hauteur, aide, etc. en la ville de Grave.

10009 1471, en mars (F) Noël le Cevallier, le jeune, receveur de Genappe, cède la maison et tenure de Symonet Lochart, situées au lieu-dit *En le truandise*, et qui avaient été saisies par lui pour cause de non-paiement d'un cens dû au duc de Brabant, à Bernard del Spoute, fils de Godefroid, qui possédait à change du bien saisi une rente d'un florin du Rhin par an.

--- 1471, 4 avril, lez Amiens (F) Charles le Téméraire accorde au scelleur du Conseil de Brabant, Jehan le Grote, la pension de 18 sols par jour, le sol compté pour deux gros monnaie de Flandre, dont jouissait le père de sa femme, feu Jehan Cotereau, en son vivant conseiller et physicien du duc: pension que ledit Jehan le Grote pourra toucher trimestriellement jusqu'à ce que les gages des conseillers du Conseil de Brabant auront été réglés.

--- 1471, 18 avril (?), Bruxelles (N) La Chambre des Comptes de Bruxelles prolonge, pour un terme indéterminé, la commission de maître particulier des monnaies de Brabant en la ville de Louvain qui il y a trois ans avait été octroyée à Joris de Cabouter.

10010 1471, 23 avril (F) Renar de Mommale, abbé du Val-Saint-Lambert de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Liège, délivre un vidimus de la charte datée du 9 février 1471.

10011 1471, 1er mai (F) Les maîtres d'hôtel de la duchesse de Bourgogne

certifient que Jehan de Olmen, receveur de Brabant au quartier de Bruxelles, a fait mesurer au mois de mars dernier, par ordre du duc, deux bonniers de bois en la forêt de Soignes, dont le charbon et bois en provenant est à transporter en la maison de Jehan de Oedenhagen, demeurant entre les deux portes de Coudenberg, pour servir aux besoins de l'hôtel de la duchesse.

10012 1471, 4 mai (N) Jacop Mosselman reconnaît avoir reçu de Jan van Olmen, receveur de Brabant au quartier de Bruxelles, pour l'échéance de la Noël dernière, la moitié d'une rente viagère de trois peters de Louvain par an qu'il possède sur le produit de la forêt de Soignes et sur la recette de Bruxelles.

10013 1471, 24 mai (N) Jan Bels, couvreur d'ardoises, le jeune, reconnaît avoir reçu de Jan van Olmen, receveur de Brabant au quartier de Bruxelles, une somme de 18 livres 18 escalins de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour avoir couvert d'ardoises provenant de Mertenfosse, le toit de la galerie attenante à la porte de la garenne de l'hôtel du duc de Bruxelles, toit mesurant une verge et 200 pieds.

--- 1471, 5 juin, Péronne (F) Charles le Téméraire, à la requête des chanoines, mambours et marguilliers de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, leur permet de prendre à chaque année dans la forêt de Soignes, à l'intervention du receveur et du woudmaître de Brabant, 20 pièces d'arbrisseaux dont ils ont besoin chaque année pour décorer cette église de verdure au jour de la fête solennelle du Saint-Sacrement des Miracles.

--- 1471, 4 juillet, Abbeville (F) Charles le Téméraire remet son cousin Jehan de Luxembourg, comte de Marles, fils aîné de Loys de Luxembourg, comte de Saint-Pol et connétable de France, et de feue Jehanne de Bar, en possession des seigneuries de Gravelines et de Warneton, de la moitié de la terre de Bornem, de celles de Ghisme dite Coucy en Flandre, de la moitié de la seigneurie de Sapagnies et du fief de Doulens, et des terres et seigneuries de Rumst, Hoboken et Eke en Brabant, dont le connétable fut l'usufruitiers qui, avec le comté de Saint-Pol et d 'autres seigneuries, maisons, forteresses, rentes et revenus, avaient été confisquées sur le connétable pour avoir livré les ville de Saint-Quentin en Vermandois aux ennemis du duc et s'être déclaré ouvertement adversaire de celui-ci durant la présente guerre contre la France.

--- 1471, 4 juillet (F) Les gens et Conseil de Brabant à Bruxelles, à la requête de Guy de Brymeu, seigneur de Humbercourt, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et son lieutenant ès pays de Liège et de Looz, ordonnent au premier huissier sur ce requis par

ledit Guy ou son procureur, de le mettre en possession des biens de Brabant saisis sur Philippe de Baillet pour cause d'entente avec les ennemis du duc, conformément aux lettres sur ce données par ledit duc au camp lez Dours, le 19 février précédent, dont ils reproduisent le texte.

--- 1471, 22 juillet, Abbeville (F) Charles le Téméraire nomme son amé et féal écuyer échanson, Anthoine Doisellez, châtelain du château de Vilvorde, en remplacement de feu Jehan de Rochefay, dit *Rosquin*, en son vivant premier écuyer d'écurie et dernier possesseur dudit office de châtelain de Vilvorde, aux gages accoutumés.

10014 1471, 5 août, Abbeville (F) Charles le Téméraire mande au maïeur d'Asse, qu'usant du droit lui compétant de nommer le clerc de l'échevinage de cette ville, il a investi de cette charge Jehan du Maresch, clerc et serviteur de Jehan le Tourneur, son conseiller et premier sommelier de corps, pour la desservir aux droits, salaires, libertés, franchises, profits... accoutumés, soit en personne, soit par intermédiaire capable.

--- 1471, 9 août (F) Jaques Wielant, écuyer, seigneur de ...., lieutenant du margrave d'Anvers, à la demande de Robert de Boulouigne, procureur de Guy de Brymeu, seigneur de Humbercourt, chambellan du duc de Bourgogne, son lieutenant ès pays de Liège et de Looz et gouverneur de Namur, et sur présentation des lettres datées du 4 juillet précédent contenant copie de celles données au camp lez Dours, le 19 février, le met en possession des biens situés dans le ressort de son office, qui avaient été saisis sur Philippe de Baillet, écuyer, natif du pays de Brabant, pour avoir quitté avec le seigneur de Renty l'armée du duc et s'être joint aux ennemis de celui-ci.

--- 1471, 14 août (F) Jehan de Gruyter, lieutenant du maïeur de Tirlemont, fait savoir qu'à la requête de Roubert de Boulouigne, procureur du seigneur de Humbercourt, il l'a investi des biens situés dans le ressort de son office à Neerlinter et dans les environs, qui avaient été saisis sur Philippe de Baillet, écuyer; investiture donnée en exécution des lettres de ceux du Conseil de Brabant auxquelles les présentes furent attachées.

--- 1471, 17 août (F) Les gens de la Chambre des Comptes de Bruxelles approuve, en ce qui les concerne, l'exécution faite par Jacques Wielant, lieutenant du margrave d'Anvers, et par Jehan de Gruytere, lieutenant du maïeur de Thielmont, en exécution d'un ordre émané de ceux du Conseil de Brabant dans les ressorts de leurs offices respectifs qui avaient appartenu à Philippe de Baillet, écuyer.

10015 1471, 23 août (N) Charles le Téméraire mande aux justiciers de Brabant qu'il a pris sous sa protection et sauvegarde Jan van Oeffel, curé de Vechel et ses serviteurs et biens, et leur ordonne de prendre des mesures en conséquence.

10016 1471, 5 octobre (N) Les échevins de Hoeilaert font savoir que par-devant eux et le receveur du duc en ce lieu, Lysbeth et Mari Liekens, filles de Gielys, assistées de leurs mambours, ont transporté en mains dudit receveur au profit de Peter Sollebol, acceptant pour et au nom du couvent de Groenendael 60 verges de bois situées au lieu-dit *Coedal*, entre les biens dudit couvent et ceux de Peter Claboths.

10017 1471, 10 octobre (N) Attestation émanée de Johannes de Vleeschauwere et Jan vanden Putte, échevins de Neerijse, touchant le produit de la vente, faite par Philippe vanden Nuwenhove, receveur de Brabant au quartier de Louvain, des biens meubles de feu Baten Bauwens, échus au duc de Brabant pour cause de bâtardise de Lodewyck Bauwens, fils de feu Jan, et de confiscation encourue par ledit Lodewyck, ainsi que concernant le montant des dettes laissées par le susdit défunt.

10018 1471 (N) Fragment d'une ordonnance de Charles le Téméraire touchant le poids public d'Anvers.

III. JAAR 1472

--- 1472, 9 janvier, Lille (F) Charles le Téméraire octroie l'office de châtelain et garde du château de Genappe, devenu vacant par la résignation qu'en fit Guerrin de Brimeu, écuyer, par l'entremise du chevalier et chambellan Pierre de Brimeu, son fils, à son amé et féal cousin, chevalier, conseiller et chambellan Charles de Châlons, comte de Joigny, mari de Jehenne de Baingquethem, aux mêmes gages, droits et profits que ceux dont jouirent ses prédécesseurs en cet office, Guerrin de Brimeu précité et feu Herman Clemart, et dont jouiront les susdits conjoints leur vie durant. Le comte de Joigny prêta le serment le 11 janvier suivant, entre les mains du chancelier et chambellan du duc, le chevalier de Saillant et de Lyz.

--- 1472, 3 février (N) Vincent, comte de Moers et de Saarwerden, reconnaît avoir reçu en prêt de Jan Olensszbergen 700 florins du Rhin, somme pour laquelle il lui a engagé sa terre de Born aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, auxquelles appendaient leurs sceaux avec le sien les bourgmestres, échevins et conseillers de Sittard et de Born et le receveur du susdit comte en cette dernière localité, Jan van Eyninckhusen.

10019 1472, 27 février, [Bruxelles] (L) Margareta Tsots, fille de feu Egidius, transporte en mains de Willelmus Tymmerman, proviseur des pauvres de la paroisse Sainte-Gudule de Bruxelles, seigneur du fonds, au profit d'Arnoldus de Kesterbeke, acceptant pour et au nom de Johanne Coulons, fille de Johannes alias *Meester Jan*, une terre vague de cinq journaux et 46 verges connue sous le nom *den Duvelszack* et sise en la paroisse d'Itterbeek au lieu-dit *den Zack*, entre le bien appelé *den Ruttinck* et appartenant à Johannes Meerte d'une part, et les biens de Henricus de Bloyere, de Theodericus Heymans et de Johannes de Nederhem, orfèvre, d'autre part, et s'étendant par derrière au bois de Nycholaus Casssaert et à l'héritage de feu Johannes de Weerde, en son vivant tisserand de Bruxelles.

--- 1472, 27 février, Bruxelles (N) Instructions élaborées en la Chambre des Comptes à Bruxelles dans le but de faire exécuter au mieux des intérêts du duc les travaux d'entretien des biens domaniaux au duché de Brabant, tels que châteaux, maisons, moulins, cours d'eau etc.

--- 1472, 27 février, Bruxelles (N) Lettres missives des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, par lesquelles ils ordonnent aux quatre receveurs généraux de Brabant de se conformer strictement aux instructions qu'ils leur envoient sur le fait des travaux de réparation, etc., à exécuter quasi journellement aux bâtiments domaniaux, cours d'eau, etc., situés dans les ressorts respectifs de

leurs offices.

--- 1472, 20 mars (N) Inventaire, dressé ce jour-là, des meubles qui se trouvent dans la maison du duc *ten Drienbornen* dans la forêt de Soignes.

--- 1472, 1er avril (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Charles le Téméraire assigna sur la recette d'Anvers, de Lierre et de Herentals, au profit de Roelant van Oistryck alias *Vlennere*, une pension sa vie durant de huit sols de deux gros de Flandre le sol par jour.

--- 1472, 14 avril (F) Témoignage de Conraert vander Meeren, seigneur de Woluwe-Saint-Lambert, etc., et de Wouter vander Noot, chevaliers, de Jan van der Noot, fils de feu Wouter, et de Vranck Tserjacops surnommé *vanden Poele*, échevins d'Uccle, et de Henricus vanden Broecke, leur clerc juré, touchant le mode de partage des biens meubles et immeubles sous le banc d'Uccle.

--- 1472, 20 avril, Bruges (F) Charles le Téméraire retient son amé et féal conseiller et chambellan, frère Jaques Caillot, chevalier de l'ordre de Rhodes et commandeur de Chantraine, en qualité de châtelain du château de Louvain, office devenu vacant par la résignation qu'en fit ce même jour son amé et féal écuyer et panetier, Drieu de Humières. Jacques Caillot prêta le serment le 18 juin 1472 entre les mains du chancelier le seigneur de Saillant et du Liz.

10020 1472, 22 avril, Plessis-lez-Tours (F) Louis, roi de France, proroge du 1er mai au 15 juin suivant inclus, aux conditions anciennes, la trêve existant entre lui et le duc de Bourgogne, en y comprenant, suivant le désir exprimé par ce dernier, le duc de Guyenne, son frère, le duc de Bretagne et le duc de Calabre et de Lorraine, ainsi que leurs pays, seigneuries et sujets respectifs.

--- 1472, 4 mai, Bruges (F) Mandement de Charles le Téméraire sur l'évaluation et le cours des monnaies aux pays de Brabant et d'Outre-Meuse.

--- 1472, 10 mai, Gand (F) Charles le Téméraire nomme Benoit de Pardieu, receveur des parties extraordinaires aux pays de Liège, duché de Bouillon et comte de Looz, en remplacement de Nicolas Mathieu. Il prêta le serment et constitua la caution requise en la Chambre des Comptes à Bruxelles, le 23 mars 1473.

--- 1472, 11 mai (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Charles assigna sur la recette d'Anvers, de Lierre et de Herentals, au profit d'Engelbert de Faletans, une pension sa vie

durant de 125 livres par an.

10021 1472, 4 juin, Cité-lez-Arras (F) Charles le Téméraire, après avoir scindé en deux recettes distinctes la recette du pays de Liège et de Looz, en attribuant à Nicolas Mathieu des rentes héritables à rachat et sans rachat, et celles des parties extraordinaires à Benoitin de Pardieu, renouvelle les lettres de commission du susdit Nicolas Mathieu, auparavant receveur général, et qui désormais jouira de gages à fixer ultérieurement, outre les droits, honneurs, prérogatives, libertés, franchises, profits et émoluments accoutumés. Nicolas Mathieu prêta serment en la Chambre des Comptes à Bruxelles le 13 décembre 1472.

--- 1472, 4 juin, Arras (F) Substance des lettres de sûreté de cette date par lesquelles le duc s'oblige à tenir la ville de Tirlemont indemne du fait d'avoir vendu à sa charge une rente héritable de 80 écus par an, rachetable au denier seize.

--- 1472, 4 juin, Arras (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc s'obligea envers la ville de Léau à la tenir indemne du fait d'avoir vendu à sa charge sur leur ville une rente héritable de 35 écus par an, rachetable au denier seize.

10022 1472, 28 juin (N) Les échevins de Winge font savoir que, par-devant eux, Henric Cluwen a transporté en mains du seigneur du fonds, Jan van Brabant, archidiacre de Bruxelles, au profit de Jan Cluwen, son fils, l'usufruit d'un journal et demi de pré, et que ledit fils Cluwen en a immédiatement cédé l'usufruit et la propriété à Jan Tielens, qui en a été investi sur toutes les formalités de droit.

10023 1472, 6 juillet, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) (L) Les échevins de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) font savoir que Petrus de Vertaigne, chevalier, seigneur de Heeswijk, s'est engagé par-devant eux, comme débiteur principal, à opérer dans un délai de trois ans la rente viagère de 14 florins d'or du Rhin par an qu'Henricus de Kessel et Johannes Pijnappel ont promis de payer à Geertrude et Margarete de Platea, filles naturelles de Johannes, doyen de Bois-le-Duc, religieuses au couvent Sainte-Gertrude en cette ville, au lieu-dit Orthen: rente hypothéquée sur des biens sis en ladite ville dans la rue dite *Wyntmoelenberchstraet* et à propos desquels sont cités comme aboutissants Arnoldus Berwout, Bernardus, fils de Johannes Beerntzsoen, Arnoldus de Hedel, Willelmus Armigack et Laurencius de Rode.

10024 1472, 21 juillet, [Bruxelles] (L) Arnoldus Volkaert, prêtre, fils de feu Henricus, promet de payer annuellement et héréditairement à Henricus vanden Broeke, clerc de la ville de Bruxelles, au profit de et à perpétuité de la Sainte Vierge devant le chœur en l'église

Saint-Géry, une rente de 3 florins par an, hypothéquée sur ses biens allodiaux et mobiliers, et spécialement sur certaine partie de jardin, sur laquelle Jacobus Hals dit *Van Os*, caligator, a construit trois habitations, sise en dehors de la porte Sainte-Gudule de Bruxelles, au lieu-dit *de Nuwepoirte*, entre le jardin de Willem de Hamme et le bien de Henricus vanden Driessche dit *van Mortenbeke*: ce qui se fit du consentement de Petrus Volkaert, intervenant au nom des bénéficiers des chapellenies de la Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, possesseurs du fonds.

10025 1472, 3 août, [Bruxelles] (L) Katherina Coppens, veuve de Johannes Ysenbaert, transporte à Johannes et à Katherine, enfants procréés par elle et son dit feu mari, l'usufruit lui compétant du chef de feu son mari dans la moitié d'un cens de cinq sols de gros de Brabant assigné sur un héritage avec habitation, jardin, verger et appendances, situé près de l'église de Strombeek, entre les biens de Zweder de Wemmel et de la table du Saint- Esprit de Strombeek.

10026 1472, 18 août, Bruxelles (L) Charles le Téméraire charge maîtres Geldolphe vander Noot, conseiller, et Johannes de Scoenhove, secrétaire, de veiller à l'exécution de la sentence interlocutoire prononcée par lui en cause de Gerardus, duc de Juliers (Jülich) et de Berg, son parent, d'une part, et l'écuyer Anthonius de Palant, d'autre part, au sujet du château de Montjoie (Monschau).

10027 1472, 1er octobre (L) Gerardus, duc de Juliers (Jülich) et de Berg, comte de Ravensberg, promet de se conformer à la sentence interlocutoire prononcée par le duc de Bourgogne sur le différend au sujet du château de Montjoie (Monschau) pendant entre lui et Anthonius de Palant.

10028 1472, 3 octobre, Bensburg (L) Gerardus, duc de Juliers (Jülich) et de Berg, comte de Ravensberg, pour satisfaire à une des clauses de la sentence interlocutoire prononcée par le duc de Bourgogne sur le différend existant entre lui d'une part, et Anthonius de Palant, d'autre part, au sujet du château de Montjoie (Monschau), se déclare prêt, avant de prendre possession dudit château, à verser entre les mains de Geldolphe vander Noot et de Johannes de Schoenhoeven, commissaires à ce spécialement délégués par ledit duc de Bourgogne, une somme de 7900 florins du Rhin, pour laquelle ses conseillers, nommés dans la charte, se constituent ses cautions envers Anthonius prénommé.

--- 1472, 4 octobre, Pargny-sur-Somme (F) Charles le Téméraire donne, cède et transporte à perpétuité à son amé et féal cousin, conseiller et chambellan Philippe de Croy, seigneur de Quiévrain, le bois de

Meerdaal et la maison de Vaalbeek qu'avaient respectivement possédés le seigneur de Croy et son fils, le seigneur de Renty, qui s'étaient joints aux ennemis du duc durant la présente guerre.

--- 1472, 7 octobre, Pargny-sur-Somme (F) Charles le Téméraire nomme son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan, Jehan de Berghes, grand-veneur de Brabant en remplacement de feu Phelippe Hinckart. Le nouveau grand-veneur prêta le serment le 22 mai 1473.

10029 1472, 9 octobre (N) Dierick de Voeght, drossard, et les échevins de Westerlo, font savoir que par-devant eux Johanne van Wezemaal, fille naturelle de feu Jan, en son vivant seigneur de Wezemaal, de Westerlo, de Herselt, de Fallais et du pays de Malines, et Peter van Huldenberghe, son mari et mambour légitime, reconnaissent avoir reçu du duc de Brabant, en exécution d'un accord conclu entre lesdits conjoints et les commis des finances et gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, les meubles et ustensiles garnissant le château de Westerlo par l'entremise du receveur de Brabant au quartier de Louvain, et le mobilier de la maison d'Anderstad par l'intermédiaire du receveur de Brabant au quartier d'Anvers: livraisons moyennant lesquelles les conjoints prénommés donnent décharge audit duc, à la réserve de ce qui leur reste dû par le seigneur d'Auxy, acquéreur du château de Fallais.

10030 1472, 18 octobre (F) Le duc de Bourgogne mande à ses maîtres d'hôtel, au premier écuyer de son écurie, à l'amman de Bruxelles, et à tous les justiciers et officiers que la chose peut concerner, qu'il a autorisé Jehan de Messemakere, sergent de Bruxelles, à porter la devise du fusil sur ses robes, ..., chaperons etc., comme il voudra et à ses dépens, toutes les fois que bon lui semble.

--- 1472, 18 octobre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire nomme provisionnellement Balthasar le Vos, naguère receveur de Jodoigne, receveur de Brabant au quartier de Louvain, en remplacement de Phelippe de Nieuwenhove, qu'il a suspendu de cet office. Il prêta le serment en la Chambre des Comptes à Bruxelles le lendemain.

--- 1472, 24 novembre, Bruxelles (F) Le président et gens du Conseil de Brabant ordonnent à quiconque des officiers de justice de Brabant qui sur ce sera requis, de mettre Philippe de Croy, seigneur de Quiévrain, en possession du bois de Meerdaal et de la terre, maison et seigneurie de Vaalbeek, près de Louvain, et des rentes et revenus qui y appartiennent.

--- 1472, 25 novembre (F) Anthoine Dageraert, huissier d'armes du Brabant, déclare que, en étant requis par Phelippe de Croy, seigneur de Quiévrain, il a mis celui-ci en possession de la terre,

maison et seigneurie de Vaalbeek et du bois de Meerdaal près de Louvain, ainsi que des rentes, revenus, émoluments et arrérages y appartenant, en maintenant dans leurs offices, au nom dudit Philippe de Croy, les personnes ci-après nommées et qualifiées: Vrancke Hermeys, Jehan de Bierbeke, Henry Vite, Godevaert Boels et Jehan de Weerd, marchands jurés du bois de Meerdaal, et Wouter de Landwyck, vorster et sergent de ce bois.

--- 1472, 7 décembre, Roermond (F) Arnold, duc de Gueldre (Gelre), etc., donne en engagement à Charles, duc de Bourgogne, les duché de Gueldre et comté de Zutphen avec toutes leurs appartenances et dépendances au prix de 300.000 florins des Electeurs du Rhin, en s'en réservant le droit de rachat et en déclarant forclusion du droit de rachat à perpétuité Adolf, son fils et ses hoirs.

--- 1472, 28 décembre, Bruges (F) Charles le Téméraire agrée la résignation de son office de receveur de Maastricht, de Limbourg, de Dalhem et d'autres terres et seigneuries aux pays d'Outre-Meuse, faite par le conseiller Jehan Beyssel entre les mains du chancelier de Brabant, le seigneur de Saillart et de Liz, chevalier, au profit du conseiller et receveur du pays de Liège, du duché de Bouillon et du comté de Looz, Benoit Pardieu, et donne à celui-ci plein pouvoir pour exercer ou faire exercer en son nom ledit office. Il prêta le serment et constitua caution en la Chambre des Comptes à Bruxelles.

--- 1472, en décembre, Damme (F) Charles le Téméraire cède et transporte à son amé et féal chevalier, conseiller, chambellan, etc..., Guy de Brymeu, à titre de don, les terres et seigneuries de Wezemaal, Westerlo et Herselt que tint en son vivant Jehan, seigneur desdits lieux, qui les avait légués par testament au duc, ainsi que les droits que peut prétendre sur ces deux dernières localités le seigneur de Croy, droits confisqués sur celui-ci pour avoir suivi le parti des ennemis du duc.

--- 1472 (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Charles [de Bourgogne] s'obligea envers la ville de Louvain à la tenir indemne des 600 écus de 24 patars pièce de rente héritable par an, au rachat du denier seize, que pour son compte elle avait vendus sur le corps de ladite ville.

--- 1472 (F) Substance des lettres de sûreté de cette date, données par le duc Charles de Bourgogne à la ville de Bruxelles, à l'occasion de la vente faite à sa demande sur le corps de cette ville, de rentes héritables jusqu'à concurrence de 600 écus de 24 patars pièce, valant 720 livres monnaie de Flandre.

--- [14]72 (F) Substance à diverses personnes d'Anvers auxquelles cette ville avait vendu des rentes héritables, jusqu'à concurrence de 600 écus valant 720 livres monnaie de Flandre pour le compte dudit duc.

--- [14]72 (F) Substance des lettres de sûreté de cette date, données à la ville de Lierre, en raison de la vente faite par elle à diverses personnes, pour le compte dudit duc, de rentes viagères jusqu'à concurrence de 100 livres seize sols, monnaie de Flandre.

--- [14]72 (F) Mention de la vente faite par la ville de Nivelles, à la charge et requête du duc Charles, de rentes héritables à diverses personnes, à rachat du denier seize et jusqu'à concurrence de 240 livres monnaie de Flandre.

--- 1472 (N) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Charles [de Bourgogne] assigna à Roeland Vleeminck, en récompense des services rendus par lui durant la guerre, une pension de huit sols par jour sa vie durant: donation qui fut confirmée plus tard par Marguerite de Bourgogne d'abord et par le duc Maximilien ensuite.

--- 1472 (N) Mention d'une somme de quatre livres 10 sols de gros due à la ville de Lierre du chef de rentes héritables vendues par elle dans le courant de cette année à la demande et pour le compte du duc Charles le Téméraire.

--- 1472 (N) Mention de rentes viagères qui, dans le courant de cette année, furent vendues par la ville de Lierre pour le compte du duc Charles de Bourgogne.

--- 1472 (N) Simple mention de la vente par la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), pour le compte du duc Charles, de rentes héritables, rachetables au denier quinze, jusqu'à concurrence d'une somme de 400 couronnes de six gros pièce, valant 120 livres de gros monnaie de Flandre.

--- 1472 (N) Mention de rentes viagères vendues dans le courant de cette année par la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) à la demande et pour le compte du duc Charles.

--- 1472 (N) Mention de la vente faite dans le courant de cette année par la ville de Tirlemont, du consentement des trois Etats du pays de Brabant, à la charge du duc, d'une rente héritable de 80 couronnes de France de 24 sols pièce, rachetable au denier seize.

--- 1472 (N) Simple mention de la vente d'une rente héritable de 35 couronnes de 24 sols pièce rachetable au denier seize, faite dans le

courant de cette année par la ville de Léau, pour le compte du duc, et avec l'assentiment des trois Etats du pays de Brabant.

IV. JAAR 1473

--- 1473, 7 janvier, Bruges (F) Charles le Téméraire ordonne au premier huissier sur ce requis par le doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht, etc., d'insinuer aux écoutète et échevins de Fouron-le-Comte au territoire de Dalhem de tenir les habitants de Berneau exempts de toutes tailles, aides et subventions quelconques.

10031 1473, 8 janvier, Uccle (N) Jan van Coudenberge, fils de feu Gheert, a transporté en mains de Symoen vander Bauwetten, maïeur du seigneur de Duyst, le chevalier Peter van Herbeys, représentant celui-ci comme seigneur du fonds, au profit de Claes de Beijere, fils de Jan, divers biens, terres et prés comprenant 16 bonniers, à propos de la description desquels sont cités des noms de personnes et de lieux-dits.

--- 1473, 13 janvier, Bruges (N) Charles le Téméraire fait savoir que, par-devant lui et plusieurs hommes de fief, le chevalier Jan van Croy, seigneur de Reux, fils du seigneur de Croy, a vendu et transporté la terre de Wezemaal et le maréchalat de Brabant, jadis légués par testament à lui par feu Jan, en son vivant seigneur de Wezemaal, au chevalier, conseiller et chambellan Guy van Brymeu, seigneur de Humbercourt, etc.; qu'aussitôt après ce premier transport lui-même, duc, a cédé et transporté à Guy précité les droits qu'il possède sur ces terre et maréchalat; qu'enfin, à la requête du seigneur de Humbercourt prénommé il a joint et incorporé ces deux fiefs au comté de Megen, à charge pour ledit Guy et ses successeurs au comté de Megen de tenir à perpétuité le tout en un seul fief mouvant du duché de Brabant.

10032 1473, 14 janvier, Nivelles (F) Les échevins de Nivelles font connaître de quelle manière Jehan, Colart et Marie [des Norvez?] ont procédé au partage des biens délaissés par feus leurs père et mère, Gérard [le Charlier?] et Marie Gibon, sa femme.

--- 1473, 19 janvier (F) Relation faite au Conseil de Brabant par Jehan de Pachtenbeque, huissier d'armes, de l'insinuation, par lui faite à la requête des doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht aux écoutètes et échevins de Fouron-le-Comte au territoire de Dalhem touchant l'exemption de toutes les tailles, aides et subventions quelconques dont devaient jouir les habitants de Berneau, village appartenant audit chapitre, etc.

--- 1473, 23 janvier, Bruges (F) Lettres closes du duc de Bourgogne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, par lesquelles il fixe à 4000 livres de 40 gros la caution à verser en leurs mains par Benoit de Pardieu, comme receveur dudit duc à Maastricht et aux

pays de Liège et de Looz.

--- 1473, 6 mars, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, à la requête de Godefroid de Marneffe, écuyer, qui s'était présenté à Arras en armes pour le service durant la guerre et qui avait été chargé d'une mission au pays de Liège, ordonne au seigneur de Humbercourt, chevalier, son conseiller, chambellan et lieutenant général ès pays de Liège et de Looz, de faire révoquer et annuler prestement par les hommes de fief du pays de Liège la sentence prononcée par eux à la poursuite du chevalier Baldewin de Fontaines, sans avoir eu égard au temps de guerre invoqué par le susdit Godefroid de Marneffe et sans attendre les lettres de Jehan Maroton, scelleur de l'évêque de Liège, qui celui-ci avait à produire: sentence en vertu de laquelle ledit Godefroid avait été dépossédé de la terre et seigneurie de Seraing que lui avait léguée par testament, et à sa femme et enfants, feu le chevalier Louis de Donglebert; d'ajourner par-devant lui ou les chancelier et gens du Grand Conseil étant-lez-lui, lesdits hommes de fief en cas d'opposition de leur part.

--- 1473, 7 mars, Bruxelles (L) Charles le Téméraire, en qualité de seigneur gagier de Gueldre (Gelre) et de Zutphen, duché et comté que feu Arnoldus lui avait donnés en gage, nomme Johannes de Worchem receveur du duché de Gueldre. Il prêta le serment en la Chambre des Comptes à Bruxelles le 23 mars 1473.

10033 1473, 12 mars (N) Les échevins du duc à Landen font savoir que par-devant eux et Jan van Beckevoirt, receveur en ce même lieu, Henrick van Beetze, alias Bastijns, a reconnu avoir repris à bail de Jan van Reyngen, receveur du duc à Tirlemont, en présence de maître Bartholomeus van Meerbeke, commissaire délégué par le duc, deux parties de terre, mesurant ensemble douze grandes verges, situées à Raidtshoven entre les biens des héritiers Cristiaens Bormans, de Mathijs Kinnaerts et des héritiers de feu Jan van Janshoven, au prix d'un muid de froment à livrer annuellement en la ville de Tirlemont au jour de la Saint-André, 30 novembre: rente en garantie du paiement de laquelle Henrick prénommé constitua suffisant contre-pan.

--- 1473, 14 mars, Bruxelles (F) Gui de Brimeu, comte de Megen, etc., ordonne au premier huissier, sergent ou autre officier sur ce requis, de mettre à exécution les lettres patentes obtenues dudit duc par Godefroid de Marneffe, écuyer, datées aussi de Bruxelles, 6 mars 1473, auxquelles les présentes étaient attachées.

10034 1473, 15 mars, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, à la requête de son conseiller et chambellan Frederic, seigneur de Wythem, chevalier, sénéchal de Dalhem, maintient celui-ci dans l'exercice de

sa charge d'écoutète de la ville de Maastricht et de Lenculen dit *le Vrolant* aux gages, droits, prérogatives, libertés et émoluments accoutumés: charge qu'il exerçait déjà du temps du feu duc, son père. Il prêta serment en qualité que dessus entre les mains du chancelier, le chevalier seigneur de Saillant et de Liz, le 16 mars 1473.

10035 1473, 19 mars, [Huy] (F) Johan de Tinlo, abbé de Neufmoutier à Huy, abbaye de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Liège, à la requête de Godefroid de Marneffe, écuyer, délivre un vidimus des lettres données à Bruxelles, le 6 mars 1473, par Charles le Téméraire, ainsi que de celles y transfixées, émanées de Guy de Brimeu, comte de Megen, et datées aussi de Bruxelles, 14 mars 1473.

10036 1473, 24 mars, Bruxelles (F) Charles le Téméraire mande aux commis sur le fait des domaines et finances de faire rabattre par les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, du compte que le conseiller et receveur de Brabant au quartier de Louvain, Philippe de Nieuwenhove, aura à leur présenter de la recette des terres et seigneuries ayant jadis appartenu au seigneur de Croy dans le quartier de Louvain, la somme de 100 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre payée par lui à Pietre [?], demeurant à Bruxelles, pour frais de voyage secrets faits par ordre de lui, duc, et dont il ne veut pas que plus ample déclaration soit fournie.

--- 1473, 1er avril, Bruxelles (F) Charles le Téméraire donne pleins pouvoirs à Jehan Stoep, son secrétaire et greffier du Conseil de Brabant, et à Bertelmi de Meerbeke, auditeur de la Chambre des Comptes à Bruxelles, pour se rendre aux pays d'Outre-Meuse, y compris les terres et châtellenies engagées de Limbourg, Fauquemont (Valkenburg), Dalhem, Rode, Wassenberg, Kapen, Millen, Gangelt, Vucht, Aspremont et autres, à l'effet d'y fixer, à l'intervention des officiers des lieux, la quote-part à payer par chacun dans l'aide de 500.000 écus d'or à lui dernièrement consentie par les trois États de ses pays de pardeça.

10037 1473, 7 avril, Bruxelles (F) Charles le Téméraire mande au conseiller et receveur de Brabant au quartier de Bruxelles, Jehan de Olmen, qu'il se charge d'asseoir et de percevoir dans le ressort de sa juridiction la part due par les ressortissants dans l'aide de 500.000 écus par an que les trois États de ses pays et seigneuries de par-deçà viennent de lui octroyer pour un terme de six ans consécutifs, à charge de surseoir pendant cinq ans à la perception de toutes autres aides en cours.

10038 1473, 20 avril, [Jodoigne] (F) Henri [?] et Baudart le Beghe, échevins de Jodoigne, attestent avoir été présents à la vente

publique faite par le receveur de Jodoigne du quart d'une maison sise à Gottechain et dévolue au duc par la mort de Jehan, fils naturel de feue Kateline de le Pisselotte, partie de maison acquise par Collart d'Ohee au prix de quatre deniers obole monnaie de Louvain par an payables au jour Saint-Paul en janvier.

--- [14]73, 8 mai (F) Procès-verbal adressé à ceux des Finances par Jean Stoep, secrétaire, et Barthelémi de Meerbeke, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, touchant la mission remplie par eux aux pays d'Outre-Meuse, en vertu de lettres de commission datées de Bruxelles, le 1er avril 1473, où ils avaient à procéder à la répartition entre les habitants des pays de Limbourg, Fauquemont (Valkenburg), Dalhem, Rode, Wassenberg, Karpen, Millen, Gangelt, Vucht et Aspremont des 9000 écus dernièrement consentie au duc Charles de Bourgogne par les trois États de ses pays de pardeça.

--- 1473, 17 mai (F) Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc Charles permit à maître Martin Steenberch, doyen de Sainte-Gudule de Bruxelles et secrétaire de l'ordre de la Toison d'or, de prendre sur la recette générale de Brabant, sa vie durant: les gages de 18 sols de deux gris de Flandre le sol qui lui étaient comptés par les escrous de la court par jour de présence durant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août, qui se montent par an à 137 livres 14 sols monnaie de Flandre; pour ses fournitures de papier, encre et parchemin, 30 francs, valant 24 livres semblables; pour sa pension de 200 livres tournois par an, 180 livres de Flandre.

10039 1473, 22 mai, Perpignan (L) Jean, roi d'Aragon, de Sicile et de Navarre, déclare avoir été informé par courrier spécial de Petro de Fuxo, protonotaire de l'infant de Navarre apostolique, de la conclusion d'une trêve entre Édouard, roi d'Angleterre, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et le duc de Bretagne, d'une part, et Louis, roi de France, d'autre part: trêve devant durer jusqu'au 1er avril de l'an 1474 et dans laquelle sont compris lui, roi d'Aragon prénommé, Ferdinand, roi de Sicile en deçà, et Alphonse, roi de Portugal, ainsi que Galeacius Maria duc de Milan. Le roi d'Aragon précité fait savoir qu'il accepte ladite trêve et promet de l'observer.

10040 1473, 24 mai, Perpignan (L) Frère Jacobus Roycius, maître en théologie et confesseur du roi d'Aragon, de Sicile, de Navarre, etc., et Bernardus Centforas, docteur en décrets et juge de la cour dudit roi, procureurs envoyés par celui-ci pour recevoir la réponse des capitaines de l'armée du roi de France au sujet de l'observation de la trêve conclue entre le roi d'Angleterre et les ducs de Bourgogne et de Bretagne, d'une part, et le roi de France, d'autre part, font savoir que, alors qu'ils se disposaient à se rendre au camp de l'armée française avec Joannes Orticius, protonotaire du roi de

Navarre, le secrétaire de celui-ci et son greffier, Jacobus Ximenes de Muriello, ils furent avertis par Joannes Nigropontino Tubicini, qu'ils avaient envoyé en avant pour annoncer leur arrivée, que les chefs de l'armée du roi de France ne pouvaient les recevoir.

10041 1473, 24 mai, Perpignan (L) Antonius Geraldinus, secrétaire et protonotaire apostolique du roi d'Aragon, de Sicile, de Navarre, etc. reproduit le texte des lettres adressées par lui à Joannes Nigropontino Tubicini, ainsi que des réponses que rapporta celui-ci le même jour, l'une écrite de la main du susdit cardinal et l'autre signée Richardus pour les chefs de l'armée. Le présent procès-verbal fut rédigé par le susdit notaire apostolique et muni au bas de son monogramme en présence de Bernardus Hugo de Rupebertina, châtelain d'Emposte, et de Johannes, comte de Cardona et capitaine de la Catalogne et amiral de la mer.

--- [14]73, 13 juin (F) Mention des lettres de sûreté de cette date données par le duc Charles à la ville de Nivelles, en raison de rentes héritables jusqu'à concurrence de 200 écus que, sur sa demande et à son compte, elle avait rendues à diverses personnes.

10042 1473, 16 juin, Roermond (F) Charles le Téméraire ordonne aux commis sur le fait des domaines et finances de faire payer par le receveur de la terre et seigneurie de Born à Jehan van Alsberghe, écuyer natif du pays de Luxembourg, en neuf annuités à partir de la date du présent mandement, la somme de 5700 florins du Rhin, moyennant laquelle il avait tenu en engagère du comte de Moers les château, terre et seigneurie de Born avec les villes de Sittard et Susteren avec leurs appartenances qu'il lui avait remis en mains à la suite d'un accord conclu entre eux au moment où lui, duc, quitta la ville de Maastricht pour soumettre à son obéissance le duché de Gueldre (Gelre).

10043 1473, 20 juin (N) Les bourgmestres, échevins, conseillers et communs habitants des quatre principales villes de Brabant, à savoir Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), et les communemaîtres de la ville de Malines, déclarent se constituer caution pour leur seigneur Charles le Téméraire envers Gheraert, duc de Juliers (Jülich) et de Berg et comte de Ravensberg, pour une somme de 80.000 florins du Rhin, prix auquel il a cédé à leur seigneur ses droits sur le duché de Gueldre (Gelre) et le comté de Zutphen.

--- 1473, 20 juin, Nideggen (F) Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles Gerard, duc de Juliers (Jülich), Gueldre (Gelre), etc., reconnaît avoir cédé et transporté à Charles le Téméraire, aux prix de 80.000 florins d'or des Électeurs, les duchés de Gueldre et comté de Zutphen, avec tous droits et actions qui lui pourraient

compéter de ce chef.

10044 1473, 20 juin, Maastricht (L) Charles le Téméraire se reconnaît redevable envers Gerardus, duc de Juliers (Jülich) et de Berg et comte de Ravensberg, en raison de la cession qu'il lui a fait de ses droits sur le duché de Gueldre (Gelre) et le comté de Zutphen, de 80.000 florins du Rhin, somme payable en divers versements dont il fixe les échéances et pour le paiement de laquelle se constituent garants les magistrats et habitants des villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et de Malines.

10045 1473, 20 juin, Malines (N) Charte de Charles le Téméraire concernant le transport à lui des duchés de Gueldre et comté de Zutphen par Gerard, duc de Juliers (Jülich), Gueldre (Gelre), etc., aux prix de 80.000 florins d'or des Électeurs, pour le paiement de laquelle se constituent garants les magistrats et habitants des villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et de Malines.

--- 1473, 21 juin, Niddegen (L) Gérard, duc de Juliers (Jülich) et de Berg et comte de Ravensberg, fait connaître les clauses de la perpétuelle confédération, ligue et union conclue par lui avec Charles le Téméraire, à qui il venait de céder ses droits sur le duché de Gueldre (Gelre) et comté de Zutphen.

10046 1473, 29 juillet, Bruxelles (N) Matheeus Doy, fils de feu Claes, transporte, au profit de Peter de Sluytere, secrétaire de la ville de Bruxelles, qui accepte pour et au nom de Claes van Vucht, maître de la Chambre des Comptes de Brabant, un héritage avec habitation appelé *de quade gheest*, situe près de Cureghem, à proximité du moulin que possédèrent successivement Willem de Clievere, Jan de Roy et Gielys de Beer, et diverses parties de terre et de pré, le tout d'une contenance d'environ six bonniers.

10047 1473, 4 août (N) Peter Scharnier reconnaît avoir reçu de Philippe vanden Nuwenhove, receveur de Brabant au quartier de Louvain, la somme de 100 florins du Rhin, du prix de 20 sols pièce, qui lui a été assignée sur la recette du pays de Westerlo et de Herselt par lettres patentes du duc.

--- 1473, 8 août, Zutphen (F) Charles le Téméraire octroie à son amé et féal cousin Guy de Brymeu, et à ses hoirs, successeurs et ayant cause, le droit de prélever à perpétuité certain tonlieu en sa ville de Megen-sur- Meuse sur toutes manières de gens, marchandises venant de France et des pays de Liège et de Looz, etc.

10048 1473, 1er septembre (F) Les maîtres d'hôtel du duc de Bourgogne certifient que, par ordre du duc, Nicolas de Gondeval, son

conseiller et argentier, a payé la somme de 18 livres 12 sols du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre pour les dépenses de bouche et menus frais de trois Turcs, devenus chrétiens, que le roi de Hongrie a envoyés audit duc: somme payée pour l'entretien des trois à raison de 12 sols deux gros de ladite monnaie en attendant qu'il y soit autrement pourvu par le duc.

10049 1473, 10 septembre, Luxembourg (F) Charles le Téméraire ordonne aux commis sur le fait des domaines et finances de faire payer par le receveur de Roermond au duché de Gueldre (Gelre), sur le produit de la composition des habitants de Venlo et en cas d'insuffisance sur celui de la recette de Roermond, de la manière et aux termes fixés par lui, une somme de 12.000 livres aux personnes nommées dans la liste qui précède le présent mandement, avec indication de la part revenant à chacune d'elles, à titre de rémunération de leurs services et de dédommagement de leurs frais et dépenses lors de la prise de la ville de Venlo.

--- 1473, 21 septembre, Luxembourg (F) Charles le Téméraire rend à son amé et féal cousin, le seigneur [Antoine] de Croy, comte de Porcien, la jouissance des terres, seigneuries, rentes, revenus et biens quelconques qu'il possède dans ses États, hormis les biens domaniaux qu'il tint par engagère et les terres et seigneuries d'Aarschot et de Westerlo, au sujet desquelles un procès est pendant.

10050 1473, 7 octobre (F) Le maïeur et les échevins de l'alleu de Bierges font savoir que, par-devant eux, Wilhamme de Biaumont a transporté à ses enfants, à savoir: Wilhamme, Rensoulle, Yernot, Hanette, Catton et Marion, l'usufruit lui compétant de sa maison sise audit Bierges, entre les biens de Johan Daillebroucke et des héritiers de Johan de Loskengnor, et un petit courtil gisant à proximité et attenant aux biens de Johan d Ascotte et de héritiers de Johan Reuwart; qu'après avoir été mis en possession dudit usufruit du courtil, Wilhamme, Rensoulle, Hanette, Catton et Marion prénommés, cédèrent leurs respectives parts à Yernot, leur frère, à charge pour lui d'héberger leur père et de pourvoir à son entretien.

10051 1473, 8 octobre (N) Jan van Olmen, receveur de Brabant au quartier de Bruxelles, reconnaît avoir reçu de Wouter Vincke, naguères receveur de Heverlee, 109 livres, 11 escalins, huit deniers et un hellinc poitevin du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, montant de la somme dont il était resté redevable envers le duc de Brabant à la clôture de son dernier compte commençant le 1er octobre 1464 et finissant le 4 avril 1465.

--- 1473, 10 octobre, Saint-Maximin-lez-Trèves (F) Charles le Téméraire, en considération des services rendus par feu Cardot,

permet à Marguerite, sa veuve, et à Ysabel et Marguerite, ses filles, de continuer à tenir leur résidence en la maison de son parc à Bruxelles leur vie durant et jusqu'au décès de la dernière survivante d'elles, et à y avoir le gouvernement et administration des vignes dudit parc.

--- 1473, 18 octobre, Saint-Maximin-lez-Trèves (F) Charles le Téméraire mande aux gens de la Chambre des Comptes qu'il a nommé Cornelis Fransois garde de son père à Bruxelles en remplacement de feu Jehan Boudon, aux mêmes gages, profits et émoluments que ceux dont avait joui ledit défunt. Il prêta serment en cette qualité entre les mains de ladite Chambre, le 30 septembre.

10052 1473, 3 novembre [Bruxelles] (L) Catherina Spoers, fille de feu Nycholaus et veuve d'Adriaen de Poertere, transporte respectivement en mains de Johannes de Apelteren, représentant le duc de Brabant, de Petrus Lenaert, clerc des receveurs de Bruxelles, intervenant au nom de cette ville, et de Johannes de Apelteren prénommé, agissant au nom de la veuve et des enfants de Hughen Schatte, seigneurs fonciers, au profit de Johannes de Arkel, acceptant pour et au nom du duc de Brabant, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, un cens de 10 florins et demi d'or par an qu'elle possède par échéance de feu son père sur les biens suivants: un héritage avec trois habitations et dépendances, situé sur le Coudenberg, dans la rue dite *dIngelantstrate* entre le bien de feu Nycholaus de Beers et la cathédrale; un idem avec une habitation sis à proximité entre les biens dudit feu Nycholaus de Beers et de Gerardus Huenken dit Hacke; un idem gisant entre l'héritage précédant et le bien de Francon vanden Hove qu'avaient possédé auparavant la veuve et les héritiers de Gerardus Slypere.

10053 1473, 5 novembre (N) Affermage public de la vorsterie de Lummen.

10054 1473, 16 novembre, Saint Maximin-lez-Trèves (F) Charles le Téméraire ordonne aux commis des domaines et finances de faire payer par son conseiller Adam Inghenhulss et son secrétaire Peter Poulart, nouvellement chargés par lui du recouvrement des deniers des compositions lui dus aux duché de Gueldre (Gelre) et comté de Zutphen, une somme de 12.000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre aux personnes nommées dans la liste précédant ce mandement, en la répartissant entre elles de manière y indiquée: somme par lui allouée à ces personnes pour les récompenser de leurs services et les indemniser de pertes subies en l'aidant à la prise de la ville de Venlo.

10055 1473, 28 novembre, Thionville (F) Charles le Téméraire, à la requête de son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan domestique, Jacques, seigneur de Herchies qui, par la suite d'une

blessure reçue à la prise de la place de Wassembourg n'avait pu prendre part à celle de la ville de Venlo, lui accorde, ce nonobstant, comme aux autres centeniers qui y participent, un don de 300 francs de 32 gros monnaie de Flandre le franc: somme que le duc ordonne aux commis sur le fait des domaines et finances de faire compter audit seigneur de Harchies par le secrétaire Peter Poulart et le conseiller Adam Inghenhulss, chargés par lui de recouvrer les amendes imposées aux habitants de Venlo.

1473, 6 décembre, Thionville (F) Charles le Téméraire, à la requête de Gilles Gobert, que par autres lettres patentes il a nommé conseiller et roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or en remplacement de feu Jehan de Saint-Rémy, chevalier, aux honneurs, droits, prérogatives, libertés, franchises, profits et émoluments accoutumés, assigne sur la recette de Saint-Omer la pension de 50 nobles et les 50 livres pour ses robes et habits dudit ordre lui dus par an, que lui avait payés jusqu'alors l'argentier.

1473, 7 décembre (N) Jan van Olmen, receveur au quartier de Bruxelles, déclare avoir vendu au nom de duc Charles à Wouter vanden Heetvelde, fils de feu chevalier Willem, aux conditions spécifiées dans le présent acte le quart d'un héritage, avec habitation et appendences, appelé *tPaleys* et communément désigné sous le nom de *tGroothuys*, qui appartenait autrefois au chevalier Jan Tserclaes et dont l'autre quart a été acquis par le susdit Wouter vanden Heetvelde de Merten Tseraerts: l'autre moitié de cet héritage ayant été possédée et occupée jadis par feu le chevalier Heynrick Cassart. La susdite partie vendue était échue au duc pour cause de bâtardise par décès de Huge Thoenis, fils naturel du feu chevalier Anthoenis, qui l'avait acquise du chapitre de Sainte-Gudule de Bruxelles alors qu'il était déjà marié avec Kathlyne van Cothem.

10056

1473, 8 décembre, Thionville (F) Charles le Téméraire, ayant institué à Malines, pour y siéger dorénavant à toujours, le parlement ou cour souveraine de tous ses États, en y établissant aussi une Chambre des Comptes, une Chambre du trésor et des domaines ainsi qu'une Chambre des généraux des aides, dont le personnel de la première Chambre se composera d'un président, 12 maîtres des comptes, six auditeurs et quatre clercs, celui de la deuxième Chambre de deux trésoriers et deux conseillers, et celui de la troisième Chambre de deux généraux avec un seul greffier pour les deux dernières et deux conseillers, avec un seul greffier pour les deux dernières, déclare nommer Jehan le Doulx, président, Ambroise Dyntre, Alard de la Porte, Clays de Vucht, Jaques Pourcelot, Jaques Cruesinck, Victor d'Ysemberghe, Berthelemy de Mierbeque, Guillaume Dommessent, Felix de Hont, Girard de la Roiche, Simon de le Kerrest et Nicolas de Gondeval, maîtres,

Ghiselin Vlyeghe, Robert de Bouloingne, Paule Meusin, Guillaume de Cottignies, Nicolas Prevost et Zeghere Zwels auditeurs, et Jaques de le Verderue, Michelet de Dornart, Jehan de Sounans et Tassinot du Flocq, clercs de la première; Anthoine Haveron, prévôt de Saint-Donas, et Jehan Oudart, trésoriers, et Bauduyn Gothals et Jehan de Witte conseiller, de la deuxième; Thomas Malet, chevalier, et Pierre Bogart généraux des aides, Jehan Colghiensone et Jehan Sersanders conseillers desdits généraux, de la troisième, et Ypolite de Berthoz, greffier, de ces deux dernières Chambres.

10057 1473, 10 [ou 8] décembre, Thionville (F) Charles le Téméraire réunit à Malines les Chambres des Comptes de ses pays de par-deçà et établit dans la même ville une Chambre du Trésor et une Chambre des généraux des aides, dont il détermine pour chacun le nombre des membres du personnel et les attributions de chacune d'elles en indiquant les mesures qu'il y aura lieu de prendre sur le fait des monnaies dans ses États.

10058 1473, 10 décembre, Thionville (F) Charles le Téméraire nomme Pierquin du Puys huissier d'armes ordinaire de la cour souveraine de parlement établie à Malines, pour y servir les mois de septembre, octobre, novembre et décembre de chaque année, aux gages de six sols par jour de deux gros monnaie de Flandre le sol, et aux droits, honneurs, prérogatives, libertés, franchises, profits et émoluments appartenant à cet état, à charge de prêter le serment pertinent ès mains du chancelier, le chevalier seigneur de Saillant et d'Espoisse.

10059 1473, 21 décembre, [Louvain] (L/F) Les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Louvain délivrent un vidimus de la charte datée du château de Louiers, 22 janvier 1414, et analysée à cette date.

10060 1473, en décembre, Thionville (F) Charles le Téméraire réunit en une seule chambre à Malines les Chambres des Comptes de Lille, de Bruxelles et de La Haye.

--- 1473, au mois de décembre (L) Enquête faite par les commissaires du Conseil du duc Charles de Bourgogne en Flandre en cause de Bouwen Rym, agissant au nom de sa femme, fille du premier lit de feu Gysbrecht de Luw, d'une part, et Gysbrecht de Luw, fils du second lit dudit Gysbrecht, d'autre part, au sujet du partage entre eux des biens dudit défunt situés sous Uccle.

--- 1473, en l'an (F) Simple mention de la vente faite dans le courant de cette année par la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) à la demande et charge du duc Charles de Bourgogne, de 400 écus par an de rentes héritables à diverses personnes, rentes rédimibles au

denier 15.

V. JAAR 1474

10061 1474, 17 janvier, Bruxelles (N) Wouter vanden Heetvelde en Jan van Catthem, échevins de Bruxelles, font savoir que, lors du partage des biens délaissés par feus Peter Wante et sa femme, Lysbetten Blancpain, entre leurs héritiers ci-après nommés: Jan, leur fils; Yde, sœur dudit Jan; Margriete, sœur des précédentes et femme de Jan Zegers; Lysbetten, sœur des prénommés et religieuse au couvent du Saint-Sauveur au Thabor en dehors de Malines, représentée par Thomas Danckaert; Gielys, frère des précédents, absent du pays et que l'on ne sait vivant ou mort, représenté par Henrick vander Eycken, lieutenant de l'amman de Bruxelles; et Martine Mathys, fille de feu Denys et Katheline Wante, jadis sa femme en son vivant aussi sœur de Jan, Yde, Margriete, Lysbetten et Gielys précités, il est échu pour sa part au susdit prénommé Gielys Wante, un héritage, avec habitation et dépendances situé entre les deux parties de Coudenberg à Bruxelles, et attenant aux biens de la veuve des héritiers de Willem de Maegh, auparavant des enfants de feu Vranx Wante, de Jan van Oedenhagen, le vieux, précédemment de feu Jan Tserpeters.

10062 1474, 22 janvier (N) Jan van Olmen, conseiller et receveur de Brabant au quartier de Bruxelles, déclare avoir donné à cens perpétuel au conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Malines, Clase van Vucht, pour être joint au pré naguères acquis par lui de Theeuse Doy, fils de feu Nicolas, un *opstalleken* d'environ deux verges et demie à Cureghem dans la paroisse d'Anderlecht, à charge de payer au profit du duc de Brabant un cens annuel de deux derniers monnaie de Louvain par an à la Noël.

10063 1474, 28 mars, [Bruxelles] (L) Reyneeus et Katherina de Woeluwe, enfants de Willelmus et de feu Katherina vanden Bossche, sa femme, ladite Katherina assistée de son mari, Laurentius Baers, transportent au profit de Petrus de Masensele, un cens de 24 livres argent courant qu'ils possèdent sur un héritage avec habitation et dépendances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, au lieu-dit de *Nuwe poirte*, entre les biens de feu Willelmus vanden Bossche et de feu Nycholaus Cole.

10064 1474, [avant le 20 avril] (F) Document intitulé *Advertissement baille en la Chambre [des Comptes à Bruxelles] par le drossat de Brabant* et commençant *Cy apres sensuivent les mouvemens, causes et raisons, pour lesquelles semble a monseigneur de Nassau, soubz correction, qu'il ne peut bonnement exercer l'office de seneschal de Brabant selon l'instruction a luy sur ce baillee de par mon tres redoubte seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, de Brabant, etc., contenant icelle instruction XII articles, et est de la date du premier jour de janvier lan mil IIIICLXVIII, sans grief*

preiudice et dommage de mondict tres redoubte seigneur le duc et de ses subges.

--- [1474], 20 avril, Louvain (L) Lettre du receveur de l'Université de Louvain aux maîtres des requêtes, chancelier, etc., de la Chambre à Malines, touchant une requête de Petrus vander Quaetpoerte, demeurant à Enghien, avec un appointement en marge daté de Malines, 22 avril [14]74.

--- 1474, 28 avril, Malines (F) Ordonnance et instructions dressées en la Chambre des Comptes à Malines, à l'intervention des commis et députés du chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles, sur l'administration et l'entretien des bois de Hees, de Bossut, de Hazoy et de Nivelles.

10065 1474, 7 mai (F) Les maîtres et échevins de l'alleu de Bierges font savoir que Jehan le Mounir de Chapelle-Saint-Laurent a reconnu par-devant eux qu'il a pris en accense héritable de Jehan de le Goffe, le parmentier, de Sau, une maison sise en cette localité, entre les héritages de Johan Brombaie et des héritiers de Johan Zabin, avec environ trois journaux de terre situés *elle Strelle* entre l'héritage dudit Johan Brombaie et la terre de Notre-Dame de Wavre, aux conditions spécifiées dans le présent acte.

10066 1474, 19 mai, Malines (F) Charles le Téméraire commet le seigneur de Berlettes, chevalier, général des aides, Clais de Veucht, Victor de Ysemberghe et Jaques Cruesinck, maîtres des Comptes à Malines, ses conseillers, et Guillaume Hautain, son secrétaire, pour examiner l'état des fortifications et des fossés du bourg d'Anvers, avec plein pouvoir de faire procéder aux réparations et au curage qu'ils jugeront nécessaires par les villes, franchises et villages et personnes particulières à qui cela incombe et qui de ce chef jouissent de la franchise du tonlieu à Anvers, d'ordonner la démolition de maisons construites sans autorisation sur les murs et dans les fossés du bourg et pouvant nuire à la défense de celui-ci; d'admettre à composition les propriétaires de semblables maisons n'offrant pas de danger, par lettre qu'aura à confirmer le chancelier, chevalier et seigneur de Saillart et d'Espoisse; compositions dont le montant sera à verser entre les mains du conseiller et receveur d'Anvers, Woutre Bonnecroye, pour être utilisées aux susdits travaux de fortification et de curage, etc.

--- 1474, 27 mai, Malines (N) Ordonnance et instructions dressées par les gens de la Chambre des Comptes de Brabant, siégeant à Malines, sur ce qu'il y aura à faire des arbres abattus par le vent en la forêt de Soignes.

--- 1474, 27 juin, Bruxelles (F) Charles le Téméraire, ayant naguère

institué une cour souveraine de justice à Malines, à laquelle ressortissaient les Conseils de Brabant, de Flandre, de Hainaut, de Hollande (Holland), de Luxembourg et de Gueldre (Gelre), et tous autres juges, justiciers et officiers des pays de par-deçà, même en matière d'appel, et trouvant nécessaire de restreindre le nombre de conseillers et suppôts de ces différents conseils, décide que le personnel du Conseil de Brabant se composera dorénavant du président Jehan l'Orfevre, et du scelleur Jehan le Groote, ainsi que des chevaliers Henry Magnus et Jehan d'Anghien, ces deux derniers n'étant pas à remplacer en cas de décès; de quatre conseillers ordinaires, à savoir: Robert Cottrau et Pietre de Brimeu, chevaliers, Conraerd de le Mere, docteur ès lois, ce dernier en remplacement de feu maître Jehan Ostonis, prévôt de Nivelles et Geldolf de le Noot, licencié ès lois; de cinq conseillers commissaires sans gages, dont les noms suivent: maîtres Jehan Watermale, Arnoul de Palude, Henry Stoep, Gontier Louis et Guillame de la Tannerie; de trois secrétaires ordinaires, nommément: Jaques Hujoel, greffier, Jehan Brugman, audiencier et Lambrecht vander Ee; de deux secrétaires signants, Guillamme Nulant et Pierre Thielt, et de tous les autres secrétaires ayant la signature avant la date des présentes lettres, à charge pour les susdites personnes de prêter serment entre les mains du chancelier, le seigneur de Saillant d'Espoisse, chevalier.

10067 1474, 1er juillet, Bruxelles (F) Charles le Téméraire ordonne au commis sur le fait des domaines et finances de faire payer à son cousin le duc de Juliers (Jülich) et de Berg, sur la recette du duché de Gueldre (Gelre) et comté de Zutphen, en divers versements dont il détermine les échéances, une somme de 88.000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, prix auquel son dit cousin lui a cédé les droits lui compétant sur lesdits duché de Gueldre et comté de Zutphen. Au dos figure l'ordre d'accomplir ce que dessus, donné à divers receveurs du duché de Gueldre et comté de Zutphen, par les susdits commis des Finances.

10068 1474, 6 juillet (F) Jacques Deblinghen, lieutenant général du bailli de Saint-Omer, délivre un vidimus des lettres de commission de Gilles Gobert en qualité de conseiller et roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or.

10069 1474, 10 juillet, Malines (F) Charles le Téméraire fixe et assigne sur différentes recettes les gages du président et des neuf maîtres de la Chambre des Comptes à Malines, formée de la réunion de celles de Flandre et de Brabant, qui précédemment étaient respectivement établies à Lille et à Bruxelles, ainsi que de deux maîtres provisionnels. Suit la liste des membres de ce personnel. Les commis sur le fait des domaines et finances, par l'apostille au dos des présentes lettres, datée du 20 juillet 1474, ordonnent aux receveurs que la chose concerne, d'effectuer les paiements en

question.

10070 1474, 16 juillet, Malines (N) Les commissaires délégués par Charles le Téméraire pour visiter le bourg d'Anvers et se rendre compte des travaux de réparation qu'il y a lieu d'y faire exécuter pour remettre le tout en état, ordonnent de la part du duc au premier huissier d'armes sur ce requis de convoquer à Malines pour le 12 août suivant, ceux des villes, franchises et villages de Brabant dont la liste est jointe aux présentes lettres d'ajournement, à fin d'entendre quelle part leur incombe dans les frais qu'occasionneront les travaux.

10071 1474, 16 juillet, Malines (N) Les commissaires envoyés à Anvers par Charles le Téméraire pour visiter le bourg, etc., ordonnent de la part du duc au premier huissier sur ce requis, d'ajourner à Malines, pour le 12 août suivant, ceux des villes, franchises et villages du pays de Brabant mentionnés dans une cédule.

10072 1474, 16 juillet, Malines (N) Les commissaires chargés par Charles le Téméraire de faire exécuter au bourg d'Anvers les travaux de réparation et de curage qu'ils jugeront nécessaires, ordonnent au premier huissier d'armes sur ce requis, de se transporter en Flandre pour inviter ceux des pays de Waes, de Beveren et Saeftinghe à inspecter des villes de Rupelmonde et Hulst; des villages de Baasrode, Sint-Amands, Temse, Burcht, Zwijndrecht, Sint-Jansteen, de Hontenisse, de *Heynxdyck*, d'Ossenisse et Bornem, et des *Pauluspolder* et *Vrouwenpolder* d'envoyer leurs députés à Malines pour le 12 août suivant, à l'effet d'y entendre en quelle mesure ils ont à coopérer dans l'exécution des susdits travaux, sous peine, en cas de non-parution, de perdre la franchise du tonlieu à Anvers dont ils jouissent de ce chef.

10073 1474, du 20 juillet au 1er août (F) Relation adressée par Daniel Uter Zwanen, huissier d'armes du Grand Conseil de Malines, aux commissaires chargés par le duc de Bourgogne d'ordonner la réparation du bourg d'Anvers et de ses appartenances, de l'ajournement fait par lui, ensuite de leurs lettres de commission, aux baillis, maïeurs et échevins des localités suivantes: Burcht au pays de Waes, Zwijndrecht, Beveren, Rupelmonde, Temse, Bornem, Sint-Amands, Baasrode, Gand, Hulst, *Pauluspolder*, *Vrouwenpolder*, *Heinxdyck*, Hontenisse, Ossenisse, Sint-Jan-Steen et pays de Saeftinghe, qui sous peine de forfaire leur franchise du tonlieu d'Anvers, avaient à envoyer à Malines, pour le 12 août suivant, un ou deux députés fondés de pouvoir suffisant, à l'effet d'entendre ce que les susdits commissaires avaient à leur apprendre au nom du duc quant à leur respective participation dans les frais de réparation et de curage dudit bourg d'Anvers et de ses appartenances.

10074 1474, 27 juillet, Westminster (L) Édouard, roi d'Angleterre et de France et seigneur d'Irlande, fait connaître ce qui a été convenu entre lui et le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, quant à l'importance et au paiement des hommes d'armes que ce dernier, par lettres du 25 juillet 1474, s'est engagé à mettre à son service pour l'aider à récupérer les duchés de Normandie et d'Aquitaine et le royaume de France que tient illégalement Louis.

10075 1474, 7 août (F) Everaerd le Prevost, huissier d'armes du Conseil de Brabant, informe les commissaires ordonnés par le duc de Bourgogne sur le fait de la réparation du bourg d'Anvers et de ses appartenances, de la manière dont il s'est acquitté des ordres qu'ils lui ont donnés [par lettres datées de Malines 16 juillet 1474, cfr. n° 10072] et en vertu desquelles il avait à enjoindre aux villes franchises et villages y nommés, d'avoir à envoyer à Malines, pour le 12 août suivant, leurs délégués munis de pouvoirs suffisants pour prendre les engagements leur incombant du chef de ladite réparation, sous peine de forfaire leur droit de franchise du tonlieu à Anvers, etc.

10076 1474, 9 août (N) Avis du magistrat de Bruxelles, approuvé par les deux autres membres de cette ville, sur les trois points suivants: envoi à garnison à Zutphen, sous la conduite du seigneur de Perwez, de 75 compagnons armés et équipés; opposition à faire au rappel de ban du chevalier Jan vanden Abbeele qui avait été banni de la ville pour cause de l'homicide qu'il avait commis; moyens à employer pour se procurer le manquant de la quote-part de l'aide consentie au duc.

10077 1474, 9 août (F) Relation que Guillaume Fremin, huissier d'armes d'Anvers, adresse à Thomas Malet, chevalier, seigneur de Belettes, conseiller et général sur le fait des aides, Clais de Veucht, Victor d'Yzemberghe et Jaques Cruesinck, maîtres des Comptes à Malines, et Guillaume Hautain, secrétaire du duc, commissaires ordonnées par celui-ci au fait de la réparation du bourg d'Anvers et du curage des fossés, sur la manière dont il a exécuté leurs ordres [voir plus haut], en vertu desquels il avait à enjoindre à divers magistrats de villes, franchises et villages d'avoir à envoyer à Malines, pour le 12 août suivant, leurs fondés de pouvoir à l'effet d'assurer leurs respectives quotes-parts dans les dépenses à faire en vue des travaux à effectuer audit bourg, sous peine de perdre leur droit de franchise des tonlieux d'Anvers, etc. Dans sa relation il fait remarquer que les noms de Brecht et Puurs figurent deux fois sur la liste à lui remise et qu'il a chargé, par le conseil de Woutre Bonnecroye, receveur du duc à Anvers, et de Clais de Veucht précité, le chevaucheur de l'écurie du duc de Bourgogne, Josse de Tutemberghe d'effectuer l'ajournement de ceux de Rode pour

éviter de trop grand frais, cette localité étant située près d'Aix-la-Chapelle (Aachen) en Allemagne.

10078 1474, 12 août (F) Les échevins de Jodoigne font savoir que Baudart le Beghe a reconnu par-devant eux, en présence du receveur de Jodoigne, Zeegre Suwels, qu'il a pris de celui-ci un pied de terrain pour le seuil de sa maison attenante à celle de Henri Jgnoye, à charge de payer au profit du duc une rente héritable de trois deniers monnaie de Louvain par an, pour laquelle il a constitué un contre-pan.

10079 1474, 3 septembre (N) Résolutions prises par les trois membres de la ville de Bruxelles sur les quatre points suivants: augmentation des droits d'accise sur les vins; paiement d'une indemnité consentie par les quatre villes principales de Brabant à l'évêque de Tournai, pour services rendus au pays; perception d'impôts par l'entremise de Peter Wychman, changeur de la ville; protestation contre certaines exigences du duc, contraires à la Joyeuse Entrée, notamment la réquisition de 1200 fantassins et 400 hommes à cheval à envoyer contre Willem van Arenberg et sa forteresse d'Aigremont; prétentions élevées sur certains biens ecclésiastiques, etc., non amortis; l'affermage d'offices du pays.

10080 1474, 10 septembre (F) Willamme de Heremoine et Woutre Boesman, échevins de la cour de Nodebais, certifient que selon certaine attestation scellée par les échevins de Grez, l'office de maïeur de ce lieu a été mis à proclamation par Jehan Dolmen, receveur du duc au quartier de Bruxelles, et adjugé par lui à Jehan de Rauye, pour un terme de trois ans au prix de sept livres de gros monnaie de Brabant par an.

--- 1474, 27 octobre, Malines (F) Ordonnance et mandement de Charles le Téméraire concernant l'évaluation de diverses pièces d'or et d'argent et la frappe de nouvelles pièces d'argent.

10081 1474, 15 novembre, Malines (F) Les président et gens des Comptes à Malines ordonnent au premier huissier sur ce requis d'exécuter sur Henri Celen, receveur de Brabant au quartier de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et sur ses biens, l'amende d'un marc d'or encourue par lui au profit du duc pour n'avoir pas obtempéré, sans fournir la moindre excuse, à l'ordre qu'ils lui avaient donné de présenter en cette Chambre, le 13 de ce mois, à fin de clôture, le compte de son office pour l'an fini le 30 septembre 1473.

--- 1474, 19 novembre, Malines (F) La monnaie de Brabant, ordonnée à Anvers, est affermée pour trois ans par les gens de la Chambre des Comptes à Malines, à Tarrax et Marcel de Million.

--- 1474, [sans date, vers le 19 novembre?] Instructions des maîtres généraux des monnaies aux maîtres particuliers de la monnaie de Brabant pour la frappe de monnaie d'or et d'argent en la monnaie d'Anvers et les gages à payer par eux aux officiers et ouvriers.

10082 1474, 3 décembre (F) Jehan de Dompmartin, receveur de Hamme et de Linguet, Giele de la Thoer, écuyer, Thomas Reijt, ..., et plusieurs autres alleutiers de la commune recette des alleux de Brabant, font savoir que, par-devant eux Libert Laddon, l'aîné, transporta deux demis bonniers de terre, situés au lieu-dit *le Fons de Frignée*, entre Villers et la chaussée joindant aux biens de ceux de Boulay, d'une part, et d'Ernult le Pollit, d'autre part, au profit de Guillaume le Stoirdeur qui, après en avoir été investi, les céda tout aussitôt à Jean de Blehen, châtelain de Fallais, les acceptants pour et au nom de Wolfairt de Borssele, comte de Grandpré, etc.

--- 1474, 10 décembre, [Malines] (N) Les gens de la Chambre des Comptes de Brabant, siégeant lors à Malines, ayant examiné le différend existant entre les fermiers du tonlieu à Lith, en Brabant, Diederick van Rysewyck et Medart, d'une part, et les députés de Tiel, ville du pays de Gueldre (Gelre), d'autre part, déclarent que les bourgeois et manants de Tiel doivent jouir de la franchise de tonlieu à Lith.

10083 1474, 12 décembre, [Louvain] (N) Jan van Scoenhoven, chevalier, ayant reconnu d'avoir cédé à son frère, le chevalier Philips van Scoenhoven, tout droit, action lui compétant sur les biens de Nieuwrode et de Vlasselaar, sur le moulin à eau dit le *Grevenmolen* et ses appartenances situé audit Nieuwrode, ainsi que sur une rente héritable de onze livres monnaie de Louvain assignée sur les biens de Vossem et de Leefdaal que le duc Charles le Téméraire possède présentement, promet de livrer à son dit frère, sous certaine condition, tous les actes et documents qu'il possède concernant les biens en question.

--- [14]74, 30 décembre, devant Neuss (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Charles assigna sur la recette [de Louvain] une pension de 200 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, au profit de Thierry de Borsschet, chevalier, premier maître d'hôtel du duc de Juliers (Jülich).

--- [14]74, en l'an (F) Simple mention de la vente faite dans le courant de cette année par la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), à la requête et à la charge du duc Charles, de rentes viagères à deux vies, rachetables au denier 10, à diverses personnes non dénommées.

--- [14]74, en l'an (F) Note portant que dans le courant de cette année

décéda Buerquin de Boneffe, qui tenait en fief, sa vie durant, 120 florins du Rhin par an du duc Charles le Téméraire sur la recette de Jodoigne, à charge de servir le duc contre tous hommes, hormis le comte de Namur et Jean de Bavière.

--- [1474-1477] (N) Copie intitulée *Wedden van den rentmeesters van Brabant by tyde wylen hertogen Kaerle dat mer vier rentmeesters en waeren in Brabant*.

--- 1474 [?] (N) Spécification des gages dont jouissaient les receveurs de Tirlemont, de Tervuren et de Vilvorde; de Jodoigne; de Nivelles, de Genappe, de Braine-l'Alleud, de Mont-Saint-Guibert; de Grez et leurs appartenances d'Overzenne, de Turnhout, d'Yssche, de Hoeilaert, de La Hulpe et de Lummen.

--- [1474-1477] (N) Copie intitulée *Wedden van den rentmeesters ende andere officieren in den lande van Overmaze by tyden van wylen hertogen Kaerle dat alle die rentmeesters van Overmaze gereduceerd waeren tot eenen rentmeester van Tricht*.

VI. JAAR 1475

10084 1475, 12 janvier (N) La prieure et les religieuses du couvent de Thabor près de Malines donnent procuration à Jan Janssoen, Thomas Danckert, Gherard Gherards et Pauwels vande Velde, pour réclamer, percevoir et au besoin, poursuivre par voie de justice, le paiement du cens de 3 fl. 24 sols paiement par an échu à leur couvent lors du partage des biens de feu Peter Wante entre ses enfants: cens assigné sur un héritage avec habitation, situé entre les deux portes de Coudenberg à Bruxelles et attenant aux biens de la veuve et des enfants de Willem de Maech et de Jan van Oedenhaghen.

--- 1475, 15 janvier, Neuss (F) Charles le Téméraire édicte une ordonnance réglant le service d'armes auquel seront dorénavant astreints les possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs d'un revenu annuel supérieur à 10 livres de 40 gros la livre.

--- 1475, 1 février (N) Diederich van Boirtscheit, chevalier, maître d'hôtel héréditaire du pays de Juliers (Jülich), lieutenant et semonceur des hommes de fief du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, et Leynart Thortall, maïeur de Limbourg, et Jehan van Rebort Rade, surnommé Parys, homme de fief du duché de Limbourg, font savoir que Clais Bryffoir, fils de feu Wernher, a par-devant eux relevé en ce jour le fief de Villiers avec ses appendances et dépendances, à lui échu par décès de son père prénommé, fief dont il a par eux été investi avec toutes les formalités requises.

--- 1475, 1 février (N) Diederich van Boirtscheit, maître d'hôtel héréditaire du pays de Juliers (Jülich), lieutenant et semonceur des hommes de fief du duc de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, Leynart Thortall, maïeur de Limbourg et Johan van Reboit Raide, dit Parys, font savoir que, ce jourd'hui, Robert Brijffoir a relevé par-devant eux le fief de Bauwengys à lui échu par décès de Wernher, son père, fief dont il a été investi selon le droit féodal.

--- 1475, février, Neuss (F) Charles le Téméraire, à la requête de son amé et féal cousin et lieutenant général des duchés, comtés, pays et seigneuries en deçà de la Meuse, Guy de Brimeu, seigneur de Humbercourt, comte de Megen, palatin, etc., unit et joint au comté de Megen pour être tenu de lui et de ses successeurs au duché de Brabant en un seul fief, le comté d'Olen et les terres et seigneuries de Westerlo, Herselt, Quaetbeke, Hulshout, Zoerle, Glinde et Berchem que Guy de Brimeu tient par donation du duc et par appointement et transport du seigneur de Croy, comte de Porcien.

10085 1475, 5 mars (F) Jehan van Reghen reconnaît avoir pris en

arrentement de Jehan Quarunaux et Bernart Servay, mambours de l'église de Notre-Dame de Nivelles, un héritage attenant aux biens de Gotisiaux et des héritiers de Bastin Commeleit, au prix et aux conditions stipulés dans le présent acte.

10086 1475, 13 mars (N) Avis de ceux du Conseil de Bruxelles sur diverses affaires à eux soumises de la part du magistrat par leur avocat, Godefroid Roelands, affaires concernant un procès entre de *cautsydemeesteren* et quelques marchands au sujet du droit de pesage; différend entre le magistrat et le chapitre d'Anderlecht; paiement des hommes d'armes envoyés au service du duc; demandes introduites par les Frères prêcheurs, le seigneur de Kestergat et Jan van Evergem, marbrier, etc.

10087 1475, 6 avril (F) Les échevins de la ville et franchise de Grez font savoir que Jehan Quareit¸ receveur de Nivelles, de Grez et des appartenances, a donné de la part du duc de Bourgogne, de Brabant, en arrentement perpétuel un courtil appelé *lu cortil lu Stocke* et situé audit Grez entre les terres du duc, le chemin et le courtil des héritiers Reuwart Goude, à Gossiaux, qui s'est obligé à payer de ce chef au profit du duc une redevance de huit setiers et demi de blé par an, pour laquelle il a constitué un contre-pan consistant en un demi-bonnier de terre.

10088 1475, 8 avril (F) Les échevins de Jodoigne font savoir qu'Ernoul Bozeal le jeune a reconnu par-devant eux avoir héritablement pris du duc de Bourgogne et de Brabant un courtil d'environ un demi-journal joindant d'une part au courtil de Henri Kaerial et d'autre part à la porte et grange de l'héritage de Collart Collette, aux prix de trois chapons et trois Liégeois par an: rente pour le paiement de laquelle il constitue suffisant contre-pan.

10089 1475, 8 avril (F) Les échevins à Jodoigne font savoir que Henri de Hemmoniez a reconnu par-devant eux avoir obtenu du duc de Brabant l'autorisation d'établir un conduit sous les murs de la ville pour l'écoulement des eaux de sa cave attenante à la tour dite *des Larons*, à charge de payer une redevance nouvelle de trois deniers monnaie de Louvain.

10090 1475, 10 avril (N) Charles le Téméraire fait connaître l'appointement rendu par les président et gens du Conseil de Brabant en cause d'Arnt Schryne et Anthonys van Winghe, fermiers du grand tonlieu et du vieux conduit à Louvain, contre Jan van Arkel, sous-écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), le magistrat de cette ville, et Willem van der Hellen, fermier du tonlieu audit Bois-le-Duc, au sujet de la perception du tonlieu de cette ville sur des marchandises y amenées par des personnes ne jouissant pas de la franchise du tonlieu de Brabant.

10091 1475, 26 avril (F) Les maïeurs et échevins de l'alleu de Bierges font savoir que les mambours de la table des pauvres de *Du Bye*, Johan Joueniaux, prêtre, et Jehan du Piette de Beauvechain, ont par-devant eux donné en arrentement perpétuel à Jehan de Coqueroulle de Beausart, prêtre, fils de Collin, la moitié d'une maison et terre sise à la fontaine de Coqueroulle et diverses parties de terre moyennant paiement d'une redevance d'un muid de blé mesure de Louvain par an, paiement pour l'assurance duquel le susdit acquéreur a constitué suffisant contre-pan.

10092 1475, 17 juin (L) Willelmus Leeman dit *Vrederix*, barbier, fils de maître Johannes, transporte en mains de Cornelius de Wiggere, prêtre, représentant les chapelains des autels de Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, seigneurs du fonds, au profit de Henricus van Weerde, fils de feu Johannes et de Margarete Vrientscaps, sa femme, une partie de jardin située dans *dLanteerenstreetken*, entre les biens du vendeur et de Petrus de Mazensele, aux conditions spécifiées.

10093 1475, 17 juin, [Bruxelles] (L) Ensuite d'une sentence rendue par Henricus vander Eycken, lieutenant de l'amman de Bruxelles en l'absence de celui-ci, et par les échevins de cette ville, Gerarde Gheraerts, fondé de pouvoir des prieure et religieuses du couvent du Mont-Thabor à Malines, est mis en possession d'un héritage avec habitation et dépendances situé entre les deux portes de Coudenberg à Bruxelles et attenant aux biens des veuve et héritiers de Willem de Maech que posséda précédemment feu Johannes Wittinck, de Johannes d'Oedenhagen le vieux que tint auparavant feu Johannes Tspeters et de Martine Mathys, pour cause de non-paiement de la rente assignée sur cet héritage au profit du susdit couvent: mise en possession effectuée par les échevins de Bruxelles.

--- 1475, en juin, Neuss (F) Charles le Téméraire affranchit les bourgeois de Malines de tous droits de tonlieu dans ses États, sauf du droit de tonlieu de Gravelines.

10094 1475, 3 juillet, [Bruxelles] (L) Jacobus Pipenpoy et Arnoldus Vylain, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus de l'acte du 16 juin 1469.

--- 1475, 8 juillet, Malines (F) Charles le Téméraire, à la requête de ceux du clergé du pays de Brabant et sous réserve des droits seigneuriaux pour l'avenir, accepte les 8900 fl. du Rhin par an offerts pour ne pas devoir fournir le relevé et les lettres d'avertissement des acquêts faits par eux durant les 60 dernières années comme ils avaient été requis par une ordonnance

récemment publiée: somme versée le même jour entre les mains du receveur Louis Quarré par les délégués dudit clergé, cités dans le texte.

10095 1475, 21 juillet, [Bruxelles] (L) Gerardus Gherarts en vertu de la procuration lui donnée par le prieure et les religieuses de Saint-Sauveur du Mont-Thabor, couvent situé en dehors de Malines, transporte en mains de Johannes Tserhermans dit *de Vos*, représentant la fabrique d'église Notre-Dame sur Sablon, et Johannes de Apelteren, intervenant au nom du duc de Brabant, seigneurs fonciers, au profit de Johannes de Oedenhagen, fils de Johannes, un héritage avec habitation et dépendances, situé entre les deux portes de Coudenberg à Bruxelles, et attenant aux biens de feu Johannes Wettinc que tiennent présentement les veuve et héritiers de Willem de Maech, de feu Johannes Tserpeters que possède maintenant Johannes de Oedenhagen le vieux, et de Martine Mathys.

10096 1475, 21 juillet, [Bruxelles] (L) Martina Mathys, fille de feu Dionisius et de feue Katherina Wante, conjoints, transporte en mains de Johannes Tserhertmans dit *de Vos*, représentant la fabrique d'église de Notre-Dame sur Sablon, et de Thomas Moeninx intervenant au nom de l'abbaye Saint-Paul en Soignes [Rouge-Cloître], seigneurs fonciers au profit de Johannes de Oedenhagen, fils de Johannes: une grange sise entre les deux portes du Coudenberg et ayant appartenu jadis à Egidius Wante, grange attenante aux biens de feu Franconis Wante à présent des veuve et héritiers de Willem de March; un jardin situé derrière ladite grange.

--- 1475, 3 août (F) Loys Quarré, commis à la recette des nouveaux acquêts du clergé en Brabant, reconnaît avoir reçu des chartreux de Zelem-lez-Diest, la somme de 26 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour les acquêts par eux faits au profit de leur couvent depuis 60 ans.

--- 1475, 18 août (F) Décharge d'une somme de 1400 livres de 40 gros la livre, donnée par le receveur général Pierre Lanchals à maître Jean Coolgheusen, commis à la recette des arrérages du bourg d'Anvers pour l'an 1448.

10097 1475, 12 septembre (N) Henrick Colen, receveur de Brabant au Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), a reçu de Petren van Veertamy, chevalier, seigneur de Heeswijk et *hoighscouth* de Bois-le-Duc, la somme de 21 livres, 8 sols et 2 deniers monnaie de Brabant.

--- 1475, au mois d'octobre, Malines (F) Les commis sur le fait des domaines et la Chambre des Comptes siégeant à Malines, ayant ouï Guy de Brimeu, chevalier, conseiller et chambellan du duc de

Bourgogne et les procureurs dudit Guy, déterminent de quelle façon et en quelles proportions le duc et son amé et féal cousin Guy précité, auront à payer chacun des rentes héritables et viagères que feu Jehan, en son vivant seigneur de Wezemaal, a assignées, les 31 mars et 9 juillet, sur le territoire de Malines et les terres de Wezemaal, Westerlo et Herselt, au profit d'une série de personnes spécifiées. Viennent ensuite les personnes auxquelles le duc a à payer des rentes et celles dont le paiement incombait au seigneur de Humbercourt. Jehan, seigneur de Wezemaal, de Herselt et de Westerlo, décéda le 26 septembre 1464, léguant au défunt Philippe le Bon le territoire de Malines et à son fils les terres de Wezemaal, de Westerlo et de Herselt.

10098 1475, 16 décembre (N) Sentence rendue par Robbrecht Cottreau, lieutenant, et les hommes de fief de la Chambre de Brabant en cause d'Isabeel van Bousies, veuve du seigneur de Condé, représentée par son procureur Peter Vincke assisté de l'avocat Claes den Beyer, contre Lodewyck van Mailly, seigneur d'Auteuil, pour lequel comparut Dierick Heykens, sentence aux termes de laquelle la susdite veuve fut mise en possession de la seigneurie de Rivieren, pour en jouir jusqu'à paiement complet des rentes et de leurs arrérages qu'elle possède à charge de ladite seigneurie.

--- 1475, 18 décembre, Malines (F) Charles le Téméraire confirme l'appointement conclu par les trésoriers des domaines et la Chambre des Comptes de Brabant siégeant à Malines, au sujet de la part que lui et son amé et féal cousin Guy de Brimeu, seigneur de Humbercourt etc., ont à payer chacun dans les rentes héritables et viagères dont sont chargés le territoire de Malines et les terres de Wezemaal, Westerlo et Herselt.

10099 1475, 27 décembre (N) Peeter vanden Voirde, fils de feu Jan, transporte au profit de Ghijs van Merberghe, fils de feu Jan, une maison avec jardin et une partie de terre arable, le tout contenant deux bonniers et gisant à Merleysen, entre le chemin de Rosierbosche, l'héritage des héritier de feu Jacobus Tshanen et le bien de Jan Cannaert, aux charges spécifiées.

VII. JAAR 1476

--- 1476, 26 janvier, Uccle (N) Dictum sur un différend existant entre Jacoppe Eggericx d'une part et Alyten Maioren, fille de feu Clement et consorts, d'autre part, au sujet du partage de la succession, des frères Rolande et Willeme de Clicker, fils défunts des feux conjoints Anthoenis et Margriete Tuynincx.

10100 1476, en février (F) Les échevins de la ville et franchise de Genappe font savoir que, par-devant eux et Noël le Cevalier, receveur de Genappe, Godeffroid d'Oestrem, recteur de l'hôtel Saint-Jean et Saint-Antoine en l'église de cette franchise, après avoir été mis en possession d'une maison dite *Al Spee* attenante à la maison appelée *Denifier* d'une part, et d'autre part à la tenure du Koir, pour défaut de paiement d'une rente y assignée au profit du recteur prénommé, donne en arrentement la maison dite *al Spee* à Noël Bomant.

10101 1476, 18 avril (F) Wauthier de Hemptynnes, maiëur de la haute cour de Hévillers, et les échevins font savoir que, par-devant eux, Jehan Francque, receveur de Mont-Saint-Guibert, a donné à Josse de Meien certains héritages gisant sur le territoire de Corbais et tenus en alleu du duc de Brabant à rente héritable au prix de sept setiers et demi de blé: rente pour laquelle ledit Josse a constitué contre-pan consistant en un demi-bonnier de terre attenant aux biens de Notre-Dame de Corbais et de Claux delle Hietvelhe, chevalier.

--- 1476, 20 avril (N) Jan van Vorspoel, lieutenant des fiefs au pays de Malines, fait savoir que, ce jour d'hui, Jan van Guttichoven, appelé *van Berghen*, seigneur de Stavele, fils de feu Jan, a transporté par-devant lui et les hommes de fief du pays de Malines après nommés, au profit de Katheline Hertewijc, femme de maître Gerard vander Rochen, maître de la Chambre aux deniers du duc, ladite Katheline, étant assistée en cette circonstance par son frère, Machiel Hertewyc, comme mambour, les village, seigneurie et biens de *Droegenbossche*.

--- 1476, 26 avril [Uccle] (N) Dictum des échevins d'Uccle spécifiant de quelle manière se devra faire le partage des biens délaissés par Jan et Gielys vander Elst, décédés l'un et l'autre sans laisser progéniture, entre Henricus vander Elst, leur frère germain, d'une part, et leurs sœurs consanguines, Margriet, Alisse, Lysbette et Maerten vander Elst, enfants de deux lits de feu Adam vander Elst.

10102 1476, 4 mai, Malines (F) Document intitulé *Instruction faite pour le maistre particulier de la monnaie de Gheldres*. Ces instructions furent transmises audit maître particulier de la monnaie de Gueldre

(Gelre), Jasper Heilth, en la Chambre des Comptes à Malines, le 4 mai 1476. Ce sont les mêmes instructions, quelque peu modifiées, qui avaient été élaborées précédemment par les maîtres généraux des monnaies pour servir aux maîtres particuliers de la monnaie d'Anvers.

--- 1476, 16 mai, Bruges (F) Charles le Téméraire, à la requête de son amé et féal conseiller Jean Oudart, trésorier sur le fait des domaines, réunit en fief d'Opstal, situé à Riemenam, au pays de Malines et acquis par lui passés environ cinq ans à Henri van der Aa et aux frères de celui-ci, les deux rentes héritables dont ce fief était alors chargé, l'une de 40 florins du Rhin au profit des Tables du Saint-Esprit des églises de Neckerspoel, Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean l'Évangéliste et Sainte Catherine de Malines, l'autre de 51 fl. du Rhin et trois quarts envers Jean de Zageren bourgeois de ladite ville, rentes rédimées par lui depuis ce temps-là: à charge pour ledit Jean Oudart et ses hoirs de tenir le tout à perpétuité en un seul fief.

10103 1476, 7 juin (N) Ghijs van Merberghe, fils de feu Jan, transporte au profit de Jan van Ossele dit *die pijpere* une maison, avec jardin et une partie de terre arable d'une contenance totale d'environ deux bonniers, située à Malaise, aux conditions stipulées dans un acte à travers lequel est passé le présent.

--- 1476, 24 juin et 25 décembre (F) Extraits du 4e compte de Nicolas Mathieu, commis receveur des rentes à rachat et sans rachat au pays de Liège et de Looz par lettres patentes de commission du 4 juin 1472, rendu pour le terme finissant au 31 décembre 1476. Ces extraits se rapportent à la recette aux dates précitées de la rente perpétuelle et héritable que le clergé et les habitants des susdits pays s'étaient obligés à payer au duc de Brabant et de Limbourg Charles le Téméraire qu'ils avaient reconnu pour leur gardien et avoué souverain héréditaire.

--- 1476, 8 juillet, Malines (N) La Chambre des Comptes à Malines envoie aux fermiers des droits de tonlieu copie des lettres [datées de Neuss en juin 1476] par lesquelles le duc accorde la franchise des droits de tonlieu dans ses États [sauf à Gravelines] aux habitants de Malines en ordonnant auxdits fermiers de s'y conformer strictement.

--- 1476, 10 août, Bruxelles (L) Charles le Téméraire dispense les doyen et chapitre de Saint-Servais à Maastricht de l'obligation d'avoir à fournir le relevé de tous les acquêts par eux faits depuis 60, conformément à l'ordonnance récemment édictée à ce sujet et leur accorde l'amortissement de tous acquêts faits par eux depuis le terme préfixé.

1476, 4 septembre (N) Substance des lettres de cette date, contenue dans celle du 9 juillet 1477. On y lit que ce jour-là Peeter van Vertaing, seigneur de Heeswijk, transporta pour certaine somme d'argent dont il se reconnut payé et sous diverses conditions, au profit de Berthout Back, père de Jan et frère de Geryt Back, trois fiefs, consistant respectivement le premier en la totalité du village d'Asten avec toutes ses appendances et dépendances; le deuxième en une rente de 72 vieux écus par an jadis acquise sur ledit village d'Asten par feu Willem, seigneur de Duffel et le troisième en un bien appelé *Ten Perre* avec la dîme du blé et la menue dîme.

1476, 8 septembre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire confirme la donation faite par sa mère défunte, Isabelle, en son vivant duchesse de Bourgogne, aux frères cordeliers de l'observance Saint-François du lieu de Boetendale-lez-Bruxelles, en ajoutant d'autres titres et droits pour y fonder et établir un petit couvent de Saint-Antoine de Padoue, en reproduisant textuellement les lettres y relatives. [Voyez la charte datée de Bruxelles, 20 octobre 1467].

1476, 10 septembre, Bruxelles (F) Charles le Téméraire nomme Godefroy du Chesne dit *Mareschal*, demeurant à Nivelles, maître des bois situés autour de cette ville, en remplacement d'Engelbert de la Houssière, écuyer, qui a résigné ses fonctions entre les mains du seigneur de Saillant et Desposse, chancelier.

10104

1476, 23 septembre, Bensburg (A) Wilhem, duc de Juliers (Jülich) et de Berg, comte de Ravensberg, etc., reconnaît avoir reçu de Gerit Schymmelpennynck, receveur au quartier de Zutphen, un acompte de 1300 florins sur une somme de 80.000 fl. du Rhin que lui doit Charles le Téméraire et par laquelle sont constituées cautions envers lui les villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc ('s Hertogenbosch) et Malines.

1476, 3 octobre (N) Charles le Téméraire fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant dans le procès soutenu par les habitants de Hoegaarden d'abord contre Pieter van Bevenhoven, lors fermier des grand tonlieu et vieux conduit de Louvain, ensuite contre ses successeurs audit fermage, Aernde Scryne, Anthoenis van Wynghe et Clasen van Emeren; sentence en vertu de laquelle les habitants de Hoegaarden furent déclarés exempts du droit de tonlieu et de vieux conduit comme les autres habitants du Brabant, et les fermiers susnommés condamnés à la restitution des gages par eux exigés et aux frais du procès.

1476, 15 octobre (F) Décharge d'une somme de 200 livres de 40 gros la livre, donnée par le receveur général Pierre Lanchals à

maître Jean Coolgheusen, lors receveur des arrérages du bourg d'Anvers depuis le paiement de l'an 1448.

--- 1476, 24 octobre au 12 novembre (F) Procès-verbal de la mission remplie du 24 octobre au 12 novembre par Baudouin Goethals, conseiller de la Chambre du Trésor, ordonnée sur le fait des domaines par le duc Charles le Téméraire à Malines, en vertu des lettres de commission du duc datées du 23 octobre 1476, à l'occasion des plaintes formulées contre les fermiers du tonlieu à Iersekeroord touchant les droits et les usages du tonlieu de cette ville que ledit magistrat tenait à ferme et dont la garde était confiée à Jacques Dole. Ce procès-verbal est précédé de l'enquête à laquelle procéda le commissaire prénommé du 4 au 10 novembre.

10105 1476, avant le 3 novembre (N) Résolutions prises par les bourgmestres, échevins, receveurs et conseillers du conseil jurés et centeniers des nations de Bruxelles touchant les points suivants: honoraires à payer à Willem de Stradio, avocat de la ville, du chef de procès plaidés par lui devant le Conseil de Brabant contre Willeken Peeters et les bouchers de la ville; paiement de 11 florins à Henricke van Assche ordonné par sentence rendue en sa faveur par le même Conseil; don d'une levie de vieux gros à Janne van Boschhuysen à l'occasion de son mariage; décision de ne plus donner de paiements semblables à ceux qui précèdent si ce n'est du consentement des trois membres de la ville; création de nouvelles rentes en vue du remboursement d'anciennes rentes; indemnité à offrir désormais aux bonnes gens du Conseil qui prendront part aux délibérations.

--- 1476, 29 novembre, Malines (F) Charles le Téméraire nomme le receveur de Tirlemont Jehan van Reedingen provisionnellement receveur de Brabant au quartier de Louvain en attendant que Phelippe de Nuwenhoven le receveur en titre, puisse reprendre ses fonctions après l'expédition de plusieurs graves affaires urgentes et personnelles.

--- 1476 (N) Simple mention de la vente de rentes viagères faite par la ville d'Anvers dans le courant de cette année.

--- 1476 [avant 1477] (F) Copie intitulée *Gaiges des officiers du pays de Luxemborch du temps du feu monseigneur le duc Charles*.

VIII. JAAR 1477

10106 1477, 14 janvier (F) Jehan Crauwe rachète des mambours de l'église Saint-Georges de Nivelles et des exécuteurs testamentaires de feu maître Jehan le Roy une rente d'une obole de Rhin et d'une demie obole de Hollande (Holland) par an qu'ils possédaient sur sa maison sise au faubourg du Charny et qui appartint naguère à Bastien Commele.

--- 1477, 15 janvier, Gand (F) Lettres closes de la duchesse Marguerite et de Marie de Bourgogne aux président et gens de la Chambre des Comptes de Brabant siégeant à Malines, par lesquelles elles déclarent les maintenir dans l'exercice de leurs fonctions, et mandent le président devers elles à Gand avant la fin du mois.

10107 1477, 24 janvier, Gand (N) Marie de Bourgogne nomme le bâtard Jan van Ameroy forestier d'Eersel au pays de Brabant, aux mêmes gages, profits et émoluments que ceux dont avait jadis joui Herman Claynarts.

10108 1477, 24 janvier, Gand (N) Marie de Bourgogne nomme Antoine van Ameroyen forestier de Roey en Brabant, à charge pour lui de prêter le serment pertinent entre les mains de l'écoutète de Peelant.

10109 1477, 24 janvier, Gand (N) Marie de Bourgogne nomme Aert van Lathem greffier et secrétaire de Maastricht et de la cour de justice dite *den Vroenhoff* en cette ville, aux droits, gages, profits et émoluments accoutumés à charge de prêter le serment pertinent entre les mains de l'écoutète audit Maastricht.

10110 1477, 27 janvier, Gand (N) Marie de Bourgogne nomme Gillis de Roede concierge et huissier de la Chambre des Comptes à Malines aux profits et émoluments accoutumés, à charge de prêter le serment pertinent entre les mains du président de ladite Chambre.

--- 1477, 28 janvier, Gand (F) Marie de Bourgogne maintient provisionnellement dans leurs états et offices les personnes qui composent la Chambre des Comptes de Brabant siégeant à Malines.

--- 1477, 11 février, Gand (N) Marie de Bourgogne, de l'avis de Lodewyck van Bourbon, évêque de Liège, etc., son oncle, et d'Adolf van Cleven et van der Marken, seigneur de Ravenstein, lieutenant général et gouverneur des États de ladite duchesse, son neveu, accorde à la généralité de ses États divers privilèges.

10111 1477, 23 février, Gand (N) Marie de Bourgogne nomme Evert van

Amelroy receveur de Kempenland au pays de Brabant, en remplacement de Jordain Cleynaerts, aux droits, profits et émoluments accoutumés à charge de prêter le serment pertinent entre les mains du receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).

10112 1477, 6 mars (F) Les échevins de Jodoigne font savoir que Jean le Vos a reconnu par-devant eux avoir repris à cens héritable du receveur de Jodoigne, au prix de 16 setiers de froment par an au profit du duc de Brabant, une pièce de terre d'environ six journaux sise dernière Saint-Médard et naguère tenue à cens par Otton van Haeght, cens annuel dont il garantit le paiement en constituant comme contre-pan un courtil d'environ un demi-journal, gisant au lieu-dit *Aux Vignes* au-delà du moulin *Lanskin* et attenant aux terres de l'hôpital de Jodoigne et au courtil de Leurens Tezin.

--- 1477, 6 mars (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles la duchesse Marie de Bourgogne assigna la recette générale de Brabant une pension de neuf patars par jour au profit d'Estienne Chattart, écuyer, son panetier.

10113 1477, 17 mars, Gand (F) Marie de Bourgogne rétablit les Chambres des Comptes des comtés de Flandre, d'Artois [de Namur] et de Hainaut à Lille, des duchés de Brabant, de Luxembourg et de Gueldre (Gelre) à Bruxelles, et des pays de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland) à La Haye (Den Haag), en ordonnant aux membres du personnel de chacune d'elles de se rendre incontinent dans leurs résidences respectives et en leur octroyant les mêmes gages, droits et émoluments dont ils jouissaient avant la réunion de ces trois chambres en une seule, avec résidence à Malines, décrétée par le duc défunt, son père, passés trois ans. Chambre des Comptes, reg., 134, f° 163 v°; Manuscrits divers, 14, fos 32-33 v°.

10114 1477, 19 mars, Homberg (L) Wilhelmus VIII, duc de Juliers (Jülich) et de Berg, comte de Ravensberg et seigneur de Heinsberg, promet à Marie, duchesse de Bourgogne, d'observer inviolablement les clauses et les articles du traité d'alliance et amitié perpétuelle conclu à Nideggen, le 21 juin 1473, par feu son père, le duc Gérard VII avec le père défunt de ladite duchesse, le duc Charles le Téméraire, traité dont il reproduit le texte en entier. [Voyez l'analyse à cette date].

10115 1477, 23 mars, Gand (N) Marie de Bourgogne nomme Franck Kemels maïeur de Herent près de Louvain, aux droits, profits et émoluments accoutumés, à charge de prêter le serment pertinent entre les mains du maïeur de Louvain ou de son lieutenant.

10116 1477, 23 mars, Gand (N) Marie de Bourgogne nomme Jan Poulman,

maïeur de Lubbeek, aux droits, profits et émoluments accoutumés, à charge de prêter le serment pertinent avant son entrée en fonction entre les mains du maïeur de Louvain ou de son lieutenant.

10117 1477, 26 mars, Gand (F) Marie de Bourgogne assigne au profit de Philippe, bâtard de Bourgogne, sur la recette générale, une pension de 24 sols du prix de deux gros monnaie de Flandre le sol par jour à partir du premier de ce mois.

10118 1477, 31 mars (F) Charte difficile à lire concernant une somme à payer à la ville de Mons.

10119 1477, 12 avril (N) Jan van Dynter, burgrave de Dormaal, déclare qu'en récompense des services rendus par lui en temps de guerre, au ducs défunts Charles le Téméraire et Philippe le Bon, et en acquit d'une somme de 1500 francs lui due du chef des hommes d'armes qu'il tint en garnison audit château de Dormaal, la duchesse de Bourgogne, de Brabant, par lettres patentes du 18 mars dernier, lui a octroyé, pour en jouir sa vie durant, l'office d'amman de la ville d'Anvers aux droits, profits et émoluments accoutumés, à charge de payer au profit d'elle et de ses successeurs une redevance annuelle de 150 couronnes de 48 gros monnaie de Flandre la couronne.

10120 1477, 15 avril (L) Johannes Marotons, doyen de la chrétienté du concile de Jodoigne, sur présentation de Philippus de Baillet, seigneur de Neerlinter, investit Johannes Joueniaux, prêtre, de la quatrième chapellenie devenue vacante par libre résignation de Johannes Boeffort.

--- 1477, 16 avril, Bruges (F) Marie de Bourgogne, à la requête de Pierre de Ville, fils d'Odenin, de Pierre et d'Antoine, ses fils, et de leurs compagnons, marchands piémontais qui, par lettres patentes de feu le duc, son père, données à Saint-Maximin de Trèves, le 14 novembre 1473, avaient été autorisés à se fixer pendant un certain nombre d'années à Anvers pour y tenir table de prêt et se livrer au négoce, leur confirme les privilèges qu'ils obtinrent à cette occasion, leur accorde main levée de la saisie naguères mise sur leurs biens, et leur octroie de nouveaux privilèges et le droit de maintenir leur table de prêt audit Anvers pendant un terme de 10 ans consécutifs à prendre cours à la date de ce jour, le tout aux conditions stipulées dans les présentes lettres d'octroi.

10121 1477, 16 avril, Bruges (F) Marie de Bourgogne reconnaît avoir reçu un prêt du sous-écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Lambert Mellinck, de 300 livres du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, somme qu'elle lui permet de rabattre de son

compte en six années consécutives par 50 livres à la fois, en s'obligeant de maintenir en fonctions jusqu'au remboursement complet dudit prêt et de ce qu'elle pourrait lui devoir à la clôture de ses comptes.

10122 1477, 26 avril (N) Résolutions du magistrat de Bruxelles touchant le paiement des frais de route et de séjour du seigneur de Perwez, et le don de deux aunes de drap à faire à chacun des hommes d'armes du quartier de Bruxelles qui vont à la guerre sous la conduite du seigneur de Perwez.

10123 1477, 4 mai (F) Marie de Bourgogne ordonne aux présidents et gens du Grand Conseil et des finances étant lez-elle, d'expédier des lettres patentes de mandement octroyant à Jehanne, veuve de Robin le Queux, en son vivant queux du feu duc, son père, une pension de vie durant d'un patard de deux gros monnaie de Flandre par jour, sur la recette de Brabant au quartier de Bruxelles, et d'annuler les lettres en vertu desquelles ladite Jehanne prenait annuellement six livres de 40 gros monnaie de Flandre sur les deniers de l'aumône de Brabant.

--- 1477, 29 mai, Louvain (N) Marie de Bourgogne jure d'observer les privilèges et droits dont jouissent les habitants des pays de Brabant et de Limbourg et d'Outre-Meuse, et leur en octroie de nouveaux à l'occasion de sa Joyeuse Entrée à Louvain.

10124 1477, 29 mai (N) Marie de Bourgogne s'engage envers Willem van der Maerck, fils d'Arenberg, à lui livrer, dans un terme de trois semaines à partir de ce jour, les château et seigneurie de Lummen que tient présentement en engagère le seigneur de Bouchem, et constitue à cette occasion pour ses pleiges, Johan duc de Clèves, comte de La Mark, etc., Adolph van Cleve, seigneur de Ravenstein, gouverneur général de ses États, ses oncles, et Lodewyck, seigneur de Gruujthuuse, qui déclarent assumer cette charge sous les pénalités accoutumées, et appendent à cette charte leurs sceaux avec celui de la duchesse.

--- [14]77, 29 mai (F) Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles la duchesse Marie de Bourgogne octroya, pour ses gages par an, 300 ezelladen de bûches et deux cules de charbon à Antoine de Oudenhagen, commis à la réception et à la distribution du bois et du charbon, acquis par le receveur de Brabant, que les marchands de la forêt de Soignes avaient à livrer annuellement en la ville de Bruxelles.

--- 1477, 29 mai, Louvain, (N) Marie de Bourgogne nomme Jan vanden Velde essayeur de la monnaie de Brabant. Il prêta le serment entre les mains du chancelier de Brabant Geldolf vander Noot le 16 juin

1477.

--- 1477, 29 mai, Louvain (N) Marie de Bourgogne confirme le chancelier, conseiller et chambellan Jan van Berghen, seigneur de Walhain et de Melin dans la possession de la charge de grand veneur de Brabant sa vie durant avec tous les avantages y afférant et tel qu'en a joui précédemment feu Jan Hinckart. Il prêta le serment entre les mains du chancelier de Brabant Geldolf vander Noot le 3 juin 1477.

--- 1477, 29 mai, Louvain (N) Marie de Bourgogne accorde aux prélats et religieux du pays de Brabant divers privilèges à l'occasion de sa Joyeuse Entrée.

10125 1477, 29 mai, Louvain (N) Marie de Bourgogne investit Andries vander Straten de l'un des trois offices de maître priseur (*coermeesterscap oft waerdeerscap*) de la ville d'Anvers qui est à sa collation par décès du duc, son père, aux droits, profits et émoluments accoutumés, à charge pour ledit Andries de prêter le serment entre les mains du chancelier de Brabant, Geldolff vander Noot. Il a prêté le serment d'usage entre les mains du chancelier prénommé, le 9 août 1477.

10126 1477, 29 mai, Louvain (N) Marie de Bourgogne maintient le chevalier Peter van Verteyn dans l'exercice de sa charge de la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés, à charge de prêter serment et de constituer caution suffisante entre les mains des gens de la Chambre des Comptes à Malines ou à Bruxelles en cas de transfert de ladite Chambre. Il prêta le serment en la Chambre des Comptes à Bruxelles le 13 décembre 1477.

--- 1477, 29 mai, Louvain (N) Marie de Bourgogne nomme Peeter van Waelhem *wardeyn* de la monnaie de Brabant. Il prêta le serment d'usage entre les mains du chancelier de Brabant Geldolve vander Noot.

--- 1477, 29 mai, Louvain (N) Marie de Bourgogne, à la requête des habitants de Neerijse, village situé près de Louvain, leur confirme, en les reproduisant, les lettres de privilège à eux octroyées par le duc Anthoenys de Brabant, datées de Bruxelles, 26 décembre 1414, dans lesquelles sont insérées celles qui avaient été accordées audit village par le duc Henri de Lotharingie à Louvain, au mois d'août 1211.

10127 1477, 30 mai (N) Wilhem vander Maerken, fils d'Arenberg, déclare que, moyennant restitution de sa seigneurie de Lummen et de Peer, il redeviendra loyal et fidèle vassal de la duchesse de

Bourgogne et renoncera pour lui et ses descendants à tout ce qu'il pourrait lui réclamer du chef de la destitution de son château d'Aigremont et autres grands dommages immérités que lui avait occasionnés le feu duc, Charles, son père.

10128 1477, 3 juin, Bruxelles (N) Marie de Bourgogne, ayant décidé de rétablir dans leur état les Chambres des Comptes de Brabant, de Flandre et de Hollande (Holland) que feu son père, le duc Charles de Bourgogne, avait réunies en une seule Chambre à Malines, déclare que la Chambre des Comptes de Brabant siégera à Bruxelles, comme elle fit jadis, et que le personnel ne se composera que de trois conseillers et maîtres, Ambrosio van Dynter, Clase van Vucht et Bertelmeeus van Meerbeke, et d'un auditeur et clerc, Zeger Suweels, dont elle fixe les gages payables sur la recette de Louvain, en autorisant toutefois l'accès à la Chambre à Felix de Hont, ancien maître, auquel elle alloue certaine pension, par autres lettres patentes. Les trois maîtres et le clerc auditeur prêtèrent serment le 11 juin 1477, entre les mains du chancelier de Brabant Geldolf van der Noot.

--- 1477, 4 juin, Bruxelles (N) Marie de Bourgogne confirme et renouvelle, en les reproduisant textuellement, les lettres patentes datées de Bruxelles, 25 mai 1414, par lesquelles Antoine, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, et marquis du Saint-Empire, octroya aux habitants de Bruxelles divers privilèges.

--- 1477, 4 juin, Bruxelles (N) Privilèges accordés aux habitants de Bruxelles par Marie de Bourgogne à l'occasion de sa Joyeuse Entrée dans cette ville.

--- 1477, 5 juin, Bruxelles (N) Marie de Bourgogne, à la requête de Jean Halfhuys, bourgeois et naguères échevin et receveur de Bruxelles qui, pour abus commis par lui dans l'exercice de ses fonctions, avait été condamné à diverses peines par les magistrats de cette ville, lui fait grâce de la part à elle compétant de ce chef et en informe les commis sur le fait des domaines et finances.

--- 1477, 5 juin, Bruxelles (F) Marie de Bourgogne, à la requête de l'évêque de Liège, son oncle, accorde la main levée des biens que possèdent dans ses États les sujets dudit évêque aux pays de Liège et de Looz, et qui avaient été confisqués par le défunt duc à la suite de la dernière guerre contre les Liégeois. Par la même occasion elle annule tous transports, dons et cessions qui pourraient en avoir été faits par feu son père.

10129 1477, 10 juin, Bruxelles (N) Marie de Bourgogne, à la requête de Jacop Poelman, bourgeois et naguères receveur de Bruxelles qui, pour abus commis dans l'exercice de cette charge, avait été

condamné par le magistrat de cette ville à diverses peines, lui fait remise de ce qui revient de ce chef à elle et informe de cette grâce l'amman de Bruxelles et tous autres officiers de justice que l'affaire peut concerner.

--- 1477, 12 juin, Bruxelles (F) Mandement de la duchesse Marie de Bourgogne aux président et gens de la Chambre des Comptes à Malines, leur ordonnant de contraindre tous les officiers de recette et de justice à venir compter incessamment en ladite chambre sous de grosses peines à encourir par ceux qui n'obtempéreront pas à cet ordre, et en leur défendant d'avoir aucun égard aux dons, quittances et modérations qu'elle aurait pu accorder aux débiteurs.

--- 1477, 13 juin, Malines (F) Le président et gens de la Chambre des Comptes résidant à Malines ordonnent l'enregistrement des lettres patentes datées de Bruxelles, 5 juin 1477, par lesquelles Marie, duchesse de Bourgogne, accorde à partir de la Saint-Remi prochaine, la main levée sur les biens que possèdent dans ses États les habitants des pays de Liège et de Looz.

10130 1477, 14 juin, Anvers (F) Marie de Bourgogne confirme en faveur de Clare Cole, veuve de Pierre Tsblonden, en son vivant receveur général de Brabant, en les reproduisant intégralement, les lettres patentes datées de Halle, 9 août 1462, par lesquelles son aïeul, le duc Philippe le Bon, avait nommé ladite Clare concierge à vie de son hôtel et manoir du Neufmoulin-lez-Bruxelles en remplacement de son mari défunt.

10131 1477, 17 juin, Anvers (N) Marie de Bourgogne maintient Jan de Blabbeneire, clerc de l'amman à longue verge d'Anvers, dans l'exercice de ses fonctions, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés, à charge pour lui de prêter serment entre les mains du marquis d'Anvers.

10132 1477, 17 juin, Anvers (N) Marie de Bourgogne, à la requête de Jan Spijsken, bourgeois de Bruxelles, lui fait remise de ce qui revient à elle du chef de la condamnation encourue par lui pour abus commis dans l'exercice de la charge de receveur de ladite ville.

10133 1477, 17 juin, Anvers (N) Marie de Bourgogne fait remise à Jan van Ophem, bourgeois de Bruxelles, pour ce qui la concerne, de la peine encourue par lui pour abus commis dans l'exercice de ses fonctions de receveur de ladite ville.

10134 1477, 18 juin, Anvers (N) Marie de Bourgogne confirme son conseiller et chambellan, le chevalier Dieric van Bourschet, la possession de la charge de castellain, drossard et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Limbourg, aux mêmes

conditions que celles sous lesquelles il avait repris cette charge en 1464 d'Anthonis, seigneur de Croy et comte de Porcien, qui en avait été investi après le décès de Robbrecht, comte de Virneburg, par lettres patentes du feu duc Philippe le Bon de Bourgogne, datées du 10 octobre 1459. De plus, la duchesse permet de le maintenir en cette charge aussi longtemps que ne lui auront pas été remboursées les sommes d'argent qu'il a prêtées sur cet office.

1477, 19 juin, Anvers (N) Marie de Bourgogne accorde aux habitants d'Anvers divers privilèges à l'occasion de sa Joyeuse Entrée dans cette ville.

10135

1477, 20 juin (N) Le receveur de Brabant au quartier de Louvain et les marchands jurés de la Chambre des tonlieux en la ville de ce nom, en réponse aux lettres closes que leur ont été envoyées le 2 de ce mois les gens de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles, déclarent que, d'après les informations par eux prises, les habitants d'Arendonk sont en droit de jouir de la franchise de tonlieu audit Louvain.

---

[14]77, 27 juin (F) Mention des lettres patentes de cette date par lesquelles la duchesse Marie assigna sur la recette générale de Brabant une pension de deux patars par jour au profit de Jehan de Byns, qui avait été varlet des aumônes des feus ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire.

1477, avant le 1er juillet (F) Touchant des privilèges accordés à la ville d'Anvers en diminution du domaine de Brabant.

10136

1477, 4 juillet, Bruxelles (N) Marie de Bourgogne reconnaît avoir reçu en prêt d'Adriaen van Droogenbroeck, maïeur d'Asse, 50 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre: somme qu'elle lui permet de prendre sur sa recette en quatre ans et à raison d'un quart par an et dont elle lui garantit le remboursement en tous cas, soit de décès, soit de démission.

1477, 9 juillet (N) Marie de Bourgogne, à la requête de Berthout Back, append son sceau aux lettres du 4 septembre 1476 dont elle fait connaître la substance en détail.

10137

1477, 14 juillet (N) Johan van Elselair, bourgeois et naguère changeur de la ville de Bruxelles, reconnaît avoir reçu de la duchesse de Bourgogne et de Brabant, une somme de 15.000 florins du Rhin, de 40 gros monnaie de Flandre le florin, au profit de Wilhem van Arenberg, seigneur d'Aigremont, etc., chevalier, pour être employé par celui-ci au rachat de ses château, seigneurie et terre de Lummen et des appartenances, mouvants en fief du comté de Looz, qu'il avait vendus au seigneur de la Veer, somme que ledit

Johan van Elselair permet de faire tenir à ce dernier dans les trois semaines à partir de ce jour et de transmettre par la même occasion à la duchesse, avec la quittance du susdit Wilhem van Arenberg, ses lettres patentes d'obligation, à la décharge d'elle et de ses pleiges, Johan, duc de Clèves et comte de La Marck, le seigneur de Ravenstein, frère dudit duc, et le seigneur de Gruuthuse.

--- 1477, 20 juillet (N) Substance des lettres de cette date par lesquelles la duchesse Marie octroya à Peeter Michiel, qui fut valet de Chambre et specier de son père défunt, le duc Charles, 400 ezelladen de bois par an à livrer à Bruxelles.

10138 1477, 2 août, [Gand] (F) Le magistrat de Gand délivre un vidimus des lettres de privilèges octroyées par Marie de Bourgogne à des marchands piémontais établis à Anvers: lettres datées de Bruges, 16 avril 1477.

--- 1477, 2 août (N) Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, de Bourgogne, font savoir que Henrick van Ranst, chevalier, seigneur de Boxtel, a relevé, par décès de Jan van Ranst, son cousin, la seigneurie de Mortsel et d'Edegem avec toutes ses appartenances, par-devant le lieutenant des fiefs en Brabant, le chevalier et conseiller Robbrecht Cottereau, et les hommes de fief ci-après nommés: Seger Zuwels, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, Jan Reecbosch, Jacop de Soene, Cornelis van Consborch, et d'autres, qui l'en ont investi, avec toutes les formalités de droit après qu'il en eût prêté l'hommage dû.

10139 1477, 25 août (N) Willem van der Marcke, fils d'Arenberg et seigneur d'Aigremont, chevalier, reconnaît avoir reçu du duc et duchesse d'Autriche, de Bourgogne, [Maximilien et Marie], la somme de 15.000 florins du Rhin, de 40 gros monnaie de Flandre le florin, pour servir au retrait des château et seigneurie de Lummen et des appartenances des mains du seigneur de la Veere, en exécution des lettres de ladite duchesse du 29 mai dernier qu'il restitue et qui étaient scellées par elle et ses pleiges, le duc de Clèves, le seigneur de Ravenstein et le seigneur de Gruuthuse.

--- 1477, 5 septembre (N) Ywain van Cortenbach releva ce jour-là le fief de Helmond par décès de son frère Jan van Cortenbach, en son vivant chevalier, seigneur de Helmond, d'abord au nom de l'enfant posthume qui pourrait naître de l'union de feu son frère avec Jehanne Hinckaert, ensuite en son propre nom pour le cas où l'enfant ne viendrait pas vivant au monde. Extrait tiré du huitième compte de feu Ghysbrecht Molenpas, en son vivant secrétaire du duc et garde des livres des fiefs de Brabant, par son successeur en cette charge, Peter Middelborch, le 20 juillet 1499.

---

[14]77, en août (F) Mention de la vente à cette date par le roi Maximilien et Marie de Bourgogne, sa femme, de rentes viagères sur la recette de Louvain.

1477, 6 septembre, Bruges (F) Maximilien informe les conseillers et gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles qu'il révoque tous les dons de charges de hesselaires de bois à prendre dans la forêt de Soignes faits par la duchesse, sa femme, à un grand nombre de personnes, à l'exception toutefois de celui dont jouit Jehan de Tourneur, ancien serviteur et sommelier de corps dudit duc défunt, leur ordonnant en conséquence de ne pas procéder à l'enregistrement des lettres de la duchesse concernant ces dons.

1477, 16 septembre, Bruges (F) Maximilien enjoint aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'observer scrupuleusement les ordonnances édictées par ses prédécesseurs en vue de ne pas grever les domaines, mais au contraire de les augmenter, et leur ordonne en conséquence de ne pas procéder à l'enregistrement de lettres de dons que des solliciteurs pourraient avoir obtenu de la duchesse, sa femme.

1477, 30 septembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi Maximilien confirme en faveur de l'écuyer Estienne Chattart, panetier de la duchesse, sa femme, la pension de neuf patars par jour que celle-ci lui avait assignée sur la recette générale de Brabant.

1477, 2 octobre (N) Joes Doegens, fabricant de cierges, attrait en justice par Claes de Beyere, lieutenant de l'amman de Bruxelles, pour l'homicide qu'il a commis sur la personne de Bertelmeeus de Roy, meunier, en tirant à l'arc au *Schutterenhoff* de la *groote Gulde* à Bruxelles, est acquitté par les échevins de cette ville sur le rapport de leur co-échevin Henrick Pypenpoy, chevalier. Il est fait mention dans cet acte d'une charte de privilège qui avait été accordée à ladite gilde le 12 juillet 1423.

1477, 13 octobre, Bruges (F) Maximilien informe les présidents et gens des Comptes à Malines de son intention de renouveler, aussitôt que les affaires du pays le lui permettront, les ordonnances émanées de ses prédécesseurs sur le fait de l'accroissement des domaines, ordonnances qu'il leur enjoint d'observer strictement, et partant de ne pas procéder à l'enregistrement de lettres de donation qu'à force de sollicitations importunes certaines personnes pourraient avoir obtenues de la duchesse, sa femme.

10140 1477, 20 octobre, [Bruxelles] (L) Lijsbeth Goffairts, fille de feu Jan

et veuve de maître Roger vander Weyden, transporte en mains de Jan de Pape, l'un des maîtres de la police de Bruxelles, représentant cette ville comme seigneur foncier, au profit de Henricus Goffart, prêtre, chanoine régulier de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, pour la célébration d'une messe semaine sur l'autel de Sainte Barbe en l'église de ce monastère, une rente de quatre florins d'or du Rhin qu'elle possède à charge de cette ville.

10141 1477, vers le 20 octobre (L) Egidius Strael, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Cambrai, fait savoir que Lijsbet Goffairts, veuve de maître Roger van der Weyden, peintre, a donné audit monastère pour la célébration à perpétuité d'une messe chaque semaine sur l'autel de Sainte Barbe en l'église de ce monastère, quatre des 36 florins d'or du Rhin de rente qu'elle possède sur la ville de Bruxelles.

10142 1477, 24 octobre, Bruxelles (L) L'official de Cambrai à Bruxelles délivre, à la demande de maître Johannes de Scoenhove, secrétaire de Maximilien, duc d'Autriche, et garde de ses chartes en Brabant, un vidimus de la charte datée du Huy, 9 avril 1468, dans laquelle se trouve intégralement reproduite celle donnée à Mons en Hainaut, le 31 mars 1468 à cette date.

10143 1477, 24 octobre, Bruxelles (L) L'official du diocèse de Cambrai, à la requête de Johannes de Scoenhove, secrétaire de Maximilien, duc d'Autriche, et garde des chartes du pays de Brabant, agissant au nom dudit duc, délivre un vidimus de la charte datée de Liège, 12 septembre 1466.

10144 1477, 24 octobre [Bruxelles] (L) L'official de Cambrai à Bruxelles délivre, à la demande de maître Jean de Scoenhove, secrétaire de Maximilien, duc d'Autriche, et garde des chartes du pays de Brabant, un vidimus de la charte du 2 mai 1468 approuvée par l'évêque, le chapitre de Saint-Lambert et les nobles des pays de Liège et de Looz le jour suivant.

--- 1477, 5 novembre, Maastricht (L) Johannes Espach, docteur en décrets, protonotaire du siège apostolique, chanoine de Liège et conseiller du conseil du duc d'Autriche, délivre, à la demande des doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht, un vidimus de la charte donnée à Bruxelles, le 9 juin 1442, par Philippe le Bon, et Johannes de Heynsberch, évêque de Liège, charte dans laquelle sont reproduites textuellement celles datées de Maastricht, 5 juin 1442, et de Liège, 4 juin 1442.

--- 1477, 22 novembre (F) Substance des lettres closes envoyées ce jour-là par le duc d'Autriche aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, touchant le préjudice causé à la seigneurie et au

domaine de Brabant par les concessions faites par la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, lors de sa Joyeuse Entrée dans ce pays.

--- 1477, 24 novembre, Bruxelles (N) Sentence interlocutoire rendue au Conseil de Brabant sur un différend mu entre Peeter van Waelhem, d'une part, Clase den Scrapere, Jan van Beert et Henrick van Merende, d'autre part, par laquelle ledit Conseil déclare que Peeter van Waelhem sera provisionnellement chargé d'exercer les fonctions de gardien de la monnaie de Brabant.

10145 1477, 29 novembre, [Bruxelles] (N) Augmentation des droits d'accises sur les vins, les bières, les épiceries, les viandes et les sceau échevinal et aux causes, jugée indispensable pour assurer le paiement des dettes de la ville d'un commun accord entre Clase de Beijere, lieutenant de l'amman, en l'absence de celui-ci, et les bourgmestres, échevins, bonnes gens du Conseil, jurés et centeniers des nations de Bruxelles représentant les trois membres de cette ville, augmentation publiée du haut de la bretèque (pui).

10146 1477, 5 décembre (Bruxelles) (N) Maximilien délivre des lettres de commission comme drossard du pays de Limbourg à Frédéric de Witham.

--- 1477, 6 décembre, Louvain (N) Maximilien ratifie et confirme les lettres patentes du 29 mai précédent, par lesquelles la duchesse Marie, duchesse de Bourgogne, sa femme, a nommé Jan vanden Velde essayeur de la monnaie de Brabant. Celui-ci prêta serment en qualité d'essayeur de la monnaie de Brabant le 8 janvier 1478 entre les mains du chancelier de Brabant et le 9 mai 1478 entre les mains des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles.

--- 1477, 14 décembre (N) Accord conclu entre Henrick van Ranst, chevalier, seigneur de Boxtel, et Jan van Ranst, fils de feu Daneel, au sujet du partage des seigneuries d'Edegem et de Mortsel, et de la maison de Cantecroy, à eux échus par le décès de Jan van Ranst, en son vivant seigneur de Cantecroy.

--- 1477, 15 décembre (N) Lettres closes de l'archiduc Maximilien par lesquelles il ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de mettre Peeter van Waelhem en possession des boîtes de la monnaie de Brabant et de toutes autres choses dont il a besoin pour exercer les fonctions de gardien de ladite monnaie, conformément à la sentence rendue au Conseil de Brabant, en vertu de laquelle il a été provisionnellement établi dans ces fonctions nonobstant l'opposition de Claes de Scrapere, Jan van Bierge et Henrick van Merende.

10147 1477, 16 décembre, Bruxelles (N) Maximilien et Marie, duchesse de Bourgogne, ayant relevé sur sa demande Ambrosius van Dynter de sa charge de premier maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles pour cause de son grand âge et de sa débilité en le remplaçant par maître Clase van Vucht, confirmé dans ses fonctions maître Bertelmeeus van Meerbeke, nommé comme nouveau maître Zeger Suweels, auparavant auditeur, en investissant de ces dernières fonctions Cornelis Haveloes, déclarent nommer exceptionnellement comme quatrième maître Felix de Hont, jadis receveur de la ville de Louvain et comme clerc extraordinaire de ladite Chambre, sans gages, Reynckene Cleerhage, nonobstant les dispositions de l'ordonnance touchant le rétablissement de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles [cfr. n° 10128].

10148 1477, 16 décembre, Bruxelles (F) Maximilien et Marie, duchesse de Bourgogne, ayant sur sa demande accepté la démission offerte pour cause d'âge et de débilité par Ambroise de Dynter, premier maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, et nommé à sa place Clays van Vucht, maintenu en fonction le maître Berthelmy de Meerbeque, promu au grade de maître Zegere Suweels, l'auditeur ordinaire en le remplaçant en cette dernière qualité par Cornille Haveloes, déclarent que, contrairement aux dispositions prises par l'archiduchesse dans les lettres par lesquelles elle rétablit à Bruxelles la Chambre des Comptes de Brabant qui, réunie aux autres Chambres des Comptes de ses États, avait siégé pendant quelque temps à Malines [cfr. n° 10128], Felix de Hont, qui fut d'abord receveur de la ville de Louvain et par après maître de cette Chambre avant son transfert à Malines, y pourra siéger comme quatrième maître aux mêmes gages, honneurs et profits que ses collègues, et que Reynken Cleerhage y exercera les fonctions de clerc extraordinaire sans gages. Ils prêtèrent serment le 31 décembre 1477 entre les mains du seigneur de Sint-Joris-Weert, chef du Grand Conseil de Malines.

--- [14]77, 22 décembre (F) Substance de lettres de cette date par lesquelles Marie, duchesse de Bourgogne, assigna au profit de Pierre de Jonge, maître charpentier de l'artillerie, sur la recette générale de Brabant, une pension de huit patars par jour valant 72 livres monnaie de Flandre par an.

--- 1477, 24 décembre, Bruxelles (N) Maximilien d'Autriche confirme en les reproduisant textuellement les lettres datées de Louvain, 29 mai 1477, par lesquelles la charge de grand veneur de Brabant fut à nouveau attribuée par Marie, duchesse de Bourgogne, à son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan, Jan van Bergen, seigneur de Melin et de Walhain pour sa vie durant.

10149 1477, 29 décembre, Bruxelles (N) Marie de Bourgogne accorde à Jan Struyne, gantier, l'office de *coermeesterschappe oft waerdeerschappe* à Anvers qu'a résigné à son profit, entre les mains de Geldolff van der Noot, chancelier de Brabant, Andries vander Straten, qui en avait été investi ensuite des lettres patentes de commission données par elle à Louvain, le 29 mai dernier, pour en jouir aux droits, profits et émoluments accoutumés après en avoir prêté le serment pertinent.

--- 1477, Bruges (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Maximilien et Marie assignèrent au profit d'Adolff de Clèves, seigneur de Ravenstein, sur la recette d'Anvers, de Lierre et de Herentals, une pension de 800 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, sa vie durant.

--- 1477 [sans date, après le 7 octobre] (N) Note touchant la diminution du produit des corvées en Brabant dans les ressorts des recettes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Tirlemont, Jodoigne, Nivelles et Vilvorde.

--- [après 1477?] (N) Copie intitulée *Diminucie van den vorsterien, clergien, preterien etc. in Brabant*.

--- [de 1477 à 1487] Déclaration touchant les rentes héritables et viagères vendues depuis l'an 1477 jusqu'en 1487 sur les villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et Maastricht.

IX. JAAR 1478

--- 1478, 3 janvier, Bruxelles (N) Maximilien, à la requête des trois États du pays de Brabant, renouvelle, en en modifiant divers points et articles, les chartes et privilèges accordés aux habitants du duché par la duchesse, sa femme, à Gand et à l'occasion de sa Joyeuse Entrée.

--- 1478, 10 janvier, Gand (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Marie de Bourgogne assigna au profit de Denisot Marstille [?], préposé à la direction du potager du feu duc Charles, son père, une pension de quatre gros monnaie de Flandre par jour sur la recette générale de Brabant.

--- [14]78, 22 janvier (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi Maximilien confirma à Roelandt van Oistryck alias *Vlennere* la jouissance sa vie durant de la pension qui lui avait été assignée sur la recette d'Anvers, de Lierre et de Herentals par lettres du duc Charles de Bourgogne datées du 1er avril 1472.

10150 1478, 24 janvier, Bruxelles (N) Résolutions prises d'un commun accord par les bourgmestres, échevins, maître de police, bonnes gens du Conseil, jurés des métiers et centeniers de Bruxelles, assemblés en l'hôtel de ville, représentant les trois membres de ladite ville, touchant les points suivants: paiement anticipatif d'une somme de 4000 couronnes sur la quote-part due par la ville et sa franchise au 1er mars prochain dans l'aide consentie au duc; envoi vers celui-ci d'une députation en vue d'obtenir des lettres les autorisant à opérer la perception de l'aide de la manière par eux arrêtée; consentement à donner au duc, lors de l'assemblée des trois États, d'hypothéquer les biens domaniaux du duché jusqu'à concurrence de 50.000 couronnes, à charge d'employer cette somme exclusivement à la défense du pays; obtenir du duc que la duchesse fasse ses couches à Bruxelles; copier de lettres de rémission demandées par des intéressés; décharge à donner à Jan van Buysseghem et à Wouter van Cariloe, échevins sortis à la Saint-Jean dernière, de l'emploi des sommes à eux payées par les hommes d'armes de la ville qui prirent part à la dernière expédition; frais de voyage à payer à Janne de Vos, messager assermenté, qui avait été envoyé à Nancy, au même taux que ceux qui avaient été alloués à Peter Was, le jeune.

10151 1478, 28 janvier, [Bruxelles] (N) Décisions prises à l'unanimité par les trois membres de la ville de Bruxelles d'envoyer Henrick Pypenpoy, chevalier, échevin, Henrick Loenys, conseiller, Jan vander Heyden, maître de la police, Jan Greyne, Imbrecht Vliege, Jan Ingelant, Aert Scrapere, Jan Bogaert, Jan vander Stappen, Gielys Breynaert, Jan de Costere, pelletier, Peter van Nyvele, et

avec eux Godevaert Roelants, leur avocat, auprès du duc pour lui transmettre, contre quittance, 3980 couronnes de 48 gros monnaie de Flandre la couronne, montant de la quote-part dans l'aide à payer par la ville et franchise de Bruxelles au 1er mars suivant; de faire demander au duc, par les membres de la susdite députation, des mandements nécessaires à la ville pour se procurer des ressources devenues indispensables; d'insister auprès du duc pour que la duchesse puisse se tenir à Bruxelles pour y faire ses couches.

10152 1478, 8 février (N) Andries, abbé, représentant toute la communauté de Saint-Michel à Anvers, abbaye de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Cambrai, Jan van Eynde, prieur, Peter van Hulst, sous-prieur, Wouter Laecman, Jan van Turnout, portier et maître boulanger, Henrick Vremkens, Jan de Coelnere, pitancier, Jan Robyns, prévôt, et Michiel Vrients, cavier, religieux, représentants de la communauté, reconnaissent avoir reçu de Marie, duchesse de Bourgogne, 700 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour fondation d'une messe basse de Requiem chaque jour et d'un anniversaire au 26 septembre, à célébrer dans l'église de leur abbaye pour le repos de l'âme d'Elisabeth van Bourbon, dame de Charolais, mère de la duchesse prénommée, aux charges spécifiées dans les présentes lettres réversales, auxquelles ils s'obligent de se conformer, en constituant à cet effet comme contre-pan, deux fermes situées à Saint-Georges, dans la franchise d'Anvers, et occupées l'une par Frans Haelbosch, l'autre par Jan de Laet, fils de feu Jan.

--- 1478, 14 février, Lille (N) Maximilien nomme Hans Gluckweys maître particulier de la monnaie de Brabant.

10153 1478, 15 février (N) Jan vander Pastueren, religieux-prêtre de Nizelles et Henrick van Mol, prêtre, familier de ce monastère, en vertu de la procuration à eux donnée par l'abbé et les religieux dudit Nizelles, transportent en mains de Gheert Brant, maïeur du chevalier Peter van Herbeys, seigneur de Duyst, seigneur foncier, au profit de Gregoerys Ets, prêtre et curé de Forest, 16 bonniers, dont six bonniers tenus en fief du seigneur de Duyst précité, d'une partie de 22 bonniers amplement spécifiés dans le présent acte. Une trentaine de noms sont spécifiés pour les 16 bonniers en question, dont les abbayes de la Cambre et d'Auderghem.

10154 1478, 21 février, Bruxelles (N) Décisions prises par le magistrat, les bonnes gens du Conseil, les jurés et les centeniers de la ville de Bruxelles sur les points suivants: paiement à faire au seigneur de Perwez; séjour de la duchesse de Bruxelles; envoi de blé à Anvers sous condition de ne pas l'exporter; frais de rente et de séjour à allouer au messager de la ville, Jane de Vos, à l'occasion de son

voyage à Nancy.

10155 1478, 1 mars (N) Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, constituent sur les domaines de Brabant une rente viagère de 24 florins du Rhin par an la vie durant de Kathelyne Berckmans, fille de Gheert, âgée de 21 ans, et de son enfant, Kathelyne, âgée d'environ un an, procréé par elle et son mari, Victor van Bakeren, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.

--- 1478, 1er mars (F) Mention de la vente ce jour-là par les roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne de rentes viagères sur la recette de Bruxelles.

10156 1478, 2 mars, Gand (N) Maximilien, pour mettre fin aux différends qui s'étaient élevés en la Chambre des Comptes à Bruxelles après le retraite du premier maître, Ambrosius van Dynter, entre Claes van Vucht, Bertelmeeuse van Meerbeke, Zeger Suweels et Cornelis Haveloes, d'une part, et Jan Stoep, d'autre part, décide, après une intervention arbitrale d'Adolf, jeune comte de Nassau, maréchal d'Autriche, qu'en attendant que la charte d'institution de ladite Chambre puisse être ponctuellement observée en ce qui regarde le nombre du personnel, Claes van Vucht en sera le premier maître, Bertelmeeus van Meerbeek le deuxième, Jan Stoep le troisième et Zeger Suweels le quatrième, aux gages spécifiés dans les présentes lettres, et que Cornelis Haveloes sera remplacé comme auditeur par Reynken Cleerhage, qui cumulera en même temps les fonctions de clerc, aux honneurs, profits et émoluments appartenant à ces deux charges, mais sans gages ordinaires.

--- 1478, 2 mars, Gand (N) Maximilien, pour mettre fin à un conflit de préséance mu entre les membres de la Chambre des Comptes de Brabant qui venait d'être rétablie par Marie, duchesse de Bourgogne, sa femme, à Bruxelles, après avoir été unie par le duc défunt Charles le Téméraire aux autres Chambres des Comptes de ses États en la ville de Malines, décide, à l'intervention du maréchal d'Autriche, Adolphe, le jeune comte de Nassau, que, par suite de la retraite de maître Ambrose van Dynter, la première place revient à Clase van Vucht, la deuxième à Bertelmeeus van Meerbeke, la troisième à Jan Stoep, et la quatrième à Zeger Suweels, et que Reynken Cleerhage remplira l'état d'auditeur et de clerc de ladite Chambre en lieu et place de Cornelis Haveloes.

--- 1478, 6 mars, Gand (F) Maximilien donne pleins pouvoirs à son cousin et premier chambellan, le seigneur de Chimay, et à son conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Malines, le seigneur de Berlettes, délégués par lui en vue du règlement de toutes les questions se rapportant à la levée de l'aide naguères consentie au feu duc Charles le Téméraire par les trois États des

pays d'Outre-Meuse et dont avait été chargé le feu seigneur d'Humbercourt, pour appointer le différend qui avait surgi à cette occasion entre ledit Humbercourt et les doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht.

--- 1478, 12 mars, Gand (N) Maximilien, pour mettre fin aux contestations qui s'étaient élevées en la Chambre des Comptes de Brabant au sujet de questions de préséance et de gages, déclare que maître Claese van Vucht y occupera la première place, maître Bertelmeusen van Meerbecken le deuxième, maître Janne Stoep la troisième, et maître Zegeren Suweels la quatrième, remplace Cornelis Aveloos par Cleerhage dans l'état d'auditeur, et fixe les gages dont jouira chacun d'eux.

--- 1478, 12 mars (N) Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, à la requête des abbé et religieux de Villers, leur permettent de nommer un lieutenant des fiefs qu'ils possèdent à Schoten et à Merksem.

10157 1478, 17 mars, Bruxelles (N) Merten vanden Hecke et Henrick Estor, échevins de Bruxelles, font connaître l'accord conclu entre Claes van Vucht, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, d'une part, et Jan vander Berct, surnommé *van Zichenen*, charpentier et possesseur du moulin de Cureghem, et ses enfants, d'autre part, pour mettre fin au différend existant entre eux au sujet de la possession d'un *overslach* avec les arbres y croissants qui se trouvent entre le moulin précité et un pré naguère acquis par le susdit Clase van Vucht de Matheuse Doy.

--- [14]78, en mars (F) Mention de la vente par Maximilien et Marie de Bourgogne de rentes viagères sur la recette de Louvain.

--- [14]78, en mars (F) Mention de la vente à cette époque, pour le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie, sa femme, de rentes viagères sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals.

10158 [14]78, 10 avril, [Bruxelles] (L) Maria de Vorsselaer, fille de feu Johannes et veuve de Wilhelmus Leeman dit *Vrederic*, transporte au profit de Marc de Zwaef, prêtre, fils de Wilhelmus, l'usufruit lui appartenant du chef de feu son mari dans la moitié d'un jardin avec habitation et appartenances situé dans la *Lanteerenstreetken*, entre les biens d'Arnoldus Volkaert, de Petrus de Mazensele et de Henricus van Weerde, la propriété de la seconde moitié dudit jardin par l'entremise de Petrus Fabri, représentant les bénéficiers des chapellenies des autels de la Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, seigneurs fonciers, le tout aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, qui furent passées par-devant Martinus vanden Hecke et Gerardus Berckman,

échevins de Bruxelles.

10159 1478, 10 avril (L) Martinus vanden Hecke et Gerardus Berckman, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus de la charte du 16 juin 1469.

--- [14]78, 11 avril (N) Jean van Blockem alias *van Blehain* est reconnu devoir jouir de la franchise du droit de louche que lui réclamait Guillaume Smeets, le jeune, fermier dudit droit, par le receveur des domaines à Tirlemont, Jan van Reynghen, et les marchands de la Chambre de Tonlieu de Tirlemont ci-après nommés: Henri Hertoghen, Weyn Sterckx, Gillis Mercielis, Guillaume Smeets, Jan Goessens, Geert de Raidshoven et Jan de Raidshoven (Racour).

--- 1478, 19 avril, Gratz (F) Frédérick III, empereur des Romains, à la prière de Maximilien, son fils, retenu par la guerre que lui fait le roi de France, lui accorde ainsi qu'à Marie, sa femme et à leurs hoirs procréés de leurs corps, l'investiture des duchés de Brabant, de Limbourg, Luxembourg et Gueldre (Gelre), du comté de Flandre pour autant qu'il est mouvant du Saint-Empire, semblablement des comtés de Bourgogne, Hollande (Holland), Zélande (Zeeland), Namur et Zutphen, du comté palatin de Hainaut, du marquisat du Saint-Empire et des seigneuries de Frise (Friesland), Salins et Malines avec autres comtés et seigneuries et toutes leurs dépendances et appendances, etc.

--- 1478, 24 avril (F) Philippe de Croy, comte de Chimay, vicomte de Limoges, premier chambellan du duc d'Autriche Maximilien, fait savoir que, comme commissaire député par lettres closes du duc données à Gand, 6 mars 1478, pour appointer avec Thomas Malet, seigneur de Berlettes, chevalier, l'un des commis sur le fait des domaines et finances à Malines, sur les plaintes formulées par les doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht au sujet du paiement exigé d'eux par le feu seigneur de Humbercourt de leur quote-part dans l'aide de 5000 écus qui avait été octroyée au feu duc Charles le Téméraire par les trois États des pays d'Outre-Meuse, il ordonne en qualité que dessus, après constatation de l'exemption dont doivent jouir les plaignants en matière d'aides, tailles et exactions quelconques, à maître Georges Duret et à tous ceux que la chose concerne, de lever les mains des biens et deniers par eux saisis à cette occasion sur lesdits doyen et chapitre et leurs sujets.

--- 1478, avril, Anvers (N) Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, confirment, en les reproduisant textuellement, les lettres de privilège octroyées au mois de juillet 1291 par Jean Ier, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, aux monnayeurs de Bruxelles et de Louvain. Dans les mêmes lettres sont aussi

reproduites de mot à mot les lettres confirmatives accordées auxdits monnayeurs du duché de Brabant par Antoine, duc de Lotharingie, de Brabant, etc., au mois d'août 1411, et par Philippe le Bon, au mois de juin 1466.

10160 1478, 9 mai, Bruxelles (N) Les trois membres de Bruxelles, à la requête des métiers de cette ville qui, dans la présente guerre contre le roi de France, avaient à envoyer au service du duc 600 fantassins et 30 lances (*gelavien*), décident de fournir le drap blanc et rouge nécessaire à l'habillement de ces hommes d'armes.

--- 1478, 16 mai, Bruxelles (N) Hanse Gluckweys est nommé maître particulier de la monnaie de Brabant ordonnée à Anvers, nonobstant le renouvellement du bail de cet atelier monétaire en faveur d'Ypol Tarrax et de Mercel van Millon. Ce même jour il prêta serment à la Chambre des Comptes à Bruxelles, et fut mis en possession, par le gardien de ladite monnaie, Peeter van Waelhem, des boîtes destinées à la frappe des monnaies d'or et d'argent sur lesquelles devait figurer une forteresse au lieu d'une main.

--- 1478, 18 mai (F) Substance des lettres du roi des Romains Maximilien et de la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, par lesquelles ils assignèrent sur la recette générale de Brabant au profit du frère Lybert, suffragant de l'évêque de Liège, une pension de 200 francs du prix de 32 gros monnaie de Flandre le franc par an, qui valent 160 livres.

--- 1478, 2 juin (F) Maximilien, à la requête des doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht, possesseur du franc-alleu impérial de Berneau, ordonne au sénéchal de la terre de Dalhem ou à son lieutenant, en étant requis par les susdits suppliants, de faire exprès commandement de par lui aux magistrat et habitants de Fouron-le-Comte audit pays de Dalhem, de ne pas importuner les habitants de Berneau au sujet de la quote-part qu'eux mêmes seuls ont à payer dans les aides dues à la duchesse, sa femme, à l'occasion de sa Joyeuse Entrée comme dame de Dalhem et de son mariage.

10161 1478, 12 juin (F) Riga Magnore, maïeur, et les échevins de la cour de Guillaume de Mérode jugeant au bois de Hannut, font savoir que Collart de Trognies, fils de Gerart, a reconnu par-devant eux avoir pris en accense héritable du receveur de Jodoigne, Jehan le Vos, onze bonniers de terre que possède le duc au lieu-dit *En Communable lez-Villers*, entre les biens de Jehan de Vaulx d'Avesnes, de l'abbaye d'Orval et de Guillaume le Beau, et que tint naguères Jehan de Blehen, au prix d'un franc de 16 patars par bonnier: accense héritable pour laquelle le susdit Collart constitua un contre-pan, consistant en un bonnier de terre gisant au territoire

de Ruchey à Hannut entre les biens des héritiers de Robert Trippart et de Jehan de Pont, et un pré d'environ douze verges entre le Ruchey et Tourinnes et touchant aux biens des héritiers de Pierelot de Blehain et de Jehan d'Avin, bonnier et pré que Godissoule Collart, fils de Gerart, et Mathe, son frère, lui ont transporté ce même jour.

--- 1478, 18 juin (N) Relation adressée aux chancelier et gens du Conseil de Brabant par Jean van Heistergem, messager dudit Conseil, touchant l'insinuation des lettres du 2 juin précédent qu'il a faite à la requête des doyens et chapitre de Saint-Servais de Maastricht aux échevins de Fouron-le-Comte au pays de Dalhem.

--- [14]78, 24 juin (F) Mention de la vente, à cette époque, pour le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, de rentes viagères sur la recette de Bruxelles.

--- 1478, 24 juin (F) Mention de la vente de rentes viagères à cette date, par le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie, sur la recette d'Anvers, de Lierre et de Herentals.

--- 1478, 30 juin (F) Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, font connaître le dictum rendu par les chanceliers et gens du Conseil de Brabant en cause des habitants de Berneau, terre et seigneurie que les doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht possèdent en franc alleu impérial au delà de la Meuse lez-Dalhem, demandeurs, représentés par maître Marc de Later, leur procureur, d'une part et les habitants de Fouron-le- Comte, défendeurs, représentés par Nicolas de Rode, échevin de ce lieu agissant au nom d'Adam de Saint-Martin, Jehan Werckens, Scherneel de Vueren et Hansse de Bannet, ses co-échevins, et les communs habitants, d'autre part: dictum aux termes duquel les défendeurs devaient tenir les demandeurs quittes et exempts des aides dues à cense du mariage des susdits duc et duchesse et de leur Joyeuse Entrée comme seigneur et dame de Dalhem, avant de poursuivre le procès pendant selon eux au sujet du paiement desdites aides, auquel les défendeurs prétendaient que les demandeurs avaient à contribuer pour une quote-part.

10162 1478, 3 juillet (N) Maximilien et Marie, duc et duchesse de Bourgogne, à la requête de Jan van Remerswale, seigneur de Bertenbroeck-lez-Walem, seigneurie du chef de laquelle lui appartient notamment certain droit de pêche, etc., ordonnent au drossard de Walem et à tout autre officier de justice sur ce requis par ledit suppliant, d'obliger Faese, le patron de l'hôtellerie *In de Zwane* audit Walem, Luyck van Pulle, Andriese de Wreede, tonnelier, maître Janne Coelgheenzoen et tous autres que lui dénommera ledit plaignant, à indemniser celui-ci des pertes qu'ils

lui ont occasionnées dans sa pêcherie, etc., et, en cas d'opposition de leur part, les ajourner devant le Conseil de Brabant pour y entendre juger ce que de droit.

10163 [14]78, 11 juillet, Bruxelles (D) Wilhem, duc de Juliers (Jülich) et de Berg, comte de Ravensberg, de Heinsberg, etc., déclare avoir racheté, au prix de 8000 moutons à la rose, la moitié des châteaux, villes et terre de Millen, Gangelt et Vucht que tenaient de lui en engagère Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, et déclare que nul dommage ne sera de ce chef occasionné à leurs pays sous condition de réciprocité.

10164 1478, 11 juillet (N) Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, reconnaissent que, sur les 80.000 florins du Rhin que feu le duc Charles de Bourgogne, leur beau-père et père, s'était jadis obligé à payer au duc de Juliers (Jülich) et de Berg, comte de Ravensberg, etc., Wilhem, sous la garantie des quatre principales villes de Brabant (Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et la ville de Malines, il ne lui a été payé jusqu'à ce jour qu'une somme de 30.471 florins du Rhin et 16 sols. Ils permettent de lui solder le reste en trois versements, à savoir 10.000 le 22 août suivant, 20.000 le 11 avril 1479, jour de Pâque, et 19.528 florins et sept sols le 29 septembre 1479, fête de Saint-Michel, sous la garantie des mêmes villes et, en cas de non-paiement, sous les pénalités spécifiées dans les présentes lettres.

--- 1478, 5 août (N) Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, nomment Jan Lytzau, clerc du sang à Bruxelles en remplacement d'Adriaen Zeemaes.

10165 1478, 10 août (N) Gabriel Offhuys, receveur de la Chambre de Tonlieu à Bruxelles, fait connaître les conditions sous lesquelles, par ordre et du consentement des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, il a autorisé Janne de Pundere, surnommé *van Loeven*, boucher, à se servir du mur du parc des duc et duchesse à Bruxelles pour la construction de sa maison *opten Loventschen wech*.

--- 1478, 26 août (N) Maximilien et Marie, duc et duchesse de Bourgogne, à la requête des abbé et religieux de Grimbergen, leur permettent de choisir ou de faire choisir par leur maïeur, dans les bancs et villages où ils possèdent des cens et des biens allodiaux, sept tenanciers pour y rendre la justice censale avec ledit maïeur après prestation du serment pertinent prescrit par un des articles de la charte de leur Joyeuse Entrée.

--- 1478, 28 août, Bruges (F) Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, promettent de pourvoir Jehan van Arkel, changeur

demeurant à Bruxelles, du premier état de maître général des monnaies qui viendra à vaquer. Jehan van Arkel prêta serment entre les mains de monseigneur de Sint-Joris-Weert et de Longfosse, chevalier et chef du Grand Conseil, le 20 septembre 1478.

--- 1478, août (N) Mention de la vente, à cette époque, pour la ville de Bruxelles et pour le compte du duc Maximilien et de la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, d'une rente héritable de 49 livres 10 sols de gros monnaie de Brabant, rédimible au denier 16, en due du premier paiement de 10.000 florins des Électeurs à faire au duc de Juliers (Jülich).

--- [14]78, août (N) Mention de la vente, à cette époque, pour la ville d'Anvers, pour le compte du duc Maximilien et de la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, d'une rente héritable de 49 livres 10 sols de gros par an, rédimible au dernier 16, dont le produit devait servir au premier acompte de 10.000 florins des électeurs du duc de Juliers (Jülich).

--- [14]78, en août (F) Mention de la vente, à cette époque, par le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, de rentes viagères sur la recette de Louvain.

--- 1478, août 1478 et 1479 (N) Mention de la vente, à ces dates, par la ville d'Anvers et de Malines, de rentes viagères se montant à 417 livres 16 sols trois deniers par an, dont le capital devait servir au paiement des trois premiers acomptes au duc de Juliers (Jülich) sur la somme à lui due.

--- 1478, 1er septembre (F) Mention de la vente de rentes viagères, faite à cette date, sur la recette d'Anvers, de Lierre et de Herentals, par le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme.

--- 1478, 24 septembre (F) Substance des lettres du roi des Romains Maximilien et de la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, par lesquelles ils assignèrent sur la recette générale de Brabant au profit de Philippe du Chesne, maître d'hôtel de la duchesse, 200 écus de 48 gros monnaie de Flandre pièce par an, valant 240 livres de Flandre.

--- [14]78, en septembre (F) Mention de la vente de rentes viagères sur la recette de Louvain, rachetables au denier 10, faite dans le courant de ce mois par le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme.

--- [14]78, septembre (F) Mention de la vente de rentes viagères sur la

recette de Bruxelles, rachetables au denier 10, faite dans le courant de ce mois par le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme.

--- 1478, 1 octobre, Bruxelles (N) Maximilien, à la requête des doyens, jurés et confrères de la grande gilde des arbalétriers de Bruxelles *geheeten die groote gulde van den voetboge*, se fait membre de ladite confrérie, et leur confirme tous les privilèges, ordonnances, statuts et libertés octroyés à la guilde par ses ancêtres au duché de Brabant.

--- 1478, 12 octobre, Bruxelles (N) Maximilien et Marie promulguent l'ordonnance pour régler le cours des monnaies d'or et d'argent dans toute l'étendue de leurs états.

--- 1478, octobre, Bruxelles (N) Maximilien et Marie octroient, à la demande du conseiller et maître aux requêtes de leur hôtel, Adriaen van Poitiers, prévôt de Lille, et de Wouter van Vausedon, exécuteur du testament de feu Jan vander Bruggen, en son vivant chevalier et écoutète d'Anvers, l'amortissement d'une rente de 18 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, assignée par ledit défunt sur la cense de Huyseghem, située à Asse, pour la fondation de trois messes par semaine, à célébrer au château de Blaasveld lorsque les seigneur et dame y résideront et, en leur absence, dans l'église paroissiale de Blaasveld.

--- 1478, 28 novembre, Bruxelles (N) Maximilien et Marie confirment en faveur des prieur et religieux du couvent de Saint-Paul (Rouge-Cloître), jadis fondé par la duchesse Johanna de Brabant et de Luxembourg dans la forêt de Soignes, tous dons, droits, privilèges, libertés, amortissements, exemptions, octrois et concessions quelconques que leur ont accordés ou ratifiés leurs prédécesseurs au duché de Brabant.

10166 1478, 29 novembre, Bruxelles (N) Instruction de Maximilien et de Marie selon lesquelles les officiers de justice de Brabant auront à se régler dans l'exercice de leurs offices respectifs.

10167 1478, 1 décembre, Bruxelles (L) Johannes de Beerthem, dit *de Moelesleghere* et Cornelius de Druynen, échevins de Bruxelles, reproduisant en substance trois actes passés devant leurs devanciers touchant l'arrentement à perpétuité, au prix de 28 florins de Florence, de quatre bonniers de terre et pré situé à Cureghem et appartenant à une prébende de l'église Saint-Pierre à Anderlecht, l'un datant du 14 novembre 1376 entre Johannes Sellarii, chanoine de ladite église collégiale, et Johannes Ruelens, boucher; l'autre du 12 mars 1435, entre Franco Ruelens, fils de feu Johannes précité et Martinus Wegskens dit *Snellaert*, fils de feu

Johannes; et le troisième du 29 décembre 1470, entre Guillermus de Clugny, protonotaire du Saint-Siège, et chanoine de Saint-Pierre d'Anderlecht possesseur de la prébende dont avait joui Johannes Sellarii prénommé, d'une part, et Martinus Weyskens susnommé, d'autre part, déclarent que, ce jour d'hui 1er décembre 1478, comparaissant par-devant Johannes Parmentier, docteur en théologie, confesseur de la duchesse d'Autriche Marie de Bourgogne et possesseur de la susdite prébende en l'église d'Anderlecht, d'une part, et Michael vanden Bossche, mari de Catherina Weyskens, fille de feu Martinus susnommé, d'autre part, il a été convenu entre eux que la rente primitivement fixée à 28 florins de Florence se paierait dorénavant par 25 florins du Rhin de 40 gros monnaie de Flandre pièce.

--- 1478, 2 décembre (F) Substance des lettres de Maximilien et de Marie, sa femme, par lesquelles ils assignèrent sur la recette générale du Brabant, au profit de Tassin de la Pariere, varlet de chambre du feu duc Charles le Téméraire, une pension de six patars par jour, valant 119 livres et 10 sols monnaie de Flandre par an.

--- 1478, 5 décembre, Bruxelles (N) Jan den Blabbenere obtient à bail, pour un terme de six ans et un prix de 45 livres de gros de Brabant, l'office de sergent à la longue verge de l'écoutèterie d'Anvers.

--- 1478, sans date [avant le 7 décembre] (N) Déclaration des biens sur lesquels feu Jan vander Bruggen a hypothéqué une rente de 18 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour la fondation de trois messes par semaine à célébrer à perpétuité à Blaasveld.

--- 1478, 7 décembre, Bruxelles (N) Les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles fixent à 27 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, la somme à payer par les exécuteurs du testament de feu Jan vander Bruggen entre les mains du receveur général de Brabant, Jan van Olmen, pour les lettres d'amortissement obtenues par eux au mois d'octobre précédent.

10168 1478, 11 décembre (N) Jan van Olmen, receveur général de Brabant, reconnaît avoir reçu aujourd'hui de la bonne ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), à titre de prêt et en argent comptant, 2000 livres du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre: somme à utiliser au service du duc et à rembourser des premiers deniers qui proviennent de l'aide que les trois États du pays de Brabant octroieront au duc après la date de la présente quittance.

10169 1478, 12 décembre, Bruxelles (N) Maximilien et Marie ordonnent à leur lieutenant au comté de Hollande (Holland) et aux président et gens de la Chambre du Conseil en ce pays, de procéder à l'audition

et à la clôture des comptes que le conseiller Willem van Brakel désire rendre de l'administration des biens échus par décès de son père en 1460, à Johan, seigneur de Montfort, lors âgé de 12 ans: administration dont il avait été chargée par feu Johan, comte de Nassau, de Dietz et de Vianden, seigneur de Breda et maréchal de Brabant, qui, comme cousin le plus proche dudit mineur, avait été nommé tuteur de celui-ci en l'an susdit à Bruxelles, en présence du seigneur de Wassenaar, de Henrick, seigneur de Naaldwijk et de bien d'autres hommes de fief du comté de Hollande lors assemblés en cette ville.

--- [14]78, 25 décembre (F) Mention de la vente de rentes viagères sur la recette de Bruxelles, faite ce jour-là par le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme.

--- [14]78, 25 décembre (F) Mention de la vente de rentes viagères sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals, faite ce jour-là par le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme.

10170 1478, 29 décembre [Bruxelles] (L) Walterus vander Couteren dit *Couterman*, fils de feu Johannes, pour une moitié, et Johannes Eeckaert, comme tuteur d'Elizabeth de Vos, fille de feu Wynandus, qui fut fils de feu Johannes et de feue Gertrude vander Couteren dite *Coutermans*, sa femme, sœur du susdit Walterus, pour une seconde moitié, transportent en mains d'Arnoldus de Wintere, représentant la duchesse de Brabant, et de Siger de Hasselt, prêtre, intervenant au nom des bénéficiers de l'autel de la Vierge de l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, seigneurs fonciers, au profit de Johannes de Pundere dit *van Loevenen*, fils de feu Henricus et de sa veuve Aleydis Rampaerts: certain héritage appelé *Duvendal*, situé hors de la porte Sainte-Gudule de Bruxelles, entre le bien de Willem Blox et le mur du parc ducal; certaine partie du jardin ou verger sise aussi en dehors de la susdite porte, entre le bien de Clemens Raes, prêtre, et ledit mur du parc ducal, etc.

--- [14]78 (F) Mention de la vente de rentes héritables, rédimibles au denier 16, faite sur la recette de Bruxelles, à la requête et à la charge du roi des Romains, Maximilien et de sa femme Marie de Bourgogne.

--- [14]78 (F) Mention de la vente de rentes héritables, à rachat au denier 16, faite dans le courant de l'année 1478 sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals, à la demande et à la charge du roi des Romains Maximilien et de sa femme Marie, duchesse de Bourgogne.

--- 1478 (N) Mention de la vente de rentes viagères à deux vies, faite

par le duc Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, sur la recette du quartier de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), pour se procurer l'argent nécessaire au premier paiement à faire au duc de Juliers (Jülich).

--- 1478 (N) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles Maximilien et Marie remirent Anne, comtesse de Virneburg, fille de feu Robrecht, en possession sa vie durant de la rente de 200 couronnes par an qui avait été assignée au profit de son feu père par lettres du 17 février du duc Jean IV de Brabant sur la recette des domaines de Tirlemont: rente qui avait été confisquée sur Jorys, comte de Virneburg, pour avoir pris le parti des ennemis du feu duc Charles le Téméraire lors de la guerre de Neuss. Par les mêmes lettres, il fut ordonné de payer à la susdite Anne les arrérages de cette rente pour les années 1475 à 1478 dans un terme de six ans.

--- 1478 (N) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles Maximilien et Marie, sa femme, reconnurent avoir reçu en prêt de la ville de Maastricht une somme de 4000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, remboursable dans un terme de six ans.

--- [14]78 (N) Mention de la vente dans le courant de cette année, de rentes héritables et viagères sur la recette des domaines au quartier de Bruxelles.

--- [14]78 (N) Mention de la vente, dans le courant de cette année, de rentes viagères, rachetables au denier 10, sur la recette des domaines au quartier d'Anvers.

X. JAAR 1479

10171 1479, 25 janvier (N) Maximilien et Marie reconnaissent avoir reçu en prêt de la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), en argent comptant, une somme de 2000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, que ladite ville pourra récupérer sur sa quote-part et, en cas d'insuffisance, aussi sur celle des villages de la mairie de Bois-le-Duc, dans la première aide que leur accorderont les trois États du pays de Brabant.

--- 1479, 28 janvier, Bruxelles (N) Lettres confirmatives des dons, droits, privilèges, libertés, amortissements, exemptions, octrois et concessions quelconques dont jouissaient les prieurs et les religieux de Saint-Paul (Rouge-Cloître), couvent fondé en la forêt de Soignes par la duchesse Johanna de Luxembourg et de Brabant, émanées de Maximilien et de Marie, duc et duchesse d'Autriche. Ces lettres sont absolument de la même teneur que celles desdits Maximilien et Marie accordées à Bruxelles, le 28 novembre 1478 au couvent prénommé.

--- 1479, 1 mars (N) Maximilien et Marie font connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant en cause de Henrick vander Moelen, impétrant, d'une part, Jan Goessens, Lenairdt de Laet, Laureyse Goessens, Jan Daems, Thomas Stevens et Berthelen Boyens, agissant tant en leur nom qu'au nom des habitants de Westmalle, d'autre part: sentence en vertu de laquelle Henrick vander Moelen prénommé, seigneur de Westmalle et de Zoersel, fut maintenu en possession des garennes de ces localités.

--- 1479, en mars (F) Mention de la vente de rentes viagères sur la recette de Bruxelles, faite dans le courant de ce mois par le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme.

--- [14]79, en mars (F) Mention de la vente de rentes viagères sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals, faite dans le courant de ce mois par Maximilien et Marie.

10172 1479, 3 avril, Anvers (N) Maximilien et Marie font connaître les dispositions arrêtées par eux avec les États de Brabant et de Flandre en ce qui concerne la levée et l'emploi de l'aide que lesdits États leur ont consentis pour la guerre contre la France et la défense de ces pays.

--- 1479, 3 avril, Anvers (N) Maximilien s'engage envers Lambrecht Millinck, écuyer, capitaine du château de Löwenstein, de Goringem et de Bueren, à le maintenir en possession de l'office de sous-écoutète de Bois-le- Duc ('s-Hertogenbosch) que lui a conféré la duchesse Marie, sa femme, aussi longtemps qu'il ne lui aura pas

remboursé une somme de 700 florins du Rhin de 40 gros monnaie de Flandre que ledit Lambrecht lui a prêtée en deux versements de 300 et de 400 florins semblables.

--- 1479, 16 avril (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi Maximilien confirmera à Engelbert de Faletans la jouissance, sa vie durant, de la pension de 120 livres par an qui lui avait été assignée sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals par lettres du feu duc Charles de Bourgogne datées du 11 mai 1472.

10173 1479, 20 avril (N) Diederick van Bourtsscheyt, chevalier, conseiller du duc d'Autriche Maximilien, reconnaît avoir reçu du drossard et châtelain de Limbourg, le chevalier Frederic van Witthem, deux sommes d'argent, l'une de 2000 florins d'or du Rhin des quatre électeurs, l'autre de 694 florins du Rhin 15 sols et un tiers, le florin compté pour 38 gros monnaie de Flandre, en remboursement de deux semblables sommes jadis payées par lui pour Philippe de Bourgogne et de Brabant au seigneur de Croy, au moment où il remplaça celui-ci en qualité de drossard et châtelain de Limbourg.

--- 1479, 30 avril, Bruges (F) Maximilien et Marie chargent leur amé et féal conseiller et garde des chartes de Flandre, maître Bartelmy Trottin, de l'administration des biens, terres, etc., saisis sur les gens d'église et autres personnes ayant tenu le parti à eux contraire.

10174 1479, 5 mai (F) Maximilien donne quittance aux bourgmestres, échevins et conseillers de Louvain, d'une somme de 3000 écus de 48 gros monnaie de Flandre pièce, payée à son cousin Jehan de Chalon, prince d'Orange, pour la quote-part de cette ville dans les 20.000 écus semblables à laquelle les États de Brabant, dans une assemblée tenue à Anvers, ont consenti à la fournir pour la défense du pays à l'occasion de la guerre avec le roi de France.

--- 1479, 10 mai, Bruges (F) Maximilien et Marie ratifient et confirment, à la requête des maîtres et frères de la maison Sainte-Barbe d'Orival, de l'ordre de la Sainte Trinité, située au roman pays de Brabant près de la ville de Nivelles, les lettres de leur aïeul, Philippe le Bon, datées de Bruxelles, 6 juin 1431, lettres qu'ils reproduisent in extenso et par lesquelles celui-ci avait pareillement ratifié et confirmé, en les reproduisant, les lettres de Jean IV et de son frère Philippe, ses prédécesseurs au duché de Brabant, datées de Bruxelles, 27 août 1425 et 22 décembre 1427, en vertu desquelles les deux frères, à l'exemple de leur père, Antoine de Bourgogne, et de leur grand-tante, Jeanne de Brabant, avaient affranchi à perpétuité les susdits religieux de toutes corvées, tailles et subsides, privilège que leur avait accordé Jean Ier, duc de Brabant, par lettres datées du mois de juillet 1291 insérées dans celles du 22 décembre 1427.

10175 1479, 15 mai (N) Jan van Houthem, licencié en deux droits, conseiller du duc d'Autriche, et Jan Pynnock, chevalier, bourgmestre de la ville de Louvain, mettent 83 hommes d'armes à disposition de l'armée du duc, avec la liste de ces personnes.

10176 1479, 24 mai (F) Jehan de Chalon, prince d'Orange, reconnaît avoir reçu des bourgmestres, échevins et conseillers de Louvain par l'entremise de Philippe du Chesne, chevalier, seigneur de Molembaix et de Loppoing, conseiller et maître d'hôtel de la duchesse d'Autriche Marie de Bourgogne, une somme de 3248 gros monnaie de Flandre l'écu, pour le second et dernier paiement de la quote-part de la ville de Louvain et des villages du quartier de ce nom dans les frais des mille combattants que les États du pays de Brabant ont pris à leur charge pour la défense des pays de Bourgogne.

--- 1479, 25 mai, Bruges (N) Maximilien et Marie donnent en fief au magistrat d'Anvers, aux conditions qu'ils stipulent, les harengs qui leur compètent en qualité de souverains du duché de Brabant et des comtés de Flandre, de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland) et promettent d'approuver et de ratifier les contrats que ledit magistrat conclura avec des particuliers possesseurs de droits de conduit qu'ils tiennent d'eux en fief, le tout à charge pour le magistrat d'Anvers de prendre d'eux à ferme le tonlieu de leur ville pour un nouveau terme de neuf ans à prendre cours le 2 février 1480. A la suite sont écrites quatre notes en apostille: la première datée du 23 septembre 1479 et relative à l'enregistrement des présentes lettres dans la Chambre des Comptes à Lille; la deuxième émanée des commis sur le fait des domaines et finances; la troisième, datée du 24 septembre de la même année, relative à l'hommage prêté au nom du magistrat d'Anvers par-devant les bailli et hommes de fief du château de Gand par Rygnier Beudens, clerc et secrétaire de la ville d'Anvers; et la quatrième et dernière, datée du 16 octobre 1479 concernant l'enregistrement des susdites lettres d'octroi dans la Chambre des Comptes à Bruxelles.

10177 1479, 28 mai (N) Maximilien et Marie font savoir que le maïeur de Kontich, Willem van Berlair, leur a prêté une somme de 25 livres de 50 gros monnaie de Flandre la livre, en argent comptant versé entre les mains du receveur général de Brabant, le conseiller Jan van Olmen, qui devra en rendre compte: en spécifiant de quelle manière le maïeur prénommé pourra rentrer en possession de la somme qu'il a prêtée.

--- 1479, 29 mai (N) Sentence rendue au Conseil de Brabant sur un différend mû entre les habitants de la ville d'Aix-la-Chapelle

(Aachen), demandeurs, d'une part, et Peeter vander Hoeven, Aerde Schryne, Anthoenys van Winghe et autres fermiers du tonlieu de Louvain, agissant au nom de Henrick Peeters et Joose, son compagnon, leurs commis aux lieux-dits *Ouden op te Locht*, défendeurs, d'autre part, au sujet de la franchise de tout droit de tonlieu au pays de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg dont prétendent devoir jouir ceux d'Aix-la-Chapelle.

10178 1479, 6 juin (N) Jan van Olmen, receveur général de Brabant, reconnaît avoir reçu de Willem van Berlaer, maïeur de Kumtich, 25 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, en argent comptant prêté pour les besoins du duc: somme que ledit maïeur pourra prélever sur le produit des exploits de son office à partir du 24 juin 1480.

10179 1479, 10 juin (N) Jan Cautvoort et Arnout van Loen, échevins de la porte de Turnhout, font savoir que Gheertruyt Peters, assistée d'un mambour, a reconnu par-devant eux qu'elle a vendu à Janne Ovenmakers une rente héritable d'un muid de seigle par an, dont elle a garanti le paiement par la part lui compétant dans une cense appelée *Pluymshoeve* et située entre les héritages de Peter Tymmermans, de Laureys Wouters et de Leys Claus, dans une partie de bruyère située entre les biens de Symon Meyskens et Jan Marien.

10180 1479, 15 juin (N) Jan van Houthem, licencié en deux droits, conseiller du duc d'Autriche, et Jan Pynnock, chevalier, bourgmestre de la ville de Louvain, mettent 99 hommes d'armes à disposition de l'armée du duc, avec la liste de ces personnes.

10181 1479, 20 juin, Saint-Omer (F) Maximilien révoque et annule toutes les exemptions du service de guerre qu'il peut avoir accordées à des hommes de fief ou à des possesseurs d'arrière-fiefs, et ordonne que tous, quels qu'ils soient, aillent le rejoindre incontinent pour aider à la défense du pays. Il charge le chancelier et les gens du Conseil de Brabant de publier le présent placard en la manière et ès lieux accoutumés du duché de Brabant pour que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance.

10182 1479, 22 juin (N) Maximilien et Marie déclarent qu'à leur demande la ville d'Anvers leur a prêté 1325 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, somme dont ils ont besoin pour payer le surlendemain à leur cousin, le duc de Juliers (Jülich), un acompte de 4000 florins des quatre électeurs du Rhin sur les 39.528 semblables florins et sept sols dont ils lui sont encore redevables. Ils s'engagent solennellement à rembourser ce prêt à la ville d'Anvers avant le premier novembre suivant et autorisent le magistrat à en prélever le montant sur les domaines de leur ville

en cas de défaut.

10183 1479, 22 juin (N) Maximilien et Marie déclarent que la ville de Louvain leur a prêté 1000 florins du Rhin pouar leur permettre de payer le surlendemain 4000 florins à leur cousin, le duc de Juliers (Jülich), à valoir sur les 39.528 florins semblables et sept sols dont ils lui restent encore redevables. Ils s'obligent à faire promptement expédier au magistrat de Louvain, contre remise des présentes lettres, des constitutions de rentes viagères à deux vies sur les domaines de Brabant du montant de la somme susdite plus les frais, soit jusqu'à concurrence de 132 livres et 10 sols de 40 gros monnaie de Flandre la livre, au profit des personnes qui ont versé lesdits mille florins et dont ils feront connaître les noms au chancelier de Brabant Geldolphe van der Noot, dans un écrit contresigné par le conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, Zegeren Suweels.

10184 1479, 22 juin (N) Maximilien et Marie remercient la ville de Malines d'avoir fourni sa quote-part, soit 1000 florins du Rhin dans les 4000 florins semblables qu'ils ont à payer le 24 de ce mois au duc de Juliers (Jülich), leur cousin, à titre d'acompte sur les 39.528 florins et sept sols dont ils lui restent encore redevables. Ils promettent de faire délivrer sans retard au magistrat de ladite ville, par le chancelier de Brabant, Geldolphe van der Noot, contre remise des présentes lettres des constitutions de rentes à deux vies sur les domaines de Brabant jusqu'à concurrence de 132 livres et 10 escalins de 40 gros monnaie de Flandre la livre, montant de la somme prêtée plus les frais, à charge pour le magistrat de Louvain de fournir la liste des bailleurs de fonds, contresignée par Zegeren Suweels, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, pour être transmise au chancelier en personne.

--- [14]79, 24 juin (F) Mention de la vente de rentes viagères sur la recette de Bruxelles, rachetables au denier 10, faite ce jour-là par le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme.

--- 1479, en juin (F) Mention de la vente de rentes viagères sur la recette de Louvain, rachetables au denier 10, faite dans le courant de ce mois par le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme.

10185 1479, 2 juillet (N) Les trois membres de la ville de Bruxelles approuvent d'un commun accord ce qui a été décidé par les trois États du duché de Brabant quant à l'envoi de 900 hommes dans le Namurois pour aider à défendre les frontières de ce pays entre les troupes du roi de France assemblées à Maizières et dans les environs de cette ville.

1479, 6 juillet, Bruxelles (N) Maximilien et Marie font connaître les conditions sur lesquelles ils ont affermé le moulin de 's-Hertogenrade à Henri de Gronsselt qui le tenait à bail depuis vingt ans pour un nouveau terme de neuf ans ayant pris cours le 24 juin dernier.

10186

1479, 8 juillet (F) Les échevins de la ville et franchise de Grez font savoir que Jamar Polle a reconnu par-devant eux d'avoir donné en arrentement perpétuel à Wilken du Heize, aux conditions et sous les garanties spécifiées dans les présentes lettres, une partie de son héritage situé à Hèze et qui appartint jadis à Jamot lu Bienqui.

10187

1479, 9 juillet [Bruxelles] (L) Johannes de Sancto Gaugerico, chevalier, fils de feu Nycholaus, qui fut aussi chevalier, transporte à Reynken Cleerhage, acceptant au profit de Barthelomeus de Meerbeke, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles: un demi-bonnier de terre situé près d'Ixelles, au lieu-dit *Roedenborch*, près de l'héritage Duden, entre les biens de Petrus de Vogel et du vendeur et les bois et vivier de *Roedenborch*; 11 journaux de terre sis en dehors de la porte de Coudenberg à Bruxelles sur le champ dit *tGansenvelt*, entre les biens de Petrus de Vogel précité, le chemin menant à Eggevoort et le bien de Cornelius de Druynen; un journal et demi de terre sis au lieu-dit *Roedenborch*, entre les biens de Johannes Strael, de l'hôpital d'Ixelles, de Petrus de Vogel susnommé et de monastère La Cambre; trois journaux de terre attenants à la partie précédente; un cens de deux chapons et vingt sols d'argent courant annuellement dû par Franco Gheerts, prêtre; une rente semblable annuellement due par Arnoldus de Smet, prêtre; tous les autres biens allodiaux que le susdit vendeur possède encore à Ixelles.

10188

1479, 9 juillet, [Bruxelles] (L) Johannes vanden Voirde et Arnoldus vanden Plassche, échevins de Bruxelles, font savoir que Bartholomeus de Meerbeke, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, représenté par Reynken Cleerhage, acquit de Johannes de Sancto Gaugerico, chevalier, fils de feu Nycholaus, en son vivant aussi chevalier, un héritage appelé *thof van Roedenborch* avec tout ce qui en dépend, tenu en fief du châtelain de Bruxelles, situé à Ixelles.

1479, 13 juillet, Saint-Omer (N) Maximilien et Marie acceptent avec reconnaissance l'aide de 4000 florins du Rhin, du prix de cinq escalins de gros monnaie de Brabant pièce, que le bas et le moyen clergé du duché de Brabant, ressortissant aux évêchés de Liège et de Cambrai, leur ont accordée à titre gracieux et non de droit pour la défense du pays, et leur confirme à cette occasion dans la jouissance de tous leurs privilèges en les prenant sous leur spéciale

protection et sauvegarde.

10189 1479, 23 juillet, [Bruxelles] (L) Jean van der Meeren, seigneur de Zaventem et de Sterrebeek, chevalier, et Jean van Zeebroeck, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus de l'acte daté du 2 octobre 1442.

10190 1479, 29 juillet (F) Maximilien et Marie délivrent un vidimus de la charte datée de 4 novembre 1477.

10191 1479, 31 juillet (N) Everaerd vander Marcke, seigneur d'Arenberg, de Neufchâteau, de Mirwart, de Lomprez, de Villance, de Boechout, de Humbeek et de Loenhout, burgrave de Bruxelles, et voué héréditaire de La Hesbaye, gouverneur général du pays de Luxembourg, de Chimay, de La Roche, etc., tant en son nom que comme tuteur des enfants qu'il avait procrées avec feue Margriete, sa femme, en son temps dame de Boechout, de Humbeek et de Loenhout, burgravine de Bruxelles, etc., et Everaerd de La Marck, son fils aîné, en tant que la chose peut le concerner, font savoir que, en ce même jour, par-devant maître Geldolve vander Noot, chancelier de Brabant, leur lieutenant Huyge vanden Heetvelde, Sibrecht van Rode, Aert vanden Anderenhove et Jan de Luw, hommes de fief de leur cour féodale de la châtellenie de Bruxelles, Jan van Sinte Guericx, chevalier, a transporté au profit de Bertelmeuze van Meerbeke, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, représenté par son clerc Reynier Cleerhage, auditeur de ladite Chambre des Comptes à Bruxelles, un fief mouvant de la châtellenie de Bruxelles et consistant en une habitation sise à Ixelles avec six bonniers de terre arable, deux bonniers de bois attenants au *Swolfsbosch* et appartenances, fief dont fut investi ledit Reynier Cleerhage au nom de Bertelmeuze van Meerbeke, après prestation de l'hommage dû.

10192 1479, 8 août, Anvers (N) Lettre de la ville d'Anvers adressée à maître Zeger Suweels, secrétaire [sic] de la Chambre des Comptes à Bruxelles. Il y est question d'une interprétation erronée du duc de Juliers (Jülich) sur les obligations contractées envers lui par les quatre principales villes du pays de Brabant et par celle de Malines quant au paiement de la somme dont le duc de Bourgogne lui est resté redevable.

10193 1479, 10 août (N) Henrich van Gronsselt, écuyer, promet d'accomplir ponctuellement les conditions auxquelles les ducs et duchesse d'Autriche lui ont affermé *de watermolen*de 's-Hertogenrade pour un terme de neuf ans consécutifs par leurs lettres patentes, datées de Bruxelles, 6 juillet1479, dont il reproduit le texte.

10194 1479, 19 août (N) Maximilien et Marie, ayant obtenu du duc de Juliers (Jülich) et de Berg, leur cousin, de pouvoir solder les 39.528 florins des quatre électeurs dont ils lui restaient encore redevables en deux versements, l'un de 10.000 le 24 décembre, et le reste le 11 novembre suivant, et les quatre principales villes de Brabant et celle de Malines, qui s'étaient constituées caution de la susdite créance, prenant en considération les lourdes charges que leur occasionnaient la guerre contre le roi de France, ayant consenti à leur prêter chacune 2000 florins semblables pour le premier versement, remercient lesdites villes et promettent notamment à la ville de Bruxelles de lui rembourser son prêt de 2000 florins de 52 deux gros monnaie de Flandre la pièce, le 1er novembre suivant ou tout au moins d'assigner cette somme en rente viagères à deux vies sur les domaines de Brabant au profit de ceux qui auront fourni les fonds et dont le magistrat fera connaître les noms au chancelier de Brabant.

10195 1479, 19 août (N) Maximilien et Marie, ayant obtenu, d'une part de pouvoir payer en deux versements la somme de 39.528 florins des quatre électeurs qu'ils devaient encore au duc de Juliers (Jülich) et de Berg, leur cousin, l'un de 10.000 florins semblables le 24 de ce mois, et le reste le 11 novembre suivant, et d'autre part le prêt de ladite somme de 10.000 florins des quatre principales villes de Brabant et de celle de Malines en considération des lourdes charges que leur occasionnait la guerre contre le roi de France, remercient lesdites cinq villes et s'obligent envers elles à leur rembourser à chacune, le 1er novembre suivant, les 2000 florins prêtés au taux de 52 gros monnaie de Flandre le florin, et promet en outre à la ville de Louvain d'assigner ladite somme en cas de non-remboursement au jour fixé, sur les domaines de Brabant, en rentes viagères à deux vies, au profit des personnes qui l'auront avancée et dont le magistrat aura à faire connaître les noms au chancelier de Brabant.

10196 1479, 20 août (N) Maximilien et Marie, du consentement des trois États de Brabant, assignent sur les domaines au profit de la ville de Bruxelles, en raison des 2500 florins des quatre électeurs fournis par celle-ci pour sa quote-part dans les 10.000 florins semblables qu'ils avaient à payer le 24 de ce mois au duc de Juliers (Jülich) et de Berg, une rente de 51 livres sept escalins et quatre deniers de gros monnaie de Brabant, payable par moitié le 24 février et le 24 août de chaque année et rédimible au denier 16 en tous temps au gré d'eux et de leurs successeurs au duché de Brabant.

--- [14]79, en août (F) Mention de la vente de rentes viagères sur la recette de Louvain, rachetables au denier 10, faite dans le courant de ce mois par le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne sa femme.

--- [14]79, en août (F) Mention de la vente de rentes héritables sur la recette de Bruxelles, rentes rachetables au denier 16, faite dans le courant de ce mois à la requête et à la charge du roi des Romains Maximilien et de sa femme Marie de Bourgogne.

--- [14]79, en août (F) Mention de la vente faite par la ville de Bruxelles, à la requête et à la charge des duc et duchesse, de rentes héritables, rédimibles au denier 16 dont le produit devait servir au deuxième paiement à faire au duc de Juliers (Jülich).

--- 1479, en août (F) Mention de la vente de rentes héritables, rédimibles au denier 16, faite par la ville d'Anvers à la requête du duc et de la duchesse, pour leur procurer les fonds nécessaires au deuxième paiement dû au duc de Juliers (Jülich).

--- [14]79, 1er septembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi Maximilien et sa femme Marie de Bourgogne assignèrent au profit de Laurens Vacque, trompette de guerre des feus ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire, sur la recette générale de Brabant, une pension sa vie durant de quatre patars par jour valant par an 73 livres monnaie de Flandre.

--- 1479, 8 septembre, Bruges (N) Maximilien et Marie confirment en possession de la charge d'amman d'Anvers Michiel van Bergen, qui en avait été investi par une cédule de la susdite duchesse en date du 28 janvier 1477, mais qui, par suite d'une absence du pays, n'avait pu exercer cette charge et avait été remplacé en cette qualité par Jan van Dynter, auquel ils retirent le droit de l'exercer par ces mêmes lettres patentes.

10197 1479, 9 septembre (N) Maximilien reconnaît avoir reçu du magistrat d'Anvers une somme de 1000 couronnes de 48 gros monnaie de Flandre pièce, payée au nom des habitants de cette ville au capitaine Rymbrecht van Reichemborch, pour lui permettre de payer les dépenses faites par ses hommes à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et de venir le rejoindre immédiatement avec ses hommes pour servir contre le roi de France.

--- 1479, 10 septembre (F) Substance des lettres de cette date en vertu desquelles le roi Maximilien et sa femme Marie de Bourgogne accordèrent à Anthoine, bâtard de Brabant, une pension sa vie durant de 600 livres monnaie de Flandre sur la recette générale de Brabant.

10198 1479, 11 septembre (N) Rimbrecht van Reichenborch, capitaine au service du duc d'Autriche Maximilien, reconnaît avoir reçu des bourgmestres, échevins et conseillers de la ville d'Anvers, en

deniers comptants, la somme de 1000 couronnes de 48 gros monnaie de Flandre pièce, dont la quittance du duc est jointe à la présente au moyen de son cachet.

10199 1479, 21 septembre (N) Maximilien et Marie reconnaissent qu'en sus des mille couronnes récemment payées par les bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers, pour les besoins de la guerre contre le roi de France, entre les mains du capitaine Reynbrecht, de Richeburg, chevalier conseiller et chambellan desdits duc et duchesse, le magistrat de cette ville a encore versé aux mêmes fins entre les mains de Johan Karondelet, chevalier, président de Bourgogne, et de maître Johan d'Eynatten, docteur en droit, 1000 livres d'Artois de 40 gros monnaie de Flandre la livre, sommes qui seront décomptés de la quote-part dans l'aide des habitants du quartier d'Anvers.

10200 1479, 28 septembre (N) Jan van Eynetten, docteur en droit, reconnaît avoir reçu de la ville d'Anvers 88 couronnes de quatre escalins de gros monnaie de Flandre pièce en deniers payés à quelques hommes de cheval qui partaient d'Anvers pour se mettre au service du duc: somme qui sera défalquée de la quote-part due dans l'aide par les habitants du quartier d'Anvers. A la suite figure une seconde quittance, entièrement écrite de la main dudit Jan van Eynatten et datée le 2 octobre 1479 de trente couronnes: somme donnée à Ernest van Welde, pour quatre chevaux.

--- 1479, en septembre (F) Mention de la vente dans le courant de ce mois, de rentes viagères à deux vies et à rachat, faites par la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) à la requête et à la charge du roi des Romains Maximilien et de Marie de Bourgogne, sa femme.

10201 1479, 1er octobre, [Bruxelles] (L) Henricus Ghiselberti, pléban et chanoine de Saint-Rombaut de Malines et secrétaire de l'officialité de Cambrai à Bruxelles, fils de feu Johannes, transporte au profit de Jacobus Hujoel, greffier et secrétaire du Conseil de Brabant, fils de feu Johannes, un château avec ses appendances et dépendances situé à Laeken, entre les biens de Henricus van Yssche, de Heerstrate, et le pré appelé *de Borch*, ainsi que diverses parties de terre, etc.

10202 1479, 13 octobre, Anvers (N) Jan van Eynatten, docteur en droit, reconnaît avoir reçu de la ville d'Anvers, en présence de Regnier d'Ursel et Jan Wouters, échevins, et de Peter vander Beken, secrétaire de ladite ville, pour et au nom du duc d'Autriche, de Brabant, etc., Maximilien, une somme de 384 couronnes qu'il a immédiatement utilisée en paiement de 48 [hommes] à cheval qui, sous le commandement du capitaine [Alff Stayll?], après avoir passé la montre, se sont mis en route pour se joindre à l'armée du

duc.

--- 1479, 17 octobre, Lille (N) Maximilien et Marie reconnaissent avoir reçu en prêt de Jacques van der Borch, qui venait d'être remis par eux en possession de la charge d'écoutète de Lierre en remplacement de Peter vanden Driele, 32 livres de gros monnaie de Brabant: somme dont ils règlent le remboursement.

--- 1479, 17 octobre, Lille (N) Maximilien et Marie remettent Jacop vander Borch en possession de l'office d'écoutète de Lierre, qui lui avait été concédé par lettres patentes du 24 janvier 1477 et qui, pendant son emprisonnement par les émeutiers de cette ville, avait été donné à Peter vanden Drielen, desservant encore cet office à la date des présentes lettres. Deux notes datées du 6 et du 7 novembre se rapportent à la prestation de serment d'abord entre les mains du chancelier de Brabant, ensuite entre celles des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles.

10203 1479, sans date [du 26 septembre au ... octobre] (N) Blanc seing, signé Perwez, servant de quittance à ceux d'Anvers, d'une somme de 1501 francs, valant 200 livres deux sols et huit deniers monnaie de Flandre, payée par eux du 26 septembre en ... octobre 1479 à 44 lances, à 95 archers à cheval, à 79 combattants à pied, et au seigneur de Perwez prénommé.

10204 1479 [en octobre] (F) Blanc seing, signé de Croye, comte de Chimay, servant d'acquit d'une somme de 400 livres gros monnaie de Flandre payée par la ville d'Anvers en octobre 1479 à 100 lances et 200 archers et crennequiniers à cheval, à 100 archers et picquenaires à pied, ainsi qu'au comte susdit.

10205 1479, [en octobre] (N) Blanc-seing, signé F. Everat servant de quittance d'une somme de 200 livres [monnaie de Flandre] payée par ceux d'Anvers à 50 lances, à 100 archers à cheval, à 50 fantassins et au commandant précité.

10206 1479, 2 novembre, Louvain (F) Nicolas le Prevost, conseiller et receveur général de toutes les finances du duc d'Autriche reconnaît avoir reçu des bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers, une somme de 1200 livres du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, à valoir sur leur quote-part dans les 20.000 francs de 32 gros monnaie de Flandre pièce, naguères accordés par les trois États de Brabant au duc pour la défense de ses États.

10207 1479, 3 novembre, Bruxelles (F) Maximilien et Marie ordonnent aux commis sur le fait des domaines et finances de faire recouvrer à toute diligence par le receveur général de Brabant, Jehan de Olmen, des villes de Louvain, Bruxelles, Anvers et Malines - celle de

Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) s'étant excusée de ne pouvoir intervenir cette fois-ci en raison des énormes frais auxquels la contraint la guerre contre les rebelles du duché de Gueldre (Gelre) et du comté de Zutphen -, par portions égales les 29.397 florins des quatre électeurs du Rhin plus 14 gros monnaie de Flandre, qui doivent être versés à Guillaume, duc de Juliers (Jülich) et de Berg, le 11 novembre suivant, pour solde du prix de 80.000 florins du Rhin auquel le feu duc Gérard, père dudit Guillaume avait jadis vendu ses droits sur le duché de Gueldre et le comté de Zutphen au feu duc Charles de Bourgogne, père de Marie prénommée: à charge pour le receveur général susnommé de délivrer par la même occasion aux quatre villes précitées, outre ses récépissés, des lettres de sûreté sur les domaines de Brabant du montant de la somme avancée par chacune d'elles et des frais nécessités par la levée de ladite somme.

10208 1479, 5 novembre (N) Jan van Ranst, seigneur de Mortsel, de Cantecrode, etc., reconnaît avoir reçu des bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers, la somme de 815 couronnes de 48 gros, monnaie de Flandre, pour la solde d'un mois prenant cours le 20 courant, due par ladite ville aux 36 hommes à cheval et aux de fantassins qui, sous son ordre, tiennent garnison en la ville de Cambrai.

--- 1479, 6 novembre (N) Maximilien et Marie édictent, à la requête du fermier du tonlieu des vins à Bruxelles Jan van Poelcke, une nouvelle ordonnance sur la perception dudit droit de tonlieu.

10209 1479, 6 novembre (N) Maximilien et Marie font connaître les conditions auxquelles, du consentement des trois États de Brabant, ils assignent sur les domaines du duché, au profit de la communauté de Bruxelles, une rente héritable de 153 livres trois escalins et neuf deniers gros monnaie de Brabant, en garantie d'une somme de 2451 livres et six deniers de semblable monnaie qui leur a été avancée par ladite ville pour le dernier paiement dû à Willem, duc de Juliers (Jülich) et de Berg, fils de feu Gerard, sur le prix de 80.000 florins des quatre électeurs du Rhin auquel ce dernier avait cédé au feu duc Charles de Bourgogne, père de la duchesse Marie, ses droits sur le duché de Gueldre (Gelre) et le comté de Zutphen.

10210 1479, 6 novembre (N) Maximilien et Marie approuvent la vente de rentes faite par le magistrat de Malines pour fournir les 2451 livres et six deniers gros monnaie de Brabant, montant de la quote-part de cette ville dans le dernier paiement à faire le 11 de ce mois au duc de Juliers (Jülich) et de Berg, Willem, fils de Gerard, sur le prix de 80.000 florins du Rhin auquel ledit feu duc Gerard avait cédé au feu duc de Bourgogne, Charles, père de la duchesse Marie, ses

droits sur le duché de Gueldre (Gelre) et le comté de Zutphen, et assignent en conséquence, du consentement des trois États de Brabant, une rente viagère de 30 escalins de gros monnaie de Brabant par an au profit de Matheeus Cloetinck, âgé d'environ 60 ans, fils de feu Henrich et de Lysbetthen, sa femme, et de Kerstünen van Aelst, âgée de 40 ans, fille de feu Claes et d'Elisabeth van Cortbeke, sa femme défunte: rente payable par moitié les 11 mai et 11 novembre de chaque année jusqu'au jour du décès du dernier survivant.

10211 1479, 6 novembre (N) Maximilien et Marie assignent sur les domaines de Brabant, du consentement des trois États de ce duché, une rente de deux livres et 10 escalins de gros monnaie de Brabant, payable par moitié les 11 mai et 11 novembre de chaque année, acquise par Jan vander Straten sur les vies de Mattheeus et d'Anthoenis vanden Blocke, fils mineurs de feus Jan et de sa femme Kathelyne vander Straten: rente vendue par le magistrat de Malines pour se procurer les 2453 livres huit escalins et six deniers monnaie de Brabant, montant de la quote-part de cette ville dans le solde à payer le 11 de ce mois au duc de Juliers (Jülich) et de Berg, Willem, fils de feu duc Gerard, du prix de 80 florins du Rhin auquel ledit feu duc Gerard avait cédé jadis ses droits sur le duché de Gueldre (Gelre) et comté de Zutphen au duc Charles de Bourgogne, père défunt de la susdite duchesse Marie.

--- 1479, 11 novembre (F) Mention de six ventes de rentes viagères au rachat du denier 10, faites ce jour-là sur la recette d'Anvers, de Lierre et de Herentals, à la requête et à la charge du roi des Romains, Maximilien et de sa femme la duchesse Marie de Bourgogne.

--- 1479, 15 novembre, Bruxelles (F) Maximilien et Marie nomment à nouveau Jehan van Arckele, changeur à Bruxelles, à la première place de maître général des monnaies qui viendra à vaquer par résignation ou décès de l'un des deux maîtres généraux desdites monnaies présentement en fonction Gerard Loy et Guillaume de Troyes, à charge par ledit Jehan de prêter le serment en cette qualité, s'il ne l'a déjà fait, entre les mains du chef du Grand Conseil, le seigneur de Sint-Joris-Weert et de Longuefosse.

10212 1479, 21 novembre (N) Jan van Ranst, seigneur de Mortsel, de Canticrode etc., capitaine tenant garnison à Cambrai avec 26 hommes à cheval et 160 hommes de pied, déclare avoir reçu du magistrat d'Anvers une somme de 365 couronnes au paiement de ce qui lui est dû et à ses hommes du 21 novembre au 6 décembre suivant.

--- 1479, 22 novembre, Rome (L) Le pape Sixtus IV, à la requête des

maîtres et frères de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, leur confirme les dons, octrois, privilèges, etc., dont ils ont joui jusqu'à présent ainsi que la paisible possession de tous biens quelconques.

--- [14]79, en novembre (F) Mention de rentes viagères sur la recette de Louvain rédimibles au denier 10, faite dans le courant de ce mois à la demande et charge des duc et duchesse.

--- [14]79, en novembre (F) Mention de la vente faite dans le courant de ce mois à la requête et à la charge du roi des Romains Maximilien et de sa femme la duchesse de Bourgogne, de rentes héritables et rédimibles au denier 16, sur la recette de la ville de Bruxelles; vente dont le produit devait servir au dernier paiement qu'ils devaient au duc de Juliers (Jülich).

--- [14]79, en novembre, (F) Mention de la vente de rentes héritables et rédimibles au denier 16, faite par la ville d'Anvers à la demande des duc et duchesse pour leur procurer l'argent nécessaire au dernier paiement qu'ils devaient au duc de Juliers (Jülich).

10213 1479, 12 décembre (N) Jan van Beert, Roelof van Bertheem, Aert vande Zande et Goert de Buebbelere, marchands assermentés du tonlieu de Louvain, déclarent avoir, pour défaut de paiement du cens, remis le duc de Brabant en possession de trois parties de vigne tenus par Willem Stoutmans au prix de 42 deniers monnaie de Louvain pour cinq chapons par an et situées au lieu-dit *de Vogelzanghe*, en la paroisse Sainte-Gertrude à Louvain, entre les biens de Willem dye Waerseggere et Lodewijck Appelman, *pelsmaker*; sentence rendue à la requête du receveur de Louvain Dierick le Begge, et après appel aux ayants droit, nommément la veuve de Jan van Dyest, Katheline van Dyest, sa fille, et Merten van Vilder à l'intervention de Quinten Kokeroel. Une note, écrite au dos, porte que ces trois pièces de vignes furent affermées au même prix à Henrick Cretssart et à sa femme.

--- 1479, 14 décembre (N) Maximilien et Marie accordent des lettres de rémission à Jan de Vrient qui, dans un moment de colère, avait tiré sa dague pour se défendre contre Jan den Springer et Jan Everaerts dans un débit de vins à Bruxelles.

10214 1479, 15 décembre (N) Wilhem, duc de Juliers (Jülich) et de Berg, comte de Ravensberg, seigneur de Heinsberg, etc., reconnaît avoir reçu de Maximilien et Marie, duc et duchesse, des mains de leur conseiller et maître de la Chambre des Comptes de Bruxelles Seger Suweels 29.397 florins et sept sols des quatre électeurs du Rhin, pour solde de compte de la somme de 80.000 florins semblables, au prix de laquelle le feu duc Charles de Bourgogne, père de la duchesse Marie, avait acquis du feu duc Geirhaut van Gulik, père

de Wilhem prénommé, par lettres datées de Maastricht, 20 juin 1473, et endossées par les quatre principales villes du duché de Brabant, Bruxelles, Louvain et Anvers ainsi que la ville de Malines, tous les droits que ledit feu duc Geirhaut et ses successeurs pouvaient faire valoir sur le duché de Gueldre (Gelre) et le comté de Zutphen.

10215 1479, 15 décembre (N) Frederick, seigneur de Witham, chevalier, maréchal héréditaire et présentement sénéchal des pays de Limbourg et Dalhem, déclare que, sur une somme de 857 livres 16 escalins et 16 deniers, de 40 gros monnaie de Flandre la livre, lui assignées par lettres de la duchesse Marie de Bourgogne le 8 juillet 1477, sur la recette de Maastricht, de Limbourg, et des autres pays d'Outre-Meuse, lors gérées par Benoit de Pardieu, mort depuis, il lui a été payé jusqu'à ce jour, en divers versements, une somme totale de 729 livres 12 escalins et deux deniers par la veuve dudit receveur et ses commis ci-après nommés Gielys vander Sargien, Gielys Rave, Jacop van Cleremont, Arnt van Cleremont, Massin van Crauweheyt et Johannes Butten.

--- 1479, 19 décembre (N) Maximilien nomme Wouter van Kareloo woudmaître de Brabant, office devenu vacant par résignation de Willem van Stakenborch.

--- 1479, 20 décembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi Maximilien et sa femme Marie de Bourgogne assignèrent à Anthoine Jambe, qui fut trompette de guerre des feus ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire, une pension de quatre patars par jour, valant par an 73 livres monnaie de Flandre, sur la recette générale de Brabant.

10216 1479, 22 décembre, Louvain (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers de Louvain déclarent que le receveur général de Brabant, Jan van Olmen, leur a délivré de la part des duc et duchesse des lettres de rentes héritables et viagères sur les domaines de Louvain jusqu'à concurrence de leur quote-part dans les 29.397 florins des quatre électeurs du Rhin et 7 sols qu'il y avait à payer de 11 novembre dernier pour solde de compte aux duc de Juliers (Jülich) et des frais occasionnés pour la levée de leur dite quote-part, s'élevant respectivement à 7359 florins semblables et 8 sols et un quart de sol et à 250 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre.

10217 1479, 22 décembre, [Malines] (N) Les communemaîtres, échevins et conseillers de Malines font savoir que le receveur général de Brabant Jan van Olmen leur a, au nom des duc et duchesse, transmis des lettres patentes par lesquelles leur sont assignées sur les domaines d'Anvers, des rentes héritables au denier 16 et des

rentes viagères au denier 10 pour le montant de la quote-part de la ville dans le dernier acompte payé le 11 novembre dernier au duc de Juliers (Jülich), et des frais occasionnés par la levée de ladite quote-part, s'élevant respectivement à 7349 florins et huit sols et un quart de sol, monnaie des quatre électeurs du Rhin, et à 260 livres de quarante gros monnaie de Flandre la livre.

10218 1479, 22 décembre, Anvers (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers attestent que Jan van Olmen, receveur général de Brabant, leur a livré de la part du duc et de la duchesse, des lettres patentes de constitution de rentes héritables et viagères sur les domaines d'Anvers, les unes rédimibles au denier 16, les autres au denier 10 jusqu'à concurrence de la quote-part de la ville, dans le paiement pour solde de comptes, fait au duc de Juliers (Jülich) le 11 novembre dernier et des frais que leur occasionna la levée de leur dite quote-part s'élevant respectivement à 7349 florins des quatre électeurs du Rhin et huit sols et un quart de sol, et à 250 livres de 40 gros de Flandre la livres.

10219 1479, 22 décembre, Bruxelles (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles, certifient que le receveur général de Brabant Jan van Olmen, leur a transmis de la part des duc et duchesse, des lettres de rentes héritables sur les domaines de Bruxelles du montant de leur quote-part dans le solde de 29.397 florins des quatre électeurs du Rhin et sept sols qu'il y avait à payer au duc de Juliers (Jülich) le 11 novembre dernier et des frais occasionnés par la levée de cette somme, s'élevant respectivement à 7349 desdits florins huit sols et un quart de sol, et à 250 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre.

10220 1479, 26 décembre (F) Loys de la Marche, seigneur de Rochefort, de Neufchâteau, etc., reconnaît avoir reçu des habitants du quartier d'Anvers la somme nécessaire au paiement pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre des 100 hommes de cheval que ceux des trois États de Brabant lui ont envoyés pour assurer la défense de ses forteresses.

--- 1479 (F) Mention de trois ventes de rentes héritables sur la recette de Louvain faites dans le courant de cette année à la requête du roi des Romains Maximilien et de la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme.

--- [14]79 (N) Mention de ventes de rentes héritables et de rentes viagères, respectivement rédimibles aux deniers 16 et 10, faites dans le courant de cette année à charge des domaines au quartier de Bruxelles.

--- 1479 (F) Mention de deux ventes sur la recette d'Anvers, Lierre et

Herentals de rentes héritables à rachat au denier 16, faites dans le courant de cette année à la requête et à la charge du roi des Romains Maximilien et de sa femme Marie, duchesse de Bourgogne.

--- 1479 (N) Mention de deux ventes de rentes héritables, rédimibles au denier 16 et d'une vente de rentes viagères à rachat le denier pour 10, faites dans le courant de cette année sur les domaines d'Anvers.

--- 1479, en l'an (N) Mention de la vente de rentes viagères rachetables au denier 10, faite dans le courant de cette année sur la recette des domaines de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).

XI. JAAR 1480

10221 1480, 6 janvier (F) Gondeval invite les bourgmestres, échevins et conseil d'Anvers à payer au damoiseau Loys de la Marche 400 livres du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour leur quote-part dans le paiement des 100 hommes de cheval qu'il a entretenus pendant trois mois au service du duc Maximilien dans le Luxembourg: somme qui leur sera allouée par les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles contre remise de la quittance dudit de la Marche.

--- 1480, 10 janvier (F) Substance des lettres de cette date, en vertu desquelles le roi des Romains, Maximilien, et sa femme la duchesse de Bourgogne, assignèrent à Lenart Vettere, chevalier, conseiller et chambellan dudit roi, sur la recette générale de Brabant, une pension de 40 gros monnaie de Flandre par jour, valant par an 365 livres dite monnaie.

10222 1480, 11 janvier (N) Gheerdt van Eycke et Jan vander Biest, échevins d'Anvers, font savoir que la veuve de Jan vanden Broeke, Yvete Mynneboodts, assistée d'un mambour, a reconnu par-devant eux avoir vendu aux frères Jan et Claus vanden Mortere, fils de feu Jan, en son vivant tanneur, et de feue Marie Nulaets, sa femme: la moitié dans une huitième part et demie de la grute des brasseries d'Anvers, l'autre moitié appartenant aux acquéreurs susnommés et la part entière ayant été vendue en cette ville le 18 janvier 1411, par feus les conjoints Lysbeth Noyts et Ghysbrechte van Wieldrecht à feu Clarenzone, lors receveur du duc de Brabant à Anvers; la moitié d'une rente héritable d'un quartier de seigle assigné sur un bien que Jan vanden Kerckhove possède à Brecht au *Kerchovenackere*, *in den Groenen Wegh* et dont les deux frères vanden Mortere prénommés possèdent l'autre moitié.

10223 1480, 12 janvier, Rome (L) Le pape Sixte autorise Antoinette Rambureta, comtesse de Megen, au diocèse de Liège, à avoir un autel portatif.

--- 1480, 15 janvier, Malines (N) Maximilien, à la requête de Henrick Pypenpoy, chevalier, lui confirme, en la reproduisant textuellement, la sentence du 11 mai 1430 par laquelle fut reconnue la banalité du moulin de Merchtem tenu à cens héréditaire des ducs de Brabant par le chevalier prénommé, et ordonne au magistrat de Merchtem de veiller à la stricte observation de cette sentence par tous les habitants de Merchtem.

10224 1480, 19 janvier, [Bruxelles] (L) Leuta vanden Rode, fille de feu Johannes et veuve de Petrus [van] Steenberch, transporte en mains de Petrus Fabri, prêtre, représentant les bénéficiers des

chapellenies de la Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, seigneurs fonciers, au profit de Marcus de Zwaef, prêtre, fils de Willelmus, la moitié d'un jardin situé dans la *Lanterenstrate*, entre les héritages de Jacobus Hals dit *van Os*, caligator, auparavant de feu Walterus vanden Venne, de Petrus de Mazensele, précédemment de feu Petrus de Pannemakere, et de Henricus Tervrancx, naguère de la femme Broesys.

--- 1480, 26 janvier (N) Maximilien et Marie, à la prière des religieuses de Sainte-Catherine, couvent de l'ordre des chartreux situé au Kiel près d'Anvers, leur confirme, en les reproduisant, six lettres de privilège, d'amortissement d'impôts et exactions quelconques qui leur ont été octroyées par leurs prédécesseurs au duché de Brabant et qui portent les dates suivantes: Bruxelles, en août 1401 et Arras, en octobre 1401; Anvers, le 6 mai 1413; Bruxelles, le 11 mai 1433; Bruxelles, le 20 avril 1437 et Bruxelles le 14 février 1452.

10225 1480, 27 janvier (F) Louis Quarré, conseiller et receveur général de toutes les finances, reconnaît avoir reçu des bourgmestres, échevins et conseil d'Anvers, par l'intermédiaire du receveur de cette ville, un acompte de 600 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, sur ce que doit celle-ci au duc en vertu d'un accord naguères conclu à Louvain entre les trois États du pays de Brabant.

10226 1480, 3 février (N) Philippe van Scoenhoven, chevalier, seigneur de Waanrode, ayant récemment reçu de la part de Wolfard van Borssele, comte de Bouchain, vanden Vere et de Fallais, ensuite d'un jugement rendu par les hommes de fief de Brabant, une somme de 212 florins du Rhin en acquit [de quatre ans] d'arrérages de la rente de 53 florins par an que Catherine Pot, sa femme, possède sur Fallais, Westerlo, Wezemaal, Herselt, etc., promet audit de Borsele et à son procureur, Dieriken Heykens, de ne réclamer dorénavant semblables arrérages, s'il s'en produit, que sur Westerlo, Wezemaal, Herselt, etc., ou bien sur Fallais seulement suivant les sentences à l'intervenir.

--- 1480, 3 février, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) (N) Maximilien, en considération des services rendus par Jan van Ymmersele, chevalier, conseiller, chambellan et capitaine de la ville de Saint-Ghislain, et par ses frères Henrick et Kaerle van Ymmersele et leurs parents et amis, nomme ledit Henrick, écoutète de Lierre, en remplacement de Jacop vander Borch. Il a prêté le serment entre les mains du chancelier de Brabant Geldolf vander Noot, d'abord, et des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles les 12 et 19 février 1480.

--- 1480, 14 février, Gorinchem (N) Maximilien ordonne au maître de

la monnaie de Brabant, Jan Glucweiz, de frapper dans la monnaie d'Anvers des demi-sols et d'autres menues monnaies pour la facilité des habitants du duché de Brabant, tel que cela se pratique dans la monnaie de Bruges.

--- 1480, 4 mars (N) Maximilien et Marie, à la requête de Heynrick Pypenpoy, chevalier, possesseur d'un moulin banal, d'un moulin à eau et d'un moulin à vent situés dans la franchise de Merchtem, et où doivent faire moudre leur grain tous les habitants de la franchise et des lieux y ressortissants, à savoir: Berchem, *Wayenberge*, *ten Houte*, Peizegem, *Moelwyck*, *de Breedestrate*, *d'Oustrate* et *de Nuwestrate*, ordonne au premier huissier sur ce requis par ledit suppliant, de maintenir celui-ci par proclamation publique aux lieux et jours accoutumés en possession de ladite banalité, et d'ajourner devant le Conseil de Brabant tous opposants pour y faire valoir les motifs de leur opposition.

10227 1480, 10 mars, [Bruxelles] (L) Egidius Zegers, fils de Vivianus, transporte à Petrus de Sluyter, secrétaire de Bruxelles, acceptant au profit de Katherine vanden Boome, fille de feu Johannes et de feue Margareta Braeus, sa femme, et au nom de Gertrude Moers, fille de feu Hermanus, qui en jouiront leur vie durant et la dernière survivante du tout jusqu'à son décès: un cens de 16 nouveaux deniers par an sur le *Nederste moelen*, situé à Laeken; 13 sols d'argent courant et quatre chapons de cens par an sur une maison sise à Coudenberg et attenante à l'héritage de Thomas de Rons; six livres argent courant de cens par an sur certains biens sis au lieu-dit *tRuysbroeck*; un cens annuel de huit deniers monnaie de Louvain et un chapon sur un vivier à Laeken, appartenant à la veuve et aux héritiers de Johannes Spruyte, et s'étendant du lieu-dit *Breemshof* à celui appelé *Droetbeke*; un héritage avec habitations et appartenances situé dans la *Lange Ridderstraat* entre les biens de feu Johannes de Berchem, l'orfèvre, et ceux de l'abbaye de Grimbergen.

10228 1480, 11 mars [Bruxelles] (N) Les neuf nations de Bruxelles respectivement représentées par Peter van Marbeys, Henrick vander Cammen, Laureys de Wolf, Symoen van Dorne, Jan Bogaert, Peter van Rode, Jan Alaert, Jan van Fayt et Jan vanden Eynde, à une assemblée convoquée par le magistrat de cette ville pour donner leur avis sur une aide de 108.400 couronnes sollicitées par le duc Maximilien des trois États de Brabant pour la défense de ce pays, États qui se trouvaient alors réunis à Anvers, déclarent admettres, pour ce qui les concerne et sous les conditions stipulées dans les présentes lettres, le montant de la quote-part à fournir par les habitants de Bruxelles.

10229 1480, 12 mars, [Bruxelles] (N) A la pressante requête des jurés et

centeniers de Bruxelles, ceux de la loi et du conseil de cette ville consentent à adjoindre aux députés desdits jurés et centeniers, mais sans prendre pour eux faits en cause, l'échevin Jan vanden Voerde, le conseiller Henrick Loenijs et le clerc juré Jan van Ghindertale, chargés de se rendre auprès du duc Maximilien pour s'enquérir de ses intentions quant à la publication des lettres de rémission octroyées aux habitants de Bruxelles.

10230 [14]80, 14 mars (N) Arent vanden Leene dit *vanden Zande*, habitant présentement à Enghien, transporte au profit de Steven vander Brugghen, par-devant le maïeur Jan de Couseneere et les échevins de Herne, sept journaux et 93 verges de terre situés en diverses parties au territoire de Herne.

--- 1480, 17 mars, La Haye (Den Haag) (F) Maximilien ordonne à Pierre de Waelhem, waradin de la monnaie de Brabant, de faire façonner les coins nécessaires à la frappe de demi patars de demi gros, de gigots et d'autre menue monnaie, dont est chargé le maître de ladite monnaie de Brabant, auquel il devra les remettre le plus tôt possible avec les boîtes et autres choses nécessaires.

10231 1480, 27 mars (N) Jan van Voerspoel, lieutenant des fiefs du pays de Malines, fait savoir qu'Arnoudt van Locke a transporté devant lui et les hommes de fief dudit pays ci-après nommés au profit de Henneken Verbiest, fils de Wouter, pour certaine somme d'argent à lui payée par ledit Wouter, le bien appelé *den Sollof* avec le *Strepenberghe*, le *Bruynsdriesch* et toutes ses autres appartenances, comprenant en tout sept bonniers de terre arable et situé dans la paroisse de Reet, entre les héritages de Wouter Baus, de Willem van Regenmorter, de Jan Smeets d'Anvers à présent de Gielis Vrancx, de Peter van Locke, de Jan Baex; ledit bien étant chargé de certaines redevances annuellement dues à Jan Paridaens de Lierre, à Henrick Possenier, à Ghysbrecht die Stoeldragher d'Anvers et à l'église de Reet.

10232 1480, 8 avril, Bruxelles (N) Jan van Beerssele, gardien, et les religieux du couvent des Frères Mineurs de Bruxelles font savoir que, outre les quatre anniversaires solennels qu'ils célèbrent pour le repos des âmes des défunts ducs de Brabant, ils célébreront dorénavant annuellement semblable service solennel pour le repos de l'âme du feu duc Charles de Bourgogne, à condition que ceux de la Chambre des Comptes leur continuent la livraison de 300 ezeladen de bois par an.

--- 1480, 12 avril, Maastricht (F) Compte rendu de ce qui fut ordonné, conclu et appointé dans la journée tenue à Maastricht, le 6 avril et jours suivants, par les députés du duc d'Autriche Maximilien, d'une part, et l'évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz Louis

de Bourbon, d'autre part, pour obvier aux dommages et vexations que les hommes de guerre causaient à leurs sujets respectifs.

10233 1480, [en avril] (F) Compte rendu de ce qui fut décidé en la journée tenue à Maastricht, le 6 avril et jours suivants, par les députés du duc d'Autriche Maximilien, et de l'évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, en vue de mettre fin aux différends qui existaient entre les sujets de ces deux princes.

--- 1480, [avant le 19 mai] (N) Jan Glucweiz, maître de la monnaie de Brabant, avant de donner suite à l'ordre que lui a intimé le duc Maximilien, de frapper des demi-sols et d'autres monnaies dans l'atelier d'Anvers afin de faciliter les transactions commerciales aux habitants du Brabant, tel que cela se pratique dans les ateliers monétaires de la Flandre et de la Hollande (Holland), demande sur cette affaire l'avis et le consentement des trois États du pays de Brabant.

--- 1480, 19 mai, Bruxelles (N) Les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles et les maîtres généraux de la monnaie donnent leur avis sur la question de la frappe de menue monnaie ordonnée par le duc Maximilien afin de faciliter les transactions commerciales aux habitants du duché de Brabant. Cet avis était destiné aux trois États de Brabant.

--- 1480, 19 mai, Bruxelles (N) Les trois États du pays de Brabant, vu l'avis des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles et des maîtres généraux des monnaies consentent à la frappe de menue monnaie pour les besoins des habitants du duché. Jan Gucweiz, maître particulier de la monnaie de Brabant, prêta serment en la Chambre des Comptes à Bruxelles le 20 mai [14]80 de se conformer à l'avis des gens de ladite Chambre en qui regarde la frappe des nouvelles pièces de menue monnaie.

--- 1480, 31 mai (N) Aert van den Berge, messager à cheval du Conseil de Brabant, rend compte à ceux dudit Conseil de l'insinuation de leurs lettres de maintenance du 4 mars 1480 qu'à la requête du chevalier Henri de Pypenpoy il a fait le 18 de ce mois aux habitants des village et franchise de Merchtem ainsi que des hameaux y ressortissants, de l'opposition, y formulée le dernier de ce mois par Henri van der Perre, secrétaire et receveur de l'abbaye d'Affligem, au nom de l'abbé, et par Joes Segers, Regnier Mertenns, Gilles van den Dorne et Pierre de Keyser, habitants du hameau de Wayenberge; opposants qu'il a ajournés devant le Conseil pour y exposer le 18 juin suivant leurs motifs d'opposition.

--- 1480, 24 juin (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne,

sa femme, assignent sur la recette générale de Brabant une pension de 100 francs de 32 gros monnaie de Flandre par an, soit 80 livres de Flandre, au profit de Jérôme, fille de feu Corneille, bâtard de Bourgogne, à la requête d'Isabelle de Portugal, il se déshérite de tous biens à lui dévolus par décès de sa mère en faveur du seigneur d'Elverdinge, son frère aimé et germain.

10234 1480, 28 juin, Bruxelles (F) Maximilien ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de faire payer à leur confrère, le conseiller maître Zegre Suweels, les sommes déboursées par lui à son service et par son commandement depuis plus de deux ans en voyages et ambassades tant devers son cousin le duc de Juliers (Jülich) qu'ailleurs, par tels officiers comptables ressortissants à ladite Chambre qui seront en état de le faire.

--- [14]80, 28 juin (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, confirmèrent au chapitre de Linkebeek les 50 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an, qui lui avaient été assignées sur la recette générale de Brabant par le feu duc Charles le Téméraire pour la célébration d'une messe quotidienne en l'honneur de Saint Sébastien.

10235 1480, 4 juillet (N) Acte, signé Witte, concernant les décisions prises pour ce qui regarde le paiement des vacations des commissaires chargés du dénombrement des feux en Brabant, hormis dans les quatre principales villes de ce duché qui prennent ces frais à leur charge.

10236 1480, 7 juillet, [Louvain] (N) Jan Dillen, Jan vanden Berghe et Gielys de Roselere reconnaissent être redevables de cens envers le duc de Brabant ensuite d'accord par eux respectivement conclu jadis avec Phelippe van Nuwehove, lors receveur du duc à Louvain, l'un au sujet d'une maison sise au lieu-dit *Dvlaken*et les deux autres en raison de la construction de latrines communes à leurs demeures.

--- [14]80, en juillet (F) Ordonnance du duc Maximilien, réglant le service militaire dû par les hommes qui tiennent des fiefs ou arrière-fiefs mouvants du duché de Brabant.

--- 1480, au mois de juillet, Bruxelles (N) Maximilien et Marie, à la requête du magistrat de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), approuvent, confirment et ratifient, en les reproduisant intégralement, les lettres patentes, datées de Woudrichem, 5 février 1419 en vertu desquelles le duc Jean IV de Brabant, et la duchesse Jacqueline, sa femme, avaient octroyé à perpétuité aux habitants de Bois-le-Duc la franchise de tout droit de tonlieu dans leurs comtés de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), lettres

qu'avait confirmées aussi le feu duc Philippe le Bon par lettres patentes du 29 décembre 1434.

10237 1480, 21 août, [Bruxelles] (N) Jan Ronge, fils de feu Jan et de feue Lysbetten Scaermans, et Margariete Taverniers dite Maebs, sa femme, transportent en mains de Jan van Lombeke, prêtre, représentant les petits chanoines de Sainte-Gudule de Bruxelles, seigneurs du fonds, au profit de Jan de Pundere dit *van Loeven*, fils de feu Henrick, un petit héritage situé dans la rue de Louvain, derrière le bien dit *tRoedehuys*.

10238 1480, 6 septembre (N) Maximilien et Marie édictent une nouvelle ordonnance tendant à empêcher les fraudes qui se commettent continuellement au détriment de leurs droits de tonlieu et de vieux conduit à Louvain.

10239 1480, 8 septembre (N) Maximilien et Marie reconnaissent qu'une somme de 24 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre leur a été prêtée par leur conseiller et receveur Adriaen van Droegenbroeck, maïeur d'Asse, qui la pourra défalquer du produit des comptes à rendre par lui ultérieurement en sadite qualité de maïeur d'Asse aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.

--- 1480, 8 octobre, Luxembourg (F) Maximilien et Marie, à la requête des échevins, bourgeois et habitants de la franchise de Herve situé au pays et duché de Limbourg, confirment, en les reproduisant textuellement, les lettres patentes de privilège octroyées à cette franchise par le duc Jean III de Brabant et les duc et duchesse Wenceslas et Jeanne, ses successeurs, lettres respectivement datées de Tervuren, 7 octobre 1336, et de Bruxelles, 12 juin 1378.

--- 1480, 8 octobre, Luxembourg (F) Maximilien et Marie confirment, ratifient, et approuvent, en les reproduisant de mot à mot, les lettres de privilèges octroyées aux habitants de la franchise de Herve par leurs prédécesseurs au duché de Limbourg, le duc Jean III et les duc et duchesse Wenceslas et Jeanne, respectivement datées de Tervuren, 7 octobre 1336 et de Bruxelles, 12 juin 1378.

10240 1480, 28 octobre (N) Maximilien et Marie mandent au premier huissier sur ce requis d'avoir à se rendre immédiatement au quartier d'Anvers, pour ordonner de leur part aux maïeurs, officiers, échevins et maîtres des tables du Saint-Esprit des villages de Noorderwijk, Olen, Eindhout-Hamme, Oostmalle, Wezel, Polderbos, Westmalle, Zoersel, Putte, Schelle, Beersel, Waarloos, Schriek, Bouchout, Oorderen, Wilmarsdonk, Ekeren, Stabroek et Hoboken, d'avoir à procéder incontinent au dénombrement des feux dans ces localités, et d'en faire rapport sous la foi du serment, avant le 12 novembre suivant au plus tard, aux conseillers

Robbrechte Cottreau, chevalier et maître Seger Zuweels, sous peine de se voir taxer au double du taux ancien en cas de défaut.

--- 1480, 17 novembre (N) Conditions auxquelles Jean van Alensberg pourra obtenir en communication, pour un temps déterminé, des deux lettres du comte de Muers, respectivement datées du 9 juillet 1470 et du 3 février 1472, qu'Augustin van den Borchoven, chevalier, déposa en la Chambre des Comptes à Bruxelles, le 17 novembre 1480, en sa qualité de caution de feu Benoît de Pardieu.

10241 1480, 17 novembre, [Bruxelles] (L) Maria Mosselman, fille de feu Jacobus et veuve de Egidius de Beck, transporte en mains de Johannes de Apelteren, clerc juré de Bruxelles, représentant respectivement les héritiers de feue Katherine Tsfroyers, veuve du chevalier Philippe Vilain, la veuve de Nycolaus de Leeu et maïeur du chapitre de Sainte-Gudule de Bruxelles, seigneur fonciers des biens ci-après spécifiés, au profit de Johannes Stercke, fils de Judocus, une rente de six florins d'or par an, assignée sur les biens de Matheus Doy, fils de feu Nycolaus, et notamment sur un héritage, avec habitation et verger, sis près du moulin de Cureghem tenu par Johannes de Roy et auparavant par Wilhelmus de Clievere, meuniers, etc.

10242 1480, 22 novembre, Bruxelles (N) Jaquemaert van Ferron, fils de feu Reyneer, transporte au profit de maître Ghysbrechte Moelepas, secrétaire et garde des livres des fiefs en Brabant, le tiers de tout droit et action lui compétant sur 15 journaux de prairie sis au lieu-dit *In de Hasselt* près du chemin allant de Bruxelles à Vilvorde.

10243 1480, 26 novembre (F) Weric Danneal et Estienne Pahial, jugeurs du duc en la ville de Hannut, font savoir que, à la demande dudit duc, ils ont estimé et trouvé suffisant le contre-pan construit par Tirion le Mersiers au nom d'Yzabeau, veuve d'Andrieu le Manghon, pour deux places sises au marché de Hannut et prises en arrentement héritable par ladite veuve.

--- 1480, 6 décembre, Gand (N) Maximilien, sur la plainte lui faite par les trois États de Brabant touchant la non observation des privilèges qui leur ont été octroyés par ses prédécesseurs au duché de Brabant, ordonne que leurs privilèges soient dorénavant observés de point en point sans excepter aucun.

--- 1480, 6 décembre, Gand (F) Autres lettres closes, signées Maxi et contresignées de Beere, par lesquelles le duc d'Autriche, à la suite de doléances lui faites par les trois États de Brabant au sujet des atteintes journellement portées à leurs privilèges par les gens du Conseil de ce duché, ordonne à ceux-ci de se conformer en trois points auxdits privilèges, notamment en ce qui regarde les

requêtes à eux indûment adressées ainsi que le fait de traiter en première instance certaines causes dont la connaissance appartient aux cours échevinales, et de régler en manière de procédure selon l'ordonnance du duc Philippe le Bon de l'an 1451.

--- 1480 (F) Copie intitulée *Rilaige par tout la terre de Jauce*, et concernant les droits du seigneur de Jauche en sa seigneurie de ce nom, copie tirée d'un registre appartenant audit seigneur et qui fut fait et renouvelé en l'an 1480.

--- 1480 (N) Mention de deux ventes de rentes viagères sur la recette d'Anvers dans le courant de cette année.

--- 1480 (F) Werner de Wittham, châtelain de Dalhem en 1480, préleva, nonobstant la défense que lui en firent les gens des comptes à Bruxelles, un quart du produit des reliefs de fief au pays de Dalhem, en prétendant y avoir droit pour ses gages, en vertu de ses lettres de commission.

--- 1480 [ou 1481?] (N) Mention du rachat par l'abbaye de Parc de rentes dues à la vénerie de Boitsfort, rachat autorisé par le duc Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, dans le courant de cette année. Mention y est aussi faite de l'engagère des rentes et domaines de Boitsfort à Jean de Bergen [op Zoom], seigneur de Walhain chargé de l'entretien de la chasse en ce lieu.

XII. JAAR 1481

--- 1481, 3 janvier, Bruges (F) Maximilien, à la requête des trois États de Brabant, confirme à ceux du Conseil de ce duché ses lettres datées de Gand, le 6 décembre 1480, en leur ordonnant itérativement de s'y conformer en tous points et d'en donner acte auxdits trois États. Il leur enjoint en outre de surseoir à toutes procédures pour raison d'arrérages de rentes, dont les intéressés prétendent être payés en monnaie d'or ou d'argent selon la teneur des lettres sur ce faites en attendant l'amélioration du cours desdites monnaies dont le seigneur de Sint-Joris-Weert et d'autres députés auront à s'occuper dans la journée qui se tiendra prochainement en Brabant.

--- 1481, 5 janvier (N) Maximilien et Marie, à la requête des prieur et religieux de Bethlehem-lez-Louvain, couvent de réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, leur confirment en la reproduisant textuellement, la charte de privilège octroyée audit couvent par Philippe le Bon à Lierre, le 25 août 1432.

--- 1481, 16 février (N) Maximilien et Marie font connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant en cause de Jacoppe, comte de Hornes, seigneur d'Altena et de Cranendonck, demandeur, d'une part, et Clase van Emeren, intervenant pour Claese vander Schueren, un des commis de Pieter vander Hoeven et d'Arnt Scrijne, fermiers du tonlieu et du vieux conduit en Brabant, défendeurs d'autre part: sentence en vertu de laquelle les habitants de Sint-Joris-Weert et tous autres sujets dudit demandeurs demeurant au comté de Hornes au delà de Cattenrijt [sic, Cattenrijc?] n'étaient redevables que du droit de vieux conduit pour les marchandises leur appartenant qu'ils importent et exportent du pays de Brabant.

--- 1481, 18 février (F) Les maïeur et échevins de Cheratte délivrent à la requête de Frédéric, seigneur de Wittem, chevalier, châtelain de Dalhem, un record concernant les limites de la hauteur de Cheratte qui appartient au duc de Brabant.

10244 1481, 20 février, Gand (N) Maximilien promet de maintenir l'écuyer Lambert Millinck, capitaine du château de Löwenstein, de Goringem et de Bueren, dans l'exercice de la charge de sous-écoutète de Bois-le-Duc ('s- Hertogenbosch) pendant au moins six mois après qu'il lui aura remboursé les sommes de 3.600 florins du Rhin, de 40 gros monnaie de Flandre le florin, successivement prêtées à la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, et à lui personnellement.

--- 1481, 22 février, Gand Maximilien et Marie confirment le traité

renouvelé le 7 décembre 1480, pour un terme de 25 ans consécutifs, entre les bourgmestres, échevins et conseil d'Anvers, d'une part, et les marchands de la Hanse teutonique, d'autre part, en vue d'assurer et de favoriser les relations commerciales en cette ville.

--- 1481, 1er mars (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, assignèrent sur la recette de Louvain, au profit de Loys Pynnock, chevalier, maïeur de cette ville, une pension à rappel de 60 vieux écus par an et 150 *wissen* de bois aussi par an, le tout valant 132 livres 10 sols monnaie de Flandre.

--- 1481, 4 mars, Gand (F) Maximilien et Marie confirment le don de 300 *hazelaires* de bois à prendre en la forêt de Soignes, fait jadis au couvent des Carmes à Bruxelles par le duc Jean III de Brabant, et ratifié depuis par ses successeurs au dit duché de Brabant.

10246 1481, 5 mars (N) Bertelmeeus vander Eyken et Joris Mertens, échevins de la franchise de Dormaal, font savoir aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles que Claes van Avernas, habitant de ladite franchise, a reconnu par-devant eux, leurs collègues et Anthonis de Greve, lieutenant de Jan van Reyngen, receveur du duc au quartier de Tirlemont, avoir obtenu jadis à cens d'Andries van Raetshoeven, lors receveur de Tirlemont, deux parties d'héritages, autrefois pourvues d'habitations et possédées l'une par Janne vander Eyken et l'autre par Jan Tombeken, en constituant à cette occasion comme contre-pan une prairie de trois journaux appartenant à Jan vander Eyken prénommé, fils de la femme du susdit Claes: contre-pan que celui-ci, du consentement de Joos, son fils, remplace par une prairie d'une même contenance et valeur appartenant à sa fille Lysbet située à Dormaal.

--- 1481, 6 mars (N) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et la duchesse Marie de Bourgogne, assignèrent sur la recette de Louvain, au profit de Lodewyc Pynnock, chevalier, maïeur de Louvain, une rente de 60 vieux écus et de 100 cordes de bois par an sur les biens de Lo pour le récompenser de ses services: même rente que celle dont avaient joui leur vie durant feu Lodewyc Pynnock, père, et feu Henric Pynnock, oncle du susdit maïeur.

10247 1481, 12 mars (N) Geert Hane et Berthelmeeus vander Eyken, échevins de la franchise de Dormaal, délivrent aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles et au receveur du duc au quartier de Tirlemont une attestation touchant la valeur d'une prairie naguères tenue en location par Anthonis de Greve, agent au service du duc, de Jan vander Eyken qui, avec Claes van Avernasth,

le mari de sa mère, constitua ladite prairie comme contre-pan du cens dû par ledit Claes, pour deux portions d'héritages jadis acquises par lui d'Andries van Raetshoven, lors receveur de Tirlemont.

10248 1481, 26 mars (N) Wychart Then Have, waradin de la monnaie des duc et duchesse d'Autriche, Maximilien et Marie, au pays de Gueldre (Gelre) et de Zutphen, fait savoir à un chacun que Bernart Proeyss, maître de la monnaie de la ville d'Arnhem, tient à la disposition des marchands 200 livres de gros argent courant de Flandre.

--- 1481, 26 mars, Malines (N) A la requête des trois États de Brabant, les chancelier et gens du conseil de ce duché, en reproduisant textuellement les trois lettres closes du duc Maximilien dont deux données à Gand le 6 décembre 1480, et la troisième à Bruges le 3 janvier 1481, se déclarent prêts à obtempérer aux ordres du duc y spécifiées, prennent les mesures en conséquence et en donnent acte auxdits des trois États.

--- 1481, en mars, Malines (F) Maximilien et Marie accordent aux doyen et chanoines de Saint-Gommaire à Lierre des lettres d'amortissements de certaines parties de rentes à eux léguées par Adriaen Nepotis, leur confrère, pour la fondation d'un anniversaire perpétuel pour la repos de son âme. En reconnaissance de cette faveur le chapitre de Saint-Gommaire devait faire célébrer une messe du Saint-Esprit au jour de la Saint- Maximilien pendant la vie du duc, et un anniversaire après son trépas.

--- 1481, 11 avril (N) Maximilien et Marie confient la tutelle et l'administration des biens de Jan et d'Anna van Palant, enfants de feu Dierick, en son vivant chevalier, leur conseiller, chambellan et lieutenant des château, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg) et d'Apolonie vander Merken *tot Arenberch*, sa veuve, à Emond van Palant, seigneur de Montbach, neveu dudit défunt, après avoir pris l'avis des autres neveux de celui-ci, à savoir: Adam van Palant, Werner van Palant, seigneur de Breydenbempt, Jan van Palant, seigneur de Wildenberg, et Gheerde van Palant, fils de Breitenbenden, ainsi que de la veuve prénommée, à charge par ledit Emond de prêter le serment en tel cas requis entre les mains du chancelier de Brabant, Geldolf van der Noot. Emond précité prêta le serment requis entre les mains du chancelier de Brabant le 14 avril 1481.

--- 1481, 11 avril (N) Maximilien et Marie font connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant en cause du comte de Hornes, représenté par Daneel vanden Bogaerde, son procureur, d'une part, et Danell Bocxhoeren, l'un des fermiers des tonlieu et vieux

conduit de Louvain, agissant pour lui-même et pour ses associés, et Willem van Haestricht, fermier du droit de plombage et de conduit à Beke en la mairie de Bois-le-Duc ('s- Hertogenbosch), d'autre part sentence par laquelle fut confirmée celle rendue en faveur des habitants de Weert au comté de Hornes le 16 février précédent.

--- 1481, 1er mai (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, assignent sur la recette générale de Brabant une pension de quatre patars par jour sa vie durant, valant 73 livres monnaie de Flandre par an, en faveur de maître Mongin Pourchassot alias *le Philosophe*.

10249 1481, 8 mai (F) Les échevins de la ville et franchise de Grez font savoir que Jamar Polle a reconnu par-devant eux qu'il a donné son héritage avec habitation, situé à Hèze et possédé naguères par Jamot lu Bienqui, plus une rente assignée sur le bien de Peter Wilken, en arrentement à Pira Jehannuyaux et à ses hoirs au prix de deux muids de blé par an et aux conditions stipulées dans les présentes lettres.

--- 1481, 18 mai (N) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et la duchesse Marie de Bourgogne, autorisèrent la ville d'Anvers à construire deux quais dans le *Borchgrecht*, à charge de leur payer une redevance de quinze livres de gros monnaie de Brabant: redevance que, par autres lettres du même jour, ils permirent à ladite ville de racheter au prix de 300 livres semblables.

10250 1481, 22 mai (N) Peeter Scofs, fils de Pauwel, transporte au profit de Wouter van Nerem dit Pels, fils de feu Willem, une rente de deux setiers de seigle qu'il possède sur un héritage, avec habitation et dépendances et appartenances, situé à Maleizen entre les biens de Jan Claes surnommé *die Pickere* et de Henrick Wittebolle.

10251 1481, 28 mai, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) (N) Maximilien et Marie, pour récompenser les services à eux rendus par Jan, comte d'Ollingen, lui octroient le maréchalat héréditaire du duché de Gueldre (Gelre), la maison dite *den Haeghe* sis près de la ville de Gueldre et tous autres biens confisqués à leur profit sur Jan van Botbergen pour avoir tenu contre eux le parti des rebelles.

--- 1481, en mai, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) (F) Maximilien et Marie, en reproduisant textuellement le traité de paix conclu entre leurs députés et ceux des villes de Nijmegen et Grave et le plat pays nommé le Ryck et Over-Betuwe après plusieurs journées tenues en divers lieux, en approuvent toutes les clauses qu'ils

promettent d'observer et de faire observer ponctuellement. Liste des noms cités dans le traité.

10252 1481, 10 juin, Lierre (N) Le doyen et le chapitre de l'église collégiale de Saint-Gommaire de Lierre délivrent leurs lettres réversales de l'octroi d'amortissement à eux accordé par Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, daté de Malines, au mois de mars 1481: octroi dont ils reproduisent intégralement le texte s'engageant à satisfaire aux charges à eux imposées à cette occasion.

10253 1481, 22 juin, [Bruxelles] (N) Acte se rapportant à la répartition par le magistrat de Bruxelles d'une somme de 200 florins du Rhin destiné à récompenser les services des personnes qui avaient collaboré à la conclusion de la paix dont il est fait mention dans les lettres des trois membres de la ville datées du 17 juillet 1481. Noms des personnes qui se partagèrent la somme.

--- 1481, 28 juin, [Bruxelles] (N) La Chambre des Comptes à Bruxelles charge le receveur du pays de Malines, Jan Retinck, de s'informer de la nature des biens de Wouter vander Voort et de Florys Colibrant, sur lesquels sont assignés deux rentes léguées à l'église collégiale de Saint-Gommaire à Lierre par feu Adriaen Nepotis, en son vivant chanoine de cette église, pour la fondation d'un anniversaire pour le repos de son âme et des âmes de ses ascendants: c'est à dire si ce sont des biens fiefs censaux ou allodiaux.

10254 1481, 25 juillet (N) Peter Wychman, trésorier de la ville de Bruxelles, reconnaît avoir reçu de Lysbetten van Bousies, dame de Condé, etc., propriétaire des biens de Rivieren, et de Lodewyck van Mailly, seigneur d'Autheville, de Rivieren, chevalier, etc., par les mains de Willem van Meynaertshoven, receveur de Rivieren, la somme de 25 couronnes de 42 gros monnaie de Flandre la couronne, en deux paiements, pour et au nom de Geertruyde Cappellemans, veuve de Jan Daems, du chef de rente que ladite veuve possède sur les biens de Rivieren.

10255 1481, 25 juillet (N) Hubrecht vander Linden, prêtre, clerc du couvent des Douze Apôtres à Bruxelles, déclare que, pour les échéances de la Noël et de la Pâque dernières de la rente héritable que ce couvent possède sur des biens de la seigneurie de Rivieren, le receveur de cette seigneurie, Willem van Meynartshoven, lui a payé 25 couronnes de 42 gros monnaie de Flandre pièce, au nom de Lysbetten de Bousies, dame de Condé, etc., présentement en possession de ladite seigneurie, et de Lodewyck van Mailly, seigneur de Autheville, de Rivieren, etc., chevalier.

10256 1481, 31 juillet (N) Jan Pynnoc, receveur de la Table du Saint-Esprit de Saint-Pierre de Louvain, donne quittance au receveur des biens de la seigneurie de Rivieren, Willem van Meynaertshoven, d'une somme de trois florins du Rhin du prix de 50 *plecken* monnaie de Brabant pièce, montant de la rente annuelle assignée par feue Jehanne van Wezemaal, en son vivant dame dudit Rivieren, sur la rente de 100 couronnes par an possédée par Roelant van Wezemaal sur les biens de ladite seigneurie, pour être distribuée aux pauvres le 24 juillet, jour anniversaire du décès de ladite dame Jehanne.

--- 1481, 4 août, Lierre (N) Jan Reetinck, fils de Jan, receveur du pays de Malines, fait savoir aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, en réponse à leurs lettres closes [datées du 28 juin 1481], que se sont des biens fiefs les biens que Wouter vander Voort et Florys Colibrant possèdent respectivement à Rijmenam et au lieu-dit *Dwolselair* et sur lesquels sont assignées les deux rentes léguées au chapitre de Saint-Gommaire à Lierre par feu Adriaen Nepotis, en son vivant chanoine dudit chapitre, pour la célébration d'un anniversaire: rentes perçues récemment au nom du chapitre de Saint-Gommaire par Jan van Cortbeempde, chantre et chanoine de ladite église collégiale.

--- 1481, [vers le 4 août] (N) Extrait d'un registre aux fiefs du pays de Malines délivré par le clerc de cette cour féodale, Jean de Naweneygen, à la demande de Jean Reetinck, receveur dudit pays, et concernant les biens possédés par Wouter vanden Vorde, fils de Wouter, par Wouter vande Vorde, fils de Stoffels, et par Henrick Colibrant, fils de Florys, respectivement situés à Rijmenam et *Wolselaer*: biens chargés de deux rentes dernièrement perçues par Jan van Cortbeempde, chantre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Gommaire à Lierre.

10257 1481, 10 août (N) Jan van Optielt, prêtre, chapelain de Saint-Pierre de Louvain et receveur des chapelains de cette église, reconnaît avoir reçu du receveur de la seigneurie de Rivieren, Willem van Meynaertshoven, au profit desdits chapelains, la rente de quatre florins du Rhin par an jadis assignée par feue Jehanne van Wezemaal, dame de Rivieren, en faveur de Willem Puttarts, prêtre et chapelain de ladite église, sur une rente que feu son père avait acquise autrefois sur ladite seigneurie de Rivieren et que possède à présent Roelant van Wezemaal sous les charges y affectés.

10258 1481, 10 août (N) Roelant van Wezemaal, fils de feu Jan, en son vivant seigneur de Wezemaal, Westerlo, de Faleys, etc., reconnaît avoir reçu du receveur de la seigneurie de Rivieren, Willem van Meynaertshoven, la somme de 100 florins du Rhin, le florin compté pour 21 sols et le sol pour trois plecken monnaie de Brabant:

montant de l'échéance, à la Noël dernière, de la rente héritable et annuelle acquise par lui de Lysbet de Bousies, dame de Condé, etc., à charge de ladite seigneurie de Rivieren, appartenant à Lodewijck van Mailly.

10259 1481, 10 août (N) Daniel Danielis, clerc, reconnaît avoir reçu du receveur de la seigneurie de Rivieren, Willem van Meynaertshoven, la somme de 25 florins du Rhin, pour les échéances à la Noël 1480 et à la Saint- Jean dernière de la rente annuelle de ce montant lui due pour la célébration de cinq messes par semaine sur l'autel de la Vierge en l'église Notre-Dame d'Aarschot: rente assignée par feue Jehanne van Wezemaal, en son vivant dame de Rivieren, sur celle de 100 couronnes par an naguères acquise par feu Jan van Wezemaal, son père, et présentement possédée par Roelant van Wezemaal aux charges y afférentes.

10260 1481, 25 août (N) Willem Puttarts, prêtre et chapelain de l'église Saint-Pierre de Louvain, déclare avoir reçu 30 florins du Rhin du receveur de la terre de Rivieren, Willem van Meynaertshoven, pour l'an 1481, en raison de la fondation par feue Jehanne van Wezemaal, en son vivant dame de Rivieren, de six messes à célébrer par semaine: rente assignée par la défunte sur une autre rente jadis acquise par Jan van Wezemaal, son père, et depuis possédée par Roelant van Wezemaal sur certaines charges.

10261 1481, 26 août (N) Les bourgmestres, échevins, receveurs et conseillers de Bruxelles autorisent le trésorier de la ville à payer à la duchesse d'Autriche, Marie, contre quittance par elle signée, la somme de 76 livres de gros monnaie de Flandre à valoir sur les 1000 florins du Rhin que les trois membres de la ville lui ont récemment alloués pour avoir consenti à faire ses couches à Bruxelles.

--- 1481, [avant le 1 septembre 1481 ?] (F) Rapport sur ce qui fut négocié à Louvain, en la journée naguères y tenue entre les ambassadeurs du duc [Maximilien ?] et les députés du pays de Brabant, d'une part, et les ambassadeurs de l'évêque de Liège et les députés des États des pays de Liège et de Looz, d'autre part.

10262 1481, 15 septembre (N) Roelant van Wezemaal, fils de feu Jan, en son vivant seigneur de Wezemaal, de Westerlo, de Faleys, etc., reconnaît avoir reçu de Willem van Meynartshoven, receveur de la terre de Rivieren, la somme de 34 florins du Rhin du pris de 20 sols pièce, le sol compté à trois plecken monnaie de Brabant: montant de ce qui reste, après défalcation des charges y affectées pour célébration de messes d'anniversaires, etc., par feue Johanne van Wezemaal, en son vivant dame de Rivieren, de la rente de 100 couronnes par an que feu Jan van Wezemaal, père de ladite dame,

avait jadis acquise sur la seigneurie de Rivieren et que ladite dame avait déléguée à lui, Roelant précité.

--- 1481, 1er octobre (N) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, assignèrent sur la recette générale de Brabant la rente de 212 francs par an dont Willem van Failly, seigneur de Bernissart, jouissait sur la recette des domaines de Saint-Omer.

10263 1481, [après le 1er octobre] (N) Maximilien et Marie reconnaissent qu'une somme de 25 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre leur a été prêtée par le maïeur de Léau, Jan de Greve, et promettent de maintenir celui-ci dans l'exercice de sa charge tant qu'ils ne lui auront pas remboursé le montant de son prêt sur le produit de son office.

10264 1481, 28 octobre (N) Claes vanden Putte, chanoine de Saint-Pierre de Louvain et receveur de cette église, reconnaît avoir reçu au profit du chapitre et des chapelains par l'entremise du receveur de Rivieren, Willem van Meynaertshoven, la somme de 10 florins du Rhin pour le terme, échu le 14 septembre précédant, de la rente annuelle et héritable constituée par feue Lysbet van Diest, en son vivant dame de Perwez, pour la célébration de son anniversaire et assignée par elle sur les biens de la seigneurie de Rivieren appartenant à Lodewijck van Mailly.

--- 1481, 1er novembre, Bruxelles (N) Maximilien et Marie reconnaissent être redevables envers leur amé et féal cousin, conseiller et chambellan, Willem, seigneur d'Egmond et de Baer, d'une somme de 80.00 florins du Rhin, de 40 gros monnaie de Flandre le florin, du chef de dépenses faites par lui à leur service en tenant à ses frais au duché de Gueldre (Gelre) et principalement en la ville d'Arnhem, un grand nombre d'hommes de cheval et de pied pour réduire et tenir en leur obéissance les rebelles du duché de Gueldre: cause pour laquelle ils lui cèdent, à titre de gage, la rente de 1200 florins du Rhin qu'ils touchent annuellement à Heerde et Vorchten dans la Veluwe, rente rédimible en tout temps au prix de 24.000 florins semblables.

--- 1481, 4 novembre (N) Willem, seigneur d'Egmond, de Baer, etc. promet de laisser racheter quand bon leur semblera, par Maximilien et Marie, au prix de 24.000 florins du Rhin, de 40 gros monnaie de Flandre le florin, la rente de 1200 florins semblables à charge de Heerde et de Vorchten, dans la Veluwe au duché de Gueldre (Gelre), qu'ils lui ont cédée en garantie du paiement de ce qu'ils lui doivent du chef de débours pour l'entretien à leur service, audit duché et principalement en la ville d'Arnhem, d'un grand nombre d'hommes de cheval et de pied pour réduire et tenir en

leur obéissance les rebelles de ce pays.

--- 1481, 6 novembre, Alost (N) Maximilien, après avoir envoyé à Arras, pour y traiter de la paix en son nom et au nom de ses enfants et sujets avec les ambassadeurs du roi de France, d'abord les conseillers Jehan Dauffay, Goort Rolands et Jaques Steenworpere, respectivement maître des requêtes ordinaire de son hôtel et pensionnaires des villes de Bruxelles et de Gand, puis adjoints à ceux-ci, aux mêmes frais et en vue de négocier une alliance entre sa fille et le fils unique du roi de France, Charles, Dauphin, de Vienne (Wien), les quatre personnages suivants: Gossuin, abbé d'Affligem, Jehan, seigneur de Launoy, de Rume et de Séburg, Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembaix et Jaques de Gouy, seigneur Dauby et haut bailli de Gand, chevalier, conseiller et chambellans, y délégués enfin, pour conclure définitivement lesdites paix et alliance, outre les sept personnages déjà nommés, les 41 dont les noms suivent.

10265 1481, 12 novembre 1481 (N) Niclaes Spaens, abbé, et les religieux de Nizelles, abbaye de l'ordre de Cîteaux au roman pays de Brabant, font savoir que Maximilien, duc d'Autriche, par lettres patentes données à Bruxelles le 5 de ce mois, leur a octroyé le droit de pâture dans la forêt de Soignes pour 25 porcs, 20 vaches laitières et trois ou quatre poulains, sans de ce chef devoir payer aucune redevance, mais à condition de célébrer annuellement au 14 janvier, jour anniversaire de son avènement au duché de Brabant, une messe du Saint-Esprit sa vie durant et après sa mort, au jour anniversaire de son décès, une messe de Requiem pour le repos de son âme et des âmes de ses prédécesseurs audit duché: condition que lesdits religieux promettent de remplir ponctuellement tant qu'ils pourront jouir dudit droit de pâture.

10266 1481, 16 novembre [Bruxelles] (L) Katherina vanden Berghe, fille de feu Willelmus et veuve de Henricus vanden Borchove, transporte au profit de Ghiselbertus Moelenpas, secrétaire du duc d'Autriche, garde des livres des fiefs du duché de Brabant, acceptant pour lui-même et au nom de Cornelis de Beerse, sa femme, une tierce partie dans les deux tiers de 15 journaux de pré situés à Schaerbeek, au lieu-dit *de Hasselt*, entre la route de Bruxelles à Vilvorde et les biens de la fille de Gerelmus van Walem, veuve de Johannes de Halle, des enfants de feu Johannes de Weert dit *den Amelreck*, des enfants de feu Everardus de Wassche [sic, lisez de Walsche], bien appelé *den Uutlaet*, d'Arnoldus de Herimez, de Petrus de Zomergem, des héritiers de feu Willelmus de Herssele, du couvent de *Ter Arken* et de feu Willelmus Reynaerts.

10267 1481, 17 novembre [Bruxelles] (L) Maria van IJssche, fille de feu Ingelbertus, surnommé *van Maers*, et de feue Maria de

Grymbergen, dite *van Aa*, sa femme, transporte au profit de Ghiselbertus Molenpas, secrétaire du duc d'Autriche [Maximilien] et garde des livres du duché de Brabant, acceptant pour lui-même et au nom de sa femme, Cornelis de Beerse, le tiers de deux tiers d'environ 15 journaux de pré situés à Schaerbeek, au lieu-dit *de Hasselt*, entre la route de Bruxelles à Vilvorde et les biens de la fille de feu Gerelmus van Walem, veuve de Johannes de Halle, des enfants de feu Johannes de Weert dit *den Amelreck*, des enfants de feu Everardus de Walsche, possesseur du bien appelé *den Uutlaet*, d'Arnoldus de Herimez, de Petrus de Somerghem, des héritiers de feu Willelmus de Heerssele du couvent de *Ter Arken* et de feu Willelmus Reynaerts.

1481, 20 novembre (N) Substance de lettres de cette date, par lesquelles Maximilien et Marie, comme duc et duchesse de Brabant, assignèrent sur la recette des domaines de Tirlemont la rente de 60 livres tournois par an que tenait d'eux en fief Hillegarde van Zierich.

1481, 26 novembre, Bruxelles (N) Maximilien et Marie, à la requête des trois États du duché de Brabant, annexent et appliquent à perpétuité audit duché les pays de Grave et les pays de Cuijk et Oijen, et décident que les habitants desdits pays et ville iront dorénavant à chef de sens à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), que les officiers de justice et de recette devront être natifs du Brabant et auront à prêter, à leur entrée en fonction, le même serment que les autres officiers semblables dudit duché, etc.

1481, 28 novembre (N) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc et la duchesse de Brabant (Maximilien et Marie) assignèrent au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) 20 livres de gros et à son clerc 30 sols de gros par an, en remplacement de leurs anciens gages et émoluments qui avaient été supprimés en vertu d'une des clauses de la charte de leur Joyeuse Entrée.

1481, 29 novembre (F) Substance des lettres de ce jour par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] et sa femme [la duchesse Marie de Bourgogne] accordèrent à maître Geldolf vander Noot une pension sa vie durant sur la recette générale de Brabant de 600 écus par an, valant 720 livres monnaie de Flandre, montant des gages dont il jouissait comme chancelier.

10268

1481, 6 décembre (N) Hubrecht vander Straten, prieur, et les religieux du couvent des frères de Notre-Dame de l'ordre des carmélites à Bruxelles, font savoir que Maximilien et Marie, par lettres patentes du 4 mars 1481, leur ont octroyé 300 *eseladen* de bois appelés *wintvellinge* en la forêt de Soignes par an sous

certaines conditions, notamment de célébrer une messe quotidienne pour le repos des âmes des prédécesseurs du duc Jean III de Brabant, une messe de Requiem au jour anniversaire du décès de Philippe le Bon, une messe du Saint-Esprit la vie durant de Maximilien et de Marie aux jours anniversaires de leur avènement au duché de Brabant, et, après leur mort, des messes de Requiem aux jours anniversaires de leur décès: conditions que lesdits religieux promettent d'accomplir scrupuleusement à perpétuité.

--- 1481, 7 décembre, Bruxelles (N) Maximilien et Marie font savoir qu'ils ont vendu aux abbé et religieux de Parc, de l'ordre de Prémontré, aux prix de 2000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre ou de cinq escalins de gros monnaie de Brabant la livre, les 109 livres 17 escalins dite monnaie par an qu'ils devaient à la recette de Boitsfort en argent, grains, vins épices et autres parties du chef de leur monastère et de leurs fermes *d'Egenhoven, Corneel, Roode op Haspengouwe, Veldonck, Stockel et Voshem* en réservant pour eux-mêmes et pour leurs successeurs au duché de Brabant le droit de racheter ces redevances au même prix à perpétuité.

--- 1481, 7 décembre, Bruxelles (N) Maximilien et Marie cèdent à la ville d'Anvers la moitié du droit appelé *Innegelt* qui, en leur qualité de duc et duchesse de Brabant, leur est due sur les poissons arrivant audit Anvers, à charge pour cette ville de leur payer une rente annuelle de 50 livres monnaie de Brabant plus une somme de 1000 couronnes de 48 gros monnaie de Flandre pièce une fois.

10269 1481, 14 décembre (N) Jan van Olmen, receveur général de Brabant, reconnaît avoir reçu du maïeur de Léau, Jan de Greve, en argent prêté par lui au duc Maximilien, la somme de 20 livres du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, qu'il est autorisé à prélever sur le produit des exploits de son office dans le terme de deux ans à prendre cours à partir de la Noël prochaine.

10270 1481, 14 décembre (N) Maximilien et Marie reconnaissent avoir reçu en prêt du maïeur de Jauche, Jan Claes, en deniers versés par lui entre les mains du receveur général de Brabant, Jan van Olmen, la somme de 30 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre qu'ils autorisent à prélever sur le produit des exploits de son office dans le terme d'un an à expirer le 13 octobre 1482.

10271 1481, 14 décembre (N) Jan van Olmen, receveur général de Brabant, déclare que le maïeur de Jauche, Jan Claes, a versé entre ses mains, pour les besoins du duc une somme de 30 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, à condition qu'elle lui soit remboursée de la manière spécifiée dans les lettres patentes qu'il

en a du duc.

10272 1481, 16 décembre [Bruxelles] (L) Elisabeth vanden Berge, fille de feu Willelmus et veuve d'Arnoldus van Geldenaken, transporte au profit de Ghiselbertus Molenpas, secrétaire du duc d'Autriche Maximilien, et garde des livres des fiefs du duché de Brabant, acceptant pour lui-même et au nom de sa femme Cornelia de Beerse, le tiers dans deux tierce parts de 15 journaux de pré situés à Schaerbeek, au lieu-dit *dHasselt*, entre la route de Bruxelles à Vilvorde et les biens des personnes ci-après nommées: la fille de feu Gerelmus van Walem, veuve de Johannes de Halle, les enfants de feu Johannes de Weert surnommé *den Amelreck*, les enfants de feu Everardus de Walsche, possesseurs du bien appelé *den Uutlaet*, Arnoldus de Herimez, Petrus de Zomerghem, les enfants de feu Willelmus de Hersele du couvent de *Ter Arken* et de feu Willelmus Reynaerts.

10273 1481, 31 décembre (N) Le magistrat et les habitants d'Anvers promettent de payer annuellement et à perpétuité, à partir du 30 septembre 1482, une rente de 50 livres monnaie de Brabant, pour la cession à eux faite de leur part du droit dit *Innegelde* perçu sur les poissons débités en la minque de leur ville, en vertu de lettres patentes datées de Bruxelles, 7 décembre 1481.

--- 1481, en décembre (F) Mention de la vente de rentes viagères dans le courant de ce mois, faite par la ville d'Anvers à la requête et à la charge du roi des Romains Maximilien.

10274 1481 (N) Jan Cantvoirts et Pauwels Eckermans, échevins de la porte de Turnhout, font savoir que Godevart vanden Keldere a déclaré par-devant eux qu'il a vendu à Wouter vanden Moere son héritage, avec habitation et tout ce qui en dépend, situé entre les biens de Thoen van Dycke, de Geert Oems et de Coppen Eysens, à charge de lui livrer à chaque année, au jour de la Chandeleur, un muid de seigle mesure de Turnhout. Une note, écrite au dos, mentionne que ce cens fut confisqué au profit du duc pour cause d'homicide commis par le susdit Godevart vanden Keldere.

--- 1481 (N) Mention de la vente de rentes viagères sur la recette d'Anvers, faite dans le courant de cette année.

XIII. JAAR 1482

--- 1482, 6 janvier, Bruges (F) Maximilien et Marie, à la requête de leur cousin et cousine, Adolphe de Clèves et de la Marcque, seigneur de Ravenstein, et Anne de Bourgogne, sa femme, fille naturelle de Philippe le Bon, autorisent ladite Anne à disposer par testament ou de toute autre manière nonobstant sa bâtardise, de tous ses biens, terres, héritages, fiefs, seigneuries, revenus et possessions quelconques.

10275 1482, 6 janvier (N) Maximilien et Marie déclarent que Lambert [Melinck], sous-écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), leur a prêté, en derniers versés entre les mains du conseiller et receveur général de Brabant, Jan van Olmen, 100 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre: somme que ledit Laurent pourra prendre sur le produit des exploits de son office à partir de la Noël dernière.

10276 1482, 20 janvier, Bruxelles (N) Walterus de Eechoute, clerc du diocèse de Cambrai et notaire apostolique et impérial, à la demande de Marc Swaes, prêtre et chapelain de Sainte-Gudule à Bruxelles, lui délivre une copie d'une attestation faite par Geert van Leeuwe, gantier, bourgeois et habitant de Bruxelles, touchant les bornes d'un héritage qu'il possède en cette ville et qu'occupe ledit Marc: héritage appelé *de Ketel* et situé sur la chaussée de Louvain au bout d'une ruelle, entre les biens d'Aert Volkaert, prêtre et petit chanoine de Sainte-Gudule, etc.

10277 1482, 24 janvier, [Bruxelles] (N) Katheline Bastyns dite *Lievens*, fille de feu Jan, et Anthoenis van Ruysbroeck, son mari et mambour, déclarent avoir vendu à Lysbeth Bastyns, sœur germaine de la susdite Katheline et veuve de Jan Blancpain, tout le droit compétant à Katheline prénommée dans la succession de feu Jan Bastyns, frère des deux sœurs précitées, à la réserve de la part que Katheline susnommée possède dans deux rentes viagères, l'une à charge d'un héritage avec habitation et dépendances situé en dehors de la porte Sainte-Gudule dans la rue de Louvain, attenant au bien de Henrick de Deckere, auparavant Jan de Beckere, et d'un second héritage situé entre le précédant et le bien de Jan van Waterloes, l'autre assignée sur le couvent de *Ter Arken*.

--- 1482, 5 février (N) Maximilien et Marie interprètent la charte de privilège octroyée en 1487 par leur aïeul le feu duc Philippe le Bon, aux marchands de poissons [de Bruxelles], à l'occasion d'un conflit qui avait surgi au sujet de la perception du droit appelé *myn- oft innegelt* entre le receveur de Bruxelles, pour une moitié, et les bourgmestres, échevins et conseillers de ladite ville, pour la seconde moitié, d'une part, et les jurés et compagnons du métier des poissonniers en cette ville, d'autre part.

--- 1482, 13 février (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne sa femme, assignèrent sur la recette générale de Brabant une pension à vie de deux patars par jour, soit 36 livres 10 sols monnaie de Brabant par an, au profit de Reignault Aubery, tapissier de la duchesse.

10278 1482, 17 février, Bruges (N) Maximilien et Marie accordent, à la demande des habitants de la ville de Dordrecht, à ceux d'Emmerick, ville du duché de Clèves, des lettres de sauf-conduit, valables pour le terme d'un an, à prendre cours à partir de cette date, en vue de rendre possibles les relations commerciales entre les deux villes nonobstant les différends existants entre eux, duc et duchesse, d'une part, et le duc de Clèves, d'autre part.

10279 1482, 22 mars (N) Les échevins de Gooik font savoir que par-devant eux Jan van Bonte dit *de Smet*, fils de feu Gielys, que l'on surnommait *Collyns*, a acquis de Henryck Utergracht, fils de feu Willem, une rente de quatre florins des électeurs du Rhin par an, hypothéquée sur une ferme avec tout ce qui en dépend, appelée *thof Uuter Gracht* et situé au village de Gooik.

10280 1482, 22 mars (N) Jan de Greve et Henrick van Zuerbroeck, échevins, font savoir que Jan de Hertoge, fils de feu Clais, a reconnu par-devant eux et le maïeur, Diericke Triestram, avoir vendu à Joeze van der Bruggen, fils de feu Joes, une rente de deux muids de seigle par an constituée le 13 avril 1469 par acte passé audit Woluwe.

--- 1482 [avant le 27 mars 1482] (F) Mémoire intitulé *Parties du demaine de Brabant diminuées depuis le trespas de feu monseigneur le duc Charles tant au moyen des privilèges que monseigneur et madame a present ont octroie et accorde à ceulx des estas et villes du dit pais comme autrement enssemble aussi nouvelles charges faictes par mesdits seigneur et dame sur icelluy leur demaine*.

10281 1482, 29 mars, [Bruxelles] (L) Willelmus Estor, fils de feu Henricus, transporte au frère Johannes de Bruyne, procureur du couvent des chartreux de Scheut près de Bruxelles, acceptant au nom et au profit de ce couvent, un journal et demi de terre situé à Juxhem, en la paroisse de Dilbeek, au lieu-dit *Oyenbroeck* entre le bois du chevalier Jacobus vanden Poele, appartenant présentement au susdit couvent, d'une part, et au bien de la chapellenie Sainte-Agathe de Sainte-Gudule de Bruxelles, d'autre part.

10282 1482, 17 avril, [Bruxelles] (N) Le magistrat de Bruxelles, avec

l'assentiment des bonnes gens du Conseil et des jurés et centeniers de cette ville, accorde à Anthoenis, bâtard de Brabant, un acompte de 400 florins du Rhin sur la somme dépensée par lui durant les derniers troubles.

--- [14]82, 20 avril (N) Appointement conclu entre Augustyn vanden Eynde et Wouter van Charloe, en vertu duquel le premier, à l'intention du seigneur de Beersel et d'autres amis, cède au second tous les droits qui peuvent lui compéter à l'exercice de la charge de woudmaître de Brabant: appointement que les parties en cause se sont engagées à entretenir par-devant le chancelier et conseillers de Brabant. Acte de condamnation volontaire.

--- 1482, avant le 10 mai (N) Mémoire adressé aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles par le magistrat de la ville de Limbourg, touchant la coutume régissant la découverte de mines de cuivre, de plomb ou d'autre minerai dans le duché de Limbourg.

10283 1482, 22 mai (N) Willem de Wijse, Henrick Aerts, Daniel van Vlyerden, Godevart Buck, Thomas Verelst, Jan die Becker, Herman van Os et Rutgher Janssoene, préposés à l'administration des villes, franchises et villages du plat pays de la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), déclarent avoir pris les mesures nécessaires pour procéder à la perception de la quote-part à payer par les habitants dudit plat pays dans une aide de 1400 florins de 20 sols, pièce naguères accordée au duc Maximilien par les habitants de Bois-le-Duc et dont la perception des quotes-parts dues par les autres habitants de la mairie de ce nom était confiée au receveur de Bois-le-Duc, Henric vander Kelen.

--- 1482, 23 mai (N) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, fixèrent les gages du receveur de Brabant au quartier de Bruxelles.

10284 1482, 27 mai (N) A la poursuite de Henrick van der Keelen, receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Henrick van Os et Lambrecht Kerstiaens, représentant la franchise d'Os et la mairie de Maasland, consentent, comme l'ont fait les délégués des quartiers de Peelland, de Kempenland et d'Oosterwijk, à ce que les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles fassent percevoir, de la manière accoutumé, la quote-part due par lesdites franchises et mairie dans un prêt de 1400 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre fait au duc Maximilien en argent comptant, au mois de juin dernier, par la ville de Bois-le-Duc.

10285 1482, 6 juin (F) Les échevins de la ville et franchise de Grez font savoir que Wouttre de Sartiaux et Marie, sa femme, ont par-devant

aux donné en arrentement à Andry de Puce tous les biens qu'ils possèdent à Sartiaux et à Duchiaux, à charge de payer auxdits conjoints et à leurs hoirs une rente de sept muids de blé mesure de Wavre par an.

--- 1482, 18 juin, Anvers (N) Maximilien nomme son amé et féal cousin, chevalier, conseiller et chambellan, Henrick van Hornes, seigneur de Perwez, etc., en qualité de châtelain et amman de Grave, du château de cette ville et du pays de Cuijk, en remplacement du chevalier, conseiller et chambellan, le seigneur de Polain. Il prêta le serment entre les mains du chancelier en présence des membres des trois États du duché le 19 juillet 1482.

--- 1482, 19 juillet (N) Maximilien charge l'amman de Bruxelles de publier l'ordonnance qu'il lui envoie sur le cours des espèces d'or et d'argent au duché de Brabant, etc.

10286 1482, 7 septembre (N) Maximilien d'Autriche ordonne l'ajournement devant le Conseil de Brabant de Rutgher van Eyck et d'autres échevins, jurés et habitants d'Herentals qui avaient empêché Antoine Zanders, lieutenant de l'écoutète de cette ville, et ses serviteurs de procéder au transfert à Bruxelles du prisonnier Jorys, lombard tenant la table de prêt audit Herentals qui, dans l'exercice de sa charge, s'était rendu coupable de faits contraires à la hauteur et seigneurie du duc.

--- 1482, 20 septembre, Bruxelles (N) Maximilien reprend de Michiel Molkelmans et donne à Jan Staes, pour qu'il l'exerce sa vie durant, la charge de porte-marteau ou *haeckmeester* de la forêt de Soignes que lui avait conférée jadis le duc Charles le Téméraire en compensation, de la conciergerie du *Broothuyse* à Bruxelles, que ledit Jan Staes avait obtenue précédemment du feu duc Philippe le Bon. Jan Staes prêta serment le 23 octobre 1482 en la Chambre des Comptes à Bruxelles.

--- 1482, 10 octobre (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le roi des Romains Maximilien assigna sur la recette générale de Brabant une pension viagère de deux gros par jour, valant par an 18 livres cinq sols de gros monnaie de Flandre, en faveur de Katherine Thoenuys, femme de Regnault Aubery, tapissier de la duchesse Marie de Bourgogne.

--- 1482, 21 octobre (N) Maximilien et Philippe nomment Kristiaen vander Borch et Jehanne, sa femme, concierges de la maison et de la vigne situées au parc de Bruxelles en remplacement de feu Cardon, beau-père dudit Kristiaen. Il prêta le serment le 13 février 1487 entre les mains du chancelier de Brabant, Jan van Houthem, chevalier.

10287 1482, 31 octobre, [Bruxelles] (N) Avis des bourgmestres, échevins, conseillers, jurés et centeniers de Bruxelles, représentant les trois membres de cette ville, sur un projet soumis par le duc Maximilien aux trois États de Brabant, pour la levée d'une armée à envoyer contre les habitants du pays de Liège: avis destiné aux députés envoyés par ladite ville à la journée du pays.

--- 1482, 6 novembre, Alost (F) Maximilien, après avoir envoyé à Arras, pour y traiter de la paix en son nom et au nom de ses neuf enfants et sujets avec les ambassadeurs de France, d'abord les conseillers Jehan Dauffay, Goort Rolands et Jaques Steenworpere, respectivement maître des requêtes ordinaire de son hôtel et pensionnaires des villes de Bruxelles et de Gand, puis, adjoints à ceux-ci aux mêmes fins et en vue de négocier une alliance entre sa fille et le fils du roi de France, Charles, dauphin de Vienne (Wien), les quatre personnages suivants: Gossuin, abbé d'Affligem, Jehan, seigneur de Lannoy, de Rume et de Sébourg, Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembaix, et Jaques de Gouy, seigneur Dauby et haut-bailli de Gand, conseillers et chambellans, y délègue enfin, pour conclure définitivement lesdites paix et alliance, autres les personnes nommées 41 autres personnes (dont les noms sont cités).

--- 1482, 8 novembre (N) Le magistrat d'Anvers délivre, sous le sceau aux causes de cette ville, un vidimus de la charte datée de Bruxelles, 7 décembre 1481.

10288 1482, 3 décembre [Bruxelles] (N) Les bougmestres, échevins, conseillers, jurés et centeniers représentant les trois membres de la ville de Bruxelles, ayant été informés de la prise et du sac de Landen par Willem van Arenberch et ses adhérents, et d'attaques projetées par eux contre Tirlemont et Léau ou Saint-Trond, décident à l'unanimité d'envoyer vers Landen 500 à 600 hommes d'armes sous le commandement de Henricke Swaef, et de mettre sur pied une armée de 12.000 hommes. Ils prescrivent par la même occasion différentes mesures en vue de mettre fin aux abus que commettent les meuniers, etc.

--- 1482, 4 décembre, Plessis du Parc-lez-Tours (F) Louis, roi de France, donne plein pouvoir aux personnages ci-après nommés pour négocier une paix durable entre le royaume de France et les États de Maximilien d'Autriche et de Philippe, son fils, et pour traiter de l'alliance entre Charles, dauphin de Viennois, son fils, et la fille aînée dudit Maximilien d'Autriche.

--- 1482, 7 décembre (F) Convention faite en la Chambre des Comptes à Bruxelles touchant le droit seigneurial sur la frappe des monnaies

en Brabant que prendra le duc, et le salaire à payer aux officiers et ouvriers de la monnaie.

--- 1482, 8 décembre, Alost (F) Lettres de procuration émanées des gens des trois États du duché de Brabant, des trois membres du comté de Flandre, des trois États du comté de Hainaut, des députés du comté de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), des trois États des villes, banlieue et bailliage de Saint-Omer et des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies qui, en cette circonstance se font forts pour les gens des duchés de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre (Gelre), des comtés de Namur et de Zutphen et des seigneuries de Frise (Friesland) et de Malines.

10289 1482, 12 décembre, Louvain (L) Contrat anténuptial de Johannes, comte d'Ottingen, fils de feu Wilhelmus et d'Ysabella vander Hameden, fille d'Ysabella de Boursyes, dame de Condé, veuve d'Arnoldus, en son vivant seigneur de Condé, etc.

--- 1482, 13 décembre, Bruxelles (N) Maximilien accorde à la franchise d'Arendonk trois franches foires par an, à tenir respectivement le jeudi après mardi-gras, le jeudi avant le premier mai et le jeudi après la Saint-Martin et un jour de marché ordinaire à tenir le jeudi de chaque semaine, qui dureront chacun du mardi midi au vendredi soir inclus.

--- 1482, 16 décembre, Bruxelles (F) Maximilien, pour satisfaire à l'engagement pris par lui à Alost envers les députés des trois États de ses pays de par-deçà de leur fournir un état sommaire des revenus et dépenses des différents domaines de sesdits pays de par-deçà pour le 10 janvier suivant, ordonne aux gens des Comptes à Bruxelles de dresser immédiatement semblable été pour ce qui concerne les domaines des duchés de Brabant et de Limbourg.

--- 1482, 23 décembre, Arras (F) Les ambassadeurs de Maximilien, du duc Philippe [le Beau] et de Marguerite, ses enfants, et de leurs divers Etats et pays, déclarent avoir négocié la paix entre leurs commettants et font connaître les clauses arrêtées entre eux en vue du mariage projeté entre le dauphin, fils unique du roi de France et Marguerite d'Autriche, fille unique de Maximilien et de feue Marie de Bourgogne.

--- 1482, 27 décembre (N) Acte passé en la Chambre des Comptes à Bruxelles, concernant le droit seigneurial dû au duc pour la frappe des monnaies du duché de Gueldre (Gelre), ainsi que le salaire à payer aux officiers et ouvriers de la monnaie de ce pays.

XIV. JAAR 1483

10290 1483, [après 1482] (N) Requête par laquelle les habitants de Halen demandent à ceux des trois États de Brabant, lors assemblés en la ville de Louvain, d'agir auprès de l'évêque de Liège en vue de sauver la vie d'un de leurs concitoyens, retenu prisonnier au pays de Looz et que ledit évêque veut faire exécuter comme ayant participé à la destruction par le feu de .... Herk-de-stad: destruction qui a été effectuée par les suppliants sur l'ordre exprès et sur la responsabilité de ceux desdits trois États du duché.

--- 1483, sans date (N) Instructions élaborées en la Chambre des Comptes à Bruxelles selon lesquelles Gheerarde Bernarts, maître des ouvrages de charpenterie en Brabant, avait à se régler pour tous les travaux de réfection et de reconstruction à exécuter dans le duché au service de l'empereur Maximilien et de l'archiduc.

--- 1483, 14 janvier (N) Maximilien autorise le conseiller Claes van Vucht, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, à capturer annuellement quatre bêtes sauvages qu'il trouvera sur les terres qu'il possède à Linkebeek et à Uccle près de la forêt de Soignes.

10291 1483, 16 janvier (N) Ceux des trois États du pays de Brabant déclarent assumer l'entière responsabilité de la destruction par le feu de la ville de Herk, destruction qui n'a été effectuée par le maïeur de Halen, Jean van Laethem, et les magistrat et habitants de cette ville que sur l'ordre formel qu'ils leur en avaient donné.

--- 1483, 22 janvier, Plessis du Parc-lez-Tours (F) Louis, roi de France, promet ponctuellement, tant en son nom qu'au nom du dauphin, son fils, d'observer les articles du traité de paix conclu entre lui et le duc d'Autriche Maximilien et ses enfants, Philippe et Marguerite, et notamment toutes les clauses de celui concernant le mariage projeté entre son fils et ladite Marguerite.

--- 1483, 27 janvier (F) Maximilien ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de fournir aux députés des trois États du pays de Brabant présentement assemblés en cette ville un double de l'état sommaire des revenus et dépenses des domaines de ce pays qu'il leur a fait dresser par autres lettres closes [datées de Bruxelles, 13 décembre 1482].

--- 1483, 29 janvier, Louvain (N) Maximilien, à la requête d'Emont van Palant et de Jan van Palant, seigneur de Wilderberch, proches parents de Jan et d'Anna van Palant, enfants mineurs de leur oncle défunt, Dierick van Palant, en son temps chevalier, châtelain, drossard et receveur du château, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg), investit de cette charge le fils mineur de feu Dierick

sous certaines conditions spécifiées dans les présentes lettres patentes.

--- 1483, 9 février, Bruxelles (N) Maximilien d'Autriche fond en l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles un anniversaire pour le repos des âmes de Philippe le Bon, Charles le Téméraire et Marie de Bourgogne, en leur vivant ducs et duchesse de Brabant.

10292 1483, 1er mars (N) Emond van Palant, seigneur de Montbach, nommé tuteur de Jan et d'Anna, enfants mineurs de feu son oncle, Dierick van Palant, en son vivant châtelain et drossard des château, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg), et d'Appolonie vander Merken *tot Arenberch*, en vertu des lettres du 11 avril 1481 dont il reproduit le texte ainsi que celui des lettres datées de Louvain, 29 janvier 1483, par lesquelles Maximilien, duc d'Autriche, etc., investit Jan précité de la susdite charge de châtelain et drossard sous certaines conditions y énoncées, s'oblige au nom de son pupille à exécuter ponctuellement ces conditions, et constitue à cet effet pour ses pleiges Jan, seigneur de Merode et de Pietersheim, Willem van Vloedorp, seigneur de Lent et de Daelenbroeck, et Jan van Witthem, seigneur tot Yessch et de Roetzen, ses cousins, qui déclarent à ce consentir et appendent leurs sceaux aux présentes lettres réversales avec celui d'Emond précité.

10293 1483, 10 mars (N) Maximilien ordonne à l'amman de Zaltbommel et de Tielerwaard, Hoelprecht van Dornen, de s'emparer sans retard aucun de la porte de Gameren audit Zaltbommel et d'en confier la garde à 10 hommes bien armés, auxquels il aura à payer trois sols par jour à partir du 16 mars suivant, dépense à imputer sur le compte qu'il a à rendre de l'exercice de sa charge.

--- 1483, mois de mars, Gand (F) Maximilien approuve et confirme, tant en son nom qu'au nom de ses enfants Philippe et Marguerite d'Autriche et de ses pays et sujets, le traité de paix conclu par leurs ambassadeurs à Arras, le 23 décembre 1482, avec les ambassadeurs du roi de France, de Charles, dauphin de Viennois, fils unique dudit roi, et leurs sujets, ainsi que le contrat de mariage projeté à cette occasion entre ledit dauphin et Marguerite d'Autriche précitée: traité et contrat qu'il reproduit intégralement.

--- 1483, 2 avril (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains Maximilien alloua sur la recette générale de Brabant à Loys de Paix, qui fut garde de la cour de feue la duchesse Marie de Bourgogne, une pension à vie de 48 livres de 40 gros, monnaie de Flandre la livre par an, à charge pour lui d'en servir la moitié à Jehanne Dudde, veuve de Colin Thielleman, sa belle-mère, la vie durant de celle-ci.

1483, 10 avril, devant Huy (F) Phelippe de Clèves et de La Marke, capitaine général de Brabant et lieutenant des ducs d'Autriche Maximilien et Philippe le Beau, son fils, en l'avouerie de Liège, fait connaître les clauses du traité de paix conclu ce jour-là entre lui et Gilbert de Seraing, prévôt de Huy, etc.

10294

1483, 16 avril, [Bruxelles] (L) Johannes Spysken et Arnoldus vander Noot, membres de Johannes vanden Gehuchte, et Johannes Eeckairt, proviseur des pauvres domestiques de Sainte-Gudule de Bruxelles, transportent à Arnoldus de Winter, acceptant au profit de maître Johannes de Schoenhoma, secrétaire du duc Maximilien, une rente de cinq setiers de froment par an que les susdits pauvres se sont réservée: sur cinq journaux et 46 verges de terre située à Itterbeek au lieu-dit *Opten Sack* communément appelé *den Duyvels sack*, entre le bien dit *den Ruttinck* que posséda feu Johannes Meerte, et ceux de feu Henricus de Bloeyere, de Theodericus Heyemans, de l'orfèvre Johannes de Nederhem, de Nycholaus Cassairt et de feu Johannes van Weerde le tisserand; sur un demi bonnier moins six verges de terre arable sis dans la même paroisse au champ nommé *den Arm*, entre les biens des pauvres dudit Itterbeek, des héritiers de feu Johannes vander Logien et de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles.

10295

1483, 23 avril, Bruxelles (N) Jan van Coelenne et Claes van Mollem, proviseurs, et Jacop Artoys et Robbrecht Grymberch, inspecteurs de la confrérie de Saint-Louis à Bruxelles, cèdent à Jan Standaert, fils de Jan, et à Lysbet Bogarts, sa femme, fille de Jan, pour l'occuper leur vie durant au prix de 12 florins de 33 placken, monnaie de Brabant le florin par an et sous les conditions stipulées dans le présent acte, une maison sise dans *de Heerinckstrate* entre le bien de la veuve et des héritiers de Jan de Trompenere et l'escalier conduisant au *Broodhuis* appartenant au duc de Brabant.

1483, 27 avril, Louvain (F) Maximilien démet Jaques Buekel de la charge de châtelain de Genappe au roman pays de Brabant qu'il est inhabile à remplir n'étant pas natif du duché de Brabant, et investit de ses fonctions son amé et féal chevalier et conseiller Henri de Witham, seigneur de Beersel. Il prêta serment entre les mains de maître Geldolf de le Noot, chef de Conseil de Brabant, en l'absence du chancelier.

10296

1483, 10 mai, [Bruxelles] (N) Les trois membres de Bruxelles ayant, en raison de la pénurie de blé qui s'était manifestée les années précédentes non seulement en Brabant mais dans d'autres pays, fait acheter par les receveurs de la ville jusqu'à 4000 muids mesure de Bruxelles, décide de commencer la vente de cette provision deux jours par semaine les mardi et jeudi, à raison d'un

setier par ménage.

--- 1483, 16 mai (N) Henrick Bau releva ce jour-là, par décès de son père Wouter, le village de Vremde avec Millegem en partie et une rente de 52 livres paiement et 63 chapons à Lierre.

--- 1483, 21 mai (F) Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, accordèrent à Jaques Bueckel, chantre, et à Ysabeau Clenal, sa femme, une pension sur la recette générale de Brabant de 120 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an.

10297 1483, 30 mai, Paris (L) Louis, roi de France, délivre un vidimus de la charte datée de Plessis-lez-Tours, 22 janvier 1483, laquelle fut publiée à Paris le 4 janvier 1483 suivant une apostille signée Chartelier, et remise à maître Johannes d'Aussay, l'un des ambassadeurs.

--- 1483, 8 août (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le roi des Romains Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne, sa femme, assignèrent sur la recette de Bruxelles une somme de 40 livres monnaie de Flandre, pour la célébration en l'église de Sainte-Gudule d'une messe quotidienne pour le repos de l'âme de feu Cornille, bâtard de Bourgogne. Le bénéficier à la date susdite était Jacques van der Cammen, prêtre.

10298 1483, 16 août, du camp d'Utrecht (N) Maximilien nomme Jan van Lathem comme successeur éventuel de Jan van Redinghen, receveur de Tirlemont, lors gravement malade, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés. Jan van Lathem prêta serment et constitua caution en la Chambre des Comptes à Bruxelles, le 3 septembre suivant, en qualité de receveur de Tirlemont.

10299 1483, 28 août (F) Loys Lodevoet, lieutenant de Gilles d'Outremont, maïeur de la haute cour de Faix et des appartenances, Jehan de Graux et Jaspart Merlo, échevins de la dite haute cour, à l'intervention de Henry du Sart, Jammart Sosillon et Jehan de la Spinet, tenanciers de la cour censale du duc d'Autriche, de Bourgogne et de Brabant comme comte de Namur audit lieu, investissent Henry Richier de Bouvigne, fils de feu Henry, de tous les héritages, censes, rentes et biens mouvants desdites deux cours, à lui échus par les décès de Gabriel de Glimes, en son vivant bourgeois demeurant au marché de Namur, son cousin germain, et de Jehan de Glimes, fils dudit feu Gabriel, à la réserve de l'usufruit de Marguerite de Daulsot, femme de feu Gabriel précité.

10300 1483, 24 septembre, Utrecht (N) Maximilien et Philippe reconnaissent avoir reçu en prêt de l'écuyer Lambrecht Millinck,

sous-écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), en deux versements, une somme totale de 1700 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, l'autorisant à prélever le montant de cette somme sur le produit de son office, par portions égales, dans un terme de huit ans, à prendre cours à la date des présentes lettres, et s'obligent à le maintenir encore dans l'exercice de sa charge pendant six mois après l'expiration des huit années, pour lui permettre de rendre et clôturer ses comptes. Au dos figure le relevé des sommes allouées au susdit Lambrecht Millinck, écuyer, dans les comptes rendus par lui en qualité de sous-écoutète de Bois-le-Duc depuis la Noël 1484 au 24 juin 1487.

10301 1483, 13 décembre (N) Berbele van Volxhem, fille de feu Pauwel et Henrick vander Eicken, son mari, transportent au profit de Cecilien van Volxhem, aux conditions spécifiées dans le présent acte, fille de feu Gauthier, quatre parties de terre situées à Leeuw-Saint-Pierre.

--- 1483, après le 13 décembre (N) Copie intitulée *Wedden van den rentmeesters die nu ter tyt dofficien vanden rentmeesterscapen in Brabant zyn bedienende*.

XV. JAAR 1484

--- 1484, 6 janvier (F) Substance des lettres patentes du roi des Romains Maximilien et de l'archiduc Philippe le Beau, son fils, datées de ce jour, en vertu desquelles Marten Florent, prêtre, jadis porteur *dorgetes* du feu duc Charles le Téméraire, obtint sur la recette générale de Brabant une pension de quatre gros monnaie de Flandre par jour, valant par an 36 livres 10 sols dite monnaie.

--- 1484, 8 janvier, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe nomment leur amé chevalier, conseiller et chambellan, Cornelys van Berghen, châtelain, bailli et gardien des ville et château de Grave et de tout le pays de Cuijk, en remplacement du seigneur de Polhain, chevalier, leur conseiller et chambellan qui, après le décès de Henri van Hornes, en son vivant seigneur de Perwez, avait par eux été investi de cette charge sans pouvoir l'exercer du chef de sa qualité au duché de Brabant. Cornelys van Berghen prêta le serment d'usage entre les mains du chancelier de Brabant, Kaerle de Groote, le 9 janvier 1484.

10302 1484, 9 janvier, Bruxelles (F) Maximilien et Philippe font savoir aux commis sur le fait des domaines et finances que, sur la recommandation de quelques-uns de leurs principaux serviteurs, ils ont quitté à Jean de Rillaer, hôtelier demeurant à Bruxelles, la moitié de l'amende de 20 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, à laquelle il a été condamné par les bourgmestres et échevins de cette ville: leur enjoignant d'ordonner à l'amman de Bruxelles, l'écuyer Guillaume Hesdoren, de se régler selon ce.

10303 1484, 9 janvier, Bruxelles (F) Maximilien et Philippe mandent aux commis sur le fait des domaines et finances qu'ils ont quitté à Jasper de Beauvaix la moitié de l'amende de 40 gros monnaie de Flandre la livre à laquelle il a été condamné par les bourgmestres et échevins de Bruxelles, et leur enjoignent d'ordonner à l'amman de cette ville, l'écuyer Guillaume Hesdoren, de laisser ledit Gaspard jouir paisiblement de cette grâce.

10304 1484, 9 janvier, Bruxelles (F) Maximilien et Philippe mandent aux commis des domaines et finances qu'ils ont quitté à Hubert Boenjairt la moitié d'une somme de 56 pieters de 36 gros monnaie de Flandre pièce, en laquelle il a naguères été condamné par les bourgmestres et échevins de Bruxelles, et leur enjoignent d'ordonner à l'amman de cette ville, l'écuyer Guillaume Hesdoren, de laisser jouir de cette grâce ledit Hubert.

10305 1484, 10 janvier, Bruxelles (N) Les doyen et chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles s'obligent à célébrer annuellement en leur église l'anniversaire fondé par Maximilien, etc., pour le repos des

âmes des défunts ducs et duchesse de Brabant, Philippe le Bon, Charles le Téméraire et Marie de Bourgogne, au prix à fixer annuellement par le receveur général de Brabant la veille de la célébration dudit anniversaire.

10306 1484, 27 janvier (F) Jehan le Vos, receveur du duc à Hannut, et les hommes allodiaux dudit duc jugeant en ce lieu, à savoir Very, Daniaul, Ernoul le Polly, Loren d'Abolens et Jehan Loren, font savoir que par-devant eux Jehan de Voroux, en garantie du paiement d'un cens annuel de deux sols six deniers gros de Brabant qu'il doit au duc pour avoir obtenu en arrentement un bonnier de terre gisant à Villers, au lieu-dit *En communable*, entre les terres de Denis de Troingnies et de l'abbé de Saint-Trond, a constitué un contre-pan consistant en un demi-journal de terre allodiale, sis près de Lens-Saint-Servais et attenant aux biens des héritiers de Libert de Hautain et de Libert Brotmain.

--- 1484, 7 février, Rome (L) Le pape Innocentius VIII renouvelle en faveur de l'ordre de Prémontré l'exemption des gabelles et impôts.

--- 1484, 8 février, Valenciennes (N) Maximilien et Philippe autorisent Huge van Douuryn, écuyer, à envoyer pâturer dans la forêt de Soignes, six couples de chevaux, 12 vaches, 25 cochons et 200 moutons de sa ferme de Steenvoort, située dans le village de Rhode-Saint-Genèse, à proximité de ladite forêt.

10307 1484, 11 février (N) Jan van Rotselaer, seigneur de Perwez, de Vorselaar et de Retie, fait connaître les clauses de l'accord conclu entre lui et les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles et en vertu duquel ceux- ci lui ont permis, comme héritier de feu Henrick van Hornes, seigneur de Perwez, la rente héritable de 200 florins par an qu'il en avait héritée sur les 800 florins semblables par an à charge de la seigneurie de Diest récemment confisqués sur feu Henrick van Diest, en son vivant seigneur de Rivieren, au profit du duc d'Autriche, de Bourgogne, de Brabant, etc.

10309 1484, 16 mars, Malines (F) Maximilien et Philippe délèguent Thomas Malet, chevalier, seigneur de Berlettes et premier maître de la Chambre des Comptes à Lille, Nicolas de Gondeval, chevalier, leur maître d'hôtel, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles et commis sur le fait des domaines et finances, les gens de la Chambre des Comptes de Brabant et Nicolas le Prevost, maître de la Chambre des Comptes à Lille, pour procéder à l'audition des Comptes de Loys Quarré, conseiller et receveur général de toutes les finances. Par une note écrite au dos des lettres originales, datée du 6 avril 1484, il est ordonné aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de procéder seuls à l'audition des comptes en question nonobstant l'absence des trois délégués prénommés.

--- 1484, 31 mars, Malines (N) Maximilien et Philippe nomment Henrick van Everghem en qualité de maître des monnaies en Brabant sans gages, tant que vivra son prédécesseur audit office, Jan vanden Berghe. Henrick van Everghem prêta serment en sa qualité susdite dans la Chambre des Comptes à Bruxelles le 9 avril 1484.

--- 1484, 10 avril, [Bruxelles] (L) Petrus Cricke, fils de feu Egidius, transporte au profit d'Antonius de Vos, prêtre, fils de feu Jacobus, cinq rentes héritables et annuelles, respectivement d'un demi florin, de 12 et neuf livres argent courant et deux d'un florin d'or chacun.

10310 1484, avant le 17 avril, Malines (N) Maximilien et Philippe ordonnent au lieutenant général de Gueldre (Gelre) et à tous autres officiers de ce duché, de faire jouir Adolff van Wylich, maître d'hôtel héréditaire de leur cousin le duc de Clèves, du don qu'en récompense de ses services ils lui ont fait par lettres patentes du 13 janvier 1479 des biens confisqués à leur profit sur la dame de Bylant et sa fille, femme de Johan van Hennert, pour avoir suivi le parti à eux contraire, biens mouvants en fief de leur comté de Zutphen et consistant en la maison et forteresse de Dornenborch avec le bourg (den Voirbrecht) et une pièce de terre appelée *Vlaessteyn* d'environ huit mesures, la dîme de Dornenborch et d'Angeren avec le Graeffenwaert, et la dîme de Randwijck.

10311 1484, 17 avril (F) Substance en français du mandement daté de Malines [avant le 17] avril 1484 suivie d'une note portant que maître Griffon le Fèvre, comme procureur de la dame de Bylant et de Jehan de Hennert [le mari de la fille de cette dame] s'est opposé à l'exécution dudit mandement le 17 avril 1484, après la bénédiction du cierge pascal.

10312 1484, 9 mai, Bruxelles (N) Maximilien déclare que Maarten van Wilre, maïeur de Tirlemont, lui a prêté une somme de 150 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre à condition de pouvoir prélever cette somme sur le produit de la recette de sa charge dans la terre de deux ans à partir du 1er octobre prochain à raison d'une moitié par an: condition que le duc agrée en s'obligeant à maintenir ledit Maarten dans l'exercice de sa charge aussi longtemps que l'argent par lui prêté ne lui aura pas été intégralement remboursé.

10313 1484, 9 mai, Bruxelles (N) Maximilien déclare que le maïeur de Vilvorde, Michiel Hardewijck, lui a prêté 30 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, à condition de pouvoir se rembourser lui-même de cette somme sur le produit de sa charge dans le terme de deux ans à prendre cours le 1er octobre prochain à raison

d'une moitié chaque année. Le duc accepte cette condition et s'oblige à ne pas démettre Michiel prénommé de ses fonctions avant qu'il ne soit entièrement payé.

10314 1484, 9 mai, Bruxelles (N) Maximilien fait savoir que le maïeur de Kampenhout, Jan vander Eycken, lui a prêté une somme de 30 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, à condition de la pouvoir lever lui-même sur le montant de la recette de son office dans le terme de deux ans à partir du 1er octobre suivant et à raison d'une moitié par an: ce à quoi il a consenti en s'obligeant à ne pas démettre ledit maïeur de sa charge avant le remboursement de son prêt.

10315 1484, 9 mai, Bruxelles (N) Maximilien fait savoir que le maïeur de Rode, Jan vander Zennen, lui a consenti un prêt de 30 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, à condition de pouvoir lui-même se rembourser de cette somme dans le terme de deux ans à prendre cours le 1er octobre suivant sur la recette de sa charge, à raison d'une moitié par an. Le duc consent à cette condition et s'engage à maintenir Jan prénommé dans l'exercice de sa charge tant qu'il ne sera pas rentré en possession du montant intégral de son prêt.

10316 1484, 9 mai, Bruxelles (N) Maximilien reconnaît avoir reçu en prêt d'Adriaen van Droegenbroeck, maïeur d'Asse, 25 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre: somme que ledit maïeur pourra recouvrer sur le montant de cette recette en deux ans à prendre cours du 1er octobre prochain et à raison d'une moitié par an. Le duc s'oblige en outre à maintenir ledit Adrien dans l'exercice de sa charge tant que la susdite somme ne lui aura pas été entièrement remboursée.

--- 1484, 24 mai (N) Maximilien, à la requête de Claise Vucht, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, étendant la faveur lui octroyée par lettres patentes datées de janvier [le 14] 1482 l'autorise à poursuivre ou faire poursuivre les bêtes sauvages qui, après avoir été blessées sur ses terres à Uccle et à Linkebeek, à côté de la forêt de Soignes, parviendraient à se sauver dans ladite forêt.

10317 1484, 6 juin, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe accordent à Jan, bâtard d'Oudenhoven, prisonnier à la *Steenpoirte* en cette ville de Bruxelles depuis 17 à 18 mois, la remise d'une amende de 100 moutons en laquelle il avait été condamné par le magistrat, en ordonnant audit magistrat et à l'amman de Bruxelles de rendre la liberté audit prisonnier sous certaines conditions.

10318 1484, 26 juin [Bruxelles] (N) Acte par lequel, en l'absence du

chancelier, Adolphe vander Noot, chef, et quelques membres du Conseil de Brabant, font savoir que Jan van Alensberge, accompagné de maître Jan van Eynatten, prévôt de Maastricht, se constituant caution pour lui en cette circonstance, a promis par-devant eux, sous la foi du serment, conformément à la teneur de la cédule du 17 novembre 1480 dont ils reproduisent le texte intégral, de rapporter en la Chambre des Comptes à Bruxelles, avant la Toussaint prochaine, les deux lettres du comte de Moers et de Saarwerden, Vincent, respectivement datées du 9 juillet 1470 et du 3 février 1472, pareillement par eux reproduites en entier, et de produire les comptes de la gestion des pays de Born, Bruges, Wassenberg et Rode qui lui avait été confiée par feu Benoit de Pardieu: le tout sous peine de 1000 florins de Bourgogne à encourir au cas où il manquerait à ses engagements: amende pour le paiement de laquelle se constitua caution le prévôt de Maastricht prénommé.

10319 1484, 2 juillet, Bruxelles (F) Maximilien et Philippe accordent à Cornille Haveloez et à Renier Cleerhage, clercs et auditeurs de la Chambre des Comptes à Bruxelles qui ont servi sans gages depuis la réformation de celle-ci en 1477, 100 écus de 48 gros monnaie de Flandre par an, soit à chacun 50 semblables écus payables en deux versements sur la recette générale de Brabant, nonobstant les dispositions de la réformation précitée à ce contraires.

--- 1484, 7 juillet, Roermond (F) Mandement du duc d'Autriche et de Bourgogne interdisant aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'enregistrer dorénavant des lettres de concession de bois à prendre dans les forêts de Brabant sous quelque prétexte que ce puisse être.

--- 1484, 7 juillet (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, donna à Geraet van Doirne, jadis varlet des pages de l'écurie du feu duc Philippe le Bon, pour en jouir pendant un terme de 12 ans consécutifs, les sergenteries de Bergeijk et d'Oerle, sises en la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et pouvant valoir par an 39 livres de Flandre, en remplacement de la pension de six gros de Flandre par jour jadis assignée audit Geraet sur la recette générale de Brabant par lettres du feu duc Charles le Téméraire et confirmée depuis par celles émanées de lui et de la duchesse Marie, sa femme défunte.

10320 1484, 9 juillet, [Bruxelles] (N) Le receveur du duc à Vilvorde, Willem van Liesvelt, autorise Wouter Gortteman qui avait avec Cristiaen Gortteman, son frère, pris à ferme le moulin de Diegem aux conditions spécifiées dans le présent acte pour un terme de trois ans dont la première année venait d'expirer le 24 du mois précédent, à finir seul ledit bail aux mêmes conditions.

10321 1484, 9 juillet, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe nomment en remplacement du chevalier Frederic van Wittham, comme drossard, châtelain et semonceur des hommes de fief des château, ville et pays de Limbourg, Engelbrecht, comte de Nassau et Vianden, seigneur de Breda, etc. leur cousin et premier chambellan, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés, et aux conditions spécifiées dans les présentes lettres de commission. Engelbrecht prénommé prêta serment le 13 juillet suivant, entre les mains du chancelier de Brabant, maître Charles de Groote, en présence du conseiller Philippe Vilain, chevalier.

10322 1484, 14 juillet (N) Frederic, seigneur de Witham, chevalier, reconnaît avoir reçu d'Inghelbrechte, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda, etc., son successeur en la charge de drossard et châtelain de Limbourg, la somme de 2000 florins des quatre électeurs du Rhin, plus une seconde somme de 694 florins 15 sols et un tiers d'un sol, montant de deux semblables sommes naguères payées par lui sur l'ordre de Maximilien, duc d'Autriche, à Diedericke van Bourtschet, son prédécesseur en ladite charge de drossard et châtelain de Limbourg. Frederic prénommé déclare avoir transmis à cette occasion au susdit comte de Nassau toutes les lettres qu'il possédait concernant cette engagère.

10323 1484, 4 août (N) Jan de Vettere et Henrick Hubens, tenanciers de la cour de Gestel, font savoir que, par-devant eux et le maïeur de ladite cour, Lijsbeth Cops, fille de feu Jan, assistée d'un mambour, a reconnu avoir vendu à Gielyze Boots et à Lijsbeth Marien, se femme, la moitié d'un héritage, avec habitation et dépendances, sis à Gestel, entre les biens de Jan vanden Eynde et de Jan de Vettere: propriété dont elle a effectué le transport au profit desdits acquéreurs avec toutes les formalités requises.

--- 1484, 15 août, devant Utrecht (F) Substance des lettres du roi de Romains Maximilien, datées comme dessus, en vertu desquelles Gielys Zegers, charpentier de l'artillerie dudit roi, obtint sur la recette générale de Brabant une pension de deux patars par jour, montant par an à 36 livres 10 sols monnaie de Flandre.

10324 1484, 19 août, [Bruxelles] (N) Cecilie van Volxhem, fille de feu Pauwel, reconnaît avoir vendu à son neveu, Johannes van Bullestraten, fils de Merten et de Katheline van Volxhem, sa femme, la moitié des biens et rente ci- après spécifiées: de trois journaux de terre, bois et pré à faucher sis à Elingen, au lieu-dit *ten Coudenhove*; d'un journal de pré situé à Linthout et attenant au pré de Jan Happaerts; d'une rente héritable de quatre oies et trois chapons par an hypothéquée sur un héritage sis à Elingen entre les biens des pauvres de ce lieu et de Jan Bosschaerts: biens et rente

dont l'autre moitié appartient à Katheline van Volxhem, sa sœur précitée, et qui leur échurent par décès de Henrick van Volxhem, leur frère.

--- 1484, 24 août (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, accorde à Michel de le Trairie, tenant jadis le compte de l'écurie du feu duc Charles le Téméraire et de la feue duchesse Marie de Bourgogne, pour avoir résigné à sa demande l'office de *haeckmeester* en Brabant, une pension de deux patars par jour, valant par an 36 livres 10 sols monnaie de Flandre, sur la recette générale de Brabant.

10325 1484, 17 septembre (N) Jan van den Eechoute, maïeur de la seigneurie d'Aa, appartenant à Jan Tserraerts, fils mineur de feu Henrick, en son vivant chevalier, fait savoir que, par-devant lui et les hommes de fief du susdit seigneur, Beatrys Smeyers, fille de Jan, et veuve de Janne Verheilwigen surnommé *Peeters*, assistée d'un mambour, ont constitué au profit de Peter Eeveraerts, fils de feu Jan, et de sa femme Kateline Kersteels dite *Steevens*, fille de feu Jan, leur vie durant et jusqu'au décès du survivant de l'un d'eux, une rente viagère de deux muids de blé par an, sur un fief leur appartenant, l'une comme usufruitière, l'autre comme propriétaire, consistant en sept bonniers de terre avec tout ce qui en dépend, mouvant de la cour seigneuriale d'Aa et situé à Léau au lieu-dit *Volxhem* entre un cours d'eau appelé de *Heylegebeke*, la cense de Gaspeldoren et la rue nommée de *Eedinckstrate*: transaction pour laquelle furent observées toutes les formalités requises.

10326 1484, 17 septembre (N) Constitution d'une rente héritable d'un muid de blé par an au profit de Peter Eeveraerts, fils de feu Jan, assignée sur un fief de sept bonniers mouvant de la cour d'Aa, et rédimible en tous temps au prix de 40 peters de 50 placken, monnaie de Brabant pièce.

--- 1484, 28 septembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Maximilien et Philippe allouèrent au secrétaire maître Henry de Witte, 100 livres de gages par an en sa qualité de procureur général en Brabant, sur la recette des exploits de la Chambre du Conseil.

--- [14]84, 1er octobre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles Maximilien et Philippe gratifièrent Hanze Appeler, maître canonnier, de la pension dont feu maître Emerycs avait joui sur la recette générale de Brabant, pension qui se montait à 12 patars par jour, valant par an 219 livres monnaie de Flandre.

10327 1484, 4 octobre (N) Jan de Vettere et Heinrick Hubens, tenanciers

de la cour de Gestel, font savoir que Dyngne vanden Winckele, fille de feu Aerts, assistée d'un mambour, a déclaré par-devant eux et le maïeur de ladite cour, qu'elle a vendu à Gielys Boots et à Lysbett Marien, sa femme, la moitié d'un héritage, comprenant une maison et partie de terre, situé à Gestel, entre les héritages de Jan vanden Eynde et Jan de Vettere: vente ensuite de laquelle elle effectua ce jour-là le transport avec toutes les formalités requises.

10328 1484, 31 octobre, Anvers (N) Maximilien et Philippe ordonnent à l'amman de Bruxelles et à tous les autres officiers de justice de Brabant qui sur ce seront requis par Henrick de Witte, leur secrétaire et procureur général, de procéder à la prise de possession, pour cause de bâtardise, des biens délaissés par feu Jan van Schoenhoven, en son temps leur conseiller et garde des chartes du pays de Brabant, en ajournant par-devant le chancelier Charles de Groote et les conseillers de Brabant tous ceux qui croient être en droit de s'opposer à cette saisie, etc.

--- 1484, 17 novembre, Malines (F) Maximilien et Philippe, à la requête de Florent du Mont-Saint-Eloi et de Jehanne Coulon, sa femme, sœur germaine de feue Jehanne [sic] Coulon épouse défunte de feu Jehan de Scoenhove, en son vivant conseiller et maître des requêtes de l'hôtel des archiducs, et aussi sœur germaine de feu Jehan Coulon, qui fut secrétaire du défunt duc de Bourgogne Charles le Téméraire, renoncent, en faveur des susdits suppliants, aux droits qui leur compètent, pour cause de bâtardise, dans la succession de feu Jehan de Scoenhove, leur beau-frère pré-qualifié, à charge pour lesdits conjoints de verser à leur profit une somme de 1500 livres, de 40 gros monnaie de Flandre la livre, entre les mains de Jehan Olphus.

10329 1484, 9 décembre, [Bruxelles] (L) Lenta vanden Rode, fille de feu Johannes et veuve de Petrus Steenberch, transporte au profit de Johannes de Rademaker, fils de feus Johannes et Katherina vanden Rode, conjoints, tout le droit d'usufruit que du chef de sondit feu mari, Petrus Steenberch, elle possède dans la moitié d'un jardin, situé dans *de Lanterenstrate* entre les biens de feu Walterus vanden Venne, que tient présentement Jacobus Hals, dit *van os*, bottier, de feu Petrus de Pannemaker, depuis possédé par Petrus de Masenzele, et de la femme Broesys que tient maintenant Henricus ter Vrancx.

--- 1484, 10 décembre (F) Mention des lettres de décharge et de sûreté données ce jour-là par Maximilien et Philippe à la ville de Bruxelles, pour avoir vendu ce même jour, à leur requête et charge, des rentes viagères à deux vies et à rachat au denier 10 jusqu'à concurrence de 20 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an.

10330 1484, 10 décembre, [Bruxelles] (L) Johannis de Rademakere, fils de feu Johannes, transporte en mains de Walterus de Bock, prêtre, représentant les chapellenies de la Vierge et de sainte Catherine en l'église Saint- Nicolas de Bruxelles auxquelles appartient le fonds, au profit de Marcus de Zwaef, prêtre, fils de feu Willelmus, la moitié d'un jardin situé dans la *Lanterenstrate* et attenant aux propriétés de Jacobus Hals dit *van Os*, bottier, auparavant de feu Walterus vanden Venne, d'une part, de Petrus de Masenzele, précédemment de feu Petrus de Pannenmakere, d'autre part, et par derrière de Henricus Tervrancx, naguère de la veuve Broesys.

10331 1484, 18 décembre (F) Philippe de Huernes, seigneur de Baussignies, de Gaasbeek, de Hondschoote et de Heeze, vicomte de Bergues (Sint-Winoksbergen), déclare avoir cédé et transporté tous les droits à lui dévolus pour cause de bâtardise sur les biens qu'avait possédés dans sa seigneurie de Gaasbeek feu maître Jehan de Schoenhove, en son vivant conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du duc d'Autriche, de Bourgogne, lors veuf de Jehenne Coulon à qui il avait jadis transféré la plus grande partie de ses biens, en faveur de Florens du Mont-Saint-Eloi, mari et bail de Jehenne Coulon, sœur germaine [sic] et héritière de la susdite Jehenne Coulon, au prix de 400 livres de gros monnaie de Flandre la livre, à charge pour ledit Florens de reprendre à hommage de lui tous les fiefs mouvants de sa terre de Gaasbeek, etc.: ordonnant au bailli et receveur de cette terre, Josse de Eekhoute, de laisser le susdit Florens paisiblement jouir de cette cession.

--- 1484, 20 décembre, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe accordent au chevalier Henrick van Ranst, seigneur de Boxtel, la charge d'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), en remplacement de Henrick Dicbier, dernier titulaire de cet office. Il prêta le serment les 11 et 12 février 1485.

--- 1484, 20 décembre (N) Sentence rendue par le chancelier Charles de Grooten et les conseillers du Conseil de Brabant, en vertu de laquelle Lenart van Kelmes, successeur de Henric van Herentals, demeurant à Diest, en qualité de fermier des montagnes de la calamine du pays de Limbourg, est maintenu dans la jouissance de tous les droits que lui confère le bail de 12 ans, contracté par lui, avec faculté de fabriquer du charbon de bois dans la forêt située à proximité de son exploitation, nonobstant l'opposition interjetée par la noblesse, les hommes de fief et les échevins du banc de Balen.

--- 1484, 31 décembre (N) Le receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Henrick vander Keelen, fait connaître les clausules du contrat en vertu duquel il a concédé à perpétuité aux habitants

de Beerse lez-Oirschot le droit de pêche dans la rivière d'Aa.

10332 1484 (N) Maximilien et Philippe, sur la recommandation de quelques-uns de leurs principaux serviteurs, accordent des lettres de rémission à des habitants du pays de Bergen[op Zoom], non dénommés, qui étaient poursuivis devant la justice de Middelbourg (Middelburg) pour avoir affrêté un navire de guerre pour récupérer sur les Anglais les biens que ceux-ci leur avaient pris en mer, conformément à l'autorisation qu'ils leur en avaient donnée, mais qu'à cette occasion ils ont eu à livrer un combat contre un navire de guerre anglais où nombre de combattants ont été blessés et tués.

XVI. JAAR 1485

--- [14]85, 1er janvier, (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] assigna sur la recette générale de Brabant le paiement des gages de Henry Staelberge, natif d'Allemagne, son brodeur.

--- 1485, 11 janvier, Tervuren (N) Maximilien et Philippe exemptent et affranchissent, à la requête du magistrat de Tervuren et de Duisburg, les habitants de cette franchise de tout logement de gens de guerre, etc., sous certaines conditions et notamment d'avoir à garder à leurs frais, nuit et jour, le château de Tervuren toutes les fois que ce sera nécessaire.

10333 1485, 19 janvier, Bruxelles (N) Jan van Halen, frère mineur de l'ordre de Saint-François, déclare que Merck Swave, prêtre, chapelain de Sainte-Gudule, a racheté la rente viagère de 16 sols philippus alias *vierlanders* que lui, Jan précité, et feu Andries.... alias van Halen, possédaient sur un jardin situé dans *de Lanterenstrate*, entre les biens de Jacob Hals alias *van Os* et de Heynreck Tervrancx, précédemment occupés par Wouter vanden Venne et par Peter de Pannemaker: en promettant de remettre audit Merck les titres qu'il en possède mais qu'il ne retrouve pas pour le moment.

10334 1485, 26 janvier (N) Liebrecht Gielys et Willem opden Berch, mambours de l'église Saint-Martin d'Overijse, comparaissant par-devant le receveur du duc et des échevins de la franchise de ce lieu, reconnaissent avoir reçu de Jan Kerremans, fils de Daem, les deniers capitaux d'une rente d'un muid de seigle par an dont il était redevable à ladite église en vertu d'un acte du 16 juillet 1433: rachat effectué avec le consentement de Werner van Wittham, du curé de l'église prénommée et des échevins anciens et modernes d'Overijse, en vue de se procurer l'argent nécessaire à la réfection du chœur de l'église paroissiale de ladite franchise.

--- 1485, 3 février (N) Maximilien et Philippe, en reproduisant l'accord conclu par-devant les chevaliers et conseillers de Brabant entre leur chambellan et conseiller, le chevalier Henrick van Ranst, seigneur de Boxtel, d'une part, et Jan van Ranst, fils de feu Daneel, d'autre part, au sujet des seigneuries d'Edegem, Mortsel et la maison de Canticrode, le 14 décembre 1477, ordonnent aux parties en cause, sous forme de condamnation volontaire, d'en observer ponctuellement toutes clauses.

--- 1485, 5 février [Bruxelles] (N) Appointement rendu au Conseil de Brabant par le chevalier Kaerle die Groote, et quelques conseillers, en cause de Henric van Ranst, seigneur de Boxtel contre Henrick

Dicbier, au sujet de la possession de l'état d'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).

--- 1485, 11 février (N) Henric van Ranst, chevalier, seigneur de Boxtel, dépose en la Chambre du Conseil de Brabant, à la disposition de Henric Dicbier, une somme de 1045 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre: versement après lequel il fut mis en possession des lettres de commission le nommant écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et admis à prêter en cette qualité le serment pertinent entre les mains du chancelier de Brabant.

--- 1485, 11 février (N) Henric Bau, fils de Wouter, Willem Monick, Jan van Audel et Claes Librechts, comparaissant au greffe du Conseil de Brabant, se constituent solidairement cautions pour Henrick van Ranst, seigneur de Boxtel, chevalier, envers Henrick Dicbier, d'une somme de 1000 couronnes de 48 gros monnaie de Flandre la couronne.

10335 1485, 13 février (N) Girart van Baussele transporte par-devant Jan Tseraerts et Claes vander Veken, échevins de la franchise de Tervuren, au profit du duc, représenté par Jan vander Eect, lieutenant du receveur de Tervuren et de Vilvorde, un demi-bonnier de terre sis sur le *Padekensvelt*, à titre de contre-pan d'un cens de 21 escalins et un chapon par an qu'il perçoit de par ledit duc sur une cense située dans la *Langstrate*, entre les biens de Jan Tseraerts prénomme et de Jan van Cattenbroeck, et possédée jadis par Jan Marsmans alias *vanden Watere* et présentement par Anthoonys van Doirne.

10336 1485, 14 février (N) Jan Mol et Jan vander Eyken, échevins de Malines, font savoir que par-devant eux Katline Oeghs, fille de feu Jacop et veuve de Jan van Pullaer, a déclaré d'avoir, comme propriétaire d'un héritage situé dans de *Keyserstrate*, près de la *Veemerct* de Malines, entre la maison de Katlyne de Boc et de ses enfants d'une part, et celle de feu Joos de Man, d'autre part, permis à la susdite Katlyne de Boc et à ses enfants de bâtir une chambre en utilisant le mur de sadite propriété aux conditions stipulées dans le présent acte.

--- 1485, 16 février, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe font connaître les conditions sous lesquelles, à la requête des prieur et religieux de Groenendael, couvent des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, ils consentent à leur céder, en échange d'une partie de bois que le couvent possède au lieu-dit *Coedal* près de Hoeilaert, une partie équivalente de la forêt de Soignes attenant à leur couvent. Parmi des conditions stipulées figure celle de célébrer à perpétuité, au jour anniversaire de la mort de Marie de Bourgogne, femme et mère respective des susdits archiducs, une

messe solennelle de Requiem avec vigiles, etc., pour le repos de son âme et des âmes de leurs prédécesseurs au duché de Brabant.

--- 1485, 22 février (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] assigna à Adolf de Clèves et de la Marche, seigneur de Ravenstein, pour en jouir sa vie durant, la somme de 600 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre sur la recette de Tervuren et de Vilvorde, à titre d'acompte sur la pension de 8000 francs par an qui lui avait été octroyée précédemment.

--- 1485, 22 février (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] assigna sur la recette de Turnhout une rente de 1000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an au profit d'Adolff de Clèves, seigneur de Ravenstein, à valoir sur les 8000 francs de pension par an qu'elle lui avait octroyés précédemment.

--- 1485, 23 février (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, conférèrent celles données à Bruges, en l'an 1477, touchant la pension dont Adolff de Clèves, seigneur de Ravenstein, jouissait sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals.

10337 1485, 1er mai (N) Jan van Olmen, receveur général des domaines et de l'aide en Brabant, reconnaît avoir reçu des habitants des villages de la mairie d'Asse la somme de 202 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, montant de la terre du douzième denier par eux versée entre les mains du trésorier des guerres du duc pour le paiement des hommes d'armes.

10338 1485, 6 mai, Ninove (F) L'archiduc d'Autriche ordonne à .... [nom omis, il s'agit vraisemblablement de Jean van Olmen, receveur général] d'attendre de nouvelles instructions avant de poursuivre ses démarches auprès des habitants du village d'Asse pour en obtenir des prestations et le paiement de leur quote-part dans l'aide récemment à lui consentie par les Etats de Brabant.

10339 1485, 25 juin, [Bruxelles] (L) Gabriel, Jacobus et Willelmus van Bevere, fils de feu Henricus et de sa veuve Elysabeth Storms, pour un tiers, Margareta Gols, fille de feu Willelmus et veuve de Willelmus Golle, pour un deuxième tiers et Franco de Moer et Judocus Meerte, agissant comme tuteurs de Judocus de Neckere, fils de feu Johannes et de sa veuve Margareta Smoers, sœur de Franco de Moer prénommé, pour un dernier tiers, transportent en mains de Walterus de Bock et de Paulus Boutens, prêtres, représentant les chapelains des autels de la Vierge et de sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, seigneurs fonciers,

au profit de Marcus de Zwave, prêtre, fils de feu Willelmus, certaine partie de jardin sise au dehors de la porte Sainte-Gudule en cette ville, dans *den Lovenschen wech*, entre les biens dudit Marcus de Zwave et de feu Arnoldus Volkart, prêtres, aux conditions spécifiées dans le présent texte.

10340 1485, 12 juillet (F) Wautier Bierlo, Jehan de Roust et Willame Moffu, échevins du duc de Brabant à Jandrain, font savoir que Micha de Pré a pris en arrentement du receveur de Jodoigne 23 verges de terre vague des deux pièces respectivement situées aux lieux-dits *Deseur Monfrain* et *En le Vacelle*, au prix de 10 douzaines et demie de soillé par an au profit du duc.

--- 1485, 17 août (N) Maximilien et Philippe ordonnent aux fermiers du tonlieu de Louvain ou vieux conduit de Brabant, Dirck van Langrode et consorts, de contraindre par l'arrestation de leurs personnes et la saisie de leurs marchandises, chariots, charrettes, chevaux, etc., ceux qui essaieront de frauder les droits de tonlieu.

10341 1485, 15 septembre, Maastricht (F) Maximilien et Philippe ordonnent aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de procéder exceptionnellement à l'audition du compte de Jean Cobbe, maître particulier de la monnaie de Malines, nonobstant que cette recette ressortisse à la Chambre des Comptes à Lille, et de lui allouer en compte ce qui lui reste dû à raison de la gestion de la monnaie d'Anvers.

10342 1485, 16 septembre (N) Jan van Poelke, Jan Oeyen, Jan vander Spict et Jan Spykinck, tenanciers jurés de la cour censale que Philips vander Eycken et la veuve du chevalier Conraert vander Meeren possèdent à Woluwe-Saint-Lambert, font savoir que, par-devant eux, Willem Oeyen, le maïeur commun desdits deux seigneurs fonciers, Gielys van Thienen, fils de feu Vranx et Margriete van Rode, fille de feu Henrick, conjoints jadis, a transporté au profit de Henrick Vernalyten et de Katheline van Thienen, sa femme, sœur de Gielys précité, la moitié des biens ci-après détaillés dont leur appartient déjà l'autre moitié à savoir de trois journaux de pré à faucher situés entre les deux Woluwe et attenants au *Veeweyde*, au vivier de Jan Tservranx et le Weesbeke; de six autres journaux semblables en deux pièces, à proximité des susdits trois journaux; d'un petit pré transformé en vivier; du pré appelé *dwydebroixken*, situé entre les biens du chevalier Jan vander Meeren de Steertbeke, auparavant du feu chevalier Loenis vander Borch, d'une part, et ceux du Jan Tservranx, précédemment de feu Jan de Beckere, d'autre part, le tout aux conditions spécifiées dans le présent acte de transport.

10343 1485, 17 septembre, Maastricht (N) Maximilien et Philippe

maintiennent dans l'exercice de leurs fonctions les chancelier, conseillers et secrétaires ordinaires du Conseil de Brabant, le clerc des fiefs de Brabant, les maîtres, auditeurs et clercs de la Chambre des Comptes à Bruxelles et Jan van Olmen, receveur général de Brabant, en leur octroyant, en sus de leurs gages ordinaires, les quantités de charbon et de bois qu'ils recevaient du temps de feu Philippe le Bon en leurs demeures respectives à Bruxelles.

10344 1485, 5 octobre (N) Les prieur et religieux de Notre-Dame de Groenendael dans la forêt de Soignes, pour accomplir les conditions sous lesquelles Maximilien et Philippe ont consenti par lettres patentes datées de Bruxelles, 16 février 1485 - lettres patentes dont ils reproduisent le texte - à l'échange sollicité par eux de 14 bonniers et demi de bois attenants à leur couvent contre semblable quantité de bois qu'ils possèdent au *Coedal* sous Hoeilaert, donnant procuration à Jacop van Dynter, leur confrère, pour effectuer par-devant le magistrat de cette localité le transport de leur bois sis au lieu-dit *Coedal* au profit du duc de Brabant et de ses successeurs, et pour délivrer en la Chambre des Comptes à Bruxelles tous les actes qu'ils possèdent relatifs à ce bien.

--- 1485, 10 octobre, Anvers (N) Maximilien et Philippe, à la requête de Jan van Ophem, de Machtilde de Pypenpoys, femme dudit Jan, et de Katherine Pypenpoys, sœur de ladite Machtilde, possesseurs du moulin banal de Merchtem, nomment Philippe van Bouchout, Willem Michiels, Laureys Michiels, Martin Breeme, Jan Woyten, Daniel van Buyten, Jan et Daniel Limborch, gardiens à Merchtem chargés de faire observer par les habitants la banalité du moulin de ce lieu. Les gardiens prêtèrent serment le 3 décembre 1485.

10345 1485, 27 octobre (F) Maximilien et Philippe, prenant en considération la pauvreté des habitants de Vilvorde et les grandes dépenses supportées par eux pour la fortification de leur ville lors de la guerre de Flandre, leur accorde la remise d'une somme de 306 livres et quinze sols de 40 gros monnaie de Flandre la livre, montant de la moitié de leur quote-part dans l'aide du douzième denier dernièrement consentie par les Etats de Brabant pour les besoins de la présente guerre: remise accordée à condition de procéder à l'achèvement des fortifications de leur ville sous le contrôle du seigneur de Walhain, chevalier, conseiller, chambellan et capitaine du château de Vilvorde.

--- 1485, 28 octobre (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assignèrent sur la recette générale de Brabant au profit de Loys de Pays, qui fut gardien de la cave de la défunte duchesse Marie de Bourgogne, une pension de cinq gros de Flandre par jour, valant 45 livres 15 sols dite monnaie par an [en sus d'une

autre pension de 48 semblables livres dont il jouissait déjà sur la même recette en vertu des lettres du 2 avril 1483].

--- [14]85, 28 octobre (F) Substance des lettres patentes du roi [des Romains, Maximilien] et de l'archiduc, son fils, datées de ce jour, en vertu desquelles Loys de Bruyne, jadis écuyer de cuisine de la défunte duchesse Marie de Bourgogne, obtint sur la recette générale de Brabant une pension de quatre gros de Flandre par jour, valant par an 73 livres dite monnaie.

--- 1485, 1er novembre, Anvers (F) Maximilien et Philippe portent à 600 francs, de 32 gros monnaie de Flandre le franc, par an, les gages et vacations dont jouit Girart Loyet en qualité de maître général des ateliers monétaires de tous leurs Etats.

--- 1485, 3 novembre, Anvers (N) Maximilien et Philippe édictent une ordonnance sur le cours et l'évaluation des monnaies d'or et d'argent, qui prendra cours à partir du 24 décembre prochain au soir, et qui était à publier par l'amman de Bruxelles ou son lieutenant.

10346 1485, 4 novembre, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe ordonnent aux maïeurs de Louvain, Tirlemont, Jauche, etc., de publier dans les ressorts de leurs juridictions respectives un ordre aux termes duquel ceux qui sont redevables de cens, rentes, etc., aux doyen et chapitre de Saint-Lambert de Liège, sont tenus d'en faire la déclaration aux commis de ceux-ci dans un délai de six semaines en faisant connaître la nature des biens du chef desquels sont dues des redevances les aboutissants de ces biens et les noms et surnoms des détenteurs: le tout sous certaines peines à couvrir par ceux qui négligeront de s'en acquitter.

10347 1485, 8 novembre (N) Les échevins de Brabant à Hoeilaert déclarent que Jacob van Dynter, prêtre et procureur du couvent de Notre-Dame à Groenendael, agissant en qualité de fondé de pouvoir dudit couvent, a transporté par-devant eux et le receveur du duc à Hoeilaert au profit dudit duc, représenté par Jan van Olmen, receveur général de Brabant, 14,5 bonniers de bois que le couvent prénommé possède au *Coedal*, lieu-dit de la forêt de Soignes en cette commune.

10348 1485, 18 novembre (N) Les prieur et religieux de Notre-Dame à Groenendael dans la forêt de Soignes, couvent de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Cambrai, s'obligent à accomplir ponctuellement les conditions sous lesquelles Maximilien et Philippe ont consenti à l'échange de 14,5 bonniers situés au lieu-dit *Coedal* près de la forêt de Soignes contre semblable quantité de bonniers de ladite forêt attenants à leur

couvent par lettres patentes données à Bruxelles, le 16 février 1485, dont ils reproduisent le texte intégral. Frère Jacob van Dynter, leur procureur, était chargé d'effectuer au profit du duc de Brabant le transport de la portée de bois que le couvent possédait au *Coedal*.

--- 1485, 24 novembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] assigna sur la recette de Tervuren et de Vilvorde au profit de son maître queux, George Bocx, une pension de trois patars par jour, valant par an 54 livres 15 sols monnaie de Flandre.

--- 1485, 24 novembre (F) Substance des lettres du roi [des Romains, Maximilien] et de l'archiduc Philippe le Beau, son fils, datées de ce jour, en vertu desquelles le chevalier Joosse de Prant, conseiller et chambellan dudit roi, obtint sur la recette générale de Brabant une pension de 300 écus de 48 gros monnaie de Flandre l'écu, valant en cette monnaie 360 livres par an.

10349 1485, 28 novembre (F) Jehan Denis, seigneur du Rouillon, lieutenant de Jehan, seigneur de Polignac et de Fontaines, gouverneur de Béthune, fait savoir que, à la requête de Florent du Mont-Saint-Eloi, prévôt de Béthune, il a autorisé Jehan vanden Eeckoute, maïeur, Ardt van Pede, Hainderist van Diest, Daniel vande Brouke et Ardt Smet, échevins et hommes coitiers (?), de plusieurs seigneuries ressortissantes à la seigneurie de Gaasbeek au pays de Brabant, à procéder comme en place empruntée, à la passation du transport par le susdit Florent du Mont-Saint-Eloi et Jehanne Coulon, sa femme, et par Pierre de Reustain et Jacqueline, sa femme, de plusieurs terres, maisons et héritages qu'ils possèdent ès dites seigneuries par échéance de feu Johanne Coulon, qui, au jour de son trépas, fut femme de feu Jehan de Sconehoven, au profit de Martane de Roeut.

--- 1485, 3 décembre, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe accordent aux habitants de Lierre divers privilèges pour un terme de 10 ans, afin de les aider à sortir de la situation obérée dans laquelle ils se trouvent par suite de diverses causes, notamment: les dépenses qu'ils ont à faire à l'occasion de la guerre entre le pays de Liège, la France, la dépopulation de leur ville et franchise, la crise de la draperie, les moyens mis en œuvre par ceux de Diest pour les priver des avantages du marché au bétail que leur avait naguères concédé le duc défunt, Charles le Téméraire, l'incendie du 2 mai dernier qui avait causé la destruction de 200 maisons dans deux quartiers de la ville, etc.

10350 1485, 19 décembre, [Bruxelles] (N) Maître Willem de Costere, dit *van Alsingen*, fils de feu Henrick, déclare que Martine de Reut,

femme de maître Jan Sucquet, licencié ès lois, lui a racheté une rente de cinq vies par an qu'il possédait ensuite d'un partage de biens qui avait eu lieu entre lui et Jan van Alsingen, son frère, le 21 mars 1479, par-devant les échevins de Bruxelles, laquelle rente était assignée sur trois journaux de pré et verger sis à Dilbeek, entre Itterbeek et le lieu-dit *Tsontbroeck* près de la *Keperstrate* et attenants aux champs dits *den Sack* et *Gokensblock*.

10351 1485, 24 décembre [Bruxelles] (L) Elisabeth vander Heyden, fille de Gerardus et veuve de Mychaelis vander Straten, transporte en mains de maître Jeronimus de Cocus, clerc juré de la ville de Bruxelles, représentant la fabrique de l'église Sainte-Gudule, au profit de maître Jacobus Hujoel dit *van Nyvele*, secrétaire du duc d'Autriche, etc., et greffier du Conseil de Brabant, un héritage avec habitation, jardin et dépendances situé à Laeken entre le bien de feu Egidius de Draeyere dit *de Visschere* et les héritiers de ce dernier, d'une part, et le cours d'eau de *Moelenbeke van Laken*, d'autre part, et s'étendant jusqu'au bien de feu Nycholaus Zwaef, chevalier, possédé depuis par Henricus de Yssche d'abord et par Jacobus Hujoel prénommé depuis aux conditions stipulées dans le présent acte.

10352 1485, 24 décembre, [Bruxelles] (L) Anthonius de Beyere, fils de feu Nicholaus et de feue Katherina Braus, sa femme, transporte au profit de Symon de Schonhuyse, fils de feu Johannes, et de Marie vanden Torre, femme dudit Symon: un cens annuel et héréditaire de 16 nouveaux deniers, assigné sur le moulin de Laeken, appelé *de Nederste Moelen*; une rente de 13 sols argent courant de Brabant et quatre chapons par an, hypothéquées sur un héritage avec habitation et dépendances situé sur Coudenberg et attenant au bien de feu Thomas de Rons; un cens héréditaire de six livres argent courant par an à charge de certains biens sis au lieu-dit *tRuysbroeck*; une rente de huit deniers de Louvain par an sur un vivier sis à Laeken, près du *Breemshof* au lieu-dit *Droetbeke*, et appartenant à la veuve et aux héritiers de Johannes Spruyte.

--- 1485, [après le 30 septembre 1483] (N) Mémoire intitulé *Declaracie ende verclairnisse int corte van alle der demainen des hertogedoms van Brabant ende van Lymborch mitgaders den lasten dair op wesende soe in aelmoesenen, erfrenten, lyfrenten, pensien als wedden, ende allen anderen hoedanich die zyn, gemaict ten bevele*... Ce mémoire comprend les états succincts des revenus des différents domaines et des charges y affectées, dans l'ordre suivant: Louvain, Bruxelles, Anvers, Herentals et Lierre, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Tirlemont, Nivelles, Jodoigne, Tervuren et Vilvorde, Yssche, Hoeilaert et La Hulpe, Turnhout, Boitsfort, pays de Malines, Lummen, Grave et pays de Cuijk, Maastricht, Limbourg, Fauquemont (Valkenburg), Dalhem.

--- 1485, [après le 30 septembre 1483] (N) Mémoire intitulé *Declaracie van den ordinar. ontfange ende uutgevene soe in erfrenten, lyfrenten, wedden, pensien ende allen anderen lasten soe verre doe comen zyn ter kennissen van den luden van der cameren van den rekeninghen te Bruessel*... Comme le n° précédent.

--- 1485, [après le 30 septembre 1483] (N) Mémoire intitulé *Staet ende declaracie by estimacien van der wintvellingen die jairlics gebuert opt wout van Zoenien dair af een rentmeester generael van Brabant dbeweynde heeft*.

--- 1485, [après le 30 septembre 1483 et en 1494] Mémoire intitulé *Verclairnisse van den pantschapen ende alienacien van diversen steden, dorpen, sloten, heerlicheyden ende renten van der demainen der hertoighdommen van Brabant, van Limborch ende van den anderen landen van Overmaze*..

XVII. JAAR 1486

10353 1486, 10 janvier, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe promettent à Henrick vanden Nuwenhove, maïeur de Merchtem, de le maintenir dans l'exercice de sa charge aussi longtemps que ne lui aura pas été remboursée la somme de 50 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre prêtée par lui à quelques serviteurs de leur cour.

10354 1486, [après le 16 février 1486] (N) Henrick van Wittham, chevalier, seigneur de Beersel, etc., conseiller, chambellan, etc., du roi de Romains Maximilien et de l'archiduc Philippe, son fils, ayant été nommé lieutenant et greffier des fiefs de Malines, promet de s'acquitter ponctuellement des devoirs et des charges, et constitue à cette occasion pour ses cautions ... [noms laissés en blanc].

10355 1486, 18 février (N) Beatrijs de Meyere, fille de feu Jan et veuve de Verheilwigen surnommé *Peeters*, comme usufruitière, et Maria Verheilwigen, dite *Peeters*, sa fille, comme propriétaire, chacune assistée d'un mambour, transportent, au profit de Peeter Eeveraerts, fils de feu Jan, et de Kateline Kersteels dite *Stevens*, fille de feu Jan, sa femme, un plein fief mouvant de la seigneurie d'Aa et consistant en sept bonniers de terre avec tout ce qui en dépend, situés dans la paroisse de Leeuw-Saint-Pierre, au lieu-dit *Volxhem*, entre un ruisseau appelé *de Heiligebeke*, la cense de *Gaspeldoeren* et de *Eedinestrate*.

10356 1486, 1er mars, Bruxelles (N) Résolutions prises d'un commun accord par les bourgmestres, échevins, bonnes gens du Conseil, jurés et centeniers de Bruxelles, représentant les trois membres de cette ville, sur les deux points suivants: la célébration de la fête de la Toison d'or en leur ville au mois de mai suivant, et l'octroi d'un subside de 4000 florins du Rhin à Philips van Cleve pour l'édification d'une résidence à Bruxelles en rapport avec son rang, afin d'obtenir par son entremise la renonciation par ceux de l'ordre à la franchise de tous droits d'accises dont ils prétendent devoir jouir.

10357 1486, 8 mars (N) Yweyn van Houtheem, chevalier, et Lambrecht Clercx, échevins de Tirlemont, déclarent avoir été officiellement instruits par Philips vander Stade, maïeur, Goordt Amerycx, Claes Smedekins, Gielis Amerijckx, tenanciers effectifs, et Anthoenis Lenarts, tenancier prête, de la cour censale des héritiers de Peeter de Blonde en cette ville, de ce que, le même jour, Mychgiel vanden Hove a reconnu par-devant eux qu'il a pris en arrentement de Jan van Latheem, receveur du duc à Tirlemont, aux prix de vingt sols de trois placken monnaie de Brabant pièce par an, une maison avec jardin et dépendances, sise en cette ville dans la rue *Mertenboirne*, entre les biens de Jean Lardeneal et de Laurens

Schindermans, et dévolue au duc pour cause de bâtardise par le décès de l'enfant naturel de Henrick van Coelene, prêtre.

10358 1486, 11 mars (F) Les échevins de la ville et franchise de Grez font savoir que Pira Jehannua a transporté devant eux au profit de Jamar Polle tout droit et action lui compétant sur ce qui est plus spécialement déterminé dans un écrit passé à travers le présent acte.

10359 1486, 11 mars (F) Les maïeur et échevin de l'alleu de Bierges font savoir que Jehan Wafflere et Yzabiaux, sa femme; Piettre de Gailhir et Marie, sa femme; Hene de Riwa et Giertrud, sa femme; Jehan et Jacquemine, enfants de Jacques, fils de Wilme du Bije; Baudewine d'Aienne et Jehanne, sa femme, et Cathelinus, fille de Wilme du Bije précité, ont tous ensemble par-devant eux transporté au profit de Jehan d'Ascotte et de ses héritiers, aux conditions spécifiées dans le présent acte, les biens suivants à eux échus par les trépas d'Yernot et Jeanne, leurs frère et sœur: une maison située à Biez; un jardin sis à proximité de ladite maison; une petite cense attenante à l'héritage de Jehan Hammey; trois journaux de bois et bruyère à Fontenelle, joindants au bien de Rasse de Loschainguolle: maison, jardin, courtil et bois dont ledit acquéreur fut par eux mis en possession.

10360 1486, 16 mars (F) Maximilien ordonne au bailli de Nivelles et du roman pays de Brabant, et à tous autres officiers de Brabant sur ce requis, de faire publier ès lieux accoutumés de leurs officiers que tous ceux qui ont coopéré, de quelque manière que ce soit, à l'enlèvement de la maison mortuaire de Loys d'Enghien, en son vivant seigneur de Rameru, etc., de biens meubles quelconques qui ont été saisi naguères, doivent, s'ils ne veulent encourir certaines peines sévères, en effectuer la restitution avant le 1er avril suivant entre les mains des exécuteurs testamentaires dudit défunt, à savoir: Jehan, seigneur de Houtem, chancelier de Brabant, Henry de Witham, seigneur de Beersel, conseiller, Lanceau de Trazegnies, tous chevalier, et maître Pol Voghe, seigneur de Faquirez, ou de l'un d'eux, à fin d'en disposer comme il appartiendra.

10361 1486, 1er avril, Solre-sur-Sambre (N) Maximilien et Philippe donnent un sauf-conduit général, valable pendant un an à prendre cours de cette date, aux habitants de la ville de Campen, au diocèse d'Utrecht, pour trafiquer librement en Gueldre (Gelre).

--- 1486, avril, Aix-la-Chapelle (Aachen) (N) Maximilien accorde au chancelier de Brabant, le chevalier Jan van Houthem, en récompense de ses services, la haute, moyenne et basse justice de Sint-Margriete-Houtem- lez-Tirlemont, pour la tenir en fief du duc

de Brabant avec le consentement bien entendu des trois Etats de ce pays.

10362 1486, 22 avril (N) Zanne Taymans, fille de Goort, et Henrick Reyniers, son mari, transportent au profit de Jan Claes surnommé *die Pickere*, fils de feu Jan, la légitime compétant à ladite Zane dans des biens mouvants des cours scabinales d'Overijse et de Witham et des cours censale de *Druetenbeke*, de Tombeek et de Tscippellins: biens situés à Overijse, à Rosières et dans les environs, et dont l'usufruit appartient à Gorde Taymans précité sa vie durant.

10363 1486, 6 mai, [Bruxelles] (L) Anthonius Bruyninck, fils de feu maître Judocus, en son vivant chirurgien du duc de Bourgogne et de Brabant, transporte au profit de Ludovicus Bruyninck, son frère germain, et à la femme de celui-ci, Anna Wyds alias *Pollaert*, fille de Johannes, aux charges spécifiées dans le présent acte, la moitié de divers biens situés en dehors de l'ancienne porte de Coudenberg à Bruxelles.

10364 1486, 23 mai (L) Leonardus de Prumeren, licencié en décrets et doyen de Saint-Albert d'Aix-la-Chapelle (Aachen) au diocèse de Liège, à la requête de Johannes Werckem, curé de Wygher, au diocèse de Trèves, et chapelain de Philippe, comte de Virneburg et de Neuenahr, et seigneur de Saffenberg, délivre, par l'entremise de Johannes Wernherus de Monréal, notaire impérial au diocèse de Trèves, un vidimus de la charte datée de Bruxelles, 2 mars 1431.

10365 1486, 3 juin (F) Jacques de Glimes, chevalier, ayant obtenu des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles l'autorisation d'utiliser, sous les conditions spécifiées dans le présent acte, le mur séparant sa maison du château de duc à Jodoigne pour la construction d'un édifice, s'oblige à payer de ce chef au profit du duc une redevance de trois deniers de Louvain par an, pour le paiement de laquelle il constitue comme contre-pan une maison attenante à celle des héritiers d'Aert Maillefier.

10366 1486, 23 juin (N) Vranck Pilipert, l'aîné, et Jan van Dalem, échevins de Léau, font savoir que leurs prédécesseurs audit échevinage, nommément Vranck van Halle, Robert vanden Kerchove, Robert vanden Stene et Henric van Dalem, ont, à la semonce du maïeur Jan Bollen, attesté avoir passé le 14 avril 1485 un acte, en vertu duquel Jan van Laetheem, receveur du duc à Tirlemont, donna par ordre des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles en arrentement perpétuel à Art van den Steene, fils d'Adriaen, au prix de sept florins du Rhin par an, contre-panné sur une maison sise au lieu-dit *Int Opperen*, un pré d'environ un bonnier situé au lieu-dit *Terhoenen*, en la paroisse de Léau, entre les biens de Reynier van

Halle et de Wouter Halponts et le ruisseau appelé *de Grase*; pré échu par le décès de Jan van Colenen et de Elizabet vander Gheten, sa femme, pour cause de bâtardise desdits conjoints, au profit du duc, lors représenté par Goeswyn Lycoeps, justicier, et substitut du receveur prénommé en la ville de Léau.

10367 1486, 1er juillet, [Bruxelles] (L) Les échevins de Bruxelles font savoir que par-devant eux et Antonius de Weerde, lieutenant de l'amman de Bruxelles lors absent, Johannes vander Heyden, l'un des exécuteurs testamentaires de feu Arnoldus Volckaert, prêtre, fils de feu Henricus, a vendu à Johannes Goessens, en vue du paiement d'une somme de 1000 deniers d'or appelés *leeuwen* due par le feu testateur prénommé à Johannes Lemmens alias *de Thimo* ou au porteur des lettres passées naguères des échevins de Bruxelles, leurs prédécesseurs, et l'amman de cette ville, le chevalier Ludovicus de Edingen, divers biens sis à Bruxelles.

--- [14]86, 1er juillet (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assignèrent au profit de Vinot Pernot, jadis varlet des sommiers de feue la duchesse Marie de Bourgogne, une pension sur la recette générale de Brabant de trois gros de Flandre par jour, valant par an 27 livres sept sols six deniers dite monnaie.

--- 1486, 1er juillet (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assigna à Henry van der [...], jadis huissier d'armes de feue la duchesse Marie de Bourgogne, une pension sur la recette générale de Brabant de huit gros monnaie de Flandre par jour, soit par an 73 livres dite monnaie.

--- 1486, 1er juillet (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assignèrent au profit de Loys de Beauvais, portier jadis de la défunte duchesse Marie de Bourgogne et à présent de l'archiduc prénommé, une pension sur la recette générale de Brabant de quatre gros monnaie de Flandre par jour, valant par an 36 livres six sols.

--- [14]86, 1er juillet (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, accordèrent à Marie Lusarde, jadis lavandière des linges de la défunte duchesse Marie de Bourgogne, une pension sur la recette générale de Brabant de trois gros monnaie de Flandre par jour, soit par an 27 livres sept sols six deniers dite monnaie.

10368 1486, 2 juillet, [Bruxelles] (L) Johannes Goessens transporte à Henricus vanden Broeke, secrétaire de la ville de Bruxelles, au

profit de Katherine, Barbare et Margarite Volckaert, filles naturelles de feu Arnoldus Volckaert, prêtre, et de Katherine Peters, à la réserve de l'usufruit de leur mère, divers biens à propos desquels sont cités les mêmes aboutissants et le même lieu-dit que ceux mentionnés dans l'acte du jour précédent.

--- 1486, 14 juillet (N) Sentence, contresignée H. de Palude, rendue par les échevins d'Uccle en cause de Jan van Ophem, contre le maïeur et tenanciers de sa cour censale de Steenhuffel touchant l'entrée en possession définitive d'un contre-pan quelconque en raison d'arrérages de cens.

--- 1486, 23 juillet, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe accordent aux habitants d'Anvers des lettres leur garantissant le remboursement du capital de 1000 livres de rentes de 40 gros monnaie de Flandre la livre, assignées sur le corps de leur ville en aide desdits archiducs.

10369 1486, 11 août (N) Lucie Brau, fille de feu Roelant, vend à Symoen Sconhuys, fils de feu Jan, une rente de cinq florins du Rhin par an, hypothéquée sur des biens situés à Heembeek.

10370 1486, 18 août (N) Willem de Budt et Thomaes de Budt, échevins de Stabroek, font savoir que Jan Noutsone a reconnu devant eux avoir vendu à Thonis Voerdeel de Berendrecht la rente héritable de 15 sols par an que lui avait vendue Jan Willemssone le 23 novembre 1484, en vertu d'un acte passé ce jour-là devant les deux échevins prénommés. Lauwereys Boudens, fils de Lauwereys, se constitue caution envers le susdit Thonis pour le vendeur, qui promet de le tenir indemne de ce fait. Le contre-pan consistant en une partie de terre sis à Stabroek, entre les biens de Corneille Luycx et de Jan de Zeelandere.

10371 1486, ... août (N) Maximilien et Philippe donnent pleins pouvoirs au chevalier et conseiller Henri de Witham, seigneur de Beersel, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, à Zegeren Suweels, aussi conseiller et maître de ladite Chambre, pour faire procéder au curage des fossés du château d'Anvers et à la réfection des portes, tours et murs de cette ville par toutes les villes, franchises, villages et personnes particuliers qui de ce chef y jouissent de l'exemption des droits de tonlieu, sous peine en cas de refus de perdre la jouissance de ladite exemption, à composer avec ceux qui auront utilisé les murs de la ville d'Anvers pour la construction de maisons, et, en chargeant le receveur d'Anvers, de Lierre et d'Herentals, maître Peter vander Voort, de toutes les opérations financières que nécessitera l'exécution des travaux qu'ils jugeront devoir y faire effectuer.

10372 1486, 10 octobre, [Anvers] (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers déclarent que les rentes vendues par eux sur le corps de leur ville en vertu des lettres patentes de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, son fils, datées de Bruxelles, 23 juillet 1486, et dont ils reproduisent le texte intégral, n'ont produit que 15.000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre au lieu de 16.000 livres semblables, et que pourtant le capital à rembourser par eux ne se montera qu'à 15.000 livres.

--- [14]86, 12 octobre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, assigna à Andrieu Schuitel, garde de la forêt et de la garenne de Turnhout, une pension, sa vie durant, de quatre patars par jour, valant 73 livres monnaie de Flandre par an, sur la recette de Turnhout.

10373 1486, 16 octobre (N) Adriaen vander Heylwighen et Goessen Tybe, marchands jurés de la Chambre de Tonlieu de Louvain, font savoir que Dierick le Begge, receveur de Louvain, a donné en arrentement perpétuel à Henrick Cretssart et à sa femme, au prix de 42 deniers de Louvain et un chapon par an au profit du duc, trois pièces de vigne tenant l'une à l'autre, situés au bout du Roesselberge, au lieu-dit *Vogelsanck*, entre les biens de Willem de Waersegger et de Lodewyck Appelman, pelletier, et qui avaient été saisies le 12 décembre 1479 pour cause de non-paiement de cens.

--- 1486, 28 octobre (F) Substance des lettres patentes de cette date en vertu desquelles une pension de cinq gros de Flandre par jour, valant par an 40 livres 12 sols six deniers dite monnaie, fut assignée sur la recette générale de Brabant au profit de Coppin de Villeers par le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils.

--- 1486, 1er novembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, assigna au profit de Jehan le Mosnier, chirurgien, sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals, une pension de 28 écus par an, valant 21 livres 12 sols monnaie de Flandre.

--- [14]86, 1er novembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assignèrent au profit de Jehan Sanpain, religieux de l'ordre de Prémontré et chantre en la chapelle dudit roi, sur la recette générale de Brabant, une pension de six patars par jour, valant par an 109 livres 10 sols monnaie de Flandre, en attendant qu'il puisse être pourvu d'un bénéfice d'une même valeur.

--- 1486, 4 novembre (N) Règlement pour la vente de poisson, de viande, de volaille, de gibier, etc., à Bruxelles, auquel auront à se

conformer les vendeurs, acheteurs et préposés auxdites ventes, notamment les *vynders oft waerdeniers*.

10374 1486, 9 novembre, [Tirlemont] (N) Reyner Oliviers et Jan Vaes, échevins de Tirlemont, font savoir que les échevins de Bunsbeek ont déclaré par-devant eux que, le 24 octobre précédent, Henrick van Redingen et Magriete, sa sœur, assistée de Jan van Halle, son mari, réagissant pour eux-mêmes et au nom de Jan et de Wouteren van Redingen, lors absents, ont transporté au profit de Maximilien et de Philippe, représentés par Jan van Lathem, leur receveur, en exécution du don que leur en avait fait feu Jan van Redingen, leur père, par une clause de son testament, une rente de quatre muids de seigle par an sur un grand pré que Jan van Raitshoven possède en la paroisse de Holye, au lieu-dit *ten Nasbroeck by den Varendriesch*, entre les biens du couvent de Linter, de Goort van Goitsnoven, de Claes van Buedingen, des héritiers de Jan van Gelbergen et le *Boschstrate*: rente rachetée par eux de Jan de Beckenvoirt, représentant l'autel des Trois Rois et de l'église de *Sint Jacobs* de Louvain, auquel le défunt Jan van Redingen l'avait jadis vendue, et dont l'usufruit leur avait été cédé par Elijsabez Cauwens, [leur mère].

10375 1486, 13 novembre (F) Maximilien et Philippe, à la requête de Marie de Essche, veuve d'Antoine, bâtard de Glymes, en son vivant seigneur de Trognies de par sadite femme, qui avait été traîtreusement tué par deux malveillants alors qu'il se rendait de sa seigneurie à Evenas le Cras en Brabant, ordonnent au premier huissier sur ce requis par la susdite suppliante de contraindre le gruyer de Brabant et ses serviteurs de quitter les biens et héritages de la susdite requérante dont ils se sont emparés pour cause de bâtardise dudit défunt, à charge d'en dresser l'inventaire et de faire verser une suffisante caution par la veuve en attendant le jugement à intervenir.

10376 1486, 15 novembre, Bruxelles (F) Maximilien et Philippe, considérant l'état obéré des finances de la ville de Lierre par suite des guerres, la crise de la draperie, la dépopulation et la destruction par le feu, en mai 1485, d'une notable partie de la ville, affranchissent les habitants pour un terme de six ans à prendre cours ce même jour, du paiement de toutes tailles, aides, impositions et subventions quelconques.

--- 1486, 20 novembre, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe approuvent, ratifient et confirment, en les reproduisant de mot à mot, les lettres de privilège octroyées aux habitants de la franchise de Tervuren par Jean II, le 6 janvier 1301, et par Wenceslas de Bohême et Jeanne, sa femme, le 20 novembre 1382: lettres datées de Bruxelles.

1486, 20 novembre, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe approuvent, ratifient et confirment, en les reproduisant intégralement, les lettres de privilèges jadis octroyées aux habitants de la franchise de Duisburg par leurs prédécesseurs au duché de Brabant, Henri Ier et Jean Ier, datées respectivement de Tervuren, 8 octobre 1226, du 4 décembre 1289, et de Bruxelles, 18 mars 1301.

10377

1486, 27 novembre, [Middelbourg (Middelburg)] (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Middelbourg et Zélande (Zeeland) délivrent, à la demande de la princesse Anne de Bourgogne, dame de Ravenstein, d'une part, et de frère Jan Manins, religieux de l'ordre des dominicains à Gand, agissant en qualité de procureur d'Adrien, seigneur de Veurhoute, chevalier, ayant droit de Josine van Saemslacht, religieuse du couvent Sainte Catherine en ladite ville de Gand, et aussi comme fondé de pouvoir de la mère et des religieuses dudit couvent, ledit Jan Manins assisté en cette circonstance par un mambour laïque, Jan Danckaertszone, pensionnaire de ladite ville de Middelbourg, d'autre part, deux expéditions de l'appointement par eux conclu au sujet de l'assouplissement de tous procès pendants entre eux touchant la succession de feu seigneur de Brugdam et de feue Marie van Cats.

10378

1486, novembre, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe mandent aux villes d'Alost, de Ninove et de Houtem, et à tous les officiers de justice que la chose concerne, qu'à la requête de Jan Borreman, habitant de la seigneurie de Houtem, prisonnier à Bruxelles, ils lui ont accordé sa mise en liberté pendant un terme de 10 mois à prendre cours à la date des présentes lettres, et leur ordonnent de laisser ledit Jan Borreman jouir de cette grâce paisiblement ledit terme durant.

1486, en novembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, assigna au capitaine du château de Vilvorde, le seigneur de Walhain, jusqu'à son rappel, une somme de 300 écus par an, valant 360 livres de Flandre, sur la recette de Tervuren et de Vilvorde, pour le paiement des 10 compagnons à pied qui, sous ses ordres étaient chargé de la garde dudit château.

1486, en novembre, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe ratifient et confirment les lettres de feue Marie de Bourgogne, leur épouse et mère respective, par lesquelles, lors de sa Joyeuse Entrée à Bruxelles, elle octroya aux habitants de cette ville le privilège de pouvoir conduire par eau de Bruxelles à Anvers, et vice versa, leurs marchandises et denrées sans devoir les débarquer sur le quai d'Anvers, sauf à y payer les droits de tonlieu accoutumés.

10379 1486, 4 décembre, Bruxelles (F) Maximilien et Philippe ordonnent aux receveurs généraux et particuliers ainsi qu'à tous les officiers comptables de se conformer à la nouvelle ordonnance par eux édictée sur le fait des finances notamment en ce qui concerne les décharges pour les paiements à effectuer par eux après la Noël prochaine.

--- 1486, 11 décembre, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe, à la requête de leur conseiller et chambellan, Heynrick van Wittham, chevalier, seigneur de Beersel, etc., confirment, en les reproduisant, les lettres datées de Bruxelles, 18 octobre 1300, et fixent les limites de la garenne dont il est fait mention d'après les nouvelles appellations contenues dans un dénombrement dressé vers l'an 1440 par feu Heynrick van Beerssel, père du requérant prénommé.

10380 1486, 22 décembre (N) Bouduwine Taymans, fille de feu Goedevaert et veuve de Zegher de Baertmakere, assistée d'un mambour, transporte à Dries et Katheline de Baertmakere, enfants par elle procréés avec son mari défunt, la jouissance de leurs respectives parts dans la succession de leur père, ainsi que dans ce que leur grand-père maternel prénommé acquit jadis à Diegem de Gerard Robbyns, prêtre, et de Jan, son frère. Les deux enfants précités, Dries et Katheline de Baertmakere, assistés d'un mambour, transportent à leur tour la propriété et l'usufruit de leurs respectives parts dans les susdits biens au profit de Jan Claes surnommé *die Pickere*, qui en fut adhérité selon la loi.

--- 1486, du 1er octobre 1486 au 30 septembre 1487 (N) Peeter Middelborch, secrétaire du duc et garde des registres des fiefs de Brabant à la date du 8 avril 1499, délivre copie de deux articles du compte rendu par son prédécesseur en cet office, feu maître Ghysbrecht Molepas, pour l'an fini le 30 septembre 1487: articles relatifs au transport du fief de Bijgaerden, par-devant Henric Cluetinck, Aert vander Noot, Willem de Cock, Cornelis van Coensborch, Philippe vanden Eede et autres hommes de fief, se firent successivement l'un à l'autre, le 24 décembre 1486, Jehanne Rougmans, assistée de Denis van Zeverdonc au profit de Willem Estor, chevalier, amman de Bruxelles, et celui-ci à ladite Jehanne pour en jouir seulement sa vie durant à titre d'usufruitière.

--- 1486 (F) Mention de la vente sur la recette d'Anvers de rentes héritables faite dans le courant de cette année à la requête et à la charge du roi des Romains Maximilien et de son fils l'archiduc Philippe le Beau.

--- [14]86 (N) Mention de la vente sur la recette générale de Brabant

de rentes faite dans le courant de cette année.

XVIII. JAAR 1487

--- 1487, 1er janvier (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assignèrent au profit de Guillaume Champ, naguères huissier d'armes dudit roi, une pension sur la recette générale de Brabant de 5 patars par jour, valant par an 91 livres 15 sols monnaie de Flandre.

10381 1487, 9 janvier, Bruxelles (N) Joryse Ghysels, Berthelssone, comparaît par-devant le Conseil de Brabant pour solliciter l'entérinement des lettres de rémission par lui obtenues du roi [des Romains, Maximilien], en produisant à cette occasion une attestation des échevins de Wechelderzande prouvant qu'il avait fait sa paix avec les parents et amis de sa victime. Sur proposition du procureur, maître Henri de Witte, le chancelier, Jean van Houthem, chevalier et les conseillers présents décidèrent d'entendre les parents et amis du défunt avant de statuer sur la demande introduite.

10382 1487, 12 janvier, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe ordonnent aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de déduire du compte du maïeur de Marchiennes, Henri de Nyewenhove, la somme de 50 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre payée par lui de ses propres deniers en exécution des lettres patentes attachées au présent mandement.

--- 1487, 13 janvier (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, confirma en faveur d'Adolf de Clèves et de la Marche, seigneur de Ravenstein, celles qu'il lui avait octroyées le 22 février 1485.

--- 1487, 29 janvier, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe ordonnent que dorénavant les sacs pour la vente de charbons, provenant de la forêt de Soignes et d'ailleurs, devront contenir chacun un demi muid, de façon à ce que 48 sacs équivaudront à 24 muids ou une cule.

--- 1487, en janvier, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe autorisent à perpétuité les habitants de Bruxelles à tenir annuellement deux franches foires, l'une du lendemain de l'Ascension au jour de la Pentecôte inclus, l'autre du lendemain de la Saint-Luc jusques huit jours ouvrables plus tard.

10383 1487, 1er février (L) Henricus et Theodericus de Doernen, fils de feu Everardus et de Margriete, sa veuve, Arnoldus de Vairlaere, fils de feu Arnoldus, et Willelmus, son fils, vendent à Martinus Broickhoven, alias *Kanghieter*, fils de feu Egidius, un cens

héréditaire de 15 florins d'or d'Outre-Rhin par an, échéant à la purification et hypothéqué sur divers biens.

10384 1487, 3 février (N) Gregorys Ets, prêtre, curé de Forest, fils naturel de feu Lambrecht, qui fut aussi prêtre, transporte en mains de Gheert Back, maïeur de la cour échevinale que le chevalier Peter van Herbays possède en sa seigneurie de Duijst, au profit de Jan vander Tommen, fils de feu Herman, et de Lysbette Ofhuys, fille de feu Gabriel et femme dudit Jan, aux prix et conditions stipulées dans les présentes lettres, 14 bonniers et deux demi-journaux, dont six journaux constituant un fief appartenant au susdit Peter van Herbays.

10385 1487, 3 février (N) Jan Bernaige, seigneur de Moude et de Parc, et Wencelen Tserclaes, chevaliers, échevins d'Uccle, font savoir que Peter van Herbays, chevalier, seigneur de Duyst, après avoir changé en bien propre un fief de terre appartenant à la cour de Groelst sise dans la paroisse d'Uccle dont Jan vander Tommen avait été investi ce même jour, les transporte à ce dernier pour en jouir héréditairement, lui et ses ayants- cause, aux charges spécifiées dans les présentes lettres.

10386 1487, 9 février, [Bruxelles] (N) Jan de Kegel, licencié ès lois, et Merten Spysken, échevins de Bruxelles, font savoir que Gregorys Ets, prêtre, qui possède une rente de huit peters d'or par an sur les biens sis à Groelst, sous Uccle, vendus par lui à Jan vander Tommen, s'est obligé par-devant eux envers ce dernier, à constituer en garantie de son achat la seconde moitié du capital de ladite rente, dans le cas où ledit Jan vander Tommen viendrait à en opérer le rachat.

10387 1487, 9 février, [Bruxelles] (N) Jan vander Tommen, fils de feu Herman, et sa femme Lysbeth Ofhuys, fille de feu Gabriel, ayant acquis de Gregorys Ets, prêtre et curé de Forest, 14 bonniers et deux demi-journaux dont six bonniers tenus en fief de Peter van Herbays, chevalier, le tout compris dans 22 bonniers et deux journaux et demi constituant le bien appelé *thoff te Groelst*, en la paroisse d'Uccle, le vendeur prénommé garantit aux susdits conjoints la paisible possession de ce que dessus au moyen de ses biens présents et futurs, et notamment d'un héritage avec habitations et jardin situé en face du cimetière de l'église Notre-Dame de la Chapelle, entre les biens acquis par Henric Ghiselberti, chanoine de Sint-Rombouts de Malines et clerc de la cour de Cambrai à Bruxelles, de feu Jan appelé *in den Roeden Schilt* et de Henrick van Heembeke.

10388 1487, 18 février (N) Barbele vander Beken, veuve de Gabriel Ofhuys, en son vivant receveur de Bruxelles, promet de faire

diligence pour se procurer les quittances qui manquent encore pour procéder à l'apurement des comptes de son mari défunt, et s'oblige à tenir le duc indemne des coûts et dépenses qui lui pourraient être occasionnés du chef de quittances non produites.

10389 1487, 25 février, Bruges (F) Maximilien et Philippe édictent une ordonnance par laquelle ils révoquent tous dons de clergies, sergenteries, etc., que l'on est accoutumé de bailler à ferme, ainsi que d'offices de justice et de recette avec faculté pour les titulaires d'en confier l'exercice à des lieutenants, faits ou à faire par eux dans les pays de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et d'Outre-Meuse, en stipulant en outre que dorénavant nuls de ces offices ne pourront être donnés à vie, mais seulement à rappel.

--- 1487, 12 mars (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, prorogèrent pour un terme de deux ans, en faveur de Pierre Michiel, le don qu'ils lui avaient fait de 400 *ezelladen* de bois par an.

--- 1487, 13 mars, Bruges (F) Maximilien et Philippe accordent à Robbert de Landehec, écuyer, le ban de Aspremont et Neufchatel qu'avait tenues d'eux feu Adolf d'Arenberge, qui s'était mis au service de leurs ennemis de même que les autres d'Arenberge.

10390 1487, 23 mars (N) Bernaert Taijmans, fils de feu Henrick, transporte au profit de Jan Kerremans, fils de Daem, tout droit et action lui compétant sur la cense de *Druetenbeke*, ayant appartenu jadis à Bernaert Taijmans, le vieux, sise à Overijse et mouvante en partie du duc et en partie de Werner van Wittham du chef de sa cour de Wittem audit Overijse, et d'autres seigneurs fonciers.

--- 1487, sans date [1er avril 1487] (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, assigna à Conraet van Hagen, écuyer, aux conditions stipulées, une pension de 300 écus, valant 360 livres monnaie de Flandre par an sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).

10391 1487, 10 avril, Bruxelles (F) Testament d'Adolphe de Clèves et de Lamarck, seigneur de Ravenstein, époux de dame Anne.

--- 1487, 11 avril, Bruges (F) Maximilien et Philippe commettent le conseiller Wouter de Outhuesden pour desservir l'état de gouverneur en chef de tous les ateliers monétaires des Pays-Bas aux gages de 300 francs par an, de 32 gros monnaie de Flandre le franc, et aux droits, honneurs, franchises et profits etc. accoutumés.

1487, en avril (N) Mesurage du *Heeghde*, bois attenant à la forêt de Soignes, exécuté par l'arpenteur juré Jan den Bels, en vue de huit coupes à y opérer en douze ans.

1487, 5 mai, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe, à la requête du chancelier de Brabant, Jan, seigneur de Houthem, chevalier, fixent les limites de sa seigneurie de Houthem sur laquelle ils lui ont cédé le droit de haute, moyenne et basse justice en récompense de ses services par autres lettres patentes [datées d'Aix-la-Chapelle (Aachen), mois d'avril 1486].

---

[14]87, 17 mai, Malines (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, nommèrent Pietre de Langevelt, qui avait prêté au roi une somme de 3200 florins du Rhin d'or, receveur de Maastricht, en lui allouant sur la recette de son office une somme de 200 florins semblables par an non à déduire du montant de son prêt et en lui garantissant l'exercice de cette charge jusqu'au remboursement intégral de sondit prêt.

10392

1487, 18 mai (N) Aert van Aelst, marguillier de l'église Saint-Pierre d'Itterbeek, Peter Heyemans et Floreys Heyemans, marguilliers de la chapelle de Sint-Anna-Pede, et Wouter Speeckaert, maître des pauvres d'Itterbeek, reconnaissent que Martyne de Reut, femme de maître Jan Sucquet, licencié ès lois et pensionnaire de la ville de Bruxelles, a racheté au prix de 264 peters, le peter compté pour quatre escalins six deniers de gros de Brabant, la rente de huit muids de seigle par an que feu maître Jan van Schoonhoven, en son vivant secrétaire du duc de Bourgogne, de Brabant, et sa défunte femme, Johanne Colons, avaient par testament léguée à raison de deux fois deux et d'une fois quatre muids respectivement au profit de l'église de la chapelle et des pauvres susmentionnés, à charge de leur château, avec toutes ses appartenances et dépendances, situés à Dilbeek près de Sint-Anna-Pede, château que Martine prénommée avait acquis des héritiers des conjoints précités.

10393

1487, 16 juin (N) Maximilien et Philippe ordonnent la mainmise sur les biens que l'abbaye de Saint-Jacques de Liège possède dans le pays de Brabant et d'Outre-Meuse pour obliger l'abbé de ce monastère à renoncer à la prétention de faire comparoir par-devant lui, à Liège, sous peine de bannissement et d'une amende de 100 marcs d'argent, les exécuteurs testamentaires de feu Louis d'Enghien (Edingen) en son vivant seigneur de Morialmé nommément le chevalier et conseiller Henri de Witham, seigneur de Beersel, le seigneur de Trazegnies et maître Paul Oogge, seigneur de Fauquez, pour les entendre au sujet du différend existant entre eux et le frère Jean de Gavere, religieux de ladite

abbaye. Il s'agissait en l'occurrence d'une somme de 24.000 florins du Rhin que le susdit frère avait enlevée de la maison mortuaire et qu'il prétendait avoir été chargé par le défunt de consacrer à des œuvres pies.

10394 1487, 16 juin, Bruges (L) Maximilien et Philippe, à la requête des doyen et chapitre de l'église collégiale de Nijmegen au duché de Gueldre (Gelre), leur cèdent le droit de collation qui leur appartenait des cures de deux églises paroissiales, à savoir de Cuijk au diocèse de Liège et de Loenynghen au diocèse de ?.

10395 1487, 20 juin (N) Maximilien et Philippe, à la requête de Gilles Corensnijder, échevin de la ville de Maastricht, ordonne à Corneille van der Chargien, écoutète de Maastricht, de surseoir à toutes poursuites intentées par lui contre le susdit Gilles et ses frères et sœurs en raison du fait d'avoir passés environ cinq ans, pris possession de ce que leur mère, Lysbeth van Caune, lors femme de Jean Clutt dit *Int Gruythuys*, en ce temps-là écoutète dudit Maastricht, décédé depuis, auparavant veuve de Gilles Corensnijder, père du susdit requérant et de ses frères et sœurs, étant à son lit de mort, leur avait donné à titre de dédommagement pour la perte d'argent que leur avait causée son second mariage; fait pour lequel le susdit requérant et ses frères et sœurs avaient déjà été admis à composition par leur beau-père prénommé en sa qualité d'écoutète de ladite ville de Maastricht.

--- 1487, 25 juin, Anvers (N) Maximilien et Philippe le Beau accordent à Peter Cobbe, fils de Hans, la charge de maître particulier des monnaies de Brabant pour un terme de trois ans à prendre cours ce même jour.

--- 1487, 27 juin, Anvers (N) A une demande du roi des Romains Maximilien, les membres du magistrat d'Anvers et autres députés répondent qu'ils n'empêcheront en rien la frappe dans la monnaie de leur ville par Peeter Cobbe, fils de Hans, maître particulier des monnaies de Brabant, des pièces d'or et d'argent mentionnées dans l'ordonnance édictée à cette occasion et communiquée naguères au magistrat d'Anvers et à d'autres membres des Etats du pays de Brabant.

--- 1487, 1er juillet (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assignèrent à Franchois de Busleyden, docteur en décrets, prévôt de Liège et maître d'école dudit archiduc, une pension sur la recette générale de Brabant de 100 écus de 48 gros monnaie de Flandre pièce, valant 120 livres dite monnaie, en sus de ses gages de 18 patars par jour.

10396 1487, 19 juillet (N) Everhart van Seyne, comte de Wittgenstein et seigneur de Homberg, et Margriete de Rodemack, sa femme, fille de feu Geirhart, en son vivant seigneur de Rodemack, font connaître les clauses de l'accord conclu entre eux, d'une part, et Bernart, jeune comte de Moers et de Saarwerden, seigneur de Rodemack et de Boulay, petit-fils et légataire universel du susdit feu Geirhart, assisté de son mambour, Vincent, comte de Moers et de Saarwerden, d'autre part, au sujet du paiement, resté en souffrance, des 8000 fl. du Rhin qui leur avaient été promis en mariage par feu Geirhart précité.

--- 1487, 23 juillet, Anvers (N) Maximilien et Philippe règlent le service militaire dû par les nobles et les possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs du duché de Brabant, et chargent le maïeur de Louvain, l'amman de Bruxelles, les écoutètes d'Anvers, et de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et les autres officiers de justice dudit duché de publier, aux lieux accoutumés, l'ordonnance édictée par eux sur cet objet. Une note du 28 juillet 1488 fixait au 1er août le jour où ceux qui étaient redevables du service militaire avaient à se présenter à Heverlee devant le capitaine de l'armée, le seigneur de Chièvres, conseiller et chambellan.

10397 1487, 31 juillet [Bruxelles] (L) Johannes et Otta vanden Weerde, enfants de feu Henricus et de feue Margareta Vrientscap, sa femme, transportent en mains de Johannes de Apelteren, clerc juré de Bruxelles, représentant les chapelains des autels de Notre-Dame et de Sainte-Catherine en l'église Saint-Nicolas en cette ville, seigneurs fonciers, au profit de Johannes Perreman, fils de feu Arnoldus, une partie d'un jardin situé près de la rue de Louvain appelée *dlanteerenstreetken*, entre le jardin de feu Willelmus Leeman dit *Vredericx*, barbier, que possède présentement Marcus de Swaef, prêtre, d'une part, l'héritage de Petrus de Masenzele, d'autre part.

--- 1487, 20 août (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assignèrent, sur la recette générale de Brabant, une pension au profit de Perart Brutin, archer du corps dudit roi, de quatre patars par jour valant par an 73 livres monnaie de Flandre.

--- 1487, 25 août (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, assigna sur la recette de Louvain, au profit du comte de Nassau, sénéchal et châtelain du pays de Limbourg, une somme de 200 livres monnaie de Flandre par an en augmentation de ses gages ordinaires et jusqu'au remboursement de la somme de 2000 et de celle de 694 florins du Rhin 15 patars un quart et sixième part qu'il avait payées pour le compte du roi à Frederic de Wittham, son prédécesseur audit office.

10398 1487, 25 août, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe chargent le comte Jan de Nassau d'exercer la charge de drossard, châtelain et semonceur des hommes de fief des forteresse, ville et pays de Limbourg, aux gages, droits et profits et émoluments qui y appartiennent, pendant le temps que durera la captivité de son frère, Engelbrecht, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda, etc., chevalier, leur conseiller et premier chambellan, qu'ils avaient investi de cet état par lettres patentes du 9 juillet 1484.

--- 1487, 1er septembre, Anvers, 1488 (F) Maximilien et Philippe autorisent Andries Spierinc, aide fourrier de Philippe, à envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes, sa vie durant et sans devoir payer de ce chef aucune redevance, 12 vaches, 12 pourceaux et quatre chevaux sans excéder ces nombres.

--- 1487, 10 septembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assignent sur la recette générale de Brabant une pension en faveur d'Everart de Haess, archer dudit roi, de 4 patars par jour valant par an 73 livres monnaie de Flandre.

10399 1487, 12 septembre (F) Maximilien et Philippe autorisent les exécuteurs testamentaires de feu Louis d'Enghien, en son vivant chevalier, seigneur de Rameru, etc., de faire ajourner Antoine des Rameru, fils naturel dudit défunt, en reddition de compte de l'administration qu'il eut pendant certain temps de Saint et du Pont, et en paiement du prix d'achat de la terre et seigneurie de Saint par lui acquise naguères de son père naturel.

10400 1487, 14 octobre (F) Les maïeur et échevins de l'alleu du Bye font savoir que Rensoulle du Crapauruwe a reconnu par-devant eux qu'il a vendu à Jehan Jovinia, prêtre, une maison sise à Bye et attenant aux biens de Jehan dAscot et de Jehan Hanney, ainsi que trois quartiers de bois au lieu-dit *Al Fontaienne* entre un bien de ce dernier et celui des héritiers d'Anthonne Bosque, pour certaine somme d'argent à lui versée par l'acquéreur, qui en a été par eux investi.

--- 1487, 26 octobre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assignèrent sur la recette générale de Brabant en faveur de Thierry Schudmouwe, archer de corps dudit roi, une pension de quatre patars par jour valant 73 livres monnaie de Flandre.

--- [14]87, 4 novembre (F) Substance des lettres de cette date par lesquelles le roi des Romains, Maximilien, et l'archiduc Philippe le

Beau, son fils, assignèrent en faveur de Katherine Sdobbelen, veuve de Pierre Estienne, en son temps comptable de l'écurie du duc Philippe [le Bon], une pension sur la recette générale de Brabant de 20 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an.

10401 1487, 12 novembre, Anvers (F) Maximilien et Philippe déclarent avoir cédé au seigneur de Walhain, conseiller, chevalier de l'ordre de la Toison d'or et premier chambellan de lui archiduc, en récompense de ses services, les revenus des prébendes des églises collégiales d'Anderlecht, de Soignies et de Geervliet, confisqués à leur profit sur Richart Groz pour avoir suivi le parti de la France à eux contraire.

--- 1487, 12 novembre, Malines (F) Maximilien et Philippe déclarent confisquées à leur profit toutes les sommes qu'eux ducs doivent aux villes rebelles, telles que Louvain, Bruxelles, Gand, Bruges, Ypres, etc., ainsi qu'aux personnes qui y habitent et tiennent le parti à eux contraire, en annulant par la même occasion tous actes de cautionnement souscrits à leur requête envers lesdits rebelles par le seigneur de Champvans et de Sorre, chevalier et chancelier, l'abbé de Saint-Bertin, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, le seigneur de Walhain, premier chambellan de l'archiduc, le seigneur de Molembaix, second chambellan du roi des Romains, tous chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, maître Jean d'Eynatten, prévôt de Maastricht, Louis Quarré, receveur général de toutes les finances, Hues du Mont, argentier des archiducs, Hippolyte de Berthoz, maître de la Chambre aux deniers et commis à tenir le compte de la dépense extraordinaire de leur hôtel et plusieurs autres officiers, serviteurs et particuliers non dénommés.

10402 1487, 19 novembre, [Bruxelles] (L) Margareta Veynoets, dite *Spannemakers*, fille de feu Petrus et veuve de Petrus de Mazenzele, transporte à Katherine de Masenzele, sa fille, l'usufruit dont elle jouit du chef de feu son mari, de la moitié d'un héritage, avec habitation et tout ce qui y appartient, sis en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule, dans laquelle *het Scriversstreetken*, entre les biens de Wilhelmus vanden Bossche, tailleur de pierres, de Johannis de Deeu, de Leonius de Wittersys, de feu Johannes Esselen, de Nycholaus Broesys et de Petrus Mathys, surnommé *In den Nuwenborre*.

--- 1487, 25 novembre, Vilvorde (F) Maximilien et Philippe nomment le seigneur de Ravenstein châtelain à vie de Genappe en remplacement du chevalier, conseiller et chambellan Henry de Witthem, seigneur de Beersel.

--- 1487, 28 novembre, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe accordent aux frères croisiers de la maison de Brandenburg, située au pays

de Limbourg, l'usage du cours d'eau appelé die *IJter mitten Ghyselborne* avec faculté d'y ériger un moulin à eau pour leurs besoins personnels sans pouvoir y moudre du grain de personnes astreintes à se faire servir au moulin banal.

10403 1487, 26 décembre, Bruges (F) Maximilien et Philippe édictent une ordonnance contenant des instructions pour les commis de leurs finances.

10404 1487, 28 décembre (F) Maximilien et Philippe ordonnent aux commis sur le fait des domaines et finances de faire payer par Simon Longin, receveur général de toutes les finances, une somme de 1200 livres du prix de 40 gros la livre au capitaine de château de Grave, Corneille de Berghes, chevalier, conseiller et chambellan, pour la garde dudit château.

--- 1487 (N) Mention de la vente à Peeter van Langevelt, sur les domaines de Maastricht, d'une rente de 200 florins d'or du Rhin par an, rachetable au prix de 3200 florins semblables.

XIX. JAAR 1488

10405 1488, 26 janvier, [Bruxelles] (L) Marcus de Zwaef, prêtre, fils de feu Willem, promet de donner annuellement et héréditairement à Johannes Huen, boulanger, acceptant pour et au profit de Willem de Buijssingen dit Buijs, fils de feu Henricus, quatre florins d'or, rente hypothéquée sur tous ses biens, et notamment sur un héritage avec habitation, grand jardin et tout ce qui y appartient, situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles dans *tScriversstreetken*, entre les biens de feu Willem vanden Bossche, tailleur de pierre, de Johannes Deu et de Leonius de Wijttersys, d'une part, de feu Johannes Esselen, de Nicolaus Broesijs et de Petrus Mathys surnommé *In den Nuwenborre*, d'autre part: rente constituée du consentement de Henricus vander Straten, représentant les seigneurs fonciers.

10406 1488, 1er févier (N) Peter Dierycx et Arnout van Loen, échevins de la poirt de Turnhout, déclarent que par-devant eux Peter Stuyx, le jeune, a reconnu avoir vendu à Jan Overmakers un muid de seigle par an hypothéqué sur un héritage situé entre les biens de Jan Claus Vekemans et Louys van Vessem.

10407 1488, 25 février (N) Gheertruyt Peters et Jan Peters, son fils légitime, reconnaissent avoir vendu à Jan Ovenmakers une rente d'un muid de seigle par an, assignée sur leur héritage d'environ un bonnier situé entre les biens de Claus Oems, de Henrick vander Sandt et de Symoen Fants.

10408 1488, 2 avril (N) Peeter Taymans, fils de feu Henrick, transporte au profit de Jan Kerremans, fils de Daem, tout le droit lui compétant par décès de Bernaert Taymans, le vieux, sur la forme de *thof van den Druetenbeke*, et par la mort de son oncle Bernaert Taymans sur le bien de feu Metten Wouters et quelques autres.

10409 1488, 23 avril (F) Suehire Guedeken et Jehan Lombardiaux de Bonlere et Lize, sa femme, transportent héritablement à Henry de Broucque surnommé *lu Candenlire* une maison et tenure sise à Grez et attenante à la tenure de feu Gremaien, à eux échue par le décès de Jacques Guedeken, prêtre, leur frère, moyennant paiement d'un cens annuel de cinq *molenvaten* de blé mesure de Louvignies, dont deux achetés par ledit acquéreur à titre de contre-pan.

--- 1488, 21 mai (F) Mention d'un acte de cette date portant qu'Antoine [van Oudenhagen] fut ce jour-là mis en possession de deux maisons [sises entre les deux portes de Coudenberg à Bruxelles] pour sa part et succession fraternelle.

10410 1488, 22 mai, [Bruxelles] (L) Barbara Scamps, fille de feu Godefridus et de sa seconde femme Anna Coekebac, auparavant veuve de Johannes Tserarnts, transporte l'usufruit qu'elle possède dans divers biens et terres qu'elle possède à Woluwe (Saint-Lambert).

10411 1488, 22 mai, [Bruxelles] (N) Jacop van Houwert, fils de feu Gielys, d'une part, et Barbele Schamps, fille de feu Godevaert et de sa seconde femme, feue Anne Coekebac, auparavant veuve de Jan Tserarnts, d'autre part, se donnent mutuellement quittance de toutes transactions quelconques passées entre eux jusqu'à ce jour. De plus Jacop prénommé promet de mettre la susdite Barbele Schamps à sa demande et à ses frais, en possession de la moitié de huit journaux de terre situés en trois parcelles dans la paroisse de Ternat.

--- 1488, 31 mai, Malines (F) Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles le roi des Romains Maximilien et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assignèrent à Philippe Kerreman, chevalier, une pension sa vie durant de 200 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an, sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals.

10412 1488, 31 mai [Louvain] (N) Katline Pynnock, veuve de Lyebrecht van Meldert, transporte au profit du receveur de Tirlemont, Jan van Laethem, tout droit d'usufruit lui compétant dans *Thoff ende de goede van Buedingen* et le moulin appelé *van Mulke* avec toutes leurs appartenances.

10413 1488, 31 mai [Louvain] (N) Katline Pynnock, veuve de Lyebrecht van Meldert, cède aux conditions spécifiées dans le présent acte, à Jan van Laethem, receveur de Tirlemont contre-paiement d'une rente viagère de 40 florins du Rhin par an de 60 plecken le florin, son droit d'usufruit lui compétant dans *Thoff ende de goede van Buedingen* et le moulin appelé *van Mulcke*.

--- 1488, 31 mai, Malines (F) Substance des lettres de cette date, par lesquelles Maximilien et Philippe le Beau assignèrent sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals une pension de 100 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an au profit de maître Hubert Willemans, docteur ès lois.

--- 1488, 23 juillet, Anvers (N) Maximilien et Philippe règlent le service militaire dû par les nobles et les possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs du duché de Brabant, et chargent le maïeur de Louvain, l'amman de Bruxelles, les écoutètes d'Anvers et de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et les autres officiers de justice dudit duché de publier, aux lieux accoutumés, l'ordonnance édictée par eux sur

cet objet. Une note du 28 juillet 1488 fixait au 1er août le jour où ceux qui étaient redevables du service militaire avaient à se présenter à Heverlee devant le capitaine de l'armée, le seigneur de Chièvres, conseiller et chambellan.

1488, 1er septembre, Anvers (F) Maximilien et Philippe autorisent Andries Spierinc, aide fourrier de Philippe, à envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes, sa vie durant et sans devoir payer de ce chef aucune redevance, 12 vaches, 12 pourceaux et quatre chevaux sans excéder ces nombres.

10414

1488, 4 septembre (N) Jan Soeten et Jan van Bercheycke, inspecteurs jurés des moulins de duché de Brabant, attestent qu'en leur présence Adriaen Verheylwigen a mis en vente, au nom du receveur de Louvain, Diericx le Begge, une meule usée du nouveau moulin qui a été achetée par Bertrand de Mornj.

10415

1488, 6 septembre (F) Louis Quarré, receveur général des toutes les finances, reconnaît avoir reçu de Jean Dolmen, aussi receveur des domaines et aides de Brabant, à titre d'acompte sur le produit de ses recettes, la somme de 15.395 livres 13 sols six deniers, du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, en deniers payés à la ville d'Anvers en remboursement de semblable somme prêtée par elle au roi des Romains pour le fait de l'artillerie et le paiement des gens de guerre entretenus par elle depuis l'emprisonnement dudit roi jusqu'à présent.

10416

1488, 6 septembre (F) Louis Quarré, receveur général des toutes les finances, fait savoir que Jean Dolmen, aussi receveur des domaines et aides de Brabant, lui a versé à titre d'acompte sur le produit de ses recettes, la somme de 15.395 livres 13 sols six deniers, du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, en remboursement à la ville d'Anvers d'un prêt de pareille somme fait par au roi des Romains pour le paiement des gens de guerre tenant garnison dans la ville de Hulst.

10417

1488, 6 septembre (F) Louis Quarré, receveur général des toutes les finances, donne décharge à Jean Dolmen, receveur des domaines et aides de Brabant, en décompte du produit de ses rentes d'une somme de 15.395 livres 13 sols six deniers, du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, payée par lui à la ville d'Anvers à titre de dédommagement des frais supportés par elle à cause d'un emprunt de 6.000 livres du prix susdit contracté par elle, somme qu'elle avait prêtée au roi des Romains pour lui permettre de payer les hommes placés en garnison à Hulst.

10418

1488, 10 septembre (N) Jan Soeten et Henri van Noeteren inspecteurs assermentés des moulins de Brabant, déclarent qu'en

leur présence Adriaen Verheylwigen a vendu au nom et de la part de Diricx le Begge, receveur de Louvain au prélat de l'abbaye de Parc une meule usagée du Numoelen à Louvain.

10419 1488, 12 septembre, [Bruxelles] (N) Maître Ghysbrecht Molepas, secrétaire et garde des livres des fiefs en Brabant, s'oblige à payer annuellement et héréditairement à maître Clase van Nispen, secrétaire de l'évêque de Cambrai, une rente de sept livres de gros de Brabant hypothéquée sur tous ses biens et notamment sur une prairie d'environ quatre bonniers située dans la franchise de Bruxelles, à côté du lieu-dit *de Hasselt by Scarenbeke*, entre les biens des enfants de feu Gheerem van Walem, des enfants de feu Jan de Weert, de feu Jan de Walssche, d'Arnout van Heremez, de feu Peter van Zomerghem, et de feu Willem van Heersele, du couvent de Ter Arcken, de feu Willem Regnaults: pré ayant été possédé naguère par feue Jacomynen Tshertoghen, en son vivant femme du chevalier Jan vander Brugghen, seigneur de Blaersvelt.

10420 1488, 15 septembre, Anvers (N) Maximilien et Philippe déclarent que les sommes d'argent que les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville d'Anvers leur ont prêtées à diverses reprises, sommes qui se montent à 21.875 livres 12 escalins et six deniers de 40 gros monnaie de Flandre la livre, leur seront défalquées de la quote-part que ladite ville aura à payer sans les aides que les États de Brabant leur consentent à l'avenir.

--- 1488, 16 septembre, Anvers (N) Maximilien et Philippe accordent à Jan van Olmen, receveur général de Brabant, l'état de maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles avec gages, devenu vacant par le décès de Zeger Zuweels. Il prêta le serment le 20 septembre.

--- 1488, septembre (N) Maximilien, ayant concédé par autres lettres patentes [datées d'Aix-la-Chapelle (Aachen), en avril 1486], le droit de haute, moyenne et basse justice sur la seigneurie de Sint-Margriete-Houtem au chancelier de Brabant, Jan seigneur de ce lieu, pour le récompenser de ses bons et agréables services, déclare incorporer à cette seigneurie le reste du village de Bunsbeek, dont une partie y était déjà comprise avec les localités Puppynsvoirt, Stock, Yseren et Boeslynter, en lui accordant le droit de retrait sur toutes les biens héritables en cette seigneurie vendus depuis le jour où elle lui fut octroyée.

--- 1488, 1er octobre, Malines (L) L'empereur Frédéric III crée barons de Sint-Margriete-Houtem avec droit de se titrer de la sorte à l'avenir, Johannes de Houthem, chancelier de Brabant, et ses descendants légitimes, pour récompenser ledit Johannes des continuels services rendus par lui à Maximilien, roi des Romains, son fils, en sanctionnant tous les avantages accordés à lui par ledit

roi des Romains et Philippe, son fils, comme ducs de Brabant, et en exemptant de toute taille, gabelle, tonlieu et exaction quelconque, les habitants de sa baronnie, présents et futurs, qui fréquenteront désormais avec leurs marchandises les marchés des villes de l'Empire.

--- 1488, 2 octobre, Malines (L) Frédéric III, empereur des Romains, à la requête des monastères de l'ordre de Prémontré établi sur le territoire de l'empire, leur confirme, en la reproduisant, la bulle du pape Innocentius VIII, datée de Rome 7 février 1484, portant renouvellement en faveur dudit ordre de l'exemption des gabelles et impôts ainsi que des autres privilèges du foi ecclésiastique.

--- 1488, 5 octobre, Malines (N) Maximilien fait savoir que maître Willem Stradio, comme procureur de son cousin, conseiller et chambellan, Arnt van Hornes, seigneur de Bassigny, de Gaasbeek, de Heeze et de Leende, etc., a repris à hommage de lui, ce même jour les château, terre et seigneurie de Gaasbeek avec toutes ses appartenances et dépendances: fief échu à Arnt prénommé par décès de son père Philippe, en son vivant seigneur de Bassigny et de Gaasbeek.

10421 1488, 12 novembre, Malines (F) Maximilien et Philippe déclarent confisquées à leur profit toutes sommes par eux dues aux villes rebelles, telles que Louvain, Bruxelles, Gand, Bruges, Ypres, etc. ainsi qu'aux personnes qui y habitent et tiennent le parti à eux contraire, en annulant par la même occasion tous actes de cautionnement souscrits à leur requête envers lesdits rebelles par le seigneur de Champvans et de Sorre, chevalier et chancelier, l'abbé de Saint-Bertin, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, le seigneur de Walhain, premier chambellan de l'archiduc, le seigneur de Molembaix, second chambellan du roi des Romains, maître Jehan de Eynatten, prévôt de Maastricht, Loys Quarré, receveur général de toutes les finances, Hues du Mont, argentier des archiducs, Ypolite de Bertholz, maître de la chambre aux deniers et commis à tenir les comptes de la dépense extraordinaire de leur hôtel et plusieurs autres officiers, serviteurs et particuliers non dénommés.

--- 1488, 16 décembre, Anvers (F) Maximilien et Philippe transportent à leur amé et féal chambellan et capitaine des ville et château de Grave et du pays de Cuijk, messire Cornille de Berghes, seigneur de Grevenbroek, les rentes et revenus desdits pays de Cuijk et ville de Grave en garantie du paiement de diverses sommes d'argent à lui par eux dues, dont une de 14.000 écus déboursée par lui à leur services par le prise de Josse de Deckere, bourgmestre de Bruges au temps de l'emprisonnement du roi des Romains dans cette ville.

--- 1488, 24 décembre (F) Cornille de Berghes, seigneur de Grevenbroek, etc., maréchal de l'armée du roi des Romains, reconnaît que celui-ci lui a constitué en la ville d'Anvers, une hypothèque suffisante pour la somme de 16.897 livres deux sols et obole, de 40 gros monnaie de Flandre la livre, dont il lui est redevable, et pour une autre somme de 14.000 écus cautionnée par lui à la demande du roi envers Claude de Salins, le bâtard de Vergy, et autres hommes d'armes, cause pour laquelle il donne au roi la présente décharge.

10422 Instructions du roi des Romains Maximilien et de l'archiduc Philippe, son fils, élaborées par les commis sur le fait des monnaies et destinées au maître particulier de la monnaie de Brabant pour la frappe de nouvelles pièces d'or, d'argent et de cuivre.

XX. JAAR 1489

--- 1489, 10 janvier (N) Maximilien, en considération des continuels services que lui rend Jan, seigneur de Houtem [-Sint-Margriete], chevalier et chancelier de Brabant, et à titre d'indemnité pour les dommages à lui causés en raison desdits services par les rebelles de Brabant, lui accorde tous les fiefs et arrière-fiefs qu'il tient desdits rebelles du chef de sa seigneurie prénommé, à charge pour lui et ses héritiers de tenir le tout, avec la seigneurie de Houtem [-Sint-Margriete], à hommage de lui et de ses successeurs au duché de Brabant en un seul et plein fief.

--- 1489, 4 février, Delft (N) Maximilien et Philippe octroient à Philips van Meerbeke, secrétaire ordinaire de Brabant, l'état de conseiller et maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Brabant et des pays d'Outre-Meuse devenu vacant par la mort de son frère, Bertelmeeus van Meerbeke, aux gages, honneurs, droits, franchises, profits, etc., dont jouissait ledit défunt. Il a prêté le serment le 23 mars et le 20 avril.

10423 1489, 13 mars, Bruxelles (N) Katheline Raes, fille de feu maître Wouter, et son mari, Jan vanden Eynde, fils de feu Aert, reconnaissent avoir reçu de Jan vander Hofstadt, boucher, fils de feu Ghysbrecht, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, la somme de 45 florins du Rhin, de 60 placken, monnaie de Brabant le florin, en acquit de deux septièmes parts d'une rente de sept semblables florins par an, que les susdits conjoints possédaient sur certains biens du susdit Jan vander Hofstadt situées près de la chaussée de Laeken.

10424 1489, 26 mars, Malines (N) Albert, duc de Saxe, margrave de Meissen et *landgrave* en Thüringen, lieutenant général du roi des Romains Maximilien, fait connaître les conditions sous lesquelles il donne à Jan van Lathem, receveur de Tirlemont résidant à Léau, des lettres de sauf-conduit pour se rendre par eau et par terre avec trois compagnons à Anvers, à Malines et autres lieux sous la domination dudit roi des Romains et de son fils le duc Philippe.

10425 1489, 3 mai (D) Everhart van Seyn, comte de Wittgenstein, seigneur de Homberg, et Margrethe de Rodemack, sa femme, déclarent que pour la part compétant à elle, Margrethe prénommée, dans la succession de son père défunt Gyrhart, en son vivant seigneur de Rodemack, etc., il leur a été assigné par Vincentius, comte de Moers et de Saarwerden, et par Bernhart, jeune comte de Moers et de Saarwerden, en sus d'une somme de 11.000 florins du Rhin, deux fiefs que le défunt seigneur de Rodemack tenait respectivement à hommage de l'archevêque de Cologne et du duc de Juliers (Jülich), et pour lesquels, en vertu d'un

accord conclu avec Wilhem, duc de Juliers et de Berg, etc. les susdits comtes de Moers leur paieront une somme de 2500 florins semblables: arrangement dont se déclarent satisfaits les conjoints prénommés et qu'approuvent Johan van Seyn, comte de Wittgenstein, et Sebastian, jeune comte de Sayn et seigneur de Homberg, qui tous quatre appendirent leurs sceaux aux présentes lettres.

10426 1489, 18 mai (F) Jehan le Charlier de Grez reconnaît avoir vendu sa maison, sise au pont de pierre appelé *Alle Collenbier*, à Jora Bueffures, qui en fut adhérité à droit et à loi aux us et coutumes du pays.

--- 1489, 25 mai, [Anvers] (N) Les bourgmestres, échevins, receveurs, conseillers, bourgeois et communs habitants d'Anvers déclarent avoir vendu des rentes sur le corps de leur ville jusqu'à concurrence de 1000 couronnes par an pour venir en aide au roi des Romains Maximilien et Philippe son fils, dans la lutte soutenue par eux contre leurs sujets rebelles: rentes dont une de 2.000 florins de 40 gros monnaie de Flandre le florin au profit de Jan, comte d'Ottange, etc., qui sera rédimible au denier 16 par acomptes d'au moins 500 florins.

10427 1489, 26 mai (N) Peter Everaerts, fils de feu Jan, déclare avoir vendu à Jan Tserhermans, dit *de Vos*, sergent assermenté de la ville de Bruxelles, fils de feu Jan, un fief de sept bonniers situé à Leeuw-Saint-Pierre, au lieu-dit *Te Volcxhem*, le long du ruisseau dit *Heyleghebeke* entre les biens de la ferme de *Gaspeldoren*, et la *Eedinestrate*.

--- [14]89, 28 mai (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] ordonna la vente sur la recette de Tirlemont de rentes héritables jusqu'à concurrence de 3000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre pour se procurer l'argent nécessaire à la conduite des affaires. Cette vente fut effectuée dans le courant de cette année par commandement du duc de Saxe, lors gouverneur et lieutenant général dudit roi ès pays de par de ça.

10428 1490, en mai, Malines (F) Maximilien et Philippe accordent des lettres de rémission à Guillaume Banni, natif de Bruxelles et mercier de son état, qui avait été emprisonné à Malines.

--- 1489, 10 juin, Dinkelsbülh (F) Maximilien et Philippe, pour indemniser leur féal chevalier, conseiller et chambellan, Henry de Wittham, seigneur de Beersel et de Braine-l'Alleud, des pertes et dommages que lui ont occasionnés leurs sujets rebelles et leurs adhérents, spécialement à Beersel, à Sittard et à Braine-L'Alleud,

lui cèdent et transportent les hommages, petits cens et rendages qui leur compètent en cette dernière seigneurie, et l'acquittent des 13 muids de blé, mesure de Louvain, dont il était redevable annuellement du chef de son moulin sis à Marchipont en la même seigneurie, à charge pour lui de réparer et d'entretenir dorénavant à ses frais le pont et le chemin à Sart-Moulin et de tenir le tout en un seul fief d'eux de leurs successeurs au duché de Brabant.

1489, 12 juin, Dinkelsbühl (N) Maximilien et Philippe, pour indemniser leur conseiller et chambellan, le chevalier Henrick van Wittham, seigneur de Beersel, des graves dommages que lui avaient été causés les rebelles de Brabant à Beersel, à Sittard et à Braine-l'Alleud, lui cèdent, en augmentation de son fief de Beersel, le droit de haute, moyenne et basse justice que les ducs de Brabant possédaient en divers lieux sous Beersel, aux lieux-dits *Ter Heyden, te Boesdale, ten Broecke* sous Rode, à Sittard et ailleurs sous Alsemberg, Dworp et Linkebeek, à charge pour ledit van Wittham de tenir le tout en un seul et plein fief d'eau et de leurs successeurs au duché de Brabant après avoir obtenu l'assentiment des trois Etats de ce duché.

10429

1489, 15 juin, Malines (F) Maximilien et Philippe, à la requête de Martin Janssone, Jean Bouvinsone, Jean Kiel, Jean vander Maest, Laurent Thymanssone, Jacques Valke, Jacques Ackers et Guillaume Gressins, bourgeois et marchands d'Anvers, les autorise à saisir à leur profit une somme équivalente à celle qui leur a été prise par les Français, les rebelles de Bruges, de Damme et d'autres villes de Flandre et leurs adhérents, sur les biens, rentes, etc., qu'ils trouveront appartenir à ceux-ci dans leurs États: ordonnant aux commis chargés de la saisie des biens de ceux qui tiennent le parti à eux contraire, de se conformer à ce que dessus.

10430

1489, 17 juin, Malines (F) Maximilien et Philippe mandent aux commis chargés d'inventorier les biens saisis sur les rebelles de Brabant, de Flandre et leurs adhérents, qu'ils ont cédé et transporté à Robert Franchois dit *le Stordeur*, homme de guerre, en récompense de ses bons et agréables services, tous les biens meubles et immeubles d'une valeur d'environ cent sous confisqués à leur profit sur un nommé Jean Faureal, cochenier à Villers l'abbaye, résidant à présent à Nivelles, ville qui tient le parti des rebelles. Ils ordonnent auxdits commis de laisser ces biens à Robert prénommé.

1489, 20 juillet (N) Maximilien et Philippe, à la requête du magistrat et des habitants de Vilvorde, place récemment envahie de nuit par les rebelles de Bruxelles et leurs adhérents, qui s'y livrèrent au pillage et mirent le feu à la maison communale, à la boucherie, à la halle aux draps et aux trois quarts des habitations,

autorisent les suppliants à y ériger un métier de francs bateliers, dont ne pourront faire partie que des bourgeois; les affranchissent de la juridiction de Bruxelles, en leur octroyant le droit de rendre la haute justice dans leur ville et dans les 7 bancs de la mairie; décident que les habitants de ces bancs, sauf ceux de Huldenberg, iront à chef de sens à Vilvorde et ceux de Vilvorde au Conseil de Brabant; enfin, les dispensent à perpétuité du paiement de la rente de 37 livres, six escalins et huit deniers gros de Brabant dont ils leurs étaient annuellement redevables pour le fermage de la boucherie de la halle aux draps et de la balance en leur ville.

1489, 20 juillet (N) Maximilien et Philippe, pour indemniser les habitants de Vilvorde des énormes dommages à eux causés par les rebelles de Bruxelles qui, de nuit, se sont emparés de cette ville et après l'avoir pillée y ont mis le feu à la maison communale, à la boucherie, à la halle aux draps et aux trois quarts des habitations, leur octroient divers privilèges, consistant en l'érection d'un franc métier des bateliers; l'affranchissement de la juridiction de Bruxelles, avec obligation pour les habitants de la commune même d'aller à chef de sens devant le Conseil de Brabant et pour ceux des sept bancs de la mairie de Vilvorde, hormis celui de Huldenberg, devant la justice de ce lieu; la suppression des taxes à payer par eux annuellement pour l'affermage de la balance à la boucherie et à la halle aux draps de leur ville.

10431

1489, 3 août (N) Maximilien et Philippe, pour récompenser Henrick van Witham, seigneur de Beersel, et Philippe de Beersel, son fils aîné, de leurs fidèles services et les dédommager des grands et nombreux dommages à eux causés par les rebelles, leur donnent, pour en jouir leur vie durant sans devoir rendre de ce compte, la maison de Hoeilaert avec tout ce qui en dépend, dont avaient jusqu'alors joui Jan Hinckart et son fils aîné, qui en ont été privés pour avoir suivi le parti des rebelles de Bruxelles.

10432

1489, 4 août, Diest (L) Les vice-doyen et chapitre de l'Eglise de Liège lors résidant dans la ville de Diest au diocèse de Liège, afferment pour un nouveau terme de 6 ans consécutifs, à prendre cours le 24 juin 1492 et aux conditions spécifiées dans le présent bail, leurs biens situés sur le territoire de Halen.

10433

1489, 5 août (L) Le vice-doyen et chapitre de Liège résidant à Diest au diocèse de Liège donnent quittance à Johannes de Lathem dit *de Halen* de diverses sommes payées par lui comme fermier des biens qu'ils possèdent en la ville de Halen et dans les environs.

10434

1490, 7 août, Malines (N) Maximilien et Philippe mandent à l'écoutète de Hornes que l'office de messager de cette localité, devenu vacant par la résignation qu'en a faite Johanne van

Craenbrouck, fille de Florens et veuve d'Adam van Cleven, par l'intermédiaire de .... [partie enlevée], son procureur, entre les mains du chancelier, le seigneur de Champvans et de Sorre, chevalier, au profit de Floris van der [partie usée], a été donné par eux à celui-ci avec faculté pour lui de le faire desservir en son nom par une personne apte et capable.

10435 1489, 13 août, Bruxelles (L) Dionisius de Meldert, fils de Jordanus, pour une moitié, et Ludovicus Daneels, fils de feu Theodoricus, pour un quart, et le même Ludovicus Daneels au nom de Digna Daneels, fille de Cornelius, son feu père, pour un dernier quart, transportent en mains de Lucas Brugman, intervenant en qualité de seigneur foncier en raison de la chapellenie fondée sur l'autel de Notre-Dame en l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, pour et au profit de Johannes de Saint-Pol, fils de feu Johannes, un héritage avec deux habitations sous un seul toit et des appendances, située supra *den Loevensschen wech*, entre les biens de la veuve et des enfants de feu Leonius de Wittersys, et de feu Egidius de Wreede et de la veuve et des héritiers de Henricus de Heere.

10436 1489, 14 août (L) Le vice-doyen et chapitre de Liège, lors résidant à Diest au diocèse de Liège, reconnaissent avoir reçu de Johannes de Lathem, décimateur et trésorier de leurs dîme et biens au district de Halen au même diocèse, un acompte de 60 florins du Rhin, du prix de 20 sols de Bourgogne le florin, sur les 400 florins semblables qu'il leur doit pour l'arrentement pendant trois ans des susdits biens et dîme.

--- 1489, 14 août (N) Maximilien et Philippe font connaître ce qui a été consenti par eux aux bourgmestres, échevins, conseillers et communs habitants de Tirlemont et de Grimde à la suite du traité de paix conclu entre eux par l'entremise du duc de Saxe, d'une part, et lesdits habitants, d'autre part; traité en vertu duquel ceux de Tirlemont et de Grimde s'étaient obligés à leur payer 11.000 florins du Rhin argent courant en deux versements, respectivement fixés aux 25 décembre 1489 et 11 avril 1490.

10437 1489, 27 août [Bruxelles] (L) Maria de Waversys, fille de feu Wilhelmus et veuve de Egidius vanden Hove, en son nom propre pour les trois quarts, et au nom de Petrus et de Katherina vanden Hove ses enfants, pour le quatrième quart, transporte au profit de Johannes de Saint-Pol, fils de feu Johannes, entre les mains de Lucas Brugman, représentant les bénéfices des chapellenies des autels de la Vierge et de Sainte-Catherine en l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, seigneurs fonciers, un cens de deux florins d'or par an assigné sur un héritage avec habitation situé hors la porte Sainte-Gudule en cette ville sous la grande rue de Louvain, entre les biens de Leonius de Wittersys et de Wilhelmus vanden Bosssche:

transport garanti par les biens de la susdite Maria et notamment par une part qu'elle possède dans un héritage situé dans *de Gasthuysstrate*, entre les biens de l'hôpital Saint-Jean à Bruxelles et de Reynier Suckel qui appartinrent précédemment à feu Katherina vander Zennen.

--- 1489, en août, Malines (N) Maximilien et Philippe font connaître les conditions auxquelles ils ont reçu en grâce les habitants de Bruxelles, de Nivelles et d'autres localités du quartier de Bruxelles, qui s'étaient rebellés contre eux.

--- 1489, 1er septembre (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] gratifia Sixte Pocque d'une pension sur la recette de Turnhout de quatre patars par jour sa vie durant, valant par an 73 livres de Flandre.

--- 1489, 1er septembre, Malines (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] assigna à Jacques Caurel, naguères son huissier de salle, sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals, une pension de 6 patars par jour, valant par an 108 livres de Flandre.

--- [14]89, 1er septembre (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi des Romains Maximilien octroya à Thirion le Cock, archer de l'archiduc Philippe le Beau, une pension de 4 patars par jour, sa vie durant sur la recette de Turnhout.

10438 1489, 5 septembre (F) Louis Quarré, conseiller et receveur de toutes les finances, reconnaît avoir reçu de Jean van Olmen, conseiller et receveur général de Brabant, la somme de 160 livres, du prix de 40 gros, monnaie de Flandre la livre, à valoir sur la recette générale de Brabant et sur celle des domaines de Bruxelles pour l'année en cours, en deniers comptés aux maîtres de la Chambre aux deniers du roi des Romains et de l'archiduc, son fils, pour le paiement de ce qui était dû au marchand poissonnier de leur hôtel.

--- 1489, 8 septembre, [Malines] (F) Substance des lettres du roi et de l'archiduc gratifiant Arnoult van Diest, bourgeois de Malines, d'une pension de 60 livres monnaie de Flandre par an sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals.

--- [1489, 10 septembre, Malines] Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] et l'archiduc [Philippe le Beau, son fils] assignèrent à Jehan de Heelt une pension de 60 livres monnaie de Flandre par an sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals.

--- [14]89, 12 septembre (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] et l'archiduc [Philippe le Beau, son fils] accordèrent à Gerard vanden Dale, chevalier, une pension de 100 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an, sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals.

10439 1489, 1er octobre [Bruxelles] (N) Les échevins de Bruxelles font savoir qu'en l'an 1480, le 23 janvier, Jan van Blitterswyc, décédé depuis, par codicille passé devant notaire Peter den Sluyter, lors secrétaire de Bruxelles, et les témoins y dénommés, a stipulé qu'Anne Aven, sa femme, peut disposer à son gré d'une grange situé près de la Chambre des Comptes à Bruxelles, et d'un jardin sis sur le *Wollendriesch*: ensuite de quoi la susdite veuve a transporté ce jour d'huy à Willem van Blitterswyc, son fils, pour en prendre possession après son décès, la susdite grange avec ses dépendances et appendances, gisante sur le Coudenberg derrière l'établissement appelé *Den Ingel*, entre l'hôtel du seigneur de Croy, *het Lombaertstreetken*, et la Chambre des Comptes de Brabant.

10440 1489, 8 octobre, Bruxelles (L) Les bourgmestres, échevins, receveurs, conseillers et habitants de Bruxelles se constituent solidairement garants envers Marcus, Lambertus et Barbara Scampioen, enfants de feu Egidius et de feue Maria Coyermans, sa première femme, Arnoldus Scampioen, oncle paternel desdits enfants et Arnoldus vander Linden, fils de Willelmus et de feue Margareta Scampioen, sa femme, sœur des susdits trois enfants, du paiement d'un cens héréditaire de six florins d'or du Rhin par an, rédimible au denier 16, et dont le capital a été utilisé aux besoins de la ville de Bruxelles.

--- 1489, 14 octobre, Lierre (N) Maximilien et Philippe assignent à leur féal conseiller et chambellan, le chevalier Cornelis van Bergen, seigneur de Grevenbroek et capitaine du château de Grave, du consentement des trois Etats de Brabant, tous les revenus et rentes des ville et château de Grave et du pays de Cuijk jusqu'au remboursement intégral des sommes déboursées à leur service par ledit Cornelis, se montant à 16.897 livres deux escalins obole. Ils s'engagent, en outre, à maintenir Cornelis van Bergen, ou son ayant droit, comme capitaine de Grave, aussi longtemps que n'aura été payée la somme de 14.000 couronnes pour laquelle ledit Cornelis se constitua cautions envers les hommes d'armes qui s'emparèrent de Joos de Deckere, bourgmestre de Bruges au temps où Maximilien, roi des Romains, était retenu prisonniers dans cette ville.

--- 1489, 14 octobre, Lierre (N) A la requête de Henrick van Wittham, seigneur de Beersel, chevalier, conseiller et chambellan du roi des Romains et de l'archiduc Philippe le Beau, son fils, les députés des

trois États de Brabant, assemblés à Lierre pour y traiter la réduction des monnaies, déclarent consentir à la donation du droit de haute justice à Beersel, lui faite par lesdits roi et archiduc en considération de ses grands services et en dédommagement des énormes pertes subies par lui durant les troubles en Brabant.

--- 1489, 18 octobre, Lintz (F) Maximilien et Philippe affranchissent à perpétuité les habitants de Malines du paiement au fermier du tonlieu de Rupelmonde du droit appelé *Roeyertol*. Au dos des lettres se trouve une apostille, faite en présence de nombreux personnages.

--- 1489, 22 octobre, Lierre (N) Maximilien et Philippe, à la requête de leur conseiller et chambellan, le chevalier Henrick van Wittham, seigneur de Beersel, déclarent que les Etats de Brabant, actuellement encore assemblés en cette ville de Lierre, ont consenti à la donation du droit de haute justice sur la seigneurie de Beersel faite par eux au susdit seigneur de ce lieu: consentement donné audit Lierre, par acte du 14 octobre précédent dont ils reproduisent le texte intégral.

--- 1489, en octobre, Lintz (F) Maximilien et Philippe affranchissent à perpétuité les habitants de Malines de toutes tailles, aides, subventions et impositions quelconques pour les biens seulement qu'ils possèdent hors de la franchise de leur ville, en récompense des services qu'ils leur ont rendus pendant la rébellion des Brugeois et des Gantois. Liste des personnes présentes le 21 mars 1490 lors de l'apostille des commis, tous conseillers du roi et de l'archiduc.

--- 1489, en octobre, Lintz (F) Maximilien et Philippe, en récompense des grands services qu'il a rendus pendant la rébellion des villes de Bruges et de Gand par les habitants de Malines, confirment en faveur de ceux-ci les lettres que feu le duc Charles le Téméraire leur octroya du camp devant Neuss au mois de juin 1475, et par lesquelles ils furent à perpétuité affranchis du paiement de tous les droits de tonlieu et de conduit en ses Etats, sauf à Gravelines, en étendant ce privilège même audit Gravelines sous certaines conditions. Au dos, l'apostille des commis sur le fait des domaines, datée du 21 mars 1490 faite en présence d'une liste de conseillers du roi et de Philippe, son fils.

--- 1489, 10 novembre, Lierre (N) Maximilien et Philippe mandent au receveur d'Over-Zenne, Antoine Bruninck, qu'il doit procéder au recouvrement des cens dus pour des liens ressortissant à son office et mentionner dans le registre ad hoc l'étendue de chacun de ces liens et les noms des tenanciers et aboutissants.

--- [14]89, 12 novembre (F) Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles le roi [des Romains, Maximilien] et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, accordent à Adrian de Beaumal, écuyer, la faveur de prendre sur la recette d'Anvers, pendant un terme de trois ans à prendre cours de cette date, la pension de 107 rijders de 25 patars pièce par an, dont ses père et mère avaient joui leur vie durant et qui se trouvait éteinte par leur décès.

10441 1489, 16 novembre (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers de Middelbourg (Middelburg) et Zélande (Zeeland) délivrent un vidimus de l'octroi ad testandum accordé à leur cousine Anne de Bourgogne, fille naturelle du duc Philippe le Bon et femme d'Adolphe de Clèves et de La Marck, seigneur de Ravenstein, par Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, de Bourgogne, lettres d'octroi, datées de Bruges, 6 janvier 1482.

10442 1489, 27 novembre, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) (L) Les échevins et conseillers de Bois-le-Duc délivrent un vidimus de la charte [datée d'Anvers] du 25 mai 1489.

10443 1489, 2 décembre, Anvers (N) Maximilien et Philippe, à la requête de Jan, seigneur van Houthem, chevalier, chancelier de Brabant, Henrick van Witham, seigneur de Beersel, et maître Pauwels Ooge, seigneur de Faulquez, choisis comme exécuteurs testamentaires par feu Louis van Edingen, délèguent Philips van Meerbeke et Cornelys Haveloos, respectivement conseiller-maître et auditeur de la Chambre des Comptes en Brabant, munis de pleins pouvoirs, pour procéder à la vérification et à la clôture des comptes des susdits exécuteurs testamentaires, comptes dont ils devront tenir une copie par-devers eux ou la déposer en ladite Chambre des Comptes à la disposition des intéressés.

--- 1489, 11 décembre, Breda (N) Ordonnance sur l'évaluation et le cours des monnaies d'or et d'argent élaborée du consentement de Maximilien et de Philippe le Bon, et sur l'ordre du duc de Saxe, leur lieutenant général aux Pays-Bas, etc., le 15 octobre à Lierre et ce jour'dui à Breda, par les députés des Etats de tous les pays de par deça.

--- 1489, 14 décembre, Breda (F) Maximilien et Philippe approuvent et agréent l'ordonnance sur l'évaluation et le cours des monnaies d'or et d'argent, conçue et arrêtée successivement à Lierre le 15 octobre 1489 et à Breda le 11 décembre suivant, par les députés des États des Pays-Bas, sur l'ordre du duc de Saxe, leur lieutenant, gouverneur et capitaine général desdits pays: ordonnance dont ils ordonnent la publication dans leurs dits pays de par-deçà.

--- 1489, 29 décembre (N) Maximilien et Philippe font savoir que leur

conseiller et chambellan, Henrick van Wittham, chevalier, seigneur de Beersel et de Braine-l'Alleud, a ce même jour repris d'eux à hommage par-devant Robbrecht Cottereau, chevalier, leur conseiller, chambellan et lieutenant des fiefs de Brabant, et les hommes de fief de ce pays ci-après nommés: Jan, seigneur de Houtem[-Sint-Margriete], chancelier de Brabant, Jan van Ranst, etc. ...., ce dont ils l'ont gratifié par lettres patentes du 10 décembre 1489, à savoir: le droit de haute, moyenne et basse justice à Beersel, seigneurie et village, aux lieux-dits *Ter Heyden, Te Boesdaele, Ten Broecke*, etc., sous Rode, à Sittard, etc. sous Dworp, Alsemberg et Linkebeek.

--- 1489, décembre (N) Maximilien et Philippe, à la requête du chevalier Jan, seigneur de Houtem-[Sint-Margriete], chancelier de Brabant, lui confirment, en les reproduisant textuellement, les lettres datées de Malines, 1er octobre 1488 et en étendant le bénéfice au cas où ils viendrait à décéder sans laisser postérité, à celui de ses héritiers qui après lui sera seigneur dudit Houtem.

--- 1489 (F) Mention de l'appointement conclu dans le courant de l'an 1489 par le duc de Saxe, agissant en qualité de lieutenant-général du roi des Romains Maximilien, avec les députés des pays de Liège et de Looz, touchant le paiement de la rente due par les habitants de ces pays au duc de Brabant du chef des gardiennat et avouerie desdits pays.

XXI. JAAR 1490

--- 1490, 6 janvier, Malines (F) Substance des lettres en vertu desquelles le roi de Romains et l'archiduc Philippe le Beau, son fils, assignèrent à Pietre vander Schagen, sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals, une pension de trois patars par jour, valant par an 54 livres 15 sols monnaie de Flandre.

--- 1490, 20 janvier, Lintz (F) Maximilien et Philippe instituent l'Epargne et y appliquent toutes les recettes extraordinaires.

10444 1490, 22 janvier (N) Jan de Beckere, prêtre et chapelain en l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, reconnaît avoir reçu du receveur du duc Philippe le Beau en la Chambre de Tonlieu de cette ville, Jan Ofhuys, 20 florins du Rhin pour les échéances de la rente de huit florins semblables par an depuis le dernier jour de septembre 1487, qu'il possède à la vie de lui et de Jan Portelaer à charge dudit duc.

10445 1490, 23 janvier (N) Frère Jan de Bruyne, procureur des chartreux de Notre-Dame de Grâce hors de Bruxelles, reconnaît avoir reçu de Jan Ofhuys, receveur du duc de Brabant Philippe le Beau en la Chambre du Tonlieu à Bruxelles, cinq florins du Rhin pour l'échéance, au 1er septembre dernier, de la rente viagère de 10 florins semblables possédés par son confrère Henric van Ory.

10446 1490, 26 janvier (N) Les échevins de Wambeek font savoir que Wouter vander Noot, fils du chevalier Wouter, a été dûment autorisé à clôturer un demi-bonnier de pré à faucher et à enlever la clôture d'un autre demi- bonnier de semblable pré.

--- 1490, 3 février, Lintz (F) Maximilien et Philippe nomment Jehan Willems, receveur de l'Epargne et de tous les deniers et biens extraordinaires, en remplacement de Jehan du Quesne.

10447 1490, 8 mars, Malines (F) Maximilien et Philippe, à la requête de leur féal chevalier, conseiller et chambellan, Frédéric d'Egmont, seigneur d'Ysselstain, accordent aux sujets de celui-ci habitant à Eindhoven et au territoire de Cranendonck, en raison des récents et grands dommages à eux causés par ceux d'Arenberg et autres ennemis du pays, la remise pendant trois ans consécutifs à prendre cours de la présente date, la remise de la quote-part à payer par eux dans les aides et subsides due ou à devoir par ceux de la ville et du quartier de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) en Brabant.

--- 1490, 13 mars, Malines (F) Autorisation octroyée sur leur demande aux maîtres, auditeurs et suppôts de la Chambre des Comptes de Brabant de réintégrer Bruxelles qu'ils avaient dû quitter passé un

an pour s'établir à Lierre, à cause des troubles et de la mortalité qui régnaient alors audit Bruxelles et qui ont cessé présentement.

--- 1490, 3 juin, Anvers (N) Maximilien et Philippe accordent à Johan van Crickengys, ensuite de la résignation qu'en a faite en sa faveur le secrétaire Jan le Candrelier, la première place de clerc et d'auditeur ordinaire qui reviendra à vaquer dans la Chambre des Comptes de Brabant. Les prestations de serment ont eu lieu le 4 et le 7 juin.

10448 1490, 20 juin, Anvers (F) Maximilien et Philippe ordonnent aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de contraindre les officiers de justice et de recette à rendre leurs comptes une fois par an, aux jours qui leur seront assignés, sous peine d'encourir une peine pécuniaire en cas de négligence et la suspension de leurs offices en cas de refus.

10449 1490, 20 juin, Anvers (F) Maximilien et Philippe défendent aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'admettre et allouer ès comptes des officiers de justice et de recette des pays de Brabant et d'Outre-Meuse, des acquits autres que ceux prescrits par l'ordonnance sur le fait des domaines et finances, c'est à dire ceux scellés du sceau pertinent, signés de l'un des secrétaires nommés à cet effet, et vérifiés au dos par les trésoriers et commis des finances ou de l'un d'eux.

10450 1490, 21 juin, Anvers (F) Maximilien et Philippe, à la requête de Marie Bogaerds, veuve d'Andrieu de la Plume, en son vivant huissier d'armes du feu Charles de Bourgogne, lui accordent une pension régulière et annuelle de 40 francs de 32 gros monnaie de Flandre le franc, sur la recette générale de Brabant, et ordonnent au receveur général, Jehan van Olmen, de lui payer à partir de ce jour par versements trimestriels.

--- 1490, 21 juin (F) Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles Maximilien et Philippe le Beau assignèrent sur la recette générale de Brabant une pension en faveur de Marie de Bogarden, veuve d'Andrieu de la Plume, de 40 francs par an, valant 32 livres monnaie de Flandre.

--- 1490, 24 juin, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) (L) Lettres de participation aux prières et bonnes œuvres des Frères mineurs délivrées par Rolandus, ministre de la province de Cologne et professeur de théologie, et par Johannes de Ponte, gardien du couvent de cet ordre à Bois-le-Duc, en faveur de Maximilien, roi des Romains et de Philippe le Beau, son fils.

--- 1490, 30 juin, Anvers (N) Maximilien et Philippe ordonnent à leurs

officiers de Brabant de permettre aux fermiers *van den groten tolle ende ouden geleyde van Loeven* l'exercice de leur charge par tout où cela leur plaira en Brabant et de leur prêter main forte le cas échéant.

10451 1490, 19 juillet (N) Par-devant Henrick den Hane, receveur du duc de Brabant en la franchise d'Overijse, Lodewyck den Block et Jan van Oppem, échevins de ladite franchise, comparurent: Zanne Vergoeden, fille de feus Reynier et Lysbetthen Taymans, sa femme, assistée de Jan van Bolaer, son mari; Margareta Claes alias *de Pickere*, fille de feu Jan et femme de Jan Kerremans; Peeter Claes dit *de Pickere*, fils de Jan précité et de Goelen Vergoeden, qui ont déclaré avoir procédé entre eux d'un commun accord au partage des biens délaissés par la défunte Lysbetthen Taymans prénommée, qui fut fille de feu Bernard, le vieux, de Druetenbeke; partage en vertu duquel échurent à Margareta Claes alias *de Pickere* et à Jan Kerremans, conjoints susnommés, les biens dont l'énumération et la description figurent dans le présent acte auquel les deux échevins d'Overijse déjà nommés appendirent leurs propres sceaux.

--- 1490, 27 juillet, Bergen op Zoom (F) Maximilien et Philippe ordonnent aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de payer des rentes ou pensions, assignées sur leurs recettes respectives, à des personnes ayant tenu le parti à eux contraire durant la dernière guerre.

--- 1490, 27 juillet, Bergen op Zoom (F) Les commis sur le fait des domaines et finances envoient aux gens de la Chambre des Comptes la lettre que leur a adressée le receveur de Brabant au quartier de Bruxelles, Jehan Ofhuys, et leur enjoignent de défendre à tous les receveurs de payer les rentes assignées sur leurs recettes au profit de personnes ayant tenu le parti contraire au roi Maximilien et à l'archiduc Philippe le Beau.

--- 1490, 8 août, Bruxelles (N) Lettres closes de la Chambre des Comptes à Bruxelles au fermier *van den grooten tolle ende ouden geleyde van Loeven*, Dierick van Langerode, l'informe des privilèges obtenus par les habitants de la ville de Malines en lui enjoignant de s'y conformer.

10452 1490, 12 août (N) Les échevins de la partie du village de Lummen située en Brabant, font savoir que Jan Matheeus, maïeur, à ce jour d'huy comparu et constitué par-devant eux pour ses cautions en raison de l'exercice de sa charge Henri Gressens et Goyvaert Houtmans, qui ont par eux été reconnus comme solvables.

--- 1490, 16 août [Bruxelles] (F) A la requête de la Chambre des

Comptes de Brabant, résidant à Bruxelles, ceux des finances avertissent le magistrat de cette ville qu'ils ont toujours été et sont encore membres du collège des finances du roi des Romains Maximilien et de l'archiduc Philippe le Beau, son fils, et qu'à ce titre ils sont en droit de jouir de la franchise du droit d'accise.

1490, 16 août, [Bruxelles] (F) Ceux des finances font savoir au magistrat de Bruxelles que les gens de la Chambre des Comptes qui résident dans leur ville font partie du conseil des finances, et qu'à ce titre ils sont en droit de jouir de la franchise des accises octroyée auxdits des finances par la paix dernièrement conclue.

10453

1490, 20 août, Malines (F) Maximilien et Philippe, à la requête d'Anthoine de Vysen, de Bruxelles, lui pardonnent de s'être mis au service de Philippe de Clèves qui leur faisait la guerre, à condition que le suppliant rentre sous leur obéissance dans le délai d'un mois et fasse serment entre les mains de leur principal officier de ne plus suivre dorénavant de parti à eux contraire.

1490, 20 août (F) A la requête de Tonna de le Alnoy, tenant la foresterie et prison de Nivelles, le maïeur et les échevins de cette ville fixent par sentence les droits de prison à payer par les étrangers retenus prisonniers audit Nivelles. Une note, en marge, concerne les frais de prison qu'avaient à payer par jour, en 1410, les bourgeois et les forains.

10454

1490, 15 septembre (L) L'official du diocèse de Cambrai, résidant à Bruxelles, fait savoir que Johanne vander Haghen, héritier ab intestat du chef de sa femme de feu Marcus Zwaef, prêtre, a ce jour d'huy déclaré par- devant lui, par l'entremise de Theodericus de Heyken, procureur de la cour de l'officialité, qu'il approuve le testament du défunt dressé par le notaire Walterus vanden Eechoute, prêtre.

1490 [avant le 30 octobre 1490] (F) *Charges tant en rentes heritables vyagiers comme pensions assign. sur le recette generale de Brabant.*

1490, 15 novembre (F) Loys Quarré, conseiller et receveur général de toutes les finances, reconnaît avoir reçu de Rolant le Fèvre, conseiller et receveur général des domaines et aides de Flandre et d'Artois 6000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, somme provenant de la composition des villes de Gand, Bruges, Ypres, Courtrai, le Franc et leurs adhérents, et payée par lui au magistrat de Malines en remboursement de semblable somme prêtée par cette ville, en 1486, au roi des Romains Maximilien: remboursement pour lequel s'étaient constitués cautions envers la ville de Malines, le chancelier et messeigneurs de Cambrai, de

Nassau, de Walhain, de Saint-Bertin, de Molembaix, de Polhain, de Wolkenstein, feu messire Pierre Lanchals, maître Thibault Barradot, le trésorier des finances, et lui, Loys Quarré.

--- 1490, 5 décembre (F) Lettres du roi des Romains Maximilien aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles leur annonçant que, par délibération du Conseil, il ordonne à maître Philippe de Meerbeecke de présider leurs séances.

10455 1490, 20 décembre Malines (F) Maximilien et Philippe, à la requête de l'abbé de Gembloux au roman pays de Brabant, leur conseiller, exemptent l'abbaye du paiement de leur quote-part dans les aides et subsides à fournir par le pays de Brabant, les trois premières années à venir de la totalité et les trois années suivantes de la moitié seulement, afin d'aider ladite abbaye dans la réception des grandes pertes qu'elle a subies pendant les dernières guerres en Brabant, notamment par la destruction de six à sept fermes et de la plupart des biens qu'elle possédait dans les environs de Gembloux: faveur dont ils ordonnent aux commis sur le fait des finances de laisser ladite abbaye paisiblement jouir nonobstant quelques ordonnances, restrictions, mandements ou défenses à ce contraires.

10456 [14]90, 21 décembre (F) Cédule signée Thibault par laquelle ordre est donné de la part du roi des Romains à la Chambre des Comptes à Bruxelles de délivrer au chevalier Frédéric de Wittem, naguère receveur des aides aux pays de Limbourg et de Dalhem, une attestation touchant ce qui lui restait dû à la clôture de son dernier compte.

10457 1490, 22 décembre, [Bruxelles] (F) Cédule, signée Cleerhage, portant qu'à la clôture du dernier compte rendu par le chevalier Frédéric de Witham en qualité de châtelain et drossard du pays de Limbourg et receveur des aides en ce pays et au pays de Dalhem, compte finissant en l'an 1480 et clôturé seulement le 20 novembre 1490, il reste dû audit Frédéric une somme de 2995 livres deux sols et huit derniers de 50 gros monnaie de Flandre la livre. Une note écrite au dos mentionne les acomptes qui furent payées à Frédéric prénommé par l'argentier Symon Longin sur le produit des domaines et aides aux pays de Brabant et de Hollande (Holland).

--- 1490, décembre (F) Extrait de l'ordonnance sur le fait des monnaies édictée au mois de décembre 1490.

--- 1490 [en 1490 ou après cette année] (F) Rapport intitulé *Charges et rentes annuelles assignez sur les receptes generales et particulieres des pays de Brabant et de Limbourg et Outremeuze*.

1490 [sans date] (F) Sur l'ordre des ducs de Saxe, lieutenant général du roi [des Romains] Maximilien et de l'archiduc Philippe le Beau, son fils, ceux des finances donnent leur avis par écrit sur divers points et articles concernant la diminution des domaines des pays de Brabant, de Limbourg et d'Outre-Meuse, ainsi que sur la remise en valeur desdits domaines.

XXII. JAAR 1491

10458 1491, 10 janvier, Malines (F) Maximilien et Philippe ordonnent aux commis sur le fait des finances de faire payer par le conseiller et argentier Symon Longin à Frederick de Wittem, chambellan et précédemment châtelain et drossard de Limbourg, la somme de 2995 livres deux sols, huit deniers du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, lui restée due lors de la clôture de son compte de la contribution par le pays de Limbourg et de Dalhem dans l'aide de 4.000 royaux leur accordée en l'an 1480.

10459 1491, [20 avril], Anvers (N) Instructions émanées de Maximilien et de Philippe, selon lesquelles Diericken van den Heetvelde, woudmaître de Brabant et d'autres auront à se régler quant à l'administration de la forêt de Soignes.

--- 1491, 25 avril, Nuremberg (N) Maximilien et Philippe, sur la recommandation du chevalier Dierick Mechelman, leur sommelier, accordent à Jan de Ridder, demeurant à Anvers, la charge de *keurmeester* de cette ville devenue vacante par le décès de Henrick vander Meeren, charge dont Herman van Noten avait pris possession en vertu de lettres de commission qu'ils déclarent nulles.

10460 1491, 2 mai (N) Maximilien et Philippe ordonnent au premier huissier sur ce requis par le receveur d'Anvers Peter vander Voert, d'ajourner devant le Conseil de Brabant tous ceux qui refusent de payer leur quote-part dans les frais de réparation au bourg et de curage des fossés d'Anvers.

10461 1491, 14 mai, [Malines] (L) Elisabeth van Piermont, fille de feu Johannes et de feue Beatrice Perremans, sa femme, et Egidius van Leefdale, son mari et tuteur légitime, pour eux-mêmes et au nom de Henricus van Piermont, frère de ladite Elisabeth, transportent en mains de Abrahe de Fine, clerc juré de la ville de Bruxelles, intervenant au nom des bénéficiers des chapellenies des autels de Notre-Dame et de Sainte-Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, au profit de Johannes Stercke, acceptant au nom des exécuteurs testamentaires de feu Marcus de Swaef, prêtre, fils de Willelmus, une portion d'un jardin situé près de la rue de Louvain dans la ruelle dite *dLanterenstreetken* entre le jardin de feu Willelmus Leeman dit *Vredericx*, le barbier, qui appartenait depuis au sus-dit défunt, d'une part, et les habitation et jardin de feu Petrus de Mazensele, d'autre part.

10462 1491, 21 mai, [Bruxelles] (L) Maître Johannes de Halen, chanoine d'Eindhoven, Josse de Moer et Henri de Hamere, prêtres, ainsi que Jean Sterckx, juré de la ville de Bruxelles, agissant comme

exécuteurs testamentaires de feu Marcus Swaeff, et au nom de Sapiencius Swaeff, fille naturelle dudit défunt, transportent en mains d'Anthonius de Vos, prêtre, intervenant au nom des seigneurs fonciers, les bénéfices des chapellenies des autels de la Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, au profit de maître Nycholaus de Nispen, secrétaire de l'évêque de Cambrai, fils de feu Johannes, les biens suivants: 1° un héritage avec habitation et grand jardin situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule en cette ville dans *Tscriversstreetken*, entre les biens de Wilhelmus vanden Bossche, tailleur de pierres, de Johannes de Deeu et de Leonius de Witterssys, d'une part, et les biens de feu Johannes Esselen, de Nicholaus Broesys et de Mathie inden Nuwenborre, d'autre part; 2° un jardin avec habitation et des appartenances, situé dans la ruelle dite *dLanteerenstreetken*, entre les biens de feu Arnoldus Volkart, prêtre, de Petrus de Mazezele et de Henricus vanden Weerde par acquisition de Wilhelmus Vrederic; 3° une partie de jardin sise en dehors de la susdite porte près de la rue dite *den Lovenschen wech*, entre les biens des feus Marcus de Swave et Arnoldus Volkaert précités; 4° un jardin sis dans la ruelle *de Lanterenstrate* entre les biens de feu Walterus vanden Venne que tient présentement Jacobus Hals dit *van Os*, de feu Petrus de Pannemakere, et à présent de Henricus Tervrancx; 5° une autre partie de jardin sise dans la même ruelle, entre le jardin de feu Wilhelmus Leeman dit *Vrederix*, appartenant à présent au défunt testateur et le bien de Petrus de Mazezele précité; 6° le droit sur le mur existant entre les bien sus-spécifiés.

10463 1491, 21 mai, Bruxelles (L) Maître Nicholaus de Nispen, secrétaire de l'archevêque de Cambrai, fils de feu Johannes, promet de donner à Henricus de Hamere, prêtre, acceptant au nom et au profit de Sapience de Swaef, fille naturelle de feu Marcus de Swaef, prêtre, une rente viagère de 10 florins d'or du Rhin par an, le florin compté pour cinq sols de gros monnaie de Brabant, hypothéquée sur les biens spécifiés dans l'analyse précédente.

--- 1491, 23 mai, Anvers (N) Maximilien et Philippe le Beau font connaître la sentence rendue par le Conseil de Brabant, lors résidant à Anvers, en cause de l'abbé de Villers, demandeur, contre Jan de Roevere, chevalier, et le maître des garennes en Brabant, défendeurs, au sujet du droit au logement dont ceux-ci prétendaient devoir jouir en la ferme de Schooten, appartenant à l'abbaye de Villers: sentence rendue en faveur dudit abbé.

10464 1491, 6 juin (N) Jan Carondelet, seigneur de Champvans et de Sorre, chancelier, Enghelbert, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda, Adolf, comte de Nassau, seigneur de Beveren et de Verre, Jan van Berghen, seigneur de Walhain, Jan van Lannoy, seigneur de Mangoval, abbé de Saint-Bertin, Henric van Withem,

seigneur de Beersel, Pieter van Lannoy, seigneur de Fresno, Jan, seigneur de Cruiningen et de Pamel, Jan van Eynnaten, prévôt de Maastricht, Philips van Contay, seigneur de Forest, Thiebault Baradot, trésorier des finances, Loys Quarré, receveur général et trésorier de l'ordre de la Toison d'or et Hues du Mont, aussi trésorier des finances, s'obligent solidairement à tenir les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville d'Anvers, indemnes du fait de s'être constitués cautions pour eux d'une somme de 2400 florins Andries envers Jan René, marchand d'Allemagne.

10465 1491, 16 juin [Overijse] (N) Gielys Scils et Machtelt Smeyers, sa femme, d'une part, et Jan Kerremans, fils de feu Daem, d'autre part, procèdent entre eux à un échange de terres par-devant Willem opten Berch et Jan Aelbrechs, échevins du duc de Brabant à Overijse.

10466 1491, 5 juillet, [Bruxelles] (L) Johannes Booms, père et confesseur de Val-Notre-Dame à Diest, agissant au nom des prieure et religieuses de ce couvent, pour une moitié, et Adrianne Janssoen, père et confesseur de Vredendaal, situé à Heindonk, fondé de pouvoir des prieure et religieuses de ce couvent intervenant au nom de celles-ci avec le consentement de l'évêque de Cambrai, chef suprême de ce dernier couvent, pour une seconde moitié, transportent au profit de maître Nicholas de Nispen, secrétaire dudit évêque, et de Barbare de Ympde dite *van Wemmele*, sa femme: 1° un héritage ou jardin situé au-delà de la rue de Louvain entre les biens de feu Johannes Tymmerman, à présent de Nicholay de Slee, et de Johannes Esselen, auparavant de Johannes vanden Noede; 2° un grand jardin sis à proximité entre les biens de feu Egidius Moens, de Joannes Schockaert, prêtre, de Johannes Mont et de Johanne Ramparte, femme de Petrus de Pannemakere, auparavant de feu Henricus vanden Assche dit *van Moirtenbeke*, caligator, et de ses enfants; 3° une partie de jardin, sur laquelle Jacobus Hals dit *van Os* a fait construire trois maisons, sise en dehors de la porte Sainte- Gudule au lieu-dit *de Nuwepoirte*, entre les biens de Wilhelmus de Hamme et de Henricus vanden Assche précité, biens attenants aussi à ceux de Henricus vanden Nuwenhove et de sa femme ainsi qu'à ceux de Henricus Tryssens et qui furent donnés aux susdits couvents par Katherina et Barbara Volkaert, filles naturelles de feu Arnoldus Volkaert, respectivement religieuse de l'un et de l'autre couvent.

10467 1491, 10 septembre, [Bruxelles] (L) Johannes de Weert, fils de feu Johannes, transporte en mains de Johannes Stercke, secrétaire de la confrérie de Saint-Éloi de Bruxelles intervenant au nom de celle-ci comme propriétaire du fonds, au profit de Egidius de Cock, fils de feu Jacobus et de Margareta Sberchs, sa femme, un héritage, avec

habitation et appartenances, situé derrière l'église Saint-Géry à Bruxelles, entre les biens de feu Johannes de Weedege, depuis de Sweder Was et maintenant des héritiers de feu Johannes de Coudenberg dit *Serhuyghs*, d'une part, et de ceux du monastère de Dielegem, d'autre part, aux conditions ici spécifiées.

10468 1491, 12 septembre, Ulm (F) Maximilien et Philippe octroient à Henry de Witthem, seigneur de Beersel, et à son fils aîné, Philippe de Beersel, écuyer, sous certaines conditions et pour un terme de 24 ans, la jouissance de la maison de Hoeilaert qu'avaient tenue avant feu Jehan Hinckaert, le fils de celui-ci et leurs prédécesseurs.

10469 1491, 15 septembre, Malines (F) Maximilien et Philippe, à la requête de Guillaume Estor, amman à vie de Bruxelles, ordonnent aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, de passer à celui-ci en dépense de certaines sommes déterminées dans les présentes lettres.

10470 1491, 20 septembre, Malines (F) Maximilien et Philippe mandent aux commis sur le fait des domaines et finances que, sur la requête à eux présentée par leur cousin, Engelbert, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda, premier chambellan etc., tant en son nom qu'au nom de ses sujets de la ville de Breda, accordent à ceux-ci, en considération des agréables services de leur cousin et des grands dommages par lui subis tant en leur service que par l'incendie accidentel d'une notable partie de la ville de Breda, l'exemption de toutes aides pendant un terme de neuf ans, à prendre cours de la date des présentes, qui pourraient leur être consenties par le pays de Brabant: exemption dont ils ordonnent auxdits commis de laisser jouir pendant le temps préfixé.

10471 1491, 12 octobre, Malines (N) Maximilien et Philippe, à la requête de Jan Millinc, marchand de Neumagen, qui pour ses affaires s'était attardé à Anvers après la clôture de la franche foire de cette ville, lui octroient un délai d'un mois pour retourner chez lui avec ses marchandises sans devoir craindre d'être inquiété en raison de dettes que pourrait avoir ladite ville de Neumagen.

10472 1491, 18 octobre (L) Arnoldus vander Balct et Walterus de Maldere, échevins de Vilvorde, font savoir que Sozina vander Hoeven, fille de feu Johannes et veuve de Marcelis de Hersele, et ses filles, Zozina, Margareta et Katherina de Herzele, respectivement représentées, la première par son mari, Petrus de Alosto, la deuxième par Johannes de Ruysbroeck et la troisième par Henricus de Wesalia, ont acquis de Philippus Pipenpoys, fils de feu Petrus, neuf journaux et demi de terre situés près de Vilvorde, en diverses parties.

10473 1491, 31 octobre (N) Les vice-doyen et chapitre de l'église de Liège, résidents à Louvain, donnent procuration à Jan van Lathem, leur décimateur à Halen et receveur de la mairie de Tirlemont pour affermer en leur nom et au profit de leur église, toutes terres, prairies, maisons, etc. dont il y aura lieu de poursuivre et d'obtenir la saisie pour cause de non-paiement des cens et rentes de ce chef.

--- 1491, 4 novembre, Malines (F) Maximilien et Philippe accordent à leur secrétaire en ordonnances et de guerres, Jacques de Gondebault, la première place de maître ordinaire de la Chambre des Comptes à Bruxelles, qui viendra à vaquer.

--- 1491, 15 novembre, Bruxelles (N) Maximilien et Philippe approuvent, en les reproduisant textuellement, certaines propositions des États de Brabant, élaborées en une journée tenue à Bruxelles, le 13 novembre 1491, en vue d'aplanir les difficultés occasionnées dans le paiement des rentes par suite de la réduction sur le cours des monnaies et en leur ordonnant l'observation dans tout le duché de Brabant.

--- 1491, au mois de novembre (N) Maximilien et Philippe déclarent éclisser le village de Haren, situé dans la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), de celui d'Oosterwijk, et octroya à cette occasion aux habitants un collège de sept échevins, à nommer au 1er janvier de chaque année par l'écoutète d'Oosterwijk, qui useront, pour sceller leurs actes passés devant eux d'un sceau représentant saint Lambert, patron de ce lieu, entouré de la légende *sigillum ad contractus villagii de Haren*, et qui devront aller à chef de sens à Bois-le-Duc. Ils consentent en outre, à établir un forestier dans ce village et accordent aux habitants le droit de procéder dorénavant eux-mêmes à la répartition entre eux des tailles, aides et subventions futures.

10474 1491, 9 décembre [Bruxelles] (N) Jan vanden Nuwenhove, receveur au quartier de Bruxelles représentant les archiducs, est mis en possession par Jan Haeckman, agissant en qualité de seigneur foncier au nom de la ville de Bruxelles, d'un cens héréditaire sur cette ville, de huit florins d'or des quatre électeurs par an, le florin compté pour 20 sols d'argent Philippus, que transportèrent au profit dudit roi et de son fils, plusieures personnes.

10475 1491, 9 décembre, [Bruxelles] (N) Gheertruyde van Ghinderachter, fille de feu Willem, et ses copartageants s'obligent à payer annuellement en deux versements semestriels, au receveur du roi des Romains Maximilien et son fils, le duc Philippe le Beau, au quartier de Bruxelles, Jan vanden Nuwenhove, un cens héréditaire et irrédimible de six vieux gros tournois, monnaie du roi de France,

en garantie duquel paiement ils constituent comme contre-pan un héritage avec habitation et appendences situé *opte Coelmerct*, entre les biens de feu Machiel Mabeert appartenant présentement à Jacop vander Cammen, d'une part, et la rue appelée *dMasschelgat*, d'autre part: cens qui demeurera au duc Philippe et à ses successeurs au duché de Brabant à perpétuité.

10476 1491, 18 décembre (N) Jan van Straten et Jacob Wytens, tenanciers jurés de la Chambre de Tonlieu du duc de Brabant à Bruxelles, attestent qu'à différentes reprises depuis la Noël 1490, en leur présence, le receveur de Bruxelles, Jan Ofhuys, a permis à diverses personnes redevables au duc de rentes en cire, de s'acquitter en argent au prix de 12 deniers de gros de Brabant la livre.

10477 1491, 28 décembre, Malines (N) Maximilien et Philippe délèguent Liebrecht van Houthem, maïeur de Tirlemont, et maîtres Jan Stynen et Cornelys Havelois, respectivement secrétaire et auditeur de la Chambre des Comptes de Brabant, pour procéder au dénombrement des maisons non détruites par le feu, qu'elles soient occupées ou non, qui existent en la ville et mairie de Tirlemont et au quartier wallon de Louvain, en vue de la levée de l'aide d'un florin par maison à eux consentie par les États de Brabant.

--- 1491, 29 décembre, Bruxelles (N) Instructions pour les commissaires délégués aux quartiers de Louvain et de Bruxelles en vue d'y procéder au dénombrement des maisons, tant celles habitées que de celles inoccupées. Ces instructions furent élaborées en la Chambre des Comptes de Brabant sur ordre du chancelier de Brabant, le seigneur de Walhain et de Beersel, et d'autres conseillers de ce conseil siégeant à Malines.

XXIII. JAAR 1492

--- 1492, 20 janvier, Malines (F) Maximilien et Philippe, à la requête des capitaine, châtelain et gens de la loi des ville et forteresse de Limbourg, décident que les habitants d'Aix-la-Chapelle (Aachen) devront à l'avenir payer entre les mains du receveur de Limbourg, et pour être utilisée à l'entretien des ville et forteresse de ce nom et non plus entre celles du receveur de Maastricht, la rente annuelle de 200 florins d'or par eux due: rente moyennant laquelle, du temps du feu duc Charles le Téméraire, Benoit de Pardieu étant alors receveur général du Limbourg, du pays d'Outre-Meuse et de Maastricht, lesdits habitants d'Aix-la-Chapelle (Aachen) s'étaient libérés du service en vertu duquel ils avaient à envoyer pour la garde et défense de forteresse de Limbourg, toutes les fois qu'ils en étaient dûment requis, 50 arbalétriers à pied pendant les six premières semaines à leurs frais, et le reste du temps aux frais du duc.

10478 1492, 3 mars, [Bruxelles] (N) Jan van Saint-Pol, fils de feu Jan, transporte en mains de Jan Everaert, intervenant comme seigneur foncier représentant les chapellenies de Notre-Dame et de Sainte-Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, au profit de maître Claes van Nyspen, secrétaire de Henrick van Bergen, évêque de Cambrai et comte du Cambrésis, un héritage, comprenant naguère deux habitations sous le même toit avec appartenances, situé *opten langen Loevenschen wech*, entre les biens de feu Loenys van Wittersys que posséda par après Henrick de Heere et à présent Bertelmeeus Mostaerts, pelletier, d'une part, et ceux du vendeur, d'autre part, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.

10479 1492, 8 mars, [Bruxelles] (L) Nicholaus, Elizabeth en Beatrix Ysermans, enfants de feu Michael et Elizabeth Wilgemans, conjoints, Johannes de Lievendale et Michael Gheerts, maris respectifs d'Elizabeth et de Beatrix Ysermans précitées, et Michael de Zele, fils de feu Henrick, pour lui-même et pour Elizabeth, sa fille qu'il procréa avec Barbara Ysermans, sa femme défunte et sœur de Nicholaus, Elizabeth et Beatrix susnommés, agissant pour eux-mêmes et au nom de Henrick Ysermans, frère germain des enfants Ysermans prénommés, transportent en mains de Luc Brugman, représentant le duc de Brabant comme seigneur foncier, au profit du frère Mathias Tsergoessens, prieur du couvent de Notre-Dame de Grâce de Scheut de l'ordre des chartreux, acceptant pour et au nom de son couvent, un héritage avec habitation situé dans *de Peperstrate*, entre les biens du duc de Brabant, d'une part, et ceux de feu Laurent Boinguaert, d'autre part, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.

10480 1492, 16 mars, [Nivelles] (F) A la poursuite de sire Jehan Ernault,

représentant les communs chapelains de l'église Sainte-Gertrude de Nivelles, ceux-ci sont mis en possession, pour cause de non-paiement d'une rente d'une maille de Hollande (Holland) par an qui y avait été assignée à leur profit par lettre scabinales de cette ville, datées du 27 septembre 1426, d'une maison ayant appartenu à Collart le Poure dit *Grignart* sise *al Sauch* en dehors de la porte de Nivelles.

10481 1492, 19 mars, Herentals (N) Jan Versluysen, fils de feu Willem, et Lysbet Versluysen, sa sœur, assistée de Willem vanden Dijcke, son mari, reconnaissent avoir vendu à Willem Oeyen, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, une maison avec toutes ses appartenances et dépendances, située dans *de Borchstrate*, entre les biens d'Adrien van Lier, d'une part, et de Willem opte Voort, d'autre part.

10482 1492, 31 mars, Malines (F) Instructions destinées à Pietre Cobbe, maître particulier de la monnaie de Brabant, qui était chargé de frapper diverses monnaies, notamment le florin de Bourgogne, le double patard à deux liens, un denier blanc à un lion, un autre denier blanc à un demi-lion, etc.

10483 1492, 10 avril, Louvain (N) Maximilien et Philippe enjoignent à l'amman de Bruxelles de procéder dans les formes accoutumées à la publication de l'ordonnance émanée d'eux sur l'évaluation des nouvelles monnaies d'or et d'argent frappées à la réquisition des États de Brabant.

--- 1492, 12 avril, Bruxelles (N) Les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles renouvellent pour un nouveau terme de 35 ans, à prendre cours à la Noël 1494, aux prix et conditions du bail du 12 février 1460, l'affermage du vivier *ten Roedeken* et d'un petit pré situés dans la paroisse de Watermael aux religieux du couvent de Saint-Paul (Rouge-Cloître) dans la forêt de Soignes.

10484 1492, 15 mai (F) Jehan Bumaistre ayant été nommé receveur des ville et prévôté de Bastogne aux gages, droits, honneurs, profits et émoluments accoutumés, en remplacement de feu Jehan de Lichtervelde, par lettres patentes de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe le Beau, archiduc, son fils, datées du 5 mai dernier, s'obligent à s'acquitter ponctuellement de sa charge et constitue pour ses pleiges Thielman Baumeistre, son frère, et Jehan Keyser de Bastogne, son cousin, qui déclarent assumer cette charge jusqu'à concurrence d'une somme de 400 florins du Rhin en or.

--- 1492, 17 mai (F) Sentence rendue par le magistrat de Nivelles touchant le paiement des droits dus au gardien de la prison de cette ville.

10485 1492, 20 mai (N) Le prieur et les religieux de Saint-Paul (Rouge-Cloître) en la forêt de Soignes, couvent de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, s'obligent à exécuter ponctuellement les conditions auxquelles les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles leur ont prorogé pour un terme de 35 ans, à prendre cours à la Noël 1494, au nom du roi des Romains et de l'archiduc Philippe, son fils, le bail du vivier *ten Roedeken* et d'un petit pré situés à Watermael, par acte du 12 avril 1492, dont ils reproduisent le texte intégral.

--- 1492, 20 juin, Anvers (N) Maximilien et Philippe accordent des lettres de rémission à Peeter Strote, *vroentenere* de Bruxelles, qui aurait été condamné par la magistrature de cette ville en raison de l'évasion d'un prisonnier, Peeter Brooman, la veille du jour fixé pour son exécution.

--- 1492, 19 juillet (N) Vincentius van Swanenberg, chevalier, maréchal et sénéchal du pays de Limbourg, bailli d'Erprode, déclare que le magistrat du siège royal d'Aix-la-Chapelle (Aachen), à la demande qu'il lui en fit au nom des habitants du ban de Walhorn a consenti à la coupe de bois dans la forêt de Lantweiren, aux lieux-dits *An dat Gheckleff* et *by den Roideren*, à condition que la moitié de l'argent qui en proviendra soit versée au profit de la ville d'Aix-la-Chapelle et qu'à l'avenir ce fait ne puisse en rien préjudicier aux droits de celle-ci.

10486 1492, 13 août (N) Dierick de Cock, archier du duc d'Autriche, renonce à la parcelle de forêt à Turnhout qu'il avait reçue du duc Charles.

10487 1492, 22 août, Anvers (N) Maximilien et Philippe ordonnent au maïeur de Louvain, à l'amman de Bruxelles, aux écoutètes d'Anvers et de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), et à tous autres justiciers et officiers de Brabant, de publier, chacun dans le ressort de son officier, l'ordonnance défendant à chacun, sous les peines y énoncées, d'exporter du billon d'or et d'argent.

10488 1492, 31 août, Malines (N) Maximilien et Philippe, à la requête des bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Leiden, leur accorde des lettres de sauvegarde, valables partout dans leurs États, pendant un an à partir de ce jour, pour deux délégués et leurs serviteurs et chevaux qu'ils chargeront de la conduite des pièces à soutenir par eux devant le Grand Conseil, etc.

10489 1492, 3 septembre, [Jodoigne] (F) Henry de Fontenis et Collin de Chasteau, échevins de Jodoigne, attestent que le receveur de ce lieu, Jan le Vos, a affermé le 23 octobre 1491 à Denis Jadot, pour un

terme de 12 ans et aux conditions stipulées dans le présent acte, deux pièces de terre, l'une située sur le voie de Trawe Molebisoul, l'autre vers l'arbre à la croix, qu'avaient respectivement tenues à bail en dernier lieu Ernault de Molebisoul et Baltazar le Vos.

10490 1492, 5 septembre, Anvers (L) Vidimus de la constitution de rente du 25 mai 1489 délivré par le notaire Adrianus de Hoofsche, prêtre, à l'intervention du notaire Martin Hermans, en présence des témoins ci-après nommés: Paulus de Lira, prêtre, maîtres ès arts, Leonardus Johannes, Herman le peintre ou tailleur d'images, et Augustinus de Hossche, clerc du diocèse de Tournai.

10491 1492, 8 septembre (N) Maximilien et Philippe, à la requête de Cornelys Haveloes et de Reynier Cleerhage, auditeurs de la Chambre des Comptes de Brabant, leur accordent à chacun, 100 couronnes de 48 gros de Flandre la couronne de gages par an à partir du 1er octobre prochain.

10492 1492, 15 septembre, Malines (F) Décharge d'une somme de 160 livres de 40 gros levée le 5 septembre 1489 sur Jean d'Olmen, lors receveur général de Brabant, à allouer en dépense à celui-ci par ordre des commis des finances et domaines.

10493 1492, 17 septembre, Souburg (F) Addition au testament, fait à Bruxelles, le 10 avril 1487, et contresigné Martin Steenberch, d'Adolf de Clèves et dela Marke, seigneur de Ravenstein. Dans ce codicille il est fait mention de divers legs en faveur d'établissements religieux, notamment les églises collégiale et paroisse de West-Souburg, l'église de Sint-Adolfsland, de celles de Saint-Pierre et Westmonster à Middelbourg (Middelburg), le couvent de Nieuwenwerve dans l'île de Walcheren, l'abbaye de Middelbourg, et les couvents des cordeliers, des augustins, des sœurs grises et des bogards dans cette même ville, et le couvent des carmes à Vlissingen, de nombreuses personnes au service du testateur et d'autres dont les noms sont cités, ainsi que le notaire et les témoins.

--- 1492, [19 septembre] (F) Instructions de Maximilien selon lesquelles Pietre Cobbe, maître particulier de la monnaie d'Anvers, aura à se régler pour la frappe de monnaies d'or et d'argent dans l'atelier monétaire de cette ville.

--- 1492, 19 septembre, Coblence (Koblenz) (F) Maximilien et Philippe nomment Cornille van Halle maître particulier de la monnaie de Bruges aux droits, profits, honneurs, franchises et émoluments accoutumés.

--- 1492, 24 septembre, Coblence (Koblenz) (F) Maximilien et Philippe

s'engagent envers Jan Cobbe, maître particuliers en chef des monnaies d'Anvers et de Bruges, à ne pas ouvrir d'autres ateliers monétaires dans leurs pays de par-delà, avant qu'ils ne soient totalement remboursés de toutes les sommes de deniers qu'ils leur ont prêtées et de ce qui leur est resté dû à la clôture de leurs comptes au temps de Peter van Walem.

10494 1492, 26 septembre (N) Maximilien et Philippe mandent aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la perception des redevances dues par ceux qui tiennent à titre méreux de petites mairies, des sergenteries et d'autres petites charges en Brabant.

--- 1492, 26 septembre (N) Maximilien et Philippe ordonnent aux receveurs de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Tirlemont, Nivelles, Vilvorde, Turnhout, Jodoigne, Overijse et Overzenne de renouveler les livres censiers de leurs offices, en y inscrivant les noms des nouveaux intéressés avec spécification des tenants et aboutissants des biens qu'ils tiennent à cens.

10495 1492, 27 septembre (N) Zanne Veralgoeden, fille de feu Reynier, et Jan van Bolere, son mari, transportent au profit de Jan Kerremans, fils de feu Daem, la moitié d'environ six journaux de terre au lieu-dit *ten Drotenbeke*, un journal de terre tenant à la *Rameystrate*, et tout le droit et action qu'ils possèdent dans 10 journaux de terre au lieu-dit *Int Eertbrugge* par-devant Lodewyck de Block et Willem de Lepelere, échevins du duc de Brabant dans la franchise d'Overijse, pour ce qui concerne les deux premières terres, Lodewyck de Block prénommé et Henrick de Hane, échevins de la cour de *Ter Spout*, et ledit Henrick de Hane, Gielys Wildemans, Herman Momboirs et Jan van Meldert, tenanciers de la cour *vander Holst*, pour ce qui regarde la troisième partie de terre, en constituant en garantie dudit transport le bois appelé *die Wusdelle* à titre de contre-pan.

10496 1492, en septembre, Kammershaim (F) Maximilien et Philippe accordent des lettres de rémission à Libert Muetkins, peintre demeurant à Anvers qui, en novembre 1490 s'était rendu coupable d'homicide sur la personne de Jean Pa(p)pegay, fils bâtard de Jean Papegay.

--- 1492, 8 octobre, Malines (F+N) Maximilien et Philippe, à la requête des mambours et gouverneurs de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles, ordonnent aux commis sur le fait des domaines et finances de laisser jouir lesdits suppliants de la franchise de tous impôts et taxes quelconques pour ce qui concerne les biens amortis dudit hôpital.

--- 1492, 8 octobre, Malines (F) Maximilien et Philippe affranchissent l'hôpital Saint-Jean à Bruxelles de toutes les tailles, aides et subsides en ce qui concerne les biens amortis de cet hôpital.

--- 1492, 8 octobre (F) Le bailli de Nivelles et du roman pays de Brabant, Jacques de Glymes, chevalier, seigneur de Han-sur-Lesse et de la Wastine, conseiller et chambellan de Maximilien, roi des Romains et de Philippe le Beau, son fils, déclare avoir reçu à composition Jehan du Pont, fils de feu Colart, de Wavre, qui s'était rendu coupable de l'enlèvement d'une jeune fille de Louvain, Gertruid Flamencq.

--- 1492, 12 octobre (F) Document intitulé *Instruction des monnoyes dor et dargent que le Roy des Rommains notre souverain seigneur a ordonné estre forgies en sa ville d'Anvers par Pietre Cobbe, maistre particulier dicelle monnoye, tant qu'il plaira au Roy notredict seigneur, commenceant à la premiere delivrance*.

10497 1492, 12 octobre (N) Les prieur et religieux du couvent de Notre-Dame de Grâce de l'ordre des chartreux en dehors de Bruxelles, reconnaissent avoir reçu du receveur de duc de Brabant à Tirlemont, Jan van Lathem, la somme de deux livres de vieux gros pour le terme échu le 24 juin dernier de la rente qui leur a jadis été transportée par Jan van Elselaer, comme le prouvent des lettres patentes datées du 31 janvier 1484.

--- [14]92, 14 octobre, Coblence (Koblenz) (F) Lettres closes de Maximilien aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, leur ordonnant de veiller à la stricte observation des instructions destinées à Pietre Cobbe, maître particulier de la monnaie d'Anvers, pour la frappe de monnaies d'or et d'argent en cette ville.

--- 1492, 20 octobre, Malines (F) Maximilien et Philippe, à la requête d'Antoine Fallet, de ses fils, Anthoine et Jehan, et des frères Dimence et Gabriel Masset, marchands Piémontais, leur confirment pour un terme de 10 ans consécutifs, à prendre cours à la pâque 1493, les privilèges dont ils ont joui jusqu'alors en les autorisant à tenir ce temps durant table et prêt à Bruxelles et à Vilvorde aux conditions stipulées dans les présentes lettres.

--- 1492, 7 novembre, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) (L) Henricus Bredebaert vend au nom de Henricus Gheck, fils de feu Johannis, à Johannis vanden Hoevel, fils de Johannis, une maison en pierre, dite *die Wage* ainsi qu'une maison y attenante, sises *in vico selliparorum prope portam dictam der Joedenpoerte*, en paiement des arrérages d'une rente de six muids de froment, acquise le 23 juin 1431 par Petrus Witmer, fils de feu Wennemarus, à Geerwig vanden Hoevel alias *vander Wagen*, fille de feu Theodricus, à

charge de ces biens.

10498 1492, 8 novembre, Anvers (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville d'Anvers font savoir qu'Adam van Berchem, chevalier, seigneur de Moersicke, Dierick van Berchem, veuve de Rase van Cruiningen, et Adam van Berchem précité, le chevalier Jan van Ymmersseel, burgrave d'Alost, seigneur d'Itegem et Kaerle Bauw seigneur d'Eechove, comme tuteurs des enfants de feu Jan van Berchem, ont déclaré par-devant eux qu'en vertu d'un appointement conclu entre eux et Anna de Bourgogne, dame de Ravenstein, de Duiveland, etc. mors veuve du seigneur de Brugdam, appointement mettant fin aux différend qui existent entre ladite Anna de Bourgogne, d'une part, et feu Jan van Berchem, père des prénommés Adam, Dierick et feu Jan, procréés par lui avec Magriet van Voirhoute, en raison des biens délaissés par le susdit feu seigneur de Brugdam et feu dame Marie van Cats, et les autres héritiers desdits deux défunts d'autre part, ils renoncent au profit d'Adriane vanden Werve acceptant pour et au nom d'Anna de Bourgogne, à tout droit et action pouvant leur compéter dans les biens des deux successions dont Anna de Bourgogne susnommée a pris possession à ce jour.

--- 1492, 22 novembre, Malines (N) Lettre d'Aelbrecht, duc de Saxe, lieutenant général des Pays-Bas, aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, par lesquelles il leur recommande de veiller à la stricte observation des instructions émanées du roi des Romains Maximilien sur la frappe des monnaies à Anvers.

--- 1492, 27 novembre, Coblence (Koblenz) (F) Maximilien et Philippe confèrent à Pietre Cobbe la charge de maître particulier de la monnaie d'Anvers, aux droits, profits, honneurs, franchises et émoluments accoutumés.

10499 1492, 20 décembre, Malines (F) Maximilien et Philippe ordonnent aux commis sur le fait des domaines et finances de faire livrer par le receveur général de Brabant, Jehan vander Eycke, au chancelier, seigneur de Champvans et de Solre-sur-Sambre, chevalier, pour sa fouille à Bruxelles, 800 *hezelaires* de bois et deux cuves de charbon par année seulement.

10500 1492, en l'an, [Genappe] (F) Les échevins de la ville et franchise de Genappe font savoir que, à la requête des bourgmestres de ladite ville et franchise, l'héritage que les héritiers de Jacko Ghy y possédait entre les biens des héritiers de Jehan Franchois, a été saisi pour cause de non paiement de rentes dues à la ville de Genappe et mis en mains de Goffar Doudelet, receveur de cette localité, qui l'a affermé au prix de cinq patars l'an à Jehan Franchois: fermage contre-panné par la maison de celui-ci gisant

entre celles de Jehan Goffin et des héritiers de Germa de Promelle.

XXIV. JAAR 1493

10501 1493, 6 janvier, Malines (F) Maximilien et Philippe ordonnent aux commis sur le fait des domaines et finances de faire payer par Simon Longin, receveur général de toutes les finances, sur la quote-part des ville et quartier de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) dans la dernière aide octroyée par les trois États du pays de Brabant, une somme de 2400 livres du prix de 40 gros la livre au capitaine de château de Grave, Cornille de Berghes, chevalier, conseiller et chambellan, que celui-ci devra employer à la fortification de la ville de Grave et à la réparation du château de ce lieu, en sus de celle de 3000 livres semblables qui lui a été allouée aux mêmes frais par lettres patentes du 7 juin 1491.

10502 1493, 8 janvier (F) Cornille de Berghes, chevalier, chambellan de Maximilien et de Philippe son fils, et capitaine des ville et château de Grave, reconnaît avoir reçu de Simon Longin, conseiller et receveur de toutes les finances, la somme de 2400 livres du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre que le roi et l'archiduc prénommés mettent à sa disposition pour continuer les travaux de fortification et de réparation au château dont il a la garde.

10503 1493, 13 janvier (N) Les échevins du pays de Lummen ressortissant au Brabant prient les gens de la Chambre des Comptes du roi des Romains de maintenir dans l'exercice de ses fonctions Heynrick Sleghers, le porteur des présentes lettres, qui pendant plus de trois ans consécutifs a desservi la sergenterie que lui a conférée le maïeur Jan Matheeus, ne connaissant pour le moment nul autre plus apte que lui à s'en acquitter à la satisfaction de tous.

10504 1493, 31 janvier (F) Philippe Kerreman, chevalier, conseiller et chambellan du roi des Romains et de l'archiduc Philippe, son fils, ayant obtenu desdits roi et archiducs l'autorisation de racheter des hoirs et descendants de feus Loys de Blaesvelt et Marie de Molin, sa femme, la terre et seigneurie de Gestel, qui avait été transportée auxdits conjoints par le feu duc Philippe de Bourgogne sous réserve de rachat au prix de 1500 écus de 48 gros monnaie de Flandre pièce, s'oblige tant en son nom qu'au nom de ses descendants et ayants cause à se dessaisir de ladite terre et seigneurie aussitôt qu'il plaira aux roi et archiduc, ou à leurs successeurs en opérer le rachat au prix susdit.

10505 1493, 1er février (N) Lodewyck Pynnock, chevalier, seigneur de Nuwerhorst, de Velpen, etc., maître d'hôtel de l'archiduc Philippe et maïeur de Louvain, reconnaît avoir reçu du receveur de Montenaeken, Jan vanden Steynenhuise, la somme de 137 florins du Rhin et 12 sols, le florin du Rhin compté pour 20 sols argent courant de Saint-Trond.

10506 1493, 18 mars (N) Maximilien et Philippe délèguent le conseiller Philippe Vilain, chevalier, le receveur du pays de Limbourg, Gielys Rave et le secrétaire ordonné aux pays de Brabant et d'Outre-Meuse, Jan Stynen, pour procéder de leur part à l'affermage pour un terme de 12 ans consécutifs des montagnes de calamine qui leur appartiennent comme ducs de Limbourg.

10507 1493, 30 mars (N) Maximilien et Philippe nomment en qualité de receveur d'Overijse, de Hoeilaert et de La Hulpe, aux gages, honneurs et droits profits et émoluments qui y appartiennent, Jan vanden Bossche, en faveur de qui Wouter van Olmen, procureur postulant entre les mains du chevalier Jan seigneur de Houthem et de Huldenberg, chevalier, au Conseil de Brabant, a renoncé de même jour au droit qu'il y pouvait prétendre en vertu des lettres patentes émanées d'eux.

10508 1493, 1 avril, Malines (F) Lettre de sureté pour les confréries de rhétorique de la ville de Bruxelles.

10509 1493, 23 avril, Malines (F) Maximilien et Philippe, eu égard aux grands dommages subis pendant les dernières guerres et divisions ès pays de Brabant et de Flandre par dom Arent, abbé, et les religieux de Grimbergen, autorisent ceux-ci à ne payer que la moitié des tailles, aides et subventions qui pourraient leur être octroyées par les trois États du pays de Brabant au cours des trois années à venir.

10510 1493, 25 avril (N) Jan et Gheertruyt Voets, enfants de Henrick, transportent au profit de Jan Kerremans, fils de feu Daem, un verger situé au lieu-dit *ten Drotenbeke* et attenant au bien dudit Jan Kerremans, de Jan van Meldert et de Peeter Claes, surnommé *de Pickere*, en échange d'un autre verger gisant à proximité du premier.

--- 1493, 16 mai, Bruxelles (F) A la requête de Jehan Jaspar, Jehan de Ferrières et Jehan Bernard, représentant les 36 arbalétriers de Hannut, ceux de la Chambre des Comptes à Bruxelles, par manière de provision et jusqu'à ce qu'autrement y soit pourvu, confirment les privilèges dont jouissaient lesdits arbalétriers et en réduisent le nombre à 20.

10511 1493, 17 mai, Malines (F) Maximilien et Philippe chargent les commis des domaines et finances d'ordonner au receveur général de toutes les finances, le conseiller Simon Longin, de faire payer par le conseiller et receveur général de Brabant, Jean van den Eycken, une somme de 240 livres au prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre à leur conseiller et chambellan le chevalier Philippe

Vylain, ou à son command, un dédommagement de pertes subies par lui durant les guerres.

10512 1493, 18 mai (N) Guillaume Iremin, huissier d'armes, atteste qu'à la demande d'Anne de Bourgogne, dame de Ravenstein et de Duiveland, il a ajourné le 12 de ce mois des bourgmestres, échevins et conseillers de Zierikzee à se trouver le 14 au lieu-dit *Op de Zelke* à côté du Gouwe Veer pour y voir procéder à l'exécution de l'action intentée contre eux par ladite dame, représentée en cette circonstance par maître Jacques Ingelraven, son secrétaire et procureur, pour être maintenue en possession de ses droits audit lieu; que l'affaire fut remise de six à sept jours à la requête dudit magistrat, et qu'un arrangement à l'amiable intervint après des pourparlers qui eurent lieu entre la dame prénommée et des députés du magistrat de Zierikzee.

10513 1493, 24 mai, Malines (F) Maximilien et Philippe, à la requête de Henry Thuyn dit *de Honghere*, demeurant à Bruxelles, possesseur d'environ 19 mesures de terres, sises au lieu-dit *le Bosvelt* en la paroisse de Lombeek et tenues en fief d'Adrian Vilain, seigneur de Liedekerke, qui en avait opéré la saisie ainsi que des fruits y gagnés par le censier Woutre vanden Steene sous prétexte de faute de relief, ordonne au premier huissier sur ce requis de contraindre par toutes voies ledit seigneur de Liedekerke à la restitution au requérant et à son censier de ce qui leur appartient respectivement et, en cas de refus, d'ajourner ledit seigneur de Liedekerke par-devant les président et gens du Conseil de Flandre pour y exposer les motifs de son refus.

10514 1493, 1er juin (N) Maximilien et Philippe reconnaissent avoir reçu un prêt du sous-écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Lambert Millinck, en vue des grands frais que leur occasionnera la prochaine arrivée de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, leur fille et sœur respective: somme qu'il pourra recouvrer sur le produit de son office dans le terme de deux ans et avant le remboursement de laquelle ils s'obligent à ne pas le dessaisir de sa charge.

--- 1493, 8 juin, [Bruxelles] (N) Les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles ayant examiné les lettres patentes du duc Philippe le Beau et la requête y jointe de Cornelys van Coensborch, mari de Lysbeth van Robbroeck, auparavant veuve d'Aechten van der Logien, bâtarde, sollicitant d'être mis en possession, contre paiement de certain cens annuel à payer au duc, de la part des biens de sa femme défunte qui, pour cause de bâtardise, écherra audit duc après le décès de lui, Cornelys prénommé, part consistant en la moitié: d'un héritage avec habitation devant et derrière situé à Bruxelles; d'un idem avec habitation; vivier, verger

et terre vague (*opstalle*) gisant à Anderlecht, ordonnant à Jan vanden Nuwenhove, receveur de Bruxelles, d'adhériter Cornelys van Coensborch et sa femme Lysbeth prénommée de la part des biens précités, à charge pour lesdits conjoints et leurs ayants-droits de payer de ce chef à perpétuité au duc et à ses successeurs, un cens d'un florin de Hollande (Holland) par an, de prix de 32 gros monnaie de Flandre.

10515 1493, 24 juin, Malines (F) Maximilien et Philippe ordonnent aux commis sur le fait des domaines et finances de faire payer par le conseiller et receveur général des finances, Symon Longin, sur le produit de la dernière aide à ceux octroyée par le pays de Brabant, une somme de 200 livres du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre à Thery le Begghe, chevalier, conseiller et trésorier desdites finances, pour s'en aider à la réfection et reconstruction des censes, maisons, moulins, etc., que les rebelles lui ont endommagés ou détruits durant les derniers troubles de Brabant.

10516 1493, 4 juillet (F) Thierri le Begge, chevalier, conseiller et l'un des trésoriers commis sur le fait des domaines et finances, reconnaît avoir reçu du receveur général de toutes les finances Simon Longin, la somme de 200 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, à lui octroyée par lettres patentes du roi des Romains et de l'archiduc Philippe son fils, datées de Malines, 24 juin 1493, pour l'aider à reconstruire et réparer les fermes, maisons, moulins, etc., que les rebelles avaient détruits et endommagés durant les derniers troubles de Brabant.

10517 1493, 23 juillet, Malines (N) Maximilien et Philippe, ayant reçu un prêt du maïeur de Halen, Henri van Beringen, 40 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, l'autorisent à prélever cette somme sur le produit de son office dans un terme de deux ans, et s'obligent à le maintenir dans l'exercice de sa charge tant que ledit prêt ne lui aura pas été remboursé intégralement.

10518 1493, 4 août (N) Les échevins de la partie du pays de Lummen ressortissant au Brabant certifient que par-devant eux Henri Truyens et Jacques van den Bogarde se sont constitués cautions d'une somme de 200 florins du Rhin, pour le maïeur dudit Louvain, Denis van den Woestijnen, et attestent la solvabilité de ces deux cautions.

10519 1493, 15 août (N) Lodewyck Pynnock, chevalier, seigneur de Nuwerhorst, de Velpen, etc., maître d'hôtel de l'archiduc Philippe et maïeur de Louvain, reconnaît avoir reçu de Jan van den Steynenhuys, receveur dudit Lodewyck de Montenaeken, 130 florins du Rhin, *Ludickscher* payen pour prix d'un étalon et pur les dépenses qu'il fit à Saint-Trond dans l'hôtellerie enseignée *In den*

Horen.

10520 1493, 27 août (N) Maximilien et Philippe édictent une nouvelle ordonnance sur la frappe et l'évaluation de monnaies d'or et d'argent, modifiant en plusieurs points celle de l'an 1489: une ordonnance qu'ils ordonnent à l'amman de Bruxelles de faire publier partout en Brabant et aux lieux accoutumés.

10521 1493, 5 septembre, (couvent de) Groenendael (N) Jan vander Eycken, receveur général de Brabant, fait savoir qu'il a donné à cens héréditaire et perpétuel, au prix de huit vieux gros tournois par an, à payer entre les mains de Jan vanden Nuwenhove, receveur au quartier de Bruxelles, et de ses successeurs en cet office, deux vallées marécageuses, d'une contenance de deux bonniers aux prieur et frères du couvent de Notre- Damme à Groenendael, de l'ordre de Saint-Augustin, dans la forêt de Soignes, arrentement perpétuel qui se fit à l'intervention de Jan de Bels, arpenteur juré, du woudmaître de Brabant Dierick vanden Heetvelde, de quelques gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles et de plusieurs marchands assermentés de la forêt de Soignes.

10522 1493, 3 octobre, Malines (F) Maximilien et Philippe ordonnent aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en dépense à Nycolas Mathieu, qui, du vivant du feu duc Charles le Téméraire fut chargé par lui de recevoir les sommes que lui devaient annuellement les habitants des pays de Liège et de Looz ainsi que le produit de certaines gabelles, une somme de 4972 livres 10 sols neuf deniers portée par lui à leur charge dans son dernier compte pour l'an fini le 31 décembre 1476: somme que ceux de ladite Chambre avaient rayée, pour faute d'argent, au grand dommage dudit Nycolas.

--- 1493, 21 octobre, Malines (N) Maximilien et Philippe nomment en qualité de conseiller et maître de la Chambre des Comptes de Brabant leur secrétaire, maître Aerde van Lathem, en remplacement de feu Jan van Olmen, décédé la nuit précédente. Il prêta le serment les 21 et 22 octobre 1493.

10523 1493, 31 octobre (F) Jean vander Eycken, conseiller du roi [Maximilien et de l'archiduc Philippe le Beau, son fils], et receveur général de Brabant, déclare que, depuis le 30 décembre 1490, il n'a rien déduit et n'entend rien rabattre dans ses comptes de la quote-part due par l'abbé de Gembloux dans les aides et subventions consenties auxdits roi et archiduc par les États du pays de Brabant, et cela nonobstant les lettres données à Malines ledit 20 décembre 1490 en vertu desquelles ledit abbé avait été affranchi d'y contribuer pendant six ans consécutifs.

10524 1493, 7 novembre, Malines (F) Marguerite d'Angleterre, duchesse de Bourgogne, etc., nomme en qualité de lieutenant des fiefs du territoire de Malines, dont elle doit jouir sa vie durant pour partie de son douaire contentionnel, Henry de Witem, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, seigneur de Beersel, en faveur de qui Jehan de Varspoel, écuyer, a résigné cet office, aux gages, droits, salaires, profits et émoluments qui y appartiennent.

10525 1493, 14 novembre (N) Willem van Thienen, bourgeois et habitant de Diest, reconnaît avoir reçu du receveur de Tirlemont, Jan van Lathem, la rente de 10 muids de seigle par an qu'il acquit en 1489 sur la recette de Tirlemont.

10526 1493, 20 décembre, Malines (N) Maximilien et Philippe mandent à leurs lieutenants, amiraux, capitaines, etc., que, bien qu'il n'y ait pas de guerre entre leurs pays et ceux du duc de Clèves, ils ont donné des lettres de sauf-conduit, valables pendant un an à partir de ce jour, à Henri Olyslegher et Herman Woest, marchands de vins du pays de Clèves.

--- 1493, Vienne (Wien), 24 décembre (F) Maximilien confirme en faveur du commandeur de Chantraine, son conseiller et chambellan, et des autres religieux, frères et suppôts de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tous les privilèges, octrois et dons accordés audit ordre par ses prédécesseurs.

10527 1493, 31 décembre (L-N) Lodewyck Pynnock, chevalier, seigneur de Ter Horst et de Velpen, haut-maïeur de Louvain, etc., fait le relevé des sommes qui seront à défalquer du compte que le receveur de Montenaken, Jan vanden Steynenhuys, aura à lui rendre de sa gestion pour les années 1490-1491 et 1492.

XXV. JAAR 1494

10528 1494, 7 janvier (N) Les échevins du village de Zaventem promettent et s'obligent, tant pour eux-mêmes qu'au nom de tous les habitants du village, d'accomplir ponctuellement toutes les clauses de l'appointement conclu le même jour en la Chambre des Comptes à Bruxelles, touchant le droit de pâture dans le bois de *Saventerloe* au sujet duquel il y avait contestation entre eux, représentant tous les habitants de Zaventem, d'une part, et le receveur de Vilvorde, Willem van Liefvelt, d'autre part, agissant au nom du roi des Romains Maximilien Ier et l'archiduc Philippe, son fils, d'autre part: appointement dont ils reproduisent intégralement le texte.

--- 1494, 11 janvier, Malines (N) Maximilien et Philippe nomment en qualité de maître extraordinaire de la Chambre des Comptes à Bruxelles, avec droit à la première place de maître ordinaire qui viendra à vaquer, Reynier Cleerhage qui, depuis 31 ans au service de ladite Chambre y remplit actuellement la charge d'auditeur.

10529 1494, 13 janvier (F) Petit Jehan le Fevre dit *Tenremonde*, poursuivant d'armes du roi des Romains Maximilien, et de Philippe le Beau, son fils, reconnaît avoir reçu de Simon Longin, conseiller et receveur général de toutes les finances, la somme de six livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre pour avoir porté des lettres du roi touchant aucunes choses secrètes de l'ordre de la Toison d'or aux seigneurs de Chimay, de Fiennes et de Bevres et rapporté la réponse de ceux-ci aux chancelier et trésorier dudit ordre.

10530 1494, 17 janvier, Vienne (Wien) (N) Maximilien et Philippe déclarent avoir affermé pour un terme de six ans consécutifs aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, les quatre *uuytslagen* de la balance d'Anvers à Jacoppe van Loevene. Serment le 18 mars 1494. Fermage à partir du 1er octobre.

10531 1494, 17 janvier (D) Willem, seigneur d'Isenburg, etc., confie à Henrich van Hompesch, seigneur de Wickrath, chevalier, maréchal et bailli de Brüggen, etc., le gouvernement du comté de Moers, de Krakau, de Krefeld, de Vort, des château et terre de Brüggen, des villes et places de Dülken, Dalhem, Venrath et Süchteln, des château, ville et terre de Wassenberg, des château et ville de Born, de Sittard, de Susteren, du comté de Hornes et de Werde, de la seigneurie de Cortessem et des deux avoueries de Thorn et d'Itter, le nomme lieutenant de tous les fiefs mouvants de lui et lui alloue à cette occasion 300 florins des Electeurs par an.

--- 1494, 21 janvier, Anvers (N) Maximilien et Philippe accordent à Jan van Crickengys, clerc extraordinaire de la Chambre des Comptes

de Brabant, l'état de clerc et auditeur ordinaire de ladite Chambre devenu vacant par résignation de Renier Cleerhage, qui venait d'être nommé maître ordinaire de cette Chambre. Prestation de serment le 23 et 25 janvier.

--- 1494, 17 février (F) Maximilien et Philippe transportent et cèdent à leur amé et féal conseiller et maître des requêtes ordinaire de leur hôtel, Pierre Duret, solliciteur de leurs causes en la cour de parlement à Paris, jusqu'au paiement complet d'une somme de 2793 livres 16 sols de 40 gros monnaie de Flandre la livre, montant des arrérages de ses gages, la rente de 132 livres 6 sols et 10 deniers maille parisis qui leur est annuellement due comme ducs de Brabant, en deux versements fixés à la Toussaint et à l'Ascension, sur les revenus et émoluments de la boîte du treillis du Châtelet à Paris.

--- 1494, 25 février (F) Antoine van Oudenhage acquit ce jour-là de Laurence Michelots alias Feully, par acte passé devant les échevins de Bruxelles, la moitié d'un jardin, avec une habitation et ses appartenances [situé entre les deux portes de Coudenberg en cette ville].

10532 1494, 6 mars, Malines (F) Maximilien et Philippe, à la requête des échevins, manants et habitants de Vilvorde qui leur ont exposé les grands dommages causés à cette ville par les rebelles de Bruxelles, par la peste, par le logement de quelques milliers d'[onleesbaar] en 1493, leur quittent la moitié de ce qu'ils doivent de reste pour leur quote-part dans les aides d'un florin par feu en Brabant, soit d'une somme de 125 florins d'or à la croix de Saint-André et un quart.

10533 1494, 26 mars (F) Malghys dit *Lothier*, héraut d'armes du roi, reconnaît avoir reçu du receveur général de toutes les finances, le conseiller Simon de Longin, la somme de quatre livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre pour se rendre en toute diligence de Malines aux résidences des seigneurs de Chimay, de Chierve, de Fiennes et de Molembaix, pour leur remettre des lettres closes touchant certaines choses concernant l'ordre de la Toison d'or.

10534 1494, 3 avril (N) Les échevins, receveurs, conseillers et habitants de Vilvorde reconnaissent que le receveur général de Brabant Jan vander Eycken, les a tenus quittes d'une somme de 250 livres et 10 escalins du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre: montant de deux termes de leur quote-part dans deux contributions sur les feux de Brabant.

10535 1494, 13 avril (F) Josse de Nyelant dit *Wilvorde*, poursuivant d'armes du roi des Romains etc., déclare que le receveur général de toutes les finances Simon Longin, conseiller, lui a payé quatre

livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre pour porter de Malines audit roi en toute diligence, de jour et de nuit, sans épargner chevaux, des lettres closes de l'archiduc et de ceux du Conseil avec quelques documents concernant le pays de Bourgogne.

10536 1494, 28 mai, Malines (F) Maximilien et Philippe mandent aux commis sur le fait des domaines et finances et leur ordonnent de s'y conformer, qu'à la requête des abbesse et religieuses de Kortenberg, de l'ordre de Saint- Benoît, eu égard aux grandes pertes subies par elle dans les dernières guerres en Brabant, etc., ils prorogent de deux ans consécutifs la franchise des corvées qu'ils leur ont octroyée par autres lettres, et de plus leur quittent pour les trois ans à venir la moitié des tailles que le pays de Brabant pourrait leur consentir pendant ce terme.

10537 1494, 30 mai, [Nivelles] (F) Jugement rendu par les maïeur et échevins de Nivelles sur un différend existant entre Melsior de Vos, receveur du roman pays de Brabant au quartier de Bruxelles, d'une part, et Jean Colla, représentant aucunes personnes des *Nouves*, d'autre part, au sujet de la possession d'un courtil gisant *al Sau*.

10538 1494, 1er juin (F) Corneille Franchois, huissier d'armes du roi et de l'archiduc, reconnaît avoir reçu du receveur général de toutes les finances Simon Longin, la somme de neuf livres 12 sols de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour avoir porté des lettres patentes de Malines à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et procédé dans cette ville à une information contre quelques bourgeois qui naguère s'étaient rendus coupables de rébellion contre l'huissier d'armes Gérard de Flameng, alors que celui-ci procédait à certaines exécutions contre eux à Gorinchem pour les contraindre au paiement de leurs quotes-parts dans l'aide.

10539 1494, 6 juin (N) Willem Tserclaes reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles Jan vanden Nuwenhove, six rijders de 25 sols pièces, montant du terme échu à la Noël dernière de la rente viagère de 12 rijders par an qu'il possède sur les domaines de Bruxelles.

--- 1494, 7 juin (N) Maître Anthonys de Vleminck, secrétaire du duc de Brabant Philippe le Beau, relève au nom d'Ysabeel van Herselen, abbesse de Sainte-Gertrude de Nivelles, la temporalité et les droits régaliens de ladite abbaye par-devant les hommes de fief ci-après nommés: Willem van Goux, chevalier, seigneur de Wedergrete, maître Pauwels Ooge, Cornelys van Coensborch, Peter Middelborch, etc.

10540 1494, 16 juin (F) Gilles de Rebecque dit *Haynnau*, roi d'armes du roi des Romains, reconnaît avoir reçu du receveur général de toutes les finances le conseiller Simon Longin, la somme de 66 sols de

deux gros monnaie de Flandre le sol, pour avoir porté de Malines aux résidences de messeigneurs d'Eghmonde et de Cruiningen, à toute diligence, des lettres closes touchant le fait de l'ordre de la Toison d'or.

10541 1494, 30 juin (N) Maximilien et Philippe, ayant reçu en prêt pour les nécessités de lui Philippe prénommé une somme de 100 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, des maîtres et auditeurs de la Chambre des Comptes de Brabant ci-après nommés: Philip van Meerbeke, Loys Quarré, Peeter van Wailhem, Arnde van Lathem, maîtres, Reynier Cleerhaghe et Cornelys Haveloes, auditeurs, promettent de leur rembourser ce prêt sur le produit de la première aide qui leur sera consentie, des domaines ou autrement, et s'obligent à les maintenir dans l'exercice de leurs charges respectives tant que le remboursement de ce prêt ne leur ait été effectué.

10542 1494, 30 juin, Malines (N) Maximilien et Philippe reconnaissent que le receveur de Tirlemont, Jan van Lathem, [leur a prêté] la somme de 120 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, dont lui même pourra se payer sur le produit de sa recette dans le courant de l'année prochaine et qui lui devra être remboursée avant qu'il ne puisse être remplacé dans l'exercice de sa charge.

10543 1494, 30 juin, Malines (N) Maximilien et Philippe font savoir que Jan de Hertoghe, maïeur de Kumtich, a prêté à lui Philippe, pour ses besoins personnels, une somme de 30 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, somme qu'il pourra récupérer sur le produit des exploits de son office pendant l'an à venir et dont il devra être remboursé avant qu'il ne puisse être procédé à son remplacement comme maïeur de Kumtich.

10544 1494, 30 juin, Malines (N) Maximilien et Philippe déclarent que le maïeur de Halen, Henrick van Beeringen, a prêté à lui, Philippe, pour ses besoins urgents, une somme de 60 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, qu'ils lui ont permis de prélever cette somme sur le produit des exploits de son office dans le courant de l'année suivante, et qu'ils s'obligent à le maintenir dans l'exercice de ses fonctions tant que ce prêt ne lui aura pas été remboursé.

10545 1494, 8 juillet (N) Le receveur général de Brabant Jan vander Eijcken, reconnaît avoir reçu de Jan de Hertoghe, maïeur de Kumtich, en argent comptant versés par lui pour les besoins du duc de Brabant Philippe le Beau entre les mains du maître aux deniers dudit duc, Jean Naturel, la somme de 30 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, dont il pourra se payer lui-même sur le produit des exploits de son office suivant les lettres de garantie qu'il en a du duc.

10546 1494, 10 juillet (N) Jan van Olmen, fils de feu Jan, qui en son vivant fut d'abord receveur général de Brabant, puis conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, reconnaît avoir reçu du receveur de Tirlemont Jan van Lathem, le montant de la somme dont celui-ci était resté redevable à la clôture de son compte finissant le 30 septembre ... paiement effectué en exécution de l'appointement, contresigné Cleerhage, que feu son père avait conclu le 14 juillet avec Louis Quarré conseiller et receveur général de toutes les finances à cette date.

10547 1494, 10 juillet (F) Bertrand Longhespee dit *Gorchem*, poursuivant d'armes du roi et de l'archiduc, reconnaît avoir reçu du receveur général de toutes les finances, le conseiller Simon Longin, la somme de huit livres huit sols, du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre pour avoir consacré 14 jours, du 25 juin au 8 de ce mois, à porter aux receveurs de Saint-Omer, de Bethune, d'Aire, de Hesdin et d'Arras des lettres closes leur ordonnant de faire procéder par les maîtres de la Chambre des Comptes à Lille et par les commis des finances à la vérification et clôture de leurs comptes de l'année dernière et de l'année courante.

10548 1494, 6 août, Anvers (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers font savoir à un chacun et spécialement aux fermiers du tonlieu de Brabant que Henrick Vorstenborch, fils de Henrick, bourgeois de Cologne, a attesté ce jourd'hui par-devant eux, sous serment, que Jan Godschalck a chargé en destination de Cologne cinq fûts de marchandises sèches appartenant à son père et à nul autre.

10549 1494, 1er septembre, Bruxelles (N) Les dominicains de Bruxelles acceptent de célébrer, aux conditions stipulées dans les présentes lettres, les services fondés en leur église par le prince Adolphe de Clèves et de La Mark, seigneur de Ravenstein et Anne de Bourgogne, dame de ce même lieu, de Duiveland, etc., sa femme, fondateurs du chœur de leur église où ils ont choisi leur sépulture: services pour la célébration desquels ils reçoivent en tout 50 florins du Rhin par an, pour lesquels la susdite dame leur a acquis du couvent Val Duchesse à Auderghem 15 journaux de prairie valant 25 florins semblables par an, et payé pour le reste, en argent comptant, 500 desdits florins dont ils se sont servis pour racheter 25 florins et demi de rentes et en acquitter les arrérages de trois ans, qu'ils devaient à Peter de Ridder, à Joos Zegers du chef de sa femme Kathelyne de Ridder et à Henrick van Wayenberghe comme mari d'Anne de Ridder, sœur de Peter et Kathelyne précités.

10550 1494, 1er septembre (L) Jean van Olmen, fils de feu Jean, en son vivant receveur général de Brabant, reconnaît avoir reçu du

receveur de Tirlemont, Jean van Lathem, la somme de 88 livres neuf escalins et trois deniers, du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, en deniers payés au receveur général de toutes les finances, le conseiller Louis Quarré en raison de ce qu'il lui pourra devoir payer du chef de ses comptes finissant respectivement le 30 septembre 1489 et à la même date de 1490. Ce paiement se fit en exécution de l'accord, contresigné Cleerhage, que feu Jean van Olmen, avait conclu le 14 juillet 1491 avec Louis Quarré pré-qualifié.

--- 1494, 1er septembre, Tervuren (N) Maximilien et Philippe, à la requête de leur conseiller et chambellan, le chevalier Heindric van Raenst, seigneur de Boxtel, dans la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et chef- écoutète de cette mairie, lui confirment, en la reproduisant textuellement, les lettres patentes datées de Bruxelles, le 12 février 1431, contenant copie des chartes données à Louvain, 6 janvier 1335, à Bruxelles, 8 décembre 1358, et à Bois-le-Duc, 24 février 1425, par lesquelles Philippe le Bon confirma en faveur du seigneur de Boxtel d'alors, le droit en vertu duquel ledit seigneur et les habitants de sa seigneurie de Boxtel devaient jouer de l'exemption du service militaire et de toutes aides, tailles et exactions quelconques.

10551 1494, 2 septembre, Bruxelles (N) Les *toesienderen* de la confrérie de Saint-Eloi de Bruxelles, en reproduisant textuellement les lettres du 1er septembre 1494, déclarent assumer la charge de surveillance et de distribution d'aumônes qui leur est confiée à l'occasion de cette fondation: charge pour laquelle il leur est alloué une somme de quatre florins sept sols et demi par an.

10552 1492, 4 septembre (N) Laurent Sprancx et Godefroid Gielys, inspecteurs assermentés du duc de Brabant au quartier de Tirlemont, font une déclaration au sujet des meubles usées et remplacées au moulin du duc à Tirlemont et au moulin d'Elishem du 24 juin 1488 au 24 juin 1494, et de la vente d'une meule usagée à Jan van den Steene au prix de 10 florins du Rhin.

--- 1494, 5 septembre, Louvain (N) Maximilien et Philippe, en qualités de ducs de Brabant, accordent à Jan, seigneur de Sinte-Margriete-Houtem, de Huldenberg, etc. chevalier, chancelier de Brabant, et à ses successeurs en la seigneurie de Huldenberg, en augmentation de celle-ci, le droit de ne plus devoir livrer à leur officier exerçant la haute justice sur ladite seigneurie de Huldenberg les criminels de cette seigneurie passibles de la peine de mort.

--- 1494, 9 septembre, Heverlee (N) Lettres de privilèges accordées aux habitants des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse par Philippe le Beau à l'occasion de sa Joyeuse

Entrée.

10553 1494, 12 septembre (N) Jan de Bloyere, fils de feu Henrick, et Katheline vander Spiet, sa femme, transportent en mains de Willem Oyen, maïeur, représentant les seigneurs fonciers ci-après nommés, au profit de Lambrecht de Meyere, acceptant pour et au nom de Jan van Willen secrétaire et greffier du Grand Conseil, une rente de deux florins du Rhin par an au prix de cinq escalins de gros monnaie de Brabant le florin, hypothéquée sur un vivier situé à Woluwe-Saint-Lambert au lieu-dit *Opte Kelle*, entre la *Moelenbeke* et le bien de Henrick de Bauw, chevalier. Noms des témoins.

10554 1494, 25 septembre, Anvers (N) Philippe commet à la recette du tonlieu d'Anvers que le magistrat d'Anvers tient à bail jusqu'au dernier jour de ce mois, maître Michel de Keysere, dont les gages et le salaire seront fixés par les gens de la Chambre des Comptes de Brabant.

10555 1494, 8 octobre, Anvers (N) Philippe, à la requête de son chambellan, le seigneur de Beersel, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, réunit en un seul et plein fief, sous le nom de seigneurie de Witham, les trois seigneuries qu'il possède en la paroisse et franchise d'Overijse, nommément la seigneurie de Wittham, la seigneurie de Beijer et celle de *Ter Spout*, avec faculté d'y instituer un seul banc de maïeur et d'échevins au lieu des trois bancs qui y existent présentement, le tout sous les conditions spécifiées dans les présentes lettres.

--- 1494, 9 octobre, Anvers (N) Philippe confirme et renouvelle au besoin, en la reproduisant textuellement, les lettres de privilège octroyées aux maïeur, échevins, conseillers, bourgeois et habitants de Vilvorde par le roi des Romains Maximilien, son père, et lui, le 20 juillet 1489.

--- 1494, 26 octobre, Anvers (N) Philippe confirme en faveur de Regnier Cleerhage les lettres de commission qui lui ont été accordées à Malines, le 11 janvier 1494. Notes concernant sa prestation de serment.

10556 1494, 10 novembre, Bruxelles (N) Philippe ordonne au maïeur de Halen, Zegeren Claes, de payer à son prédécesseur en cet office, Henri van Beringen, avant de pouvoir prendre possession de sa charge, la somme de 33 livres 13 escalins huit deniers gros monnaie de Brabant, montant de ce qui est resté dû audit Henri van Beringen à la clôture de son dernier compte, finissant au 30 septembre dernier, du chef de deux prêts d'argent qu'il a consentis naguère au duc: sommes que ledit Zegeren pourra prendre sur la

recette du premier compte qu'il rendra de sa gestion.

10557 1494, 27 novembre, Bruxelles (N) Philippe ordonne à l'amman de Bruxelles de publier la présente ordonnance prescrivant le renouvellement des registres censiers de la manière indiquée dans ladite ordonnance.

--- 1494, 28 novembre, Anvers (N) Philippe confirme, à la requête du chevalier et chancelier de Brabant, Jean, seigneur de Houtem [Sint-Margriete] et de Huldenberg, tous les privilèges lui octroyés en raison de ses deux seigneuries par le roi des Romains Maximilien, son père et par lui-même.

10558 1494, en novembre (N) Philippe déclare que les conseillers, secrétaires ordinaires et extraordinaires et les huissiers du Conseil de Brabant, les gens et les suppôts de la Chambre des Comptes de ce duché et le clerc des fiefs de ce même pays qui résideront à Bruxelles seront exempts des assises etc. qu'on perçoit ou percevra dans cette ville.

--- 1494, 2 décembre, Anvers (F) Philippe, à la requête de son conseiller et chambellan, le seigneur de Beersel, de Braine-l'Alleud, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, confirme, ratifie et au besoin renouvelle la donation faite à celui-ci des hommages, petits cens et péages que les ducs possédaient à Braine-l'Alleud, ainsi que de la redevance de 13 muids de blé par an lui due en raison de son moulin de Marchepont.

10559 1494, 9 décembre, Anvers (F) Acte touchant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre le receveur de Jodoigne, Jehan le Vos, impétrant, agissant au nom du duc, d'une part, et maître Jehan Henriet et les autres héritiers de feu Baudwyn, leur père, ajournés représentés par Nicolas de Heyst, leur procureur, d'autre part, au sujet du moulin de Geest-Saint-Remy que ledit défunt avait autrefois pris à ferme et contre-panné pour un muid de froment de rente mesure de Tirlemont assigné sur une maison sise à Jusaineville et par une rente de deux muids de froment, l'un muid hypothéqué sur la maison de feu Gillo Henriet à Gobertanges, l'autre muid sur une maison sise à Melin.

--- 1494, 28 décembre, Malines (F) Philippe approuve, ratifie et confirme les lettres relatives au domaine de sa grand-mère, Marguerite d'Angleterre, veuve de Charles le Téméraire, en son vivant duc de Bourgogne, domaine qui avait été assigné partiellement sur les villes, terres et seigneuries de Malines, Termonde et Oudenarde, sur celles dont feue Isabelle de Portugal avait joui en Flandre et en Bourgogne, sur les villes, terres, bailliages et châtellenie de Cassel, le château de La Motte et le bois

de Nieppe, sur les terres de Chaussin et de La Perriere en Bourgogne, sur les ville et seigneurie de Brielle et le pays de Voorne y compris Goedereede, sur les villes, prévôtés, terres et seigneuries de Binche et de Quesnoy et, enfin, sur le tonlieu de Rupelmonde.

10560 1494, en l'an (F) Les échevins de la ville et franchise de Grez font savoir que par-devant eux et le receveur du duc en ce lieu, Jacques de Quarlemont, frère Goert et autres religieux de Valduc ont donné en arrentement perpétuel à Jehanne, veuve de Jehan Goffart dit *de Mollin*, aux conditions spécifiées dans le présent acte, une maison et tenure que tint jadis Huve, le maréchal de Grez.

--- 1494 (F) Chapitre intitulé *Charges de rentes annuelles sur la recepte de Dalhem tant hiretables comme fiefz, aumoisnes et partyes allyenees du demaine, les aucunes a rachat et les aucunes sans rachat avec aussy gaiges et salaires dofficiers et de toutes autres choses dont la recepte a esté trouvée chargée en l'an mil CCCCIIIIXX et XIIII*.

--- 1494 [sans date] (N) Copie intitulée *Wedden van den rentmeesters ende andere officieren in den lande van Overmaze gelyck men die nu heffende is... onder Tricht... Lymborch.... Daelhem ... Valkenborch*.

--- 1494 [sans date] (F) Copie intitulée *Gaiges des officiers du pays de Luxembourgh du temps present*.

XXVI. JAAR 1495

10561 1495, 6 janvier (N) Jan Meyers, agissant comme député de la ville de Tirlemont et mambour et tuteur des enfants de feu Steven van Halle, reconnaît avoir reçu du receveur du duc au quartier de Tirlemont, Jan van Lathem, 10 livres monnaie de Louvain: montant de deux termes d'une rente échus au profit desdits enfants pour la Noël 1493 et la Saint-Jean 1494.

10562 1495, 8 janvier, Malines (F) Maximilien et Philippe, à la requête des religieuses de l'abbaye de La Cambre, leur remettent toute part et portion qu'elles pourront avoir à payer pendant un terme de deux ans, à prendre cours dès cette date, dans les aides que leur octroieraient le pays de Brabant: remise qu'ils leur accordent en considération des grands dommages par elles subies durant les derniers troubles en Brabant.

--- 1495, 9 janvier, Bergen op Zoom (N) Philippe confirme Jan van Crickengys en possession de l'état d'essayeur de la monnaie de Brabant et lui adjoint en la même qualité Corneille van Halle, à charge de se partager également les gages et émoluments dudit état. Serment de Corneille van Halle le 21 février.

10563 1495, 7 février (N) Philippe fait savoir que ce jour d'huy Margriet Tsclercx et Daneel van Baleer surnommé *de Smet*, son mari, ont reconnu par-devant les conseillers et chambellans Henrick van Wittham, seigneur de Beersel, comme lieutenant des fiefs de Brabant, et les hommes de fief ci-après nommés: maître Pauwel Ooghe, seigneur de Faucuwez, et Peter vander Voort, conseiller de Brabant, Phelip vanden Ede, Cornelis van Coensborch, Peter Middelborch, qu'ils ont vendu au conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, Peter van Waelhem, un fief tenu de lui à hommage et consistant en la moitié de deux bonniers de terre sis à *Steertbeke* près du chemin dit *Buecwege* qui, après prestation du serment d'allégeance en a été investi avec toutes les formalités d'usage.

--- 1495, 9 février (N) Maximilien et Philippe autorisent les habitants de Berlicum et de Rosmalen, villages de la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) situés dans le Maasland sur les frontières des pays de Brabant et de Gueldre (Gelre), à vendre ou affermer, aux conditions stipulées dans les présentes lettres d'octroi, 30 bonniers des terres communes de chacun des villages, à charge de payer un cens annuel d'un demi vieux tournois par an à leur profit, le jour du paiement des cens à Berlicum et à Rosmalen entre les mains du receveur de Bois-le-Duc.

10564 1495, 25 février (F) Melsior le Vos, receveur du quartier de Nivelles

au roman pays de Brabant, acquiert pour lui et ses hoirs à perpétuité de *Dictus Scote*, apothicaire, une maison sise au Charnir, en dehors de la porte de la ville et qui appartint jadis à Gaspard Brognar.

10565 1495, 28 février (F) Jacques de Barry, secrétaire du roi des Romains Maximilien et de l'archiduc Philippe son fils, reconnaît avoir reçu de Simon Longin, conseiller et receveur général de toutes les finances, la somme de 400 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, imputée par lettres patentes desdits roi et archiduc, datées d'Anvers le 24 décembre 1494, sur le reste, se montant à 8.000 livres dite monnaie de l'aide à eux octroyée en 1492 par les pays de Hollande (Holland) et de Frise (Friesland); aide dont lesdits roi et archiduc avaient disposé au profit de leur lieutenant général aux pays de par-deçà, le duc de Saxe, qui le reçut en entier sauf le susdit restant de 8.000 livres. Dans la quittance Jacques de Barry spécifie que deux des 400 livres lui furent allouées à titre de dédommagement pour les frais qu'il eut à supporter à titre de dédommagement pour les frais qu'il eut à supporter en accompagnant le duc de Saxe pré-qualifié lorsque celui-ci se rendit auprès du roi et de l'archiduc en Autriche et en Allemagne, les 200 autres en compensation des huit chênes que le roi lui avait accordés par lettres du 18 décembre 1493 pour les réparations qu'il avait à faire à sa maison à La Haye (Den Haag), et auxquels il avait renoncé parce que semblable don ne peut tirer à conséquence.

10566 1495, 16 mars, Vilvorde (N) Aert vander Balct et Peeter van Maldere, échevins de Vilvorde, font savoir que Jan van Bourgouignien, chevalier, seigneur de Herlaar, fils naturel de feu Jan van Bourgouignien, en son vivant évêque de Cambrai et comte de Cambrais, et de feue Margriet Abseloens, a transporté au profit de Philippe le Bon, archiduc d'Autriche, etc., et de ses successeurs au duché de Brabant, 18 verges de prairie attenantes au château de Vilvorde à côté de la tour dite *den Kempenere* torre dont fut adhérité au nom dudit duc Philippe, son receveur à Tervuren et Vilvorde, Willem van Liefvelt.

10567 1495, 14 avril (N) Jan de Preetere, vannier, fils de feu Henrick, transporte en mains du receveur de Gaasbeek un demi bonnier de terre situé à Leeuw-Saint-Pierre au lieu-dit *Voere clincx*, entre les biens des demoiselles *in den Valcke* à Bruxelles et de feu Pouwel van Volxhem, au profit de Bertelmeeus van Bruhese, fils de Jan, qui en fut adhérité avec toutes les formalités de droit.

10568 1495, 19 avril, Malines (N) Philippe nomme Gabriel Madoets, Aernt van Lathem et Renier Cleerhage maîtres ordinaires de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles, en leur allouant

provisoirement, pour un tiers chacun, les traitements dont avaient joui feu Jan van Olmen et Philip van Meerbeecke, en leur vivant maîtres ordinaires de cette Chambre. En outre, il confirme dans la possession de leurs états Peeter van Walem, Cornelis Haveloes et Jan van Crickengys, respectivement maître ordinaire, auditeur avec gages et auditeur sans gages et clerc de cette même Chambre, en octroyant à ce dernier les gages dont avait joui Renier Cleerhage prénommé en qualité d'auditeur.

1496, 21 avril, Bruxelles (N) Les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles font connaître les conditions auxquelles ils prorogent au nom du duc Philippe le Beau en faveur des prieurs et religieux de Groenendael, couvent situé dans la forêt de Soignes, la location du vivier de Nysdamme, sis à La Hulpe, dans ladite forêt, pour un nouveau terme de 40 ans, à commencer à l'expiration du bail en cours.

1495, 21 avril, Malines (N) Philippe, à la requête du prélat de Vlierbeek, lui confirme toutes les lettres de privilèges de cette abbaye, et en particulier celle datée de Louvain, 8 octobre 1429 dont il reproduit le texte en entier.

10569

1495, 26 avril (N) Le prieur et les religieux de Groenendael, situé en la forêt de Soignes, promettent et s'obligent aborner ponctuellement les conditions sous lesquelles, par acte daté de Bruxelles, 21 avril 1495, dont ils reproduisent le texte intégral, les maîtres de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles ont au nom du duc Philippe le Beau, prorogé en leur faveur le bail du vivier de Nysdamme situé à La Hulpe dans la forêt, à commencer à l'expiration du bail en cours, prorogation moyennent laquelle ils quittent au duc tous les dommages subis par eux durant les derniers troubles de Brabant.

10570

1495, 6 mai, Malines (F) Maximilien et Philippe édictent une ordonnance sur la gestion des domaines des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, en vue d'augmenter les recettes et de diminuer les dépenses.

10571

1495, 6 mai, Malines (F) Maximilien et Philippe confirment aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles la tâche de se transporter incontinent à deux au moins, dans les villes ou lieux où les domaines sont celés et les receveurs retenus, en vue d'y réaliser le plus promptement possible l'augmentation desdits domaines et la diminution des charges y affectées.

1495, 12 mai, Bruxelles (N) Philippe, à la requête de son conseiller et chambellan Henrick van Wittham, seigneur de Beersel, chevalier de la Toison d'or et lieutenant des fiefs de Brabant, lui confirme, en

les reproduisant textuellement, les lettres datées comme suit: Dinkelsbühl, 12 juin 1489; Lierre, 22 octobre 1489; Lierre, 14 octobre 1489; ibidem, 29 décembre 1489: lettres en vertu desquelles lui avait été concédé le droit de haute, moyenne et basse justice à Beersel, Rhode, Alsemberg, Dworp et Linkebeek, pour tenir le tout en un seul et plein fief de lui et de ses successeurs au duché de Brabant à perpétuité.

10572 1495, 26 mai (N) Philippe ordonne au drossard des pays et duché de Limbourg ou à son lieutenant de défendre incontinent de sa part au prévôt d'Aix-la-Chapelle (Aachen), au lieutenant dudit prévôt, et à tous ouvriers travaillant sous leurs ordres, de poursuivre les fouilles auxquelles ils se livrent dans le Limbourg à la recherche de minerai d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de fer ou autre métal quelconque, et spécialement de la calamine, sous peine, en cas de refus, d'une amende de 20 marcs d'argent à encourir par chaque contrevenant, et en cas de contestation de se voir ajourner devant le conseiller de Brabant pour y faire valoir leurs droits.

--- 1495, en mai [après le 6] (F) Copie intitulée *Declaracion des arrestz qui ont este mis sur les ordonnances faictes en may IIIIXX XV servans pour la reintegracion d'icelles*.

10573 1495, 19 juin, Anvers (N) Les chancelier et conseillers de Brabant ordonnent de la part du duc Philippe, aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant, résidant présentement à Bruxelles, de mettre ou faire mettre à exécution les lettres du duc, l'ordonnance datée de Malines, 6 mai 1495, concluant l'accroissement des domaines et la réduction des charges auxquelles est attachée la présente cédule.

10574 1495, 19 juin, Anvers (N) Les gens du Conseil de l'archiduc Philippe le Beau ordonnent aux chancelier et gens du Conseil de Brabant, au drossard de ce duché, au maïeur de Louvain, à l'amman de Bruxelles, aux écoutètes d'Anvers et de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), au maïeur de Tirlemont, au bailli de Nivelles et du roman pays de Brabant, à l'huissier du Conseil de Brabant et au premier messager assermenté de ce Conseil de faire mettre à exécution, en étant requis, l'ordonnance datée de Malines, 6 mai 1495, sur l'accroissement des domaines et la diminution des charges y affectées.

10575 1495, 20 juin, Louvain (N) Maximilien et Philippe délèguent le conseiller et receveur général de Luxembourg, Gilles de Busleiden, pour percevoir et administrer les deniers de l'aide à eux dernièrement accordée par les trois États des duché de Luxembourg et comté de Chiny, en lui donnant plein pouvoir à cet effet: charge pour l'exercice de laquelle il jouira des gages qu'ils

fixeront par autres lettres patentes.

--- 1495, 20 juin, Bruxelles (N) Ordonnance de Philippe sur le fait de l'Epargne aux duchés de Brabant et de Limbourg et aux pays d'Outre-Meuse: recette dont la gestion était confiée à Jan van Crickengijs, qui avait à en rendre comte à Hugues du Mont, conseiller et trésorier commis sur le fait des domaines et finances.

10576 1495, 22 juillet (N) Philippe accorde des lettres de légitimation à Jean van Andel, *waechmeester* de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), à charge pour lui de verser à son profit entre les mains du receveur de l'Epargne, maître Jean van Crickengijs, certaine somme d'argent à la taxation des gens de la Chambre des Comptes de Bruxelles.

10577 1495, 25 juillet (F) Les commis sur le fait des domaines et finances attestent, sous la signature de l'un d'eux, H. du Mont, que ce jourd'huy Simon Longin, conseiller et receveur général de toutes les finances, a par ordre exprès de duc Philippe le Beau donné aux menestriers de la ville de Bruxelles ... quant aujourd'huy ilz ont joue de leurs instrumens devant sa table plusieurs chansons de musique et autrement CVIII sols et a la poste qui est ordonne a Namur aussi pour don ... quant cedit jour duy il apporte les nouvelles de prise de la place de Bouillon III lb: ce qui fait en tout neuf livres et huit sols de 40 gros monnaie de Flandre la livre.

--- 1495, 27 juillet (F) Jean van Hoekel, fils de feu Jean, vend à Lambert Millinck deux maisons sises à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), *in vico selli parorum prope portam dictam der Joeden poirte*, dont l'une dite *die Wage* et l'autre y attenante, à charge pour ledit Lambert de s'acquitter des charges affectées sur ces biens au profit du seigneur foncier, de l'autel de Saint Eloi et du chapitre de l'église Saint-Jean l'Évangéliste à Bois-le-duc, du recteur de l'autel Sainte Catherine de l'église du béguinage dans cette même ville, des sœurs *Swestricibus ibidem*, de Gilles Secker, de Henri Geck, de la Table du Saint-Esprit audit Bois-le-Duc, de la demoiselle *Elsbene*, veuve de Roger Berwout, et de ses enfants, de Jean Hermans, fils de feu Jean, religieux de Bethlehem-lez-Louvain et d'un religieux du couvent de Thabor à Malines.

10578 1495, 14 août, [Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch)] (L) Maître Henricus de Kessel et Johannes Pynappel remettent à Francon de Langel de payer annuellement au profit de Geertrude et Margarete de Platea, filles naturelles de Johannes de Platea, doyen de Bois-le-Duc, conventuelles régulières de Sainte-Gertrude de Bois-le-Duc près d'Orthen, leur vie durant et jusqu'au décès de la survivante des deux sœurs, un cens héréditaire de 14 florins du Rhin, de 20 sols pièce par an.

10579 1495, 14 août, [Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch)] (L) Henricus, fils naturel de feu Petrus de Vertain, en son vivant chevalier, transporte à maître Henricus Pelgrom, au profit de Johannes, comte d'Oetingen, seigneur de Heeswijk, de Dinther, etc., la pension viagère de 20 florins d'or par an que lui avait léguée par testament feue Johanne de Lecka, en son vivant dame de Heeswijk, Dinther, Asten et Gestel près d'Oosterwijk.

10580 1495, 16 août, [Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch)] (L) Henricus Heym reconnaît avoir reçu de Johannes, comte d'Oetingen, seigneur de Heeswijk, Dinther, etc., époux d'Elizabeth de Hameyden, une somme de 80 florins d'or du Rhin, en acquit de la pension viagère de 10 semblables florins par an qu'à la requête de feu Petrus de Vertain, en son vivant chevalier, seigneur de Heeswijk, etc., suivant l'attestation de Johannes Heym, de Willelmus van Os et de Regnier van Os, bourgeois de Bois-le-Duc, ledit Heym avait constitué au profit de Johannes et de Gertrude, enfants Ghiselbertus Pels, jusqu'au décès du dernier survivant desdits enfants.

10581 1495, 16 août, [Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch)] (L) Roldolphus Berwout, fils d'Arnoldus, transporte au nom de sondit père et d'Yde, sa sœur, entre les mains de maître Arnoldus Weilhuysen, au profit de Johannes, comte d'Oetingen, seigneur de Heeswijk, de Dinther, etc., et de sa femme Elizabeth de Hameyden, sous les conditions stipulées dans le présent acte, le cens de 20 florins d'or du Rhin par an que feu Petrus de Vertain, en son vivant seigneur de Heeswijk, de Dinther et de Gestel, avait constitué naguère sur les biens allodiaux à Gestel près d'Oosterwijk au profit du susdit Anoldus Berwout.

10582 1495, 16 août, [Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch)] (L) Johannes, comte d'Oetingen, seigneur de Heeswijk, de Dinther, etc., mari d'Elizabeth de Hameyden, rachète par l'entremise de maître Arnoldus de Weilhuysen, au prix de 325 florins semblables par an que feu Petrus de Vertain, en son vivant chevalier, seigneur de Heeswijk, de Dinther et de Gestel près d'Oosterwijk avait naguères avec leur assentiment assigné au profit d'Henricus, fils de feu Gerardus Arntssone, de Vladeracken, sur les biens que tenaient de lui en arrentement héréditaire Willelmus de Roever, fils de feu Willelmus Brant Roever et Willelmus de Os, fils de feu Willelmus, à savoir une mense appelée *die hoeve in die camer*, située à Heeswijk, avec certaine partie de terre dénommée *Smeetshoeve* et située dans la même commune au lieu-dit *In die Hamfoirt*, un autre appelé *die hoeve ten Broick*, gisant à Zonne, derrière le couvent de Hooidonk au lieu-dit Bokt, tenu par le premier, et par le second au moulin à vent à Nistelre.

10583 1495, 16 août, [Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch)] (L) Johannes

Pynappel et maître Arnt Keymp, représentant Theoderica, veuve de maître Henricus de Kessel, transportent en mains de maître Arnoldus de Weilhuysen au profit de Johannes, comte d'Oetingen, seigneur de Heeswijk, Dinther, etc., les lettres en vertu desquelles: 1° ledit maître Henricus de Kessel et Johannes Pynappel prénommés s'obligèrent à payer à Francon de Langel, au profit de Geertrude et de Margarete de Platea, filles naturelles de Johannes de Platea, doyen de Bois-le-Duc, et conventuelles régulières du couvent de Sainte-Gertrude en cette ville, une rente viagère jusqu'au décès de la survivante des deux sœurs de 14 florins d'or du Rhin par an de 25 sols le florin, hypothéquée sur une maison avec cour et jardin que ledit maître Henricus de Kessel possède à Bois-le-Duc en face de la chapelle Saint-Georges et entre les héritages d'Arnoldus Berwout et de Bernardus, fils de feu Johannes et petit-fils de Bernardus, ainsi que sur trois maisons avec deux cours et deux chambres sises dans la même ville et dans la rue dite *die wyntmoelenberchsstraet* entre les héritages des héritiers de feu Willem Armyack et de Laurencius de Rode; 2° Johannes de Platea prénommé reconnut aux susdits constituants le droit de racheter ladite rente viagère après un terme de trois ans révolus et au prix de neuf florins pour chacun des 14 florins; 3° Petrus de Vertain, chevalier, seigneur de Heeswijk, etc. depuis défunt, promit aux constituants prénommés de les tenir indemnes du fait d'avoir constitué la rente en question sur leurs biens sus-spécifiés, etc.

10584 1495, 17 août, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) (L) Martinus de Broechoven *die cannegieter*, veuf de Richmoedis, sa femme, transporte l'usufruit lui compétant dans un cens héréditaire de 15 florins d'or du Rhin de 20 sols pièce par an, hypothéqué sur une manse du feu chevalier Petrus de Vertain, auparavant de Mechielde de Os, situé dans la paroisse de Heeswijk au lieu-dit *die Veltstraet*, à Rodolphus et Elizabeth, enfants procréés par lui et par feue femme prénommée, et aux enfants d'Egidius, leur fils défunt, lesquels Rodolphus et Elizabeth, celle-ci assistée d'un mambour, et Henricus, fils de feu Egidius, agissant tant en son nom qu'au nom des autres enfants dudit défunt Egidius, transportèrent ledit usufruit, sous les conditions spécifiées dans le présent acte, au profit de Johannes, comte d'Oetingen, seigneur de Heeswijk, etc., mari d'Elizabeth de Hameyden, représenté par maître Arnoldus de Weilhusen.

--- 1495, 18 août, Bruxelles (F) Les maîtres d'hôtel de l'archiduc Philippe le Beau font savoir que par ordonnance de celui-ci, la connaissance de faits délictueux commis dans le parc ou dans les jardins de l'hôtel ducal à Bruxelles leur appartient lorsque le duc séjourne en cette ville, et, pendant son absence, au maître du parc Louis Kare, conseiller et trésorier de l'ordre de la Toison d'or, et jamais à l'amman de Bruxelles.

1495, 28 août (N) Sentence rendue par les échevins du banc d'Uccle, résidents à Bruxelles, sur un différend entre Denis van Meldert, agissant en qualité de mambour des enfants de feu Antoine Adams, joint à lui Henri uter Gracht, intervenant comme maïeur de Rode, d'une part, et d'Olivier Craes, d'autre part, au sujet du non-paiement par ce dernier et par son compagnon, Henri Nagelken, du fermage de certains viviers, sis en la paroisse d'Uccle qu'ils tenaient à bail desdits enfants mineurs, ainsi que de l'enlèvement de poissons de ces viviers par Olivier précité.

1495, 2 septembre, Bruxelles (N) Philippe charge Regnault de Rycassoly de la perception du droit d'entrée sur les draps et les *frisen* importés de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande en la ville de Bergen op Zoom.

10585

1495, 16 septembre (L) Marie Restals reconnaît avoir reçu du receveur du duc à Louvain, Adrien van Heilwigen, la somme de deux florins du Rhin et cinq sols pour l'échéance de la Saint-Jean dernière de la rente viagère de quatre florins et 10 sols semblables par an qu'elle possède sur la recette des domaines de Louvain.

1495, 21 septembre, Bruxelles (N) Philippe donne des lettres de non-préjudice aux membres du bas et du moyen clergé de la ville de Malines du fait de lui avoir accordé pour ses pressants besoins, à titre gracieux et non de droit une aide de 4000 florins du Rhin payable en deux termes. Le duc remercie et confirme leurs privilèges à cette occasion.

1495, 26 septembre, Bruxelles (N) Philippe approuve, ratifie et confirme à la requête des habitants de la franchise de Tervuren, les privilèges que leur ont octroyés ses maîtres du duché de Brabant, Jean II et Wenceslas de Bohême et la duchesse Jeanne, sa femme, par lettres datées de Bruxelles, 6 janvier 1301 et 20 novembre 1382, lettres qui avaient déjà été confirmées par lui et par son père, Maximilien, roi des Romains, à Bruxelles, le 20 novembre 1496.

1495, 26 septembre, Bruxelles (N) Philippe approuve, ratifie et confirme, à la requête des habitants de Duisburg, les privilèges à eux jadis octroyés par ses ancêtres du duché de Brabant, Henri Ier et Jean Ier, en vertu de leurs lettres datées respectivement de Tervuren, 8 octobre 1226, du 4 décembre 1289 et de Bruxelles, 18 mars 1301, lettres textuellement reproduites dans celles datées de Bruxelles, 20 novembre 1486, par lesquelles Maximilien, roi des Romains, son père, et lui avaient déjà confirmé lesdites lettres de privilège à la prière des habitants de la même franchise.

--- 1495, 29 septembre, Bruxelles (N) Philippe investit Libert van Hamme de l'office de clerc extraordinaire de la Chambre des Comptes à Bruxelles, résigné en sa faveur par Jean Crickengys, qui avait succédé à Regnier Cleerhage en qualité de clerc et auditeur ordinaire de ladite Chambre.

--- 1495, 6 octobre, Bruxelles (N) Ordonnance de Philippe en vertu de laquelle l'importation des draps et des frises d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande est autorisée, sous certaines conditions, en la ville de Bergen op Zoom seulement: ordonnance qu'avait à publier et à faire observer l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen.

10586 1495, 14 octobre, Bruxelles (N) Philippe nomme Jacop Doel receveur du grand tonlieu d'Anvers en remplacement de maître Michiel de Keysere, qui devra s'acquitter de ces fonctions en se conformant aux ordonnances, instructions et tables jadis données à maître Jan Wafelaert, un de ses prédécesseurs en cet office aux gages et salaire à fixer ultérieurement par les gens de la Chambre des Comptes de Bruxelles.

--- 1495, 17 octobre, Bruxelles (N) Philippe, à la requête des écoutète, échevins et communs habitants de la franchise d'Oosterwijk, réunit de nouveau à cette franchise le village de Haren et quelques localités avoisinantes.

--- 1495, 19 octobre, Malines (N) Philippe nomme Philippe Sauvage auditeur extraordinaire sans gages de la Chambre des Comptes à Bruxelles et successeur éventuel de l'auditeur ordinaire Jean Crickengys.

10587 1495, 22 octobre, Bruxelles (N) Philippe ordonne au drossard de Brabant, au maïeur de Louvain, à l'amman de Bruxelles, à l'écoutète d'Anvers et au margrave du pays de Ryen, aux écoutètes de Bois-le-Duc ('s- Hertogenbosch), de Kempenland et de Peelland, et à tous quelconques officiers et justices de ses vassaux au pays de Brabant, en étant requis, de publier partout dans les ressorts de leurs juridictions respectives, certains articles édictée par lui au mois de mai dernier touchant la perception des droits de tonlieu à lui dus en Brabant et spécialement du tonlieu et vieux conduit de Louvain. Attestation des officiers qui ont fait la publication.

10588 1495, 27 octobre (N) Document intitulé *Hiernae volgen seeckere ordonnancie bij mijnen genaeden heere ende synen Raede geordineert ende gesloten ten onderhoudene bewaernissen van zijnen genaeden grooten tolle metten toebehoorten tot Antwerpen XXVIIen [octobris] anno XIIIIC XCV*. L'ordonnance contient 15 articles.

--- 1495, 18 novembre (F) Cornille de Berghes reconnaît avoir reçu du magistrat de Gouda 1200 livres, de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour prix de sa renonciation à l'écoutèterie de cette ville.

--- 1495, 10 décembre, Bruxelles (N) Philippe maintient le seigneur de Houtem, chevalier et chancelier de Brabant, dans la jouissance des droits domaniaux sur sa seigneurie de Houtem, se montant à deux royaux par an, dont il a été gratifié en récompense de ses services par lui, Philippe et par le roi des Romains, son père, et cela nonobstant l'ordonnance du mois de mai à ce contraire.

--- 1495, 23 décembre, Bruxelles (N) Philippe nomme Gilles de Bouchout contrôleur général de tous les officiers de justice et de recette des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Il prêta le serment le 15 janvier 1496.

--- 1495, 31 décembre, Bruxelles (N) Ordonnance émanée de Philippe le Beau concernant la frappe de nouvelles monnaies d'or et d'argent et le cours et l'évaluation de semblables monnaies anciennes. Ordonnance publiée en janvier 1496.

XXVII. JAAR 1496

10589 1496, 30 janvier (N) Jacop Clauwaert, fils de feu Jacop, agissant tant en son nom qu'au nom de sa femme Lysbette, fille de Peter Smeyers, ayant obtenu devant leur haute cour de justice d'Anvers la saisie d'une maison appelée *den witten paeuwe* connue sous le nom de *Jherusalem*, située dans de *Coepoertstrate*, entre la maison dite *den rooden hont* et celle enseignée *den guldenen leeuwe*, pour non-paiement d'une rente viagère de trois livres de gros monnaie de Flandre y assignée au profit de lui et de sa femme, la met en vente au marché du vendredi où elle est adjugée par Andries van Oevele, fripier assermenté, à Willem Houtacker, dernier enchérisseur, au prix d'un cens héréditaire de 10 livres deux escalins et six deniers monnaie de Brabant par an, en sus des rentes y affectées au profit de la table du Saint-Esprit de Notre-Dame d'Anvers, des enfants Woyts, des héritiers de Costen van Berchem, des enfants Smeets, de la veuve de Hoboken, de Joezine, fille de Joes Ruekens, et des conjoints susnommés.

10590 1496, 7 février, Bruxelles (F) Philippe, à la requête de Ysabeau de Clyenal, veuve de Jaques Buekel, et en considération des services rendus par elle à la défunte duchesse Marie d'Autriche et de Bourgogne, mère de lui Philippe, ordonne au receveur général de Brabant commis sur le fait des domaines et finances de faire payer à ladite veuve, la pension de 120 livres par an de 40 gros monnaie de Flandre la livre, octroyée à ladite Ysabeau et à son mari défunt par lettres patentes du roi des Romains, son père, et de lui, Philippe, datées du 21 mai 1483.

--- 1496, 10 février, Bruxelles (N) Philippe confirme Kerstiaen vander Borch et sa femme en possession de la conciergerie de la maison et de la vigne situées au parc de Bruxelles en reproduisant textuellement leurs lettres de commission datées du 21octobre 1482. Kerstiaen vander Borch prêta le serment le 26 février 1496.

--- 1496, 26 février, Malines (F) Philippe accorde aux bourgmestres, échevins et conseillers de Malines des lettres d'octroi en vertu desquelles il les autorise à commettre un bourgeois notable de leur ville, qui aura le pouvoir de délivrer un signet aux armes de Malines, des certificats aux bourgeois et marchands de cette ville en vue de leur assurer la franchise de tonlieux pour leurs marchandises par tout le duché de Brabant et autres États de l'archiduc.

--- 1496, 8 mars, Bruxelles (N) Philippe renouvelle et confirme en faveur du métier des bateliers d'Anvers, sous certaines conditions, la franchise de tout droit de tonlieu sur la Honte et l'Escaut que sa mère défunte, la duchesse de Bourgogne, leur avait octroyés lors

de sa Joyeuse Entrée à Anvers.

--- 1496, 11 mars, Bruxelles (F) Philippe approuve et confirme la nomination faite par le magistrat de Malines de Jean Metten Gelde, bourgeois notable de cette ville, en qualité de commis chargé de recevoir le serment de ceux de ses concitoyens qui ont à expédier leurs biens, denrées et marchandises, et auxquels il aura à délivrer des certificats en vue de leur assurer la franchise de tout droit de tonlieu pour ces expéditions.

--- 1496, 18 mars (L) Instructions émanées des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles qu'aura à observer dans l'accomplissement de ses fonctions Jean Metten Gelde, commis à l'expédition des certificats dont les habitants de Malines auront à se munir pour affranchir leurs marchandises de tout droit de tonlieu. A la suite figure une formule des certificats qu'avait à délivrer ledit Jean Metten Gelde.

10591 1496, 28 mars, [Anvers] (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers, à la requête du métier des bateliers de cette ville, acceptent de charger le corps de leur ville de la redevance annuelle de 200 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, à payer à perpétuité entre les mains du receveur d'Anvers, moyennant laquelle ceux dudit métier ont obtenu l'affranchissement du droit de conduit sur la Honte et sur l'Escaut en vertu des lettres patentes de l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, marquis du Saint-Empire romain, datées du 8 de ce mois.

--- 1496, 28 mars (N) Simon Longin, conseiller et receveur général de toutes les finances, reconnaît avoir reçu du magistrat de Malines 3000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, montant de la vente de rentes sur le corps de cette ville consentie par ledit magistrat pour les frais du prochain voyage de l'archiduc en Allemagne, etc.

10592 1496, 11 avril, Malines (N) Peter Stocman et Jan Vleming, échevins de Malines, font savoir que, par-devant eux et en présence du justicier du seigneur de Malines, Jacop de Ruysschere, Gielis de Cock, Jan van Schaffen et Gielis Vydt, jurés du métier des bateliers de cette ville, ont déclaré avoir donné à cens héréditaire au plus grand profit dudit métier, à Jan de Drivvere, une maison appartenant au métier précité, sis près de la Dyle, entre les héritages de Jan Bake et de Joes Hannemans et tenue du seigneur de Malines, au prix de cinq florins d'or du Rhin par an et aux autres conditions spécifiées dans le présent acte.

--- 1496, 12 avril, Bruxelles (N) Philippe le Beau assigne sur les

domaines du pays de Malines les rentes de 400 et de 200 florins du Rhin, de 40 gros monnaie de Flandre le florin, rédimibles au denier 15 soit un prix de 9000 florins semblables, que la ville de Malines lui a avancées successivement pour les besoins de la guerre contre le pays de Liège et pour les frais de son prochain voyage en Allemagne.

--- 1496, 20 avril, Bruxelles (N) Philippe fait savoir qu'il a vendu à maître Hubert Hellemans, bourgeois de Malines, une rente de 15 florins du Rhin, le florin compté à 40 gros monnaie de Flandre, soit au prix de 225 florins semblables.

--- 1496, 20 avril, Bruxelles (N) Philippe déclare avoir vendu à Aerde van Diest, bourgeois de Malines, une rente de 20 florins du Rhin de 40 gros monnaie de Flandre le florin, sur les domaines du pays de Malines, rente rédimible au denier 15 soit au prix de 300 florins semblables.

10593 1496, 20 avril (N) Lodewyck de Block et Gielys de Drayere, échevins de la franchise d'Overijse, font savoir que, par-devant eux et le receveur du duc de Brabant en ladite franchise, Kathelyne van Boleer, assistée de Daneel de Busscher, son mambour légitime, agissant tant en son nom qu'au nom de Jan van Boleer, frère de lui et de Kathelyne précitée, d'une part, Peeter Claes et Margariete Claes avec Jan Kerreman, son mambour légitime, fils et fille de feu Jan Claes et Goedele van Vergoeden, conjoints, d'autre part, ont procédé au partage des biens à eux échus par les décès de Reynier van Veralgoeden et de sa femme Lysbette Taymans.

10594 1496, 26 avril, Bergen op Zoom (N) Comte rendu dressé par le notaire Henricus de Coesvelt, clerc du diocèse de Cambrai, en présence des témoins laïques des diocèses de Liège et de Cambrai, des réclamations formulées par maître Henrick de Witte, procureur général de Brabant, comme fondé de pouvoir de l'archiduc d'Autriche Philippe le Beau, duc de Bourgogne, de Brabant, et par Jan van Crickengijs, auditeur de la Chambre des Comptes à Bruxelles, contre les abus qu'ils prétendent être commis dans l'exercice de leur charge par les préposés à la perception du droit de tonlieu d'Iersekeroord, maître Oloff et Huyghe Peter Lievenssone au grand détriment de nombreux habitants et sujets du pays de Brabant et autres marchands de diverses nations, et de la réponse de ces derniers en substance.

10595 1496, 27 avril, Namur (N) L'archiduc Philippe écrit aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles qu'il a résolu de la réunir à Malines avec celles de Lille et de La Haye (Den Haag), comme du temps de feu duc Charles le Téméraire. Il leur ordonne en conséquence d'aller s'y établir avant la fin du mois de mai suivant

et d'y faire expédier tous les livres, registres, papiers et documents quelconques servant à l'audition des comptes.

--- 1496, 28 avril, Namur (N) Philippe confirme en faveur de son conseiller et chambellan, le seigneur de Beersel, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, la donation de 13 muids de seigle et de quelques minimes cens et rentes au village de Braine-l'Alleud, lui faite naguères par lettres patentes émanées de lui et du roi des Romains, son père.

10596 1496, 17 mai, Lille (F) Réponse des gens de la Chambre des Comptes de Flandre à Lille aux lettres du 13 de ce mois, de ceux de celle de Brabant à Bruxelles, touchant la translation desdites deux chambres et de celles de Hollande (Holland) à La Haye (Den Haag), en la ville de Malines pour la fin de ce mois.

--- 1496, 6 juillet, Kortenberg (F) Lettre de Gabriel ... à son ami Johannes ..., dans laquelle il lui mande avoir vu une cédule du chancelier de Brabant convoquant les gens de la Chambre des Comptes de Bruxelles en la ville de Louvain, pour y prêter serment aux États du pays. Son avis à ce sujet.

--- 1496, 6 juillet (N) J. de Witte, secrétaire du Conseil de Brabant, ordonne à Jacob van Ghinderneder de commander aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant, conformément à l'ordre qu'il en a reçu du chancelier, de se rendre incontinent à Louvain, pour y prêter serment avec les conseillers de Brabant entre les mains de ceux des États.

10597 1496, 12 juillet, Augsbourg (F) Philippe, pour récompenser de ses bons et loyaux services le seigneur de Boxtel, chevalier, son conseiller et chambellan, et naguères haut-écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), accorde à celui-ci et à sa femme, Henryc de Haeften, leur vie durant, une pension de 300 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre par an payable semestriellement par le receveur de Brabant au quartier de Bois-le- Duc.

--- 1496, 16 juillet (N) Wouter van Dielbeke et Jehanne van Davels, sa femme, relevèrent par-devant Jan van Emichoven, Jan van Schintvelt, Cornelis van Coensborch, Peter Middelborch et autres hommes de fief, les biens et seigneurie d'Attenhoven qu'ils venaient d'acquérir sous certaines conditions de Godefroide van Davels, seigneur de Linsmeau, chevalier, et Katheline van Guidoe, sa femme.

10598 1496, 21 juillet, Malines (F) L'archiduc Philippe ordonne itérativement à ceux des Comptes à Bruxelles de se rendre incontinent avec toutes leurs archives à Malines, et d'y résider

dorénavant avec ceux des autres Chambres des Comptes, s'ils ne veulent se voir appliquer en cas de désobéissance des peines spécifiées dans ses précédentes lettres.

1496, 3 août, Malines (N) Philippe approuve en les reproduisant les conditions sous lesquelles les trois États du pays de Brabant s'obligent à payer pour lui au maréchal et bailli des villes et château de Grave, son conseiller et chambellan, le chevalier de l'ordre de la Toison d'or Cornelis van Bergen (op Zoom), seigneur de Mélin, de Zevenbergen, de Grevenbroek, etc. 28.934 livres, 14 escalins et 11 deniers obole de 40 gros monnaie de Flandre la livre: somme due audit Cornelis pour la fortification, défense et garde de ladite ville de Grave.

1496, 3 août, Malines (N) Lettres patentes de la même teneur que les précédentes, scellées du sceau du Grand Conseil du duc et munies de l'apostille approbative de ceux des finances.

10599

1496, 6 août (N) Les trois États de Brabant sur les pressantes instances de Philippe, archiduc d'Autriche, consentent à payer au bailli et capitaine des villes et château de Grave, Cornelys van Bergen, seigneur de Melin, etc., la somme de 28.934 livres 14 escalins 11 deniers obole de 40 gros monnaie de Flandre la livre dans un terme de 10 ans, à raison de 3.000 livres les neuf premières années et le reste la dixième année: montant de ce qu'il a déboursé pour la garde et défense desdites villes et forteresse: paiements pour lesquels se constituèrent cautions, chacun pour sa part, Willem, abbé d'Affligem, Jan, abbé de Vlierbeek, Jan, abbé de Sint- Machiels, Aert, abbé de Grimbergen, Aert, abbé de Parc, Roelant, abbé de Dielegem et Jan, abbé de Sainte-Gertrude, comme représentants du clergé; Engelbert, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda, etc., Jan, seigneur de Bergen op Zoom, etc., Willem de Croy, seigneur de Chièvres, etc., Anthoenys, bâtard de Brabant, seigneur de Kruibeke, etc., Henrick, seigneur de Beersel, etc., Jan van Merrode, seigneur de Pietersheim, etc., Henrick Bau, chevalier, Jan van Ymmersele, chevalier, seigneur d'Itegem, margrave d'Anvers, etc., comme représentants de la noblesse et les magistrats des villes de Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) pour le Tiers État du pays.

1496, 6 août (N) Sur les instances de Philippe, archiduc d'Autriche, les trois États de Brabant consentent à payer à Cornelys van Bergen la somme de 28.934 livres 14 escalins 11 deniers obole de 40 gros monnaie de Flandre la livre dans un terme de 10 ans, à raison de 3.000 livres les neuf premières années et le reste la dixième année.

1496, 6 août (N) Philippe donne à ceux des trois États du duché de

Brabant des lettres de non préjudice du fait de s'être engagé, volontairement et sans obligation légale, à payer à sa décharge au capitaine Cornelis van Bergen la somme de 28.934 livres 14 escalins 11 deniers obole de 40 gros monnaie de Flandre la livre dans un terme de 10 ans, à raison de 3.000 livres les neuf premières années et le reste la dixième année.

--- 1496, 6 août (N) Cornelis van Bergen, seigneur etc., prend divers engagements envers ceux des trois États de Brabant tant en son nom qu'au nom de ceux qui après lui seront capitaines desdits ville et château, notamment d'en assurer la défense et la garde sans l'intervention pécuniaire desdits trois États sauf en cas de guerre et autres circonstances extraordinaires.

10600 1496, 7 août, Embs (F) Lettre de l'archiduc aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles. Il leur témoigne son mécontentement, et leur commande itérativement et pour la dernière fois, sous peine de privation de leurs états et offices, de se transporter sans délai aucun à Malines pour tenir leur résidence en cette ville comme au temps du duc Charles le Téméraire et d'y envoyer tous registres, livres et documents servant à l'expédition des affaires à y traiter par eux.

--- 1496, 8 août, Bruxelles (N) Le chancelier de Brabant, Jan, seigneur de Sint-Margriete-Houtem et de Huldenberg, fait défense aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant de partir de Bruxelles et de transférer ladite Chambre hors du pays [à Malines] jusqu'à ordre contraire.

--- 1496, 19 août, Bruxelles (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Bruxelles déclarent qu'à la demande des trois États de Brabant ils ont pris sous leur garde les quatre lettres dont ils reproduisent les textes, respectivement datées les deux premières, de Malines, 3 août 1496 et les autres du 6 août suivant.

--- 1496, 21 août, Bruges (F) Lettres de G. de Nassau à l'archiduc Philippe touchant les raisons pour lesquelles les gens de la Chambre des Comptes de Bruxelles à Bruxelles ne se sont pas encore transportées avec leurs archives à Malines pour résider dorénavant en cette ville avec ceux des Chambres des Comptes de Flandre et de Hollande (Holland), comme il leur en a itérativement donné l'ordre par lettres du 7 de ce mois. Il prie le duc de les tenir pour excusés et lui propose de surseoir à ladite translation pour ne pas mécontenter les États du pays qui y étaient opposés et à qui une demande de subsides venait d'être adressée de sa part.

10601 1496, 30 août (N) Les échevins de Grimbergen font savoir que, par-devant eux et le maïeur, Gilles Jacops, fils de Gilles, a promis de

payer héréditairement à Diericken van de Gehuchte et à Willem van Gestel, au profit de Daniel, Margriet et Kathelyne van der Elst, enfants de feu Rombout, une rente de 500 escalins gros de Brabant par an, dont il garantit le paiement par la part patrimoniale qui lui compète dans un héritage avec habitation et appendances situé à Grimbergen au lieu-dit *Te Linth* entre le bien appelé *den Maellaert* ayant appartenu au feu chevalier Claus vanden Heetvelde, d'une part, et la route seigneuriale, d'autre part.

--- 1496, 31 août, Malines (F) Philippe nomme Pierre Baudin, à titre provisoire, receveur du droit à lever sur les draps d'Angleterre amenés à l'étaple de Bergen op Zoom, en remplacement de Renaud Ricassoly, empêché de remplir cette charge pour certaines causes non spécifiées. Il prêta le serment le 6 septembre.

10602 [14]96, ... août, Bruxelles (F) Les gens de la Chambre des Comptes de Bruxelles exposent à l'archiduc Philippe, en réponse à des lettres du 7 de ce mois, les raisons pour lesquelles ils ont différé de mettre à exécution l'ordre qu'il leur avait donné de se transporter à Malines avec leurs archives, pour faire dorénavant leur résidence en cette ville, en protestant de leur dévouement et obéissance et en le priant de les tenir pour excusés.

10603 1496, 9 septembre, Lindau (F) Réponse de l'archiduc Philippe à la lettre des gens de la Chambre des Comptes de Bruxelles à Bruxelles du mois précédent: réponse par laquelle il leur ordonne itérativement et pour la dernière fois, sous peine de privation de leurs états et offices, de se rendre incontinent à Malines avec tout ce qui peut servir à l'exécution de leurs charges, pour tenir désormais leur résidence en cette ville.

10604 1496, 9 septembre, Lindau (F) Philippe ordonne à son lieutenant de Flandre, le comte de Nassau et de Breda, de tenir la main à ce que les gens de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles se transportent incontinent à Malines avec leurs registres et documents nécessaires à l'expédition des affaires de ladite Chambre, nonobstant les excuses par eux alléguées pour différer leur départ et sous peine de privation de leurs états et offices en cas de désobéissance, pour tenir dorénavant leur résidence en cette ville.

10605 1496, 28 septembre (L) Jean de Bregilles, receveur général de Brabant, reconnaît avoir reçu de Jacoppe Dele et de maître Jean Wafelaert, commis à la recette du grand tonlieu d'Anvers, la somme de 641 livres, trois escalins et six deniers du prix de 40 gros monnaie de Flandre. À valoir sur le montant de leur dite recette de cette année.

10606 1496, 2 octobre, Anvers (N) Les bourgmestres, échevins et conseil d'Anvers délivrent un vidimus des lettres datées de Gand, 22 février 1481, par lesquelles Maximilien et Marie confirment, en la reproduisant [non reproduit dans la présente] le traité qui avait été conclu le 7 décembre 1480 entre le magistrat de cette ville et les marchands de la Hanse teutonique en vue d'empêcher toutes entraves au commerce.

10607 1496, 2 octobre, Anvers (N) Les bourgmestres, échevins et conseiller d'Anvers délivrent un vidimus des lettres de Philippe le Bon, datées de Bruxelles, 7 octobre 1437.

--- 1496, 12 octobre, Malines (F) Lettre close des chancelier et gens du Grand Conseil et des finances, adressé aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, leur annonçant l'envoi d'un article extrait de certaines lettres closes de l'archiduc Philippe touchant l'obligation pour eux de faire leur résidence à Malines, article dont le texte suit.

--- 1496, 20 octobre (N) Henrick van Rotselaer, fils mineur de feu Jan, en son temps chevalier, seigneur de Perwez et de Vorselaar, assisté de Daneel Coeloits, son mambour, releva ce jour-là par décès de son père, les terres et seigneuries de Perwez et de Vorselaar par-devant les hommes de fief ci-après nommés: Cornelys Haveloos, Jan van Crickengys, Philips de Wilde, etc. Le même jour, par-devant les hommes de fief susnommés Clemence van Bouchout, veuve du susdit Jan van Rotsselair, assisté de Cornelis Yewains, son mambour, fit relief de l'usufruit des terres et seigneuries de Perwez et de Vorselaar pour en jouir sa vie durant.

--- 1496, 26 octobre, Bergen op Zoom (F) Philippe engage les domaines des villes de Grave et pays de Cuijk à son amé et féal chevalier et maréchal Corneilles de Berghes, seigneur de Melin et de Zevenbergen, en garantie du paiement des sommes à lui dues pour la garde de ces villes et pays et pour les travaux de fortification y effectués, etc.

--- 1496, 1er novembre, Bergen op Zoom (F) Philippe charge Laurent Spennagel de la recette du droit sur les draps d'Angleterre arrivant à l'étaple de Bergen op Zoom, en remplacement de Pierre Baudin, qui avait rempli cette charge provisionnellement. Il prêta le serment le 19 novembre.

10608 1496, 13 novembre, Bruxelles (N) Philippe ordonne au premier huissier ou sergent d'armes sur ce requis par Philippe Hinckaert, seigneur de Steenokkerzeel, époux de Gertrude van Vucht, d'ajourner par-devant le chancelier le chevalier seigneur de Houtem et de Huldenberg, chancelier, et autres membres du

Conseil de Brabant Thomas Portunarij et, en son absence ses cautions, Pierre Baudin, maître Diederick Pruedeken, et d'autres, en vue de mesures à prendre en vue de l'exécution d'une sentence prononcée contre eux.

--- 1496, 7 décembre, Breda (F) Lettres closes de Philippe aux gens de la Chambre des Comptes à Malines leur ordonnant de procéder à l'enregistrement des lettres patentes par lesquelles il a engagé les domaines de Grave et du pays de Cuijk à son ami et féal conseiller, chambellan, maréchal, Corneille de Berghes.

10609 1496, 11 décembre (N) Maître Hofstadt, prêtre, reconnaît avoir reçu de Jan Ofhuys, récemment encore receveur de Bruxelles, 23 livres monnaie de Louvain, pour les échéances des 25 décembre 1490 et 24 juin 1491 de la rente annuelle de telle valeur dont sont datées sur les domaines du duc au quartier de Bruxelles les chapellenies de Notre-Dame et de Saint-Nicolas au château de Gaasbeek.

--- 1496, 12 décembre (F) Cornille de Berghes, seigneur de Melin et de Zevenbergen, chevalier, conseiller et chambellan de l'archiduc Philippe le Beau, ayant obtenu en engagère de celui-ci la ville de Grave dont il était écoutète, et le pays de Cuijk, donne à cette occasion ses lettres réversales.

--- 1496, 23 décembre, Bruxelles (F) Philippe donne pleins pouvoirs au prince de Chimay, son cousin, lieutenant et capitaine général de Hainaut, à Gilles Druelin, conseiller, trésorier des chartes de Hainaut, à Henri Huckelin, greffier du Conseil à Luxembourg, et à Gilles de Busleiden, receveur général du pays de Luxembourg, pour se rendre à la journée indiquée à la demande de Robert de la Marche, seigneur de Sedan, et y conclure avec celui-ci, ou ses députés, un accord au sujet des plaintes qu'il a à formuler.

10610 1496, 26 décembre (F) Charles de Croy, prince de Chimay, vicomte de Limoges, baron de la Boue, seigneur d'Avesnes, lieutenant et capitaine général du pays et comté de Hainaut, et Gilles Druelin, conseiller et trésorier des chartes dudit pays et comte de Hainaut, fondés de pouvoir de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, par lettres données par celui-ci à Bruxelles, le 23 décembre 1496, dont ils reproduisent le texte intégralement, d'une part, et Anthoine Daugeny dit *Tournemine*, écuyer, agissant en qualité de fondé de pouvoir de Robert de la Marche, seigneur de Sedan, etc., chevalier, en vertu des lettres de procuration de celui-ci, datées de Sedan, 2 janvier 1497, ici pareillement insérées, d'autre part, font connaître ces clauses de l'accord conclu par eux en l'absence de Henry Hukelin et de Gilles de Busleyden, respectivement greffier et receveur général du Luxembourg, touchant le différend existant entre leur mandants.

XXVIII. JAAR 1497

--- 1497, 2 janvier, Sedan (F) Robert de la Marche, chevalier, seigneur de Sedan, etc., conseiller et chambellan du roi de France, etc., déclare avoir donné pleins pouvoirs à Antoine Daugeny dit *Tournemine*, son serviteur, et à maître Pierre du Bu, pour négocier en son nom un accord au sujet du différend existant entre lui et l'archiduc d'Autriche Philippe le Beau à cause de la guerre qu'il lui fit pour entrer en possession de quelques-unes de ses terres détenues en dépit du traité de paix de Senlis.

--- 1497, 12 janvier (F) Le seigneur de Bevres (Beveren), chef des domaines et finances, fait connaître de quelle manière l'archiduc Philippe le Beau a tranché le différend existant entre Pierre Baudin, marchand florentin, fermier du tonlieu à Kallo, et les habitants de Malines au sujet de la perception des droits de tonlieu audit Kallo, dont ceux de Malines prétendaient devoir être exempts en vertu des lettres de privilège jadis à eux octroyées par le duc Charles le Téméraire et confirmées par le roi des Romains Maximilien et l'archiduc prénommé: lettres par lesquelles le feu duc leur avait concédé la franchise de tonlieu dans tous ses états hormis en la ville de Gravelines, mais dont le receveur général de Flandre, Rolant le Fèvre, avait oublié de faire mention lors de l'adjudication du tonlieu audit Pierre Baudin.

10611 1497, 16 janvier (N) Jan Vleming et Willem vanden Stocke, échevins de Malines, font savoir que, par-devant eux et le justicier des seigneurs de Malines, maître Gheerdt Smet, prêtre, a transporté au profit de Jan Vriend, leur co-échevin, et de Lysbetten vander Berckt, sa femme, la moitié d'une maison sise dans la *Vooghstrate*, entre les habitation de la veuve et des enfants de Peter Anox, d'une part, et de Henrick van Pullaer, d'autre part, maison tenue à hommage dudit seigneur de Malines.

10612 1497, 18 janvier, Bruxelles (N) Philippe ordonne au premier officier de justice, sur ce requis par Jan van Andel, habitant et bourgeois de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), de contraindre les receveurs et magistrat de cette ville à payer audit Jan van Andel, outre les coûts et frais par lui supportés, une somme de 151 florins du Rhin, montant des dommages soufferts par lui durant environ neuf mois qu'il fut détenu prisonnier à Anvers pour cause de non-paiement par la ville de Bois-le-Duc de l'aide du second florin Saint-André [par feu] octroyée à lui duc par les États de Brabant et, en cas de refus, de les ajourner devant le Conseil de Brabant, etc.

--- 1497, 26 janvier, Bruxelles (N) Philippe, à la requête des religieuses de Burtscheid, ordonne à tous les officiers du pays de Limbourg et d'Outre-Meuse de laisser lesdites religieuses paisiblement jouir des

privilèges et franchises que leur ont octroyés ses prédécesseurs et notamment de la franchise de droit de tonlieu à Gulpen et à Obach.

--- 1497, 8 février, Bruxelles (F) Philippe, à la requête des échevins, bourgeois et habitants de la franchise de Herve au duché de Limbourg, approuve et ratifie en les reproduisant intégralement, les lettres datées du château de Luxembourg, 8 octobre 1480, par lesquelles Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche et de Bourgogne, leur confirmèrent les chartes de privilège émanées du duc Jean III de Brabant et de ses successeurs Wenceslas et Jeanne, respectivement datées de Tervuren, 7 octobre 1336, et de Bruxelles, 12 juin 1378, dont les textes y sont insérés.

--- 1497, 8 février, Bruxelles (F) Philippe approuve et ratifie, en les reproduisant textuellement, les lettres datées du château de Luxembourg, 8 octobre 1480, par lesquelles ses père et mère, Maximilien et Marie, ont confirmé les privilèges octroyés aux habitants de la franchise de Herve par leurs prédécesseurs au duché de Limbourg.

10613 1497, 13 février, Leeuw-Saint-Pierre (N) Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre font savoir que par-devant eux Henrick de Blinde, fils de feu Henrick, a transporté en mains du receveur de Gaasbeek, au profit de Johannes van Bullestrate, fils de feu Merten, et de Katelyne van Volxhem, sa femme, qui en fut adhérité, un demi-bonnier de terre situé audit Leeuw-Saint-Pierre entre la ferme de *Gaspeldoren*, les biens de feu Jan Spoerkens, de Diederic de Coninck et de l'acquéreur susnommé.

10614 1497, 21 février, Bruxelles (F) Philippe ordonne aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant, qui venaient de se fixer à Malines depuis peu de temps, de se préparer à reprendre leur ancienne résidence à Bruxelles dans une quinzaine de jours et d'y faire retransporter les registres, livres, papiers et toutes choses servant à l'expédition des affaires à traiter par eux.

10615 1497, 4 mars, Bruxelles (N) Philippe donne pouvoir au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Henri vander Kelen, pour faire procéder par les riverains au curage des cours d'eau de sa juridiction, sous les peines précisées dans les présentes lettres et d'ajourner devant le Conseil de Brabant les opposants.

10616 1497, 11 avril, Malines (N) Jan Vleming et Willem vanden Stocke, échevins de Malines, déclarent que par-devant eux, en présence du justicier du seigneur de Malines, Katheline vanden Berge, fille de feu Peter, a reconnu avoir vendu à Jan de Vriend, leur co-échevin, le tiers lui compétant dans une maison tenue à hommage dudit seigneur et située dans la *Vooghstrate* entre les biens de la veuve

et des enfants de Peter Annocx, d'une part, et de Henrick van Pullaer, d'autre part.

--- 1497, 16 avril et jours suivants, Maastricht (F) Plaintes formulées en la journée tenue à Maastricht, le 16 avril et jours suivants de l'an 1497 par les députés de l'évêque de Liège, à ceux de l'archiduc Philippe le Beau.

10617 1497, 17 avril (N) Jacob van Huldenberge reconnaît avoir reçu de Jan Ofhuys, naguère receveur de la Chambre de Tonlieu à Bruxelles, 23 livres cinq escalins de gros monnaie de Brabant: montant de la somme qui lui était due pour livraison de toiles et travaux exécutés par lui aux toitures de biens domaniaux durant l'année finie le 30 septembre 1491.

--- 1497, 27 avril (F) Apostille des gens de la Chambre des Comptes à Lille, siégeant à Malines, signée Ruffault, et relative à l'enregistrement dans ladite Chambre des lettres datées de Bruxelles, 12 avril 1496, auxquelles était attachée la présente apostille.

--- 1497, 1er mai, Bruges (F) Ordonnance et instructions de l'archiduc Philippe le Beau touchant l'administration et la conduite des finances. Plusieurs noms de hauts fonctionnaires y sont cités.

--- 1497, 1er mai, Bruges (F) Philippe ordonne aux présidents et gens de la Chambre des Comptes à Malines de publier et d'enregistrer dans ladite Chambre l'ordonnance dictée par lui sur le gouvernement et la conduite de toutes les finances [ordonnance datée des mêmes lieux et jour et mentionnée sous l'analyse précédente], et de veiller à ce qu'elle soit strictement observée par tous les receveurs et autres officiers intéressés.

10618 1497, 1er mai (N) Maximilien et Philippe envoient au drossard de Brabant, maïeur de Louvain, amman de Bruxelles, écoutète d'Anvers et de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), bailli de Nivelles et du roman pays de Brabant, maïeurs de Tirlemont, Vilvorde, Léau, Halen et Jauche, baillis de Maastricht, Lierre, Herentals et Turnhout, drossards de Limbourg, Fauquemont (Valkenburg), Dalhem et 's-Hertogenrade, pour qu'ils la publient dans les ressorts de leurs juridictions respectives, une ordonnance par laquelle il est enjoint à tous ceux qui prétendent de voir jouir de la franchise des droits du tonlieu, louche, etc., dans les pays de Brabant et d'Outre-Meuse d'avoir à fournir, dans les délais fixés par la présente ordonnance, entre les mains du chancelier de Brabant, le seigneur de Houtem et de Huldenberg, et des conseillers de ce Conseil, les titres qui leur concèdent pareil privilège.

--- 1497, 20 mai, Bruges (N) Philippe le Beau défendit d'excécuter ou permettre d'exécuter aucunes lettres, graces expectatives, réserves, ou autres bulles et provisions de la Cour de Rome, si lesdites lettres n'étoient vues en son Conseil, et munies de lettres patentes, pour l'exécution d'icelles.

--- 1497, 21 mai, Bruges (F) Lettres closes de l'archiduc d'Autriche Philippe le Beau, aux présidents et gens des Comptes à Malines, par lesquelles il leur annonce l'envoi de l'ordonnance sur le fait des finances naguères publiée en sa présence et leur ordonne de la faire publier aussi en la Chambre des Comptes à Malines et de l'observer et faire entretenir inviolablement dans faute aucune.

10619 1497, 29 mai (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers certifient que ce jourd'huy Rengher Ghysen, de Goedereede, a attesté par-devant eux sous la foi du serment que lors de la dernière pêche aux harengs il a partagé avec Clause Jongelinck 80 charges et pas plus, dont trente et une achetées à Brouwershaven de Reylof Cornelissone et le reste à Goedereede, et que ces charges déclarées comme marchandises non franches aux tonlieux d'Iersekeroord et d'Anvers, ont été transportées par les bateliers Jan Adriaenssone, Jan Janssone dit *Breeders*, Peter Bouwensssone et Vrancke Pierssone.

--- 1497, 2 juin, Bruxelles (N) Mandement de Philippe le Beau ordonnant au drossard de Brabant de poursuivre et de punir tous ceux qui vendent dans ce duché et dans le pays d'Outre-Meuse des calamines ne provenant pas du Limbourg.

10620 1497, 8 juin, Anvers (N) Philippe délivre, à la requête de son amé et féal chevalier, chambellan et maréchal, messire Cornelis van Berghen, seigneur de Melin, de Zevenbergen, etc., en y faisant appendre cette fois-ci le sceau de Brabant, de nouvelles lettres pour lui garantir la jouissance des revenus, etc., de la ville de Grave et du pays de Cuijk jusqu'au jour où il aura été payé de ce qui lui est dû. Dans ces lettres sont reproduites celles datées de Bergen op Zoom, 26 octobre 1496.

10621 1497, 23 juin, Grimbergen (L) Arnoldus Persoons, abbé de Grimbergen, délivre un vidimus sur parchemin contenant la reproduction intégrale de deux chartes de l'empereur Charles IV, datées d'Aix-la-Chapelle (Aachen), l'une et l'autre du 25 juillet 1349.

--- 1497, 24 juin (N) G. Molenpas, secrétaire et garde des livres des fiefs de Brabant, délivre deux extraits, l'un daté du 8 juillet 143[6], l'autre du 7 juin 1494, relatifs au relief de la temporalité et des droits régaliens de l'abbaye de Sainte-Gertrude de Nivelles, au

procureur général de Brabant, pour s'en servir dans un procès soutenu par lui contre l'abbesse de Nivelles.

10622 1497, 4 juillet, La Haye (Den Haag) (F) Philippe ordonne aux commis sur le fait des domaines et finances de faire payer par le conseiller receveur général de toutes les finances, Symon Longin, du produit de l'aide de 300.000 livres de 40 gros monnaie de Flandre à lui consentie par les États de Brabant, une somme de 12.000 livres, à raison de 3000 par an, au conseiller, chevalier, chambellan et capitaine des ville et château de Grave, messire Cornille de Berghes, à valoir sur celle de 28.934 livres 14 sols, 11 deniers obole, lui due pour tous les frais et dépenses supportés par lui pour la garde, sûreté et défense dudit château de Grave jusqu'au jour de l'appointement conclu avec lui le 3 août 1496.

10623 1497, 8 juillet (F) Cornille de Berghes, seigneur de Grevenbroek, chevalier, conseiller et chambellan de l'archiduc d'Autriche Philippe le Beau, et capitaine des ville et château de Grave, reconnaît avoir reçu de Simon Longin, conseiller et receveur général de toutes les finances, la somme de 12.000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, que l'archiduc par sa lettre de décharge du 4 de ce mois lui a assignée sur l'aide à lui accordée par les États de Brabant: somme payable en quatre ans, à raison de 3.000 par an, à valoir sur celle lui due pour frais et dépenses soutenus par lui pour la défense des ville et château de Grave depuis le jour où la garde lui en fut confiée jusqu'au jour de l'appointement fait avec lui le 3 août 1496.

10624 1497, 25 juillet, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) (L) Les bourgmestres, échevins et conseiller de Bois-le-Duc délivrent un vidimus de la charte du 6 août 1496.

10625 1497, 18 août (L) Marbrianus de Orto, doyen de Sainte-Gertude à Nivelles, délivre, sous la signature du notaire Sigerus Ade, un vidimus sur parchemin de quatre diplômes royaux, datés respectivement le plus ancien de Londres, 21 juin 1267; le deuxième de Cambrai, 16 août 1268; le troisième aussi de Cambrai, le 20 septembre 1268; et le quatrième de Cologne, le 1er décembre 1314 (éditions imprimées).

--- 1497, 20 août, Nivelles (L) Sigerus Ade, maître ès arts, clerc du diocèse de Cambrai et notaire apostolique et impérial, délivre une copie de la charte de Philippe II, roi des Romains, datée de Koblenz, 12 novembre 1204.

10626 1497, 7 septembre (N) Peter vander Noot, fils de feu maître Geldolf, reconnaît avoir reçu de Jan Ofhuys, naguères receveur de Bruxelles, six rijders de six sols trois deniers gros de Brabant pièce,

pour l'échéance à la Saint-Jean [24 juin] 1490 d'une rente viagère de 12 rijders par an sur les domaines de Bruxelles dont six à la vie de feu Geldolf et de lui, Peter, précités, et les six autres à la vie de Gommaire et de Willem vander Noot.

10627 1497, 25 septembre, Bruxelles (N) Philippe fait connaître la sentence prononcée au Conseil de Brabant contre le seigneur de Diest, Hanze, capitaine dudit seigneur, Gielys van Bouchout, son écoutète, Lanken Schat, Gheert Onder den Doren, Maes int Hazewindeken et Henrick Morren, ses sergents urbains, Coppen van Laer, Herman In den Hert et Louis Bruynen, qui avaient arrêté, torturé et inhumainement mis à mort divers habitants de la ville de Diest pour avoir attrait devant le Conseil de Brabant certains officiers du seigneur de Diest et leurs adhérents: sentence en vertu de laquelle la ville et seigneurie de Diest, Zichem, Meerhout et tous les biens que possédait le seigneur de Diest aux pays de Brabant, de Limbourg et d'Outre-Meuse, furent confisqués au profit du duc et appliqués aux domaines de même que ceux de ses complices susnommés, qui furent en outre bannis desdits pays.

10628 1497, 18 octobre, Overijse (N) Katlyne Keyaers, fille de feu Matheeus, et Vrancken den Cafmeyere, son mari et mambour légitime, transportent au profit de Jan Kerremans et de sa femme Mergriete Claes un journal de terre sise derrière *die galge van Yssche* entre les biens dudit Jan Kerremans et de Jan van Linckenbeke en échange d'une autre partie d'héritage, aux conditions stipulées dans le présent acte, qui fut passé par-devant Vranck Molenpas, Henrick de Hane, Jan van Meldert et Gielys Wildemans, tenanciers de la cour censale van der Holst, pour autant que ledit journal soit ressortissant à ladite cour.

--- 1497, 20 octobre, Bruxelles (F) Philippe défend à un chacun, sauf aux classes de personnes qu'il détermine, de se vêtir de draps de velours, de satin et de damas, d'employer pour la confection de leurs vêtements des draps fabriqués hors de ses États, et de se parer d'ornements de cuivre ou de laiton dorés, sous peine d'amende et de confiscation des effets non autorisés.

10629 1497, en octobre, Tervuren (N) Philippe, à la requête de son cousin le duc de Juliers (Jülich), seigneur de Diest, Zichem, Meerhout, etc., exposant que c'est ensuite de mauvaises informations que furent commis à Diest les faits qui ont motivé la sentence prononcée à Bruxelles, le 28 septembre dernier, qu'il en a un profond regret, etc., lui accorde des lettres de rémission et le remet en pleine possession de ses terres, seigneuries et biens confisqués, à condition de réparer civilement les torts faits aux intéressés.

10630 1497, 4 novembre, Bruxelles (N) Philippe ordonne à l'écoutète

d'Anvers de publier aux lieux accoutumés du ressort de sa juridiction le présent mandement qu'il aura à faire observer strictement et par lequel la taxe à percevoir sur chaque drap d'Angleterre est réduite d'un florin d'or à la croix de Saint André à deux escalins de gros de monnaie de Flandre.

--- 1497, 24 novembre, Malines (N) Apostille concernant l'enregistrement des lettres datées de Bruxelles, 12 avril 1496, dans le registre aux chartes marqué B, de la Chambre des Comptes de Brabant siégeant à Malines.

--- 1497, 7 décembre, Bruxelles (F) Philippe mande aux gens et commis sur le fait des domaines et finances que, nonobstant l'ordonnance du 15 mai 1495, il a concédé à Pierre Baudin, marchand florentin, pour un terme de trois ans consécutifs à prendre cours le 24 juin 1496 pour finir à semblable jour en l'an 1499, au prix de 1300 livres de 40 gros monnaie de Flandre par an, sans diminution en raison de la franchise dont doivent jouir les habitants de la ville de Malines, la perception du droit de tonlieu à Kallo sur l'Escaut: concession dont il fait expédier par le receveur général de Flandre, Jaques de Ketelboeter, un bail en règle au nom dudit Pierre Baudin, selon lequel ils auront à se régler.

10631 1497, 9 décembre (F) Les maïeurs et échevins du fief de Rognon font connaître les conditions sous lesquelles les mambours de la maison-dieu dite le Sépulcre lez-Nivelles à savoir Poule de Giston, maître Jehan Bacheler et Collart Poule ont, du consentement d'Yzabeau de Herselle, dame de Nivelles, donné en arrentement perpétuel à Melchior le Vos, receveur de Nivelles, le moulin du Charny. Noms des maïeur et échevins.

XXIX. JAAR 1498

--- 1498, 2 janvier, Bruxelles (F) Ordonnance sur le fait des monnaies édictée par Philippe le Beau et publiée au mois de mars suivant.

--- 1498, en janvier, Bruxelles (N) Philippe confirme, ratifie et approuve les privilèges octroyés aux habitants de la franchise de Waalwijk par ses prédécesseurs au duché de Brabant.

10632 1498, 4 février (F) Melchior de Vos, receveur de Nivelles pour le quartier de Bruxelles en roman pays de Brabant, transporte à titre d'aumône au profit de l'hôpital du Sépulcre une rente d'un muid de blé par an, payable à la Noël et rédimible au denier 18.

--- 1498, 21 février, Bruxelles (F) Philippe ordonne aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant siégeant à Malines de transférer ladite Chambre de cette ville à Bruxelles dans le terme de 15 jours.

10633 1498, 22 février (F) Pieter van Lyere, pater du couvent des frères cellites de Bruxelles, reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles, Jan vanden Nuwenhove, deux corvées entières à titre d'aumône pour le transport de leur bois de chauffage (*berringen*) au mois de juin l'année précédente.

10634 1498, 24 février, Leeuw-Saint-Pierre (N) Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre font savoir que Johannes van Bullestrate, fils de feu Merten et de feu Katelyne van Volxhem, conjoints, a transporté en mains du receveur de Gaasbeek, au profit de Bertelmeeus van Bruhese, fils de Jan, un demi-bonnier de terre situé dans ce village, entre les biens de feu Jan Spoerkens, de Diederick de Coninck et de l'acheteur prénommé, la ferme de *Gaspeldoren* et une ruelle.

10635 1498, 24 février, Leeuw-Saint-Pierre (N) Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre déclarent que par-devant eux Philip et Jan Pypenpoys, fils de feu Peeter, en son vivant chevalier et Huybrechel vander Noot, agissant au nom de sa femme Katelyne Pypenpoys, sœur germaine de Philip et Jan précités, ont transporté en mains du receveur de Gaasbeek au profit de Bertelmeeus van Bruhese, fils de Jan, trois parties de terre, respectivement d'un bonnier et demi, d'un journal 82 verges et de la moitié de deux journaux 84 verges.

--- 1498, 5 mars (N) Sentence prononcée au Conseil de Brabant en cause des habitants de Tielt contre Willem Tsmeets, fermier du tonlieu à Tirlemont, joint à lui le procureur général de Brabant causa officii: sentence en vertu de laquelle lesdits habitants de Tielt furent maintenus dans la jouissance de la franchise du tonlieu partout en Brabant, à eux jadis accordée par le duc Henri de Lotharingie [en l'an 1200].

10636 1498, 7 mars, [Bruxelles] (N) Maître Henrick vander Keelen, fils de Henrick et de feue Kathelyne Esselens, sa femme, reconnaît que mâitre Claes van Nispen, secrétaire de Henrick van Berghen, évêque des Cambrai, etc., a racheté de lui la rente annuelle de 16 *vierlanders* ou sols d'argent, monnaie du duc de Brabant, qu'il possédait à charge d'une partie de jardin situé près *den Lovenschenwech*, dans la ruelle *dlanterenstreetken*, entre les biens de feu Peter van Mazensele et de feu Willem Leemans surnommé *Vredericx*, le barbier: rachat dont il lui donne acte par l'entremise de Gheerde de Deckere.

10637 1498, 15 mars (L) L'official de Liège, à la requête de Georgius de Jouineaul, prêtre, agissant en qualité de recteur de l'autel des Saints Michel et Agnès du béguinage de Pery dans le paroisse de Bye au diocèse de Liège, et assisté de son procureur Arnoldus Aelberti, clerc, qui était poursuivi devant la justice séculière de Louvain en paiement de sa quote-part dans la taxe imposée aux habitants de Grez et d'Archennes du chef de biens situés dans ces communes et appartenant au susdit autel, par Johannes Guedeken, maïeur, et Alardus Daylhe, sergent d'Archennes, ainsi que par Goeswinus de Jouineaul, demeurant à Grez audit diocèse, percepteur de ladite taxe en ce lieu, ordonne à tous les prêtres, clercs, notaires et tabellions de sa juridiction qui verront les présentes lettres, de contraindre les poursuivants, sous peine d'excommunication et d'une amende de 100 marcs d'argent au profit de l'évêque de Liège, à indemniser le requérant des torts à lui faits, à lui restituer les biens saisis, et à surseoir à toutes ultérieures poursuites, les ajournant, en cas de refus, par- devant lui a Diest à compétant jour, à fin d'y exposer les raisons de leur refus.

--- 1498, 29 mars, Bruxelles (N) Philippe ordonne au premier huissier sur ce requis de mettre à exécution la sentence rendue au Conseil de Brabant le 5 mars précédent en cause des habitants de Tielt contre le procureur général de Brabant, agissant au nom de Willem Smeets, fermier du tonlieu en la ville de Tirlemont.

--- 1498, 31 mars (N) Relation de Jacop van Ginderneedere, huissier de Brabant, touchant l'exécution de la sentence prononcée au Conseil de Brabant, le 5 mars précédent, en cause des habitants de Tielt contre Willem Smets, fermier du tonlieu de Tirlemont, par lui faite à la requête desdits habitants, représentés par leurs échevins Vrancken vanden Hoeve et Henderick de Hane.

10638 1498, en mars (F) Jehan le Chien et sa femme Pierkin, fille de feu Bernart del Spout, de Genappe, reconnaît avoir donné en arrentement héritable à Bernart le Chevalier un pré situé près du

moulin de Genappe au prix de huit patars de trois plecken, le patar de rente héritable par an.

--- 1498, 24 avril, Bruxelles (N) Philippe, à la requête des bourgmestres, échevins, conseil et communauté de la ville de Maastricht, leur confirme la franchise du tonlieu en Brabant, mais seulement en ce qui concerne leurs marchandises transportées par terre, qu'ils obtinrent jadis de ses prédécesseurs au duché de Brabant, à charge de lui continuer le paiement de la redevance d'un vierdonck d'argent par an qui leur fut imposée à cette occasion.

10639 1498, 3 mai, Nivelles (F) Jehan de Lathuys, chapelain de Sainte-Gertrude de Nivelles, acquiert de Melcior le Vos, receveur de Nivelles, une rente héritable de 20 oboles du Rhin de 60 placken pièce par an: rente rachetable au prix de 400 mailles du Rhin de même valeur pour garantie du paiement de laquelle il constitue comme contre-pan tous les biens qu'il possède sous la juridiction de la cour du fief de Rognon.

10640 1498, 1er juin, Bruxelles (N) Philippe ordonne au drossard du pays de Dalhem de convoquer immédiatement les échevins et habitants des divers bancs de ce pays au lieu de Dalhem, à l'effet de leur enjoindre de procéder promptement à l'assiette et à la levée de la quote-part de ce pays dans l'aide de 12.000 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, que les quatre pays d'Outre-Meuse, à savoir Limbourg, Fauquemont (Valkenburg), Dalhem et 's-Hertogenrade, lui ont consentie à l'occasion de sa Joyeuse Entrée et de son mariage, de contraindre les refusants au paiement de leur portion, et d'ajourner les récalcitrants devant le Conseil de Brabant pour y exposer les motifs de leur refus, et de verser le montant des sommes par eux perçues entre les mains du receveur de Dalhem, Cornelyse vander Capellen: le tout sans frais aucuns pour lui Philippe.

10641 1498, 20 juin, Leeuw-Saint-Pierre (N) Coenraet et Adryaen van Bevere, fils de feu Jan, tant pour eux-même qu'au nom de Katelyne van Bevere, leur sœur, transportent en mains du receveur de Gaasbeek, au profit de Bertelmeeus van Bruhese, fils de Jan, un demi-bonnier de terre situé au-delà du bois de *Betsekot*, entre les biens des enfants de feu Jan van Berchem et ledit bois de *Betsekot*.

10642 1498, 7 juillet, Nivelles (F) Bauldouin de Birbai reconnaît avoir pris en arrentement perpétuel du curé de Saint-Jean ... (?), au prix de huit patars par an, un petit héritage situé au Charni, qui a été donné au curé par Colard Couquelin pour la célébration de l'obit de lui et de sa femme.

--- 1498, 21 juillet, Bruxelles (N) Sentence rendue au Conseil de Brabant en cause de Lodewyck, seigneur de Keystergate, chevalier, agissant en qualité de mari et mambour de Margriet van Oysy alias *van Santberge*, d'une part, et Aernde van Hornes, seigneur de Gaasbeek, conseiller et chambellan, d'autre part, au sujet des biens sous Gaasbeek délaissés par Jan van Oysy, fils bâtard de Gheert, qui décéda l'an 1495 et qui fut un fils naturel du duc de Bourgogne Charles le Téméraire.

--- 1498, 21 juillet, Bruxelles (N) Sentence définitive rendue au Conseil de Brabant en cause de duc de Juliers (Jülich) et de Berg et le magistrat de Diest, appellants d'une part, et le magistrat de Lierre, intimés d'autre part, au sujet du droit de vendre le bétail en Brabant dans n'importe quelle localité. Le magistrat de Lierre qui prétendait que tout bétail introduit dans le pays devrait être mis en vente au marché de cette ville obtint gain de cause.

10643 1498, 23 juillet, Paris (F) Louis XII, roi de France, donne son consentement à l'exécution du traité de Senlis, en vertu duquel les villes d'Aire, Bethune et Hesdin devaient étre remises à Philippe le Beau.

10644 1498, 24 juillet, Malines (N) Jan de Vriend constitue sur sa maison tenue du seigneur de Malines, située dans la *Vooghstrate*, entre les biens des veuve et enfants de Peter Amocx et Henrick van Pullaer, un cens de trois florins du Rhin d'or par an, rédimible au denier dix-huit, au profit de Lysbette vanden Berghe.

10645 1498, 24 juillet, Malines (N) Andries Hoots et Henrick Zoeten, échevins de Malines, font savoir que, par-devant eux et en présence du justicier du seigneur de Malines, Lysbeth vanden Berghe, fille de feu Peter, a reconnu avoir vendu à Jan de Vriend, leur co-échevin, la tierce part et tout le droit lui compétant dans la moitié d'une maison tenue dudit seigneur de Malines et gisante dans la *Vooghstrate*, entre la maison de la veuve et des enfants de Peter Amocx, d'une part, et celle de Henrick van Pullaer, d'autre part.

--- 1498, 26 juillet (N) Les députés des villes du pays de Brabant consentent à ce que les habitants de Lierre soient traités sur le même pied que ceux de Herentals en ce qui concerne la perception des nouvelles aides et contributions.

--- 1498, 31 juillet, Bruxelles (N) Philippe ordonne à l'amman de Bruxelles de publier l'ordonnance édictée par lui en vue de mettre fin à la scandaleuse exploitation du pauvre peuple par des possessions de seigneuries, notamment à l'occasion de ventes de biens à propos desquelles ceux-ci exigeaient parfois des vendeurs

le paiement de frais excédant même les prix de vente.

--- 1498, 11 septembre, [Bruxelles] (N) Joes de Leeuw, alias de Moldere, lieutenant de l'officier du seigneur de Gaasbeek, comparaissant ce même jour en la Chambre des Comptes à Bruxelles, se disculpe d'avoir jamais procédé aux exactions dont il est parlé dans le mandement de l'archiduc Philippe le Beau, daté de Bruxelles, 31 juillet 1498, auquel est attaché le présent acte. A ce propos il déclare notamment que, du temps de feu Johannes van Leeuw, qui vivait il y a 25 ans à 30 ans, aucun droit de morte-main n'était perçu pour la vente des biens, alors même que ceux-ci appartenaient à 12 et plus d'héritiers, qu'il se réjouit fort des mesures prescrites par le souverain en vue de libérer le pauvre peuple de toutes exactions, etc.

10646 1498, 11 septembre, [Bruxelles] (L) Barbara Tshanen, fille de feu Nicolas et de feue Margareta Copermans, sa femme, et Bartolomeus Wyts, dit Neue, mari et tuteur de ladite Barbara, transportent en mains de Gerardus Bac, clerc juré de Bruxelles, représentant l'hôpital Saint-Jean de cette ville comme seigneur foncier, au profit de Petrus vander Sommen dit *Rosemont*, fils de feu Johannes, le quart d'un héritage avec deux habitations et appendences, situé près de la *Steenpoort* dans *de Guldenstrate*, entre ladite porte, d'une part, et le bien de Judocus Clippel, barbier, d'autre part, au prix d'un cens de quatre couronnes d'or par an.

10647 1498, 17 septembre (F) Philippe fait connaître la sentence définitive rendue au Grand Conseil en cause de sa grand-mère, la duchesse douairière de Bourgogne et des ville et territoire de Malines, joint à elle le procureur général, demandeurs, d'une part, et Jehan van Beringhen, Cornelis van Heffene, Jan Schoef, Gilles van Muysen, Gerrard vanden Dale, chevalier, et Anthoine van Voesdonck, doyens de la draperie de la ville de Malines, défendeurs, d'autre part. Aux termes de cette sentence les défenseurs furent condamnés à rendre compte à la duchesse douairière des amendes, forfaitures, profits et émoluments par eux perçus depuis l'an 1476 jusqu'à ce jour du chef d'abus commis au métier de la draperie, à ne plus en percevoir désormais sans l'intervention du receveur ou de quelque autre commis de ladite duchesse douairière qui seul sera qualifié pour en opérer la recette et la répartition selon le droit et l'ancienne coutume, et aux frais du procès à la taxation de la cour.

10648 1498, 20 septembre, [Anvers] (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers d'Anvers font savoir aux fermier du tonlieu en Brabant que Gheerd Moel, facteur de Gheerd Hermanssone de Deventer, bourgeois de Bois- le-Duc ('s-Hertogenbosch), a ce jour d'huy par-devant eux sous serment la déclaration requise pour jouir de la

franchise de tonlieu en ce qui concerne le transport de certaine marchandise par le voiturier Hans Heselere.

10649 1498, 20 septembre [Anvers] (N) Le magistrat d'Anvers notifie à un chacun et en particulier aux tonlieux en Brabant que Gheerd Moel, facteur de Gheerd Hermanssone de Deventer, bourgeois de Bois-le-Duc ('s- Hertogenbosch) et Peter vander Borch, facteur de Gros, bourgeois de Nuremberg, ont par-devant eux fait aujourd'hui sous serment la déclaration prescrite pour leur assurer la franchise de ce tonlieu de certaines marchandises expédiées par le voiturier Wis Heyn.

10650 1498, 23 septembre (L) Arnoldus Persoens, abbé de Grimbergen, délivre un vidimus de la charte de l'an 1206.

10651 1498, 23 septembre (L) Arnoldus Persoens, abbé de Grimbergen, dresse une copie du vidimus que délivre le 28 décembre 1340 Henricus, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, de la charte du 5 mai 1256.

10652 1498, 23 septembre (L) Arnoldus Persoens, abbé de Grimbergen, délivre un vidimus de la charte du 18 janvier 1289, voir à cette date.

10653 1498, 23 septembre (L) Arnoldus Persoens, abbé de Grimbergen, délivre un vidimus de deux chartes, l'une du 25 novembre 1327, l'autre du 4 août 1331.

10654 1498, 23 septembre (L) Arnoldus Persoens, abbé de Grimbergen, délivre un vidimus de la charte du 24 avril 1333.

10655 1498, 23 septembre (L) Arnoldus Persoens, abbé de Grimbergen, délivre un vidimus de la charte datée de Louvain, 15 janvier 1347.

10656 1498, 23 septembre (L) Arnoldus Persoens, abbé de Grimbergen, délivre un vidimus du diplôme de l'empereur Charles IV, Aix-la-Chapelle (Aachen), le 25 juillet 1349.

--- 1498, 28 septembre, Bruxelles (N) Philippe, à la requête de Lambrecht Millinck, seigneur *van die waghe van den Bossche*, le nomme maître de ladite waghe publique et confirma en sa faveur, sous certaines conditions, les clauses de la charte du 1299 en vertu de laquelle le duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, Jean II, avait cédé à perpétuité la balance publique de cette ville à une nommée Agnes, fille de Jacob et petite-fille d'Ulric, et ses ayants droits.

--- 1498, vers le 28 septembre (N) Ordonnance sur les droits à

prélever par le maître ou fermier *vander wagen ten Bossche*.

--- 1498, septembre (N) Les gens de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles avertissent maîtres Jan Waeflaert et Peeter Romants, receveur du grand tonlieu à Anvers, que s'ils ne prennent pas de mesures pour faire exécuter par leurs commis, Cornelis et Bercke, la surveillance qui leur incombe, les pertes subies de ce chef au détriment du duc seront récupérées sur leurs propres biens.

--- 1498, 4 novembre, Bruxelles (N) Philippe accorde à Jan de Lobel, pour un terme de trois ans à prendre cours le 25 décembre prochain et au prix de 400 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre, le fermage du droit sur les aluns et la garde de la marque à apposer sur les charges d'alun purifié, en déchargeant de cet office Jan van Elsen. Il prêta le serment le 4 juin 1499.

--- 1498, 5 novembre, Louvain (L) Maximilien, à la requête de Johannes, abbé, et des religieux de Saint-Pierre de Gembloux, de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse de Liège, confirme, ratifie et renouvelle, en les reproduisant textuellement, les chartes de privilèges accordées à l'abbaye par Frédéric, roi des Romains, le 28 décembre 1193 à Trier et à Toul, le 17 novembre 1224, par Henri, roi des Romains.

10657 1498, 15 novembre, Bruxelles (N) Jan vanden Nuwenhove, receveur et conseiller du duc de Brabant Philippe le Beau, Daneel van Pijnbroeck, Jan van Oedenhugen, Jacop Wytens et Jan Oliviers, tenanciers de la Chambre de Tonlieu de Bruxelles, déclarent que l'héritage mentionné dans le registre aux cens sous le nom de Peter Mercx, manouvrier, comme garantie d'un cens de trois escalins et deux deniers monnaie de Louvain par an dû au duc, a été saisi au profit de celui-ci pour cause de non-paiement de ce cens et vendu à Peter de Montere, brasseur, à charge d'en payer au profit dudit duc deux escalins deux deniers de gros et six mites monnaie de Brabant: héritage qui était situé *tObbrussel* dans la rue en face de la fontaine appelée *de Spuelconte*, entre les biens des pauvres de Saint-Gilles, de Marten et de Margriete van Eelegem, et le ruisseau venant de la fontaine dite *het Morselcken*.

--- 1498, 22 novembre, Bruxelles (F) Philippe ordonne aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles d'établir la balance entre les revenus et les dépenses de la recette de Bruxelles au moyen des ressources disponibles d'autres recettes de Brabant, afin de rendre possible l'exécution des travaux et réparations à effectuer à l'hôtel ducal et à d'autres édifices situés audit Bruxelles.

--- 1498, 27 novembre, Bruxelles (N) Philippe ordonne à l'amman de

Bruxelles de publier dans le ressort de sa juridiction l'ordonnance édictée par lui en vue du recrutement de tous cens à lui dus au pays de Brabant.

--- 1498, 29 décembre (N) Les bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles acquittent Jan Betten, bourgeois de leur ville, fabricant d'arbalètes par-devant eux en justice par Henri van den Nuwenhove, lieutenant de l'amman de Bruxelles, pour avoir tué accidentellement un étranger en tirant à l'arbalète au *Vryen Schuttershof* audit Sablon.

XXX. JAAR 1499

10658 1499, 16 janvier, Bruxelles (L) Anthonius Spysken et Anthonius vander Noot, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus d'un acte de partage passé par-devant deux échevins de cette ville le 12 décembre 1422.

--- 1499, 1er février, Bruxelles (N) Philippe ordonne au drossard de Brabant, au maïeur de Louvain, à l'amman de Bruxelles, aux écoutètes d'Anvers et Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), au bailli de Nivelles et du roman pays de Brabant, aux maïeurs de Tirlemont, de Vilvorde, de Léau, de Halen et Jauche, aux écoutètes de Maastricht, de Lierre, de Herentals et de Turnhout, aux drossard de Limbourg, de Fauquemont (Valkenburg), de Dalhem et à tous autres officiers et justiciers du duché de Brabant et des pays d'Outre-Meuse, de publier l'ordonnance émanée de lui, aux termes de laquelle tous ceux qui prétendent avoir droit à la jouissance de la franchise du tonlieu dans ces duchés et pays, de même que ceux qui y possèdent des seigneuries et biens féodaux, doivent faire enregistrer en la Chambre des Comptes à Bruxelles les preuves à l'appui de leurs prétentions dans les délais fixés, sous peine, s'ils ne le font pas, de perdre le bénéfice de ladite franchise et de forfaire leurs fiefs.

--- 1499, 8 février (N) Peeter vander Voirt, conseiller du duc de Brabant, certifie à un chacun et en particulier aux bourgmestres et échevins de Louvain, ainsi qu'aux receveurs et fermiers de cette ville, que les sujets du seigneur de Peeterssen à Duffel sont tenus de participer à l'exécution des travaux de fortification jugés nécessaires au bourg d'Anvers, soit de fait, soit pécuniairement: ce qu'il a pu constater en 1486, alors qu'il était receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals.

--- 1499, 4 mars, Anvers (N) Philippe, à la requête de son chambellan le chevalier Henrick van Raenst, seigneur de Boxtel, lui confirme, en les reproduisant textuellement, les lettres patentes datées de Tervuren, 1er septembre 1494, en vertu desquelles lui avaient été confirmés les privilèges dont avaient joui ses prédécesseurs en la seigneurie de Boxtel notamment l'exemption pour lui et les habitants de ladite seigneurie de toutes aides et subventions quelconques.

10659 1499, 18 mars, Bruxelles (N) Mesures provisoirement prescrites et auxquelles auront à se confirmer les serviteurs s'occupant du transport de marchandises pour les habitants d'Aix-la-Chapelle (Aachen) en attendant que soit prononcée la sentence touchant le différend pendant devant la Cour de Brabant entre les fermiers des tonlieu et vieux conduit de Brabant, appelé tonlieu et vieux conduit

de Louvain, joint à eux le procureur général du duc de Brabant et pays de Limbourg et d'Outre-Meuse, demandeurs, d'une part, et les bourgmestres, échevins et conseillers d'Aix-la-Chapelle (Aachen), agissant en leur nom, et au nom de leurs bourgeois et communs habitants ainsi que des voituriers ci-après nommés: Machiel Cretser, Willem Payement et Henrick Burcher, défendeurs, d'autre part.

10660 1499, 23 mars, Bruxelles (N) Philippe fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant en cause de son conseiller et maître d'hôtel Philip Hinckaert, agissant en qualité de mari et tuteur de Gertruyde van Vucht, demandeur, d'une part, et le chevalier, conseiller et maître d'hôtel Lodewyck Pinnock, défendeur, d'autre part, au sujet du paiement d'une rente de 200 florins du Rhin jadis acquise par Gertruyde prénommée dudit défendeur et assignée par celui-ci sur sa seigneurie de *Ten Horst* suivant acte sur ce passé devant les hommes de fief de la Cour féodale de Brabant et réassignée par lui quelque temps après sur ladite ville de Louvain dont il était alors un des principaux administrateurs, sentence prononcée à l'avantage du demandeur.

--- 1499, 26 mars (N) Peter Middelborch, secrétaire et garde des livres des fiefs de Brabant, délivre des extraits de ces livres touchant des fiefs que des membres de la famille van Ranst tenaient au quartier de Bruxelles en 1374 et en 1440.

--- 1499, 26 mars (N) Peter Middelborch, secrétaire et garde des livres des fiefs de Brabant, délivre des extraits de ces livres et du compte rendu par feu son prédécesseur Ghysbrecht Molenpas, pour l'an fini le 30 septembre 1483, concernant les seigneuries de Mortsel, Vremde, etc. que des membres de la famille de Ranst tenaient au quartier d'Anvers depuis l'an 1374 jusqu'en 1483.

--- 1499, en mars (F) Mémoire intitulé *Senssuit la declaracion des allyenacions tant par maniere dengaigement que autrement faictes de plusieurs villes, terres, forteresses, seugnouries, rentes et biens du demaine des duchiez de Brabant, de Lembourg et des autres terres et seignouries d'Oultre Meuze*...

10661 1499, 3 avril, [Bruxelles] (N) Jan van Oedenhagen, fils de feu Jan, reconnaît que Wouter Marie, *kelderweerdere* de l'archiduc, fils de feu Claes, a opéré le rachat de 4 des 12 florins du Rhin de rente par an dont ledit Jan s'était réservé la possession le 13 novembre dernier: sur un héritage comprenant deux habitations avec deux jardins et appendances situées entre les deux portes de Coudenberg à Bruxelles et attenant aux biens de Henrck Bryde, des héritiers de feu Willem Spierinck dit *de Maech*, auparavant de feu Willem de Maech et du couvent de Saint-Jacques sur

Coudenberg; sur un jardin attenant au bien précédent et situé entre les biens du couvent précité et d'Anthoen van Oedenhagen, frère de Jan prénommé, des susdits enfants de Maech et le parc de l'hôtel ducal.

--- 1499, 6 avril (F) À la requête de Godefroy de Davele, chevalier, seigneur de Linsmeau, fils de feu Warnier et petit-fils de feu Godefroy, les maïeurs et échevins de la haute cour et franchise d'Orp-le-Grand font connaître les dépositions faites par-devant eux sous la foi du serment par Jehan Robien, ancien censier des susdits seigneurs, âgé de 73 ans et demeurant à Pellavies, et par Henri de Myenche, ancien serviteur desdits seigneurs, âgé de 63 ans et présentement échevin de Libertange: dépositions dont il appert que les seigneurs de Linsmeau ont toujours joui de la franchise du droit de louche et de tonlieu à Louvain, à Tirlemont, à Léau, à Wavre et ailleurs en Brabant.

10662 1499, 8 avril, Leeuw-Saint-Pierre (N) Henrick Bras, fils de feu Jan, et Gertruide Bras, fille procréée par lui avec sa première femme, Kateline Sammels, transportent au profit de Cecilye van Volxhem, fille de feu Wouter et femme de Bertelmeeus van Bruhese, assistée d'un mambour étranger du consentement de son mari, tout le droit leur compétant à titre de contre-pan dans un demi-bonnier de terre situé à Leeuw-Saint-Pierre, au lieu-dit *den Belict* près de *Bogaerden*, entre les biens de Kateline Cauteels et de l'hôpital de Volxhem, de *Hoechstrate* et l'héritage des enfants Pypenpoys.

--- 1499, 8 avril (N) Peeter Middelborch, secrétaire et garde de fiefs de Brabant, délivre des extraits de ces registres touchant la seigneurie de Bigard, à savoir: de celui de Nicolas Specht, de l'an 1374, f° 46; du registre aux dénombrements fournis par diverses personnes en 1440, f° 2; du compte de Jan vanden Eede, son prédécesseur audit office, datant de l'an fini le 25 décembre 1444.

10663 1499, 14 avril, Tervuren (L) Les bourgmestre et échevins de la franchise de Tervuren délivrent un vidimus sur parchemin de la charte datée du 29 avril 1270.

10664 1499, 14 avril, Tervuren (L) Les bourgmestre et échevins de la franchise de Tervuren délivrent un vidimus sur parchemin de la charte datée de Bruxelles, 23 septembre 1329.

--- 1499, 6 mai, Bruxelles (N) Philippe, à la requête du magistrat et des habitants de Bruxelles, leur accorde un nouveau délai de quatre ans, à prendre cours le lendemain, 7 mai, pour effectuer le paiement des dettes dont cette ville est chargée.

--- 1499, 6 mai, Bruxelles (F) A la requête du magistrat et des

habitants de Bruxelles, Philippe le Beau, consent à la suppression de la réserve formulée en faveur de ses serviteurs et domestiques de son hôtel, des conseillers de Brabant et des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, dans des lettres octroyées par lui le même jour auxdits requérants [voyez l'analyse précédente], à condition que ceux-ci l'observent comme si elle y était insérée.

--- 1499, 15 mai (N) A la demande faite au nom de Henrick van Ranst, chancelier, seigneur de Boxtel, etc., par son écoutète et procureur, les échevins de Boxtel et ceux de Liempde procédèrent à une enquête, de laquelle il appert que le seigneur de Boxtel et les habitants de ce lieu ne doivent au duc de Brabant ni de service militaire, ni aides, ni exactions quelconques. Nombreux noms de personnes qui ont fait des dépositions.

--- 1499, 4 juin, Bruxelles (F) Hues du Mont, trésorier des finances, écrit aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles pour leur attester la solvabilité de Johan de Lobel, fermier du droit sur les aluns et leur dire qu'en cette qualité il a baillé une caution suffisante en la Chambre des Comptes à Lille, les priant de vouloir s'en contenter comme lui-même s'en contente.

--- 1499, 8 juin, [Hannut] (F) Les échevins de Hannut, ayant été requis par Anceal de Blehen, fils de feu Johan, de procéder à l'interrogation de quelques personnes à même de savoir si jamais avant ce jour les droits de louche et de tonlieu avaient été exigés à Thielmont pour la vente en cette ville des grains récoltés à Lens-Saint-Remy, déclarent avoir interrogé à ce sujet, sous la foi du serment, Fastreit le Mariscal, Jean de Minseit, Hanominseit, ancien serviteur dudit feu Jean de Blehen, Gérard Rennuar et Etienne de Lens, et qu'il résulte des dépositions faites à ce sujet par lesdites personnes que jamais le paiement de ces droits ne leur a été réclamé audit Tirlemont.

--- 1499, 11 juin (L) À la demande des maïeurs, échevins et jurés de Sint-Oedenrode les vice-doyen et chapitre de l'église collégiale de cette ville délivrent un extrait de la charte du 31 janvier 1284.

--- 1499, 11 juin (N) Jan van Laethem, receveur du duc de Brabant à Tirlemont, Henrick Motten et Henrick vanden Poele, tenanciers jurés de la Chambre de Tonlieu en cette ville, font connaître aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles, les dépositions faites en leur présence par Willem van Kersbeke, âgé de 75 ans, Wouter van Hennisdale, 57 ans, Adam Fredericx, 75 ans, et Willem vanden Putte, 75 ans, témoins produits par Jacop Bauw, chevalier, seigneur de Goetsenhoven, etc., pour prouver le droit de franchise de tonlieu, etc. dont il prétendait devoir jouir personnellement en sa qualité de seigneur de Goetsenhoven: droit

dont avait joui avant lui feu Jan van Kersbeek, chevalier, qui fut le fils de feu Wouter, aussi chevalier, en leur vivant seigneur de Goetsenhoven.

--- 1499, 14 juin [Tirlemont] (N) Henrick Motten, Willem van Kersbeke, Geldolf van Wynde, Henrick vanden Poele, Andries van Maastricht, Geert Stouten et Gielys van Meerhout, tenanciers jurés et marchands de la Chambre de Tonlieu à Tirlemont, certifient à un chacun et en particulier aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles, que Willem van Kersbeke, âgé de 75 ans, Gielys Mercelys, de 79 ans, et Willem Smeets, d'environ 60 ans, témoins produits par Ancea van Blocken alias *van Blehain*, fils de feu Jan, devant Jan van Laethem, receveur du duc à Tirlemont, en vue de prouver que son père et lui ont toujours joui en cette ville de la franchise du droit de louche et autres tonlieux, ont attesté sous serment l'authenticité d'une cédule probante datée du 11 avril 1478, et dressée par Henrick Laps, à cette date clerc juré de ladite Chambre de Tonlieu de Tirlemont, Jan van Redingen étant alors receveur. Ils font en outre connaître les dépositions faites à ce même sujet par Henrick van Redingen, de Jan van Laethem précité par ouï dire de Jan Walschaert, prêtre.

--- 1499, 20 juin, [Leeuw-Saint-Pierre] (N) À la requête d'Aerde van Huerne, seigneur de Gaasbeek, de Hondschoote, de Heeze, burgrave héréditaire de Bergues (Sint-Winoksbergen), etc., les échevins de Leeuw-Saint- Pierre attestent que, suivant les dépositions faites par-devant eux sous la foi du serment par Willem Crokaert, leur échevin, Jacob van Droeshout et Jan van Cutsem, le brasseur, les *meysseniedeliede* du seigneur de Gaasbeek ont de tout temps joui de la franchise du *peertgelt* à Bruxelles.

--- 1499, 20 juin, [Leeuw-Saint-Pierre] (N) Les échevins de Leeuw-Saint-Pierre font savoir, à la demande que leur en a faite Aerde van Huerne, seigneur de Gaasbeek, de Hondschoote et de Heeze, burgrave héréditaire de Bergues (Sint-Winoksbergen), etc. qu'il [?] des dépositions faites ce jourd'hui par-devant eux, sous la foi du serment, par Claes Ghijsels et Henrick van Ghempe que les bourgeois de Gaasbeek ont toujours joui de la franchise de tonlieu à Bruxelles, à Anvers et ailleurs en Brabant.

--- 1499, 21 juin (N) Peter Midddelborch, secrétaire du duc et garde des livres des fiefs en Brabant, délivre des extraits concernant la seigneurie d'Attenhoven, sise entre Holsbeek et Wilsele, tiré du *Spechtboek*, dréssé en 1374, du registre aux dénombrements de l'an 1440, et du compte rendu par feu Ghysbrecht Molenpas, en son temps aussi secrétaire du duc et garde des livres des fiefs en Brabant, de l'exercice de sa charge pendant l'année finissant le 30 septembre 1496.

1499, 22 juin (N) Les habitants de Duffel, pour satisfaire à l'ordonnance du duc prescrivant à un chacun de présenter en la Chambre des Comptes à Bruxelles, dans un temps limité, les lettres en vertu desquelles ils jouissent de certains privilèges, sous peine de privation de leurs privilèges pour ceux qui ne s'y conformeraient pas, se présentèrent ce jour-là en ladite Chambre et y déclarèrent que de tout temps ils ont contribué, soit de fait soit pécuniairement, à l'exécution de tous travaux de fortification ordonnés au bourg d'Anvers par les ducs de Brabant: obligation en raison de laquelle ils ont toujours joui de la franchise du grand tonlieu en Brabant, tant par eau que par terre, sans toutefois pouvoir produire des lettres de privilège établissant ce fait, sauf une attestation à eux délivrée par le conseiller de Brabant Peeter vander Voirt, datée du 8 février précédent, qui fut receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals en 1486.

[1499], sans date [avant le 6 juillet] (N) Déclaration adressé aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant par le dame de Perwez au nom de son fils, Henrick van Rotsselair, seigneur de Perwez, de Duffel et de Walem, de Vorselaar, de Réthy, etc., touchant les baronnies de Perwez et de Duffel, et les seigneuries de Vorselaar et de Réthy.

1499, 6 juillet (N) Peter Middelborch, secrétaire du duc et garde des livres des fiefs de Brabant, délivre des extraits du *Spechtboek* formé en 1374 et du compte rendu par feu Ghysbrecht Molenpas, son prédécesseur, pour l'an fini le 30 septembre 1497: extraits concernant les reliefs des terres et seigneuries de Perwez et de Vorselaar.

1499, 20 juillet (N) Peter Middelborch, secrétaire du duc et garde des livres des fiefs de Brabant, délivre des extraits du *Spechtboek* formé en 1374 et du compte rendu par feu Ghysbrecht Molenpas, son prédécesseur, et du registre aux dénombrements transmis en 1440 par diverses personnes.

10665

1499, 23 juillet (F) Agnisse Bosque, veuve de Jean Nuessart, est, sur sa requête, mise en possession du quart de six journaux de terre sis au champ delle Chize à elle déchu par le décès de son père par le receveur de Grez Jacques de Corbemont, et les tenanciers-ci après nommés: Jean Jouina, prêtre; Jean de Morchain, Guillaume de Puce, Jacques de Renken.

1499, 14 août, Bruxelles (N) Philippe ordonne à l'amman de Bruxelles de publier dans tout le ressort de sa juridiction l'ordonnance émanée de lui, sur le cours et l'évaluation des monnaies d'or et d'argent. Cette seconde expédition était adressée

au comte de Nassau.

--- 1499, 6 septembre, Bruxelles (F) Sentence rendue au grand Conseil sur le différend existant entre Jehan, seigneur de Cruiningen, chevalier de l'ordre de la Toison d'or et Jehan de Montmorency, chevalier, seigneur de Nevele, conseiller et chambellan de Philippe le Beau, demandeurs, joint à eux le comte de Nassau, intervenant pour la conservation des droits lui compétant du chef de sa seigneurie de Breda, d'une part; Arnoul de Hornes, seigneur de Gaasbeek, chevalier, conseiller et chambellan dudit Philippe, agissant en qualité de mari de Margarete de Montmorency, Gilles Vrancs, Ernoul Arnoldi et autres exécuteurs du testament de feu Godevart Vilain, les proviseurs et gouverneurs des hôpitaux et maison de charité d'Oliveten (Dolmet) et de Sainte-Élisabeth fondés par ledit défunt à Malines, et les bourgmestres, comme souverains mambours des dites maisons de charité, défendeurs d'autre part, au sujet de la validation du testament dudit feu Godevart Vilain, qui délaissa des biens fiefs et allodiaux situés aux pays de Brabant, de Flandre et de Malines, dans la terre de Breda et dans la seigneurie de Zempse.

--- 1499, 10 septembre, Bruxelles (N) Addition à l'ordonnance sur le cens et l'évaluation des monnaies d'or et d'argent, datée de Bruxelles, 14 août 1499.

10666 1499, 14 septembre, Louvain (N) Partie d'une lettre d'ajournement indéchiffrable.

10667 1499, 25 septembre (N) A la requête de Laureys de Ghend, tuteur, et Jan van Pollaert, subrogé tuteur d'Anne Bruynincx, fille de feu Lodewyck et d'Anne van Pollair, sa femme, les mambours des orphelins de Bruxelles approuvent la vente faite par eux dans l'intérêt de la susdite orpheline et de sa mère, d'une maison sise en dehors de la vieille porte de Coudenberg, vis à vis de la demeure de Jan de Brezilles, receveur de Brabant: maison qui fut acquise par Johannes vanden Winckele au profit de Peter Boison, clerc du susdit receveur de Brabant.

--- 1499, [après le 30 septembre] (F) Copie intitulée *Declaracion des parties de restes que aucuns officiers de recepte en Brabant, Limbourg, Luxembourg et autres pays d'Outremeuses, doivent à monseigneur et aussi de celles que monseigneur doit a aucuns autres*.

10668 1499, 15 octobre [Bruxelles] (L) Anna Wydts alias *Pollaerts*, fille de Johannes, veuve de Ludovicus Bruyninck et présentement femme de Cornelius de Voerne, transporte à Laurencius de Ghent et à Johannes de Pollaer, acceptant au nom de leur pupille Anna

Bruyninck, fille d'Anna Wydts précitée et de son premier mari, tous l'usufruit lui compétant du chef de celui-ci dans les trois quarts des biens spécifiés dans le présent acte et desquels sont cités comme aboutissants: feu Johannes de Wachele, Francon Kenoert, Elizabeth vanden Keere, sa femme, feu Arnoldus de Wyngaerdere surnommé *Vuterperssen*, feus Johannes et Gudile Tsbisscops et feu Johannes, fils naturel de Mauricius de Pede.

10669 1499, 15 octobre, [Bruxelles] (L) Les échevins de Bruxelles font savoir que par-devant eux Anna Wyts alias *Pollaerts*, fille de Johannes, veuve de Ludovicus Bruyninck et présentement femme de Cornelius de Voerne, pour un quart, Laurencius de Ghent, comme tuteur principal et Johannes de Pollaer comme subrogé tuteur d'Anna Bruyninck, fille du susdit Ludovicus et de sa veuve prénommée, à ce dûment autorisés par acte des mambours en chef des orphelins de Bruxelles [du 25 septembre dernier] et du consentement du magistrat de cette ville, pour les trois quarts, transportent en mains de Wenceslaus Tserclaes, chevalier, représentant la ville de Bruxelles, et d'Adrianus vander Noot, représentant son père, Walterus, aussi chevalier, à titre de seigneurs financiers, certains biens spécifiés dans les présentes lettres, au profit de Petrus Boyso, fils de feu Winandus, qui en fut par eux adhérité. Plusieurs noms cités à propos de la description des biens vendus.

--- 1499, 18 octobre, Bruxelles (F) Philippe ordonne que dorénavant les président et gens des Comptes à Dôle connaîtront de toutes affaires concernant les domaines de Bourgogne, et que leurs décisions seront exécutoires nonobstant appel.

10670 1499, 25 octobre, [Bruxelles] (L) Jacobus vanden Steenwinckele, fils de feu Johannes, transporte en mains de Wilhelmus Cardon, représentant des héritiers de feu Reynerus Tserclaes dit *Violette*, seigneurs fonciers, au profit de Henricus van Grymbergen, fils de feu Henricus, et de Anne sBiscoppen, sa femme, un héritage avec habitations sis à Itterbeek aux conditions stipulées dans le présent acte.

10671 1499, 27 octobre (N) Lauwereys Sprancx et Jan vanden Voert appelé *Bielen* au quartier de Tirlemont, adressent aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles leur rapport sur l'examen qu'ils ont fait à la demande du receveur de Tirlemont, Jan van Laethem, le 11 octobre, de celles des meules des moulin de Halen et d'Overhalen, le 18 octobre, de celles du moulin de Tirlemont, et, le 23 octobre, des meules du moulin d'Eliksem.

--- 1499, 28 octobre, Gand (N) Philippe, à la requête de son conseiller et chambellan, Henrick van Wittham, chevalier de l'ordre de la

Toison d'or, seigneur de Beersel, etc., lui confirme et renouvelle au besoin, en les reproduisant textuellement, les lettres patentes datées de Bruxelles, 18 octobre 1300 et 11 décembre 1486.

10672 1499, 30 octobre, Huy (F) Jehan de Hornes, évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, etc., fait savoir qu'il a été convenu entre l'archiduc d'Autriche Philippe le Beau et lui de s'aider l'un l'autre avec toute leur puissance pour refouler les gens de guerre ou autres qui tenteraient d'envahir leurs États respectifs pour y vivre aux dépens de l'habitant, convention que l'un envers l'autre devait s'obliger à observer strictement par lettres patentes en due forme, ce dont il s'acquitte par les présentes.

10673 1499, 30 octobre, Huy (F) Jehan de Hornes, évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, etc., comme suite à la convention arrêtée entre lui et l'archiduc d'Autriche: convention aux termes de laquelle, en cas de danger d'invasion de leurs pays respectifs par des hommes armés et en bandes, l'archiduc enverrait à ses propres frais au secours de lui évêque 400 hommes de guerre à cheval et 2000 piétons, et l'évêque aussi à ses dépens 200 hommes de cheval et 1000 fantassins à l'aide de l'archiduc, promet de s'acquitter de cette obligation avec toute la promptitude désirable, toutes les fois qu'il en sera requis par l'archiduc ou par ses officiers.

--- 1499, en octobre, Bruxelles (N) Philippe, à la requête des abbé et religieux de *Sinte Baeffs neffens onser stede van Ghend*, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, confirme et renouvelle en tant que de besoin et en les reproduisant textuellement les lettres patentes datées de Bruxelles, 4 juillet 1434, par lesquelles le duc Philippe le Bon confirma ce jour-là auxdits religieux leurs privilèges, exemptions, immunités et franchises, notamment en ce qui concernait leurs fermes de Sombeke et de Bettegem.

--- 1499, 9 novembre, Gand (F) Philippe ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de dresser la liste de tous les officiers ressortissants à ladite Chambre et de l'envoyer close et scellée, à son premier secrétaire et audiencier, maître Gerard Numan, pour qu'il puisse en faire usage quand besoin sera.

10674 1499, 9 novembre (L) Johannes de Oedenhagen, fils de feu Johannes, transporte avec l'assentiment de Simon van den Bauwetten, représentant comme seigneur foncier la fabrique de Notre-Dame du Sablon, au profit de Henricus Bryde, écuyer d'écurie de l'archiduc Philippe le Beau, fils de feu Jacobus et de Nychola du Bruele, femme dudit Henricus, un héritage avec habitation, jardin et appartenances, situé entre les deux portes de Coudenberg et attenant au bien d'Anthonius van Oedenhagen, frère de Johannes précité, moyennant paiement d'un cens annuel

de cinq florins d'or rédimible par un florin à la fois au denier 18.

--- 1499, [après le 9 novembre] (F) Liste des officiers de justice et de recette ressortissant à la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles, dressée par les gens de ladite Chambre sur l'ordre à eux donné par Philippe le Beau, daté de Gand, 9 novembre 1499. Longue liste des noms de tous les officiers, par chapitre et par rubrique.

--- 1499, 13 novembre, Bruxelles (F) Philippe fait savoir que de l'examen des livres des fiefs de Brabant auquel il a été procédé à la requête de Philippe de Witham, seigneur de Braine-l'Alleud, amman de Bruxelles, il conste que celui-ci, ensuite du contrat de mariage conclu entre lui et sa femme Jehanne de Haluwin, à relevé de lui à hommage, le 11 novembre 1499, la donation qui avait été faite à son père, Henry de Witham, seigneur de Beersel, etc., sous certaines conditions, par lettres patentes du 10 juin 1489: relief qui avait été fait par ledit Philippe de Withem devant Pol Ooghe, seigneur de Fauquez, lieutenant des fiefs de Brabant en l'absence de Henry de Witham prénommé, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, conseiller et chambellan, etc., et des hommes de fief ci-après nommés: Gilles Arachart, Cornille de Coensborch, Cornille Wellemans, etc.

10675 1499, 13 novembre, [Bruxelles] (F) Johannes de Oedenhagen, fils de feu Johannes, transporte du consentement de Johannes vander Hochstal, clerc, représentant comme seigneur foncier de la fabrique d'église de Notre-Dame du Sablon à Bruxelles, au profit de Walterus Marie, fils de feu Nycholaus, cellerier de l'archiduc Philippe le Beau, un héritage avec deux habitations, deux jardins et des appartenances situé entre les deux portes de Coudenberg en cette ville et attenant aux biens de Henricus Bride, écuyer d'écurie du susdit archiduc, de feu Wilhelmus de Maech à présent des enfants de feu Wilhelmus Spierinck dit *de Maech* et du monastère de Saint-Jacques sur-Coudenberg, un jardin attenant au susdit héritage à la demeure d'Anthonius de Oedenhagen, frère de Johannes précité et au bien des susdits enfants de Maech: le tout au prix d'un cens de 12 florins du Rhin par an rédimible en une ou trois fois au 18.

10676 1499, 18 novembre [Bruxelles] (L) Johannes vanden Heetvelde et Johannes Cluetinck, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus de l'acte du 10 avril 1484.

--- 1499, 7 décembre, Gand (N) Philippe, à la requête de son conseiller et second chambellan, le seigneur de Beersel Henrick van Withem, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, qui avait acquis de Werner de Withem, vers l'an 1487, une seigneurie sise à Overijse et y

dénommée la seigneurie de Withem, lui confirme et au besoin renouvelle le droit que de tout temps les possesseurs de ce fief avaient eu de pouvoir lever certaine redevance sur chaque brassin de bière fabriquée à Overijse. Il est fait mention dans les présentes lettres de la destruction par le feu, durant les dernières guerres de Brabant, des archives qui y étaient conservées dans l'église d'Overijse.

--- 1499, 8 décembre, Gand (F) Ordonnance de Philippe le Beau sur le cours et l'évaluation des monnaies d'or et d'argent. Il en existe deux expéditions: la première, dont une copie fut envoyée à Thomas Grammaye, maître général des monnaies à Malines, était destinée au lieutenant général d'Artois, le comte de Nassau et au gouverneur d'Aires et de Lens ou à leurs lieutenants; la seconde, avec de légères variantes, seulement au comte de Nassau, lieutenant gouverneur et capitaine général d'Artois.

--- 1499, 8 décembre, Gand (F) Philippe défend aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer dorénavant ès Comptes des receveurs ressortissants à ladite Chambre des décharges ou mandements en finances non revus par lui, ni vérifiés ou revalidés par attache de par lui postérieurement à la date ci-dessus.

--- 1499, 28 décembre, Gand (F) Philippe accorde à Nicolas le Bugneteur l'état de maître général de toutes ses monnaies, en remplacement de Gerart Loyet et Woutre de Outhuesden.

--- 1499, [fin du XVe siècle ?] (N) Règlement du magistrat de [Bruxelles] qu'auront à observer les briquetiers et ceux qui exploitent des fours à chaux.